



HAL
open science

Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

Nicolas Duvoux, Lelièvre Michèle

► **To cite this version:**

Nicolas Duvoux, Lelièvre Michèle. Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale: Actes du séminaire de recherche. DREES; Conseil National de Lutte contre l'Exclusion, 156 p., 2021. hal-03405284

HAL Id: hal-03405284

<https://hal.science/hal-03405284>

Submitted on 27 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

octobre 2021

Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

Actes du séminaire de recherche
comité scientifique du CNLE - DREES

Nicolas Duvoux (université Paris 8, Président du comité scientifique du CNLE)
Michèle Lelièvre (directrice scientifique du comité scientifique du CNLE)

Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

**Actes du séminaire de recherche
comité scientifique du CNLE - DREES**

Nicolas Duvoux (université Paris 8, président du comité scientifique du CNLE)
et Michèle Lelièvre (directrice scientifique du comité scientifique du CNLE)

SOMMAIRE

PREMIÈRE JOURNÉE

Des indicateurs statiques à la mesure des trajectoires 9

■ **OUVERTURE DES TRAVAUX** 10

Jérôme VIGNON, président de l'Onpes

■ **PRÉSENTATION DES INDICATEURS ET INTÉRÊT DE LA PERSPECTIVE DYNAMIQUE** 11

Enjeux et déroulement du séminaire 11

Nicolas DUVOUX, université Paris 8, Cresppa-LabTop, comité scientifique du CNLE

Échanges avec la salle 13

■ **LES APPORTS D'UNE APPROCHE DYNAMIQUE** 15

Jean-Luc OUTIN, DREES-comité scientifique du CNLE

Échanges avec la salle 17

■ **INTERROGATIONS AUTOUR DES INDICATEURS USUELS DE MESURE DE LA PAUVRETÉ** 18

Ana PERRIN-HEREDIA, CNRS, CURAPP-ESS

Échanges avec la salle 20

■ **PAUVRETÉ ET DÉPRIVATION MATÉRIELLE PERSISTANTE : COMPARAISONS EUROPÉENNES** 22

Anne-Catherine GUIO et Éric MARLIER, LISER

Échanges avec la salle 25

■ **LES TRAJECTOIRES DES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX** 29

Pierre-Yves CABANNES, DREES

Échanges avec la salle 31

■ **TRAJECTOIRES ET PARCOURS DES ALLOCATAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE : DONNÉES, OUTILS ET ÉTUDES** 33

Florence THIBAUT, CNAF

Échanges avec la salle 35

DEUXIÈME JOURNÉE

Déterminants des trajectoires de pauvreté 37

■ **LA PAUVRETÉ DES JEUNES EN EUROPE** 38

Tom CHEVALIER, CNRS/Arènes

Échanges avec la salle 40

■ **LES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES DES FEMMES AU PRISME DE L'ARRIVÉE D'UN ENFANT DANS LE FOYER** 42

Pierre PORA et Lionel WILNER, Insee-Crest

Échanges avec la salle 44

| | |
|---|-----------|
| ■ TRAJECTOIRES DE PRÉCARITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL : QUELQUES TRAVAUX SUR L'INSTABILITÉ DE L'EMPLOI ET LES TRAJECTOIRES AU VOISINAGE DU SMIC | 46 |
| Sébastien GROBON, Dares | |
| Échanges avec la salle | 47 |
| ■ LES TRAJECTOIRES SAISIES PAR LES DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES | 50 |
| Indicateurs de pauvreté statistiques et dynamiques – sources, notions et connaissances.... | |
| Jérôme ACCARDO et Valérie ALBOUY, Insee | |
| Échanges avec la salle | 52 |
| ■ ALLERS-RETOURS DANS LA PAUVRETÉ ET SORTIES DE LA PAUVRETÉ | 54 |
| Claire AUZURET, université de Nantes, CENS | |
| Échanges avec la salle | 57 |
| ■ TRAJECTOIRES CONTEXTUELLES ET INÉGALITÉS SPATIALES D'UNE GÉNÉRATION DE FRANCILIENS (1940-1950) À PARTIR DE DONNÉES D'ENQUÊTE..... | 59 |
| Guillaume LE ROUX et Catherine BONVALET, Ined, unité « Logement, inégalités spatiales et trajectoires » | |
| Échanges avec la salle | 61 |
| TROISIÈME JOURNÉE | |
| Les parcours institutionnels | 63 |
| ■ LA NOTION DE PARCOURS SAISIE PAR LA SOCIOLOGIE..... | 64 |
| Emmanuelle SANTELLI, CNRS, centre Max-Weber | |
| Échanges avec la salle | 67 |
| ■ QUE SAIT-ON DES NEET : MESURE ET PARCOURS D'INSERTION ? | 70 |
| Quentin FRANCOU, INJEP, et Julie COURONNÉ, INJEP, Lise/CEET | |
| Échanges avec la salle | 73 |
| ■ LES APPORTS DE L'ANALYSE LONGITUDINALE À PARTIR DU CAS DES FAMILLES ACCUEILLIES EN CENTRE MATERNEL..... | 74 |
| Claire GANNE, université Paris-Nanterre, CREF | |
| Échanges avec la salle | 75 |
| ■ LA MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE COMME DIMENSION DE LA PAUVRETÉ.. | 78 |
| Abdallah BENDJABALLAH, Chantal CONSOLINI, Evelyne DUBOIS, Marie-Hélène DUFERNEZ et Pascale NOVELLI, ATD Quart Monde et Secours catholique - Caritas France | |
| Échanges avec la salle | 80 |
| ■ ANALYSER DES TRAJECTOIRES DES ALLOCATAIRES DU RSA EN LOIRE-ATLANTIQUE | 83 |
| Luc-Olivier HERVÉ, observatoire du département de Loire-Atlantique et doctorant chercheur au Laboratoire d'économie et de management de Nantes (LEMNA) | |
| Échanges avec la salle | 84 |

- **LES INNOVATIONS DANS LE CHAMP DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LEURS IMPACTS SUR L'ACCOMPAGNEMENT..... 86**
Florent GUEGUEN, Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), et Cyprien AVENEL, sociologue, MASSP/DGCS

QUATRIÈME JOURNÉE

Les trajectoires entre reproduction et mobilité sociale 90

- **OUVERTURE DE SÉANCE..... 91**
Nicolas DUVOUX, université Paris 8, comité scientifique du CNLE

- **DES TRAJECTOIRES DE GÉNÉRATIONS..... 92**

La mobilité sociale en France depuis les années 1970 au prisme d'une perspective comparative (Europe, États-Unis) – mesures et causes..... 92
Louis-André VALLET, CNRS, OSC - Sciences Po

Échanges avec la salle 98

- **ÉTAT DE LA MOBILITÉ INTRA ET INTERGÉNÉRATIONNELLE DANS LES PAYS DE L'OCDE..... 100**

Michael FORSTER, OCDE

Échanges avec la salle 102

- **DES DÉBUTS DE CARRIÈRE PLUS CHAOTIQUES POUR UNE GÉNÉRATION PLUS DIPLOMÉE – GÉNÉRATION 2010..... 104**

Zora MAZARI et Emmanuel SULZER, Céreq

Échanges avec la salle 106

- **RUPTURES CUMULATIVES DES LIENS SOCIAUX ET RISQUES D'IRRÉVERSIBILITÉ 107**

Ruptures cumulatives des liens sociaux. Modélisation et mise à l'épreuve empirique 107
Serge PAUGAM, centre Maurice-Halbwachs

Échanges avec la salle 109

- **LES INCIDENCES BIOGRAPHIQUES DE LA SÉGRÉGATION. TRAJECTOIRES DES ENFANTS DES BIDONVILLES ET CITÉS DE TRANSIT DE L'APRÈS-GUERRE EN FRANCE 111**

Margot DELON, Centre nantais de sociologie, CNRS, université de Nantes

Échanges avec la salle 113

- **TRAJECTOIRES DE PRISE EN CHARGE DE FAMILLES IMMIGRÉES AU SEIN DE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE PARISIEN 114**

Pierre ELOY, CRIDUP

Échanges avec la salle 116

CINQUIÈME JOURNÉE

Nouveau régime d'insécurité sociale 118

- **QUE SAIT-ON SUR LES RÉCURRENCES ET LES GRANDES ÉVOLUTIONS DE TRÈS LONG TERME DANS LES TYPES DE PARCOURS ? UN ÉCLAIRAGE À PARTIR DES ÉTUDES DE TRAJECTOIRES 119**

Axelle BRODIEZ-DOLINO, CNRS, Centre Norbert Elias ; comité scientifique du CNLE

Questions, discussions 122

| | |
|---|------------|
| ■ LA GRANDE POLARISATION ET LA DÉSTABILISATION DU SALARIAT | 124 |
| Bruno PALIER, CNRS, CEE-Sciences Po | |
| Questions, discussions | 126 |
| ■ LA FABRICATION INSTITUTIONNELLE DE L'INSTABILITÉ..... | 128 |
| Jeanne LAZARUS, CNRS, CSO-Sciences Po | |
| Questions-réponses | 130 |
| ■ ÉTAT D'AVANCEMENT ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPLOITATION SRCV ET DE SILC-SRCV | 132 |
| Pierre BLAVIER, CNRS, Clersé | |
| Questions, discussions | 137 |
| ■ SEUILS, TRAJECTOIRES ET HALO DE LA PAUVRETÉ | 140 |
| Michèle LELIÈVRE, comité scientifique du CNLE | |
| ■ L'INSÉCURITÉ SOCIALE DURABLE..... | 149 |
| Nicolas DUVOUX, université Paris 8, Cresppa-LabTop, comité scientifique du CNLE, et Adrien PAPUCHON, DREES | |
| Questions, discussions et clôture du séminaire | 154 |

PREMIÈRE JOURNÉE

Des indicateurs statiques à la mesure des trajectoires

■ OUVERTURE DES TRAVAUX

Jérôme VIGNON
Président de l'Onpes

Au nom des membres du conseil de l'Onpes (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale), Jérôme VIGNON souhaite la bienvenue à l'assistance. Il salue Mme Michèle Lelièvre, secrétaire générale de l'Onpes, pour son accueil, ainsi que M. Nicolas Duvoux pour son investissement dans la préparation du séminaire organisé en commun avec la DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques). Il se félicite du nombre élevé des participants qui atteint plus de 90 inscrits. Le CNLE (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) et la Cour des comptes sont notamment bien représentés. Venant parfois de loin, des universitaires honorent aussi de leur présence le séminaire qui s'ouvre par cette première séance.

Sur le modèle des travaux menés par M. Michel Legros sur la question de l'invisibilité sociale, ou par M. Jean-Pierre Bultez sur celle des budgets de référence, le séminaire entend articuler les deux aspects du travail de l'Onpes dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion. Il s'agit d'une part de la recherche universitaire, en vue de l'élucidation de concepts et de sources qui demeurent souvent complexes et contradictoires dans le champ des sciences sociales. Il s'agit d'autre part d'une fonction de dévoilement, avec la validation d'études aux fins de leur publication et de leur vulgarisation.

Le choix du sujet des trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion répond à un souhait ancien des membres du conseil de l'Onpes, au premier rang desquels M. Jean-Luc Outin. Les photographies instantanées, les synthèses disponibles ne dévoilent rien de la dynamique qui anime les événements qui se succèdent. Elles ne rendent pas compte de la réalité, du vécu et des souffrances des personnes. L'étude de cette réalité doit considérer la dimension temporelle. Sur la base d'indicateurs, l'Onpes soulignait dès 2008 des risques d'irréversibilité (Onpes, 2008, 87-145). Ce constat nécessitait encore d'être pleinement validé par une argumentation scientifique.

L'organisation du séminaire intervient tardivement en raison de difficultés relatives à la disponibilité des sources. Il convenait d'obtenir des informations statistiques supplémentaires sur les trajectoires individuelles, voire sur les phénomènes générationnels. Le séminaire fera état des diverses contributions qui ont permis de collecter ces sources.

L'organisation conjointe avec la DREES tient au fait que l'Onpes fusionnera prochainement avec le CNLE¹, pour devenir un comité scientifique. L'investissement des chercheurs, des statisticiens et autres participants devait par conséquent être sécurisé. Sur les instances des communautés scientifique et universitaire, ainsi que des associations, Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, s'est engagée à maintenir tous les moyens que l'Onpes a réunis pour mener à bien le présent séminaire.

En définitive, ce séminaire peut être considéré comme le premier pas de la transition de l'Onpes vers le nouveau comité scientifique. Il faut espérer que ce dernier en valorisera à leur juste mesure les travaux et leurs conclusions.

Bibliographie

Onpes (2008). *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*. La Documentation française, Paris.

¹ Par le décret n° 2019-1379 du 18 décembre 2019 portant suppression de commissions administratives à caractère consultatif, un regroupement a été opéré entre le CNLE et l'Onpes. Ce comité scientifique est issu de la fusion CNLE-Onpes et a été installé officiellement le 1^{er} octobre 2020. Le séminaire a été organisé par la DREES et l'Onpes et est publié par le comité scientifique du CNLE qui lui a succédé et la DREES.

■ PRÉSENTATION DES INDICATEURS ET INTÉRÊT DE LA PERSPECTIVE DYNAMIQUE

Enjeux et déroulement du séminaire

Nicolas DUVOUX

Université Paris 8, Cresppa-LabTop, comité scientifique du CNLE

Fruit d'une démarche collaborative des équipes de l'Onpes, le séminaire s'intéressera à la dimension dynamique des trajectoires et des parcours. Il croisera les savoirs académiques de différents champs disciplinaires, ceux de la statistique publique et de la recherche dans les domaines des sciences économiques, des sciences sociales et des sciences humaines. Il leur associera l'expérience de divers acteurs, dont les associations et des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Il prend pour point de départ le chapitre que l'Observatoire avait consacré en 2008-2009 à l'analyse des trajectoires dans son rapport annuel (Onpes, 2018). Sur le sujet de la pauvreté, l'analyse soulignait déjà le caractère indispensable d'une approche dynamique. La crise économique de ces mêmes années 2008 et 2009, ainsi que l'émergence d'indicateurs permettant d'en mesurer les effets, ont renforcé ce constat. L'Insee a par exemple publié une note qui montre une régression significative de la position du premier décile sur le marché du travail pendant la période des dix dernières années (Insee, 2017). La comparaison d'un avant et d'un après de la crise économique s'avérera décisive.

L'objectivation de trajectoires et parcours individuels alimentera la réflexion sur un ensemble de déterminants à l'œuvre dans les situations de pauvreté et leur persistance. Ils se dévoileront tout particulièrement sur le terrain du marché du travail, avec les problèmes de précarité de l'emploi et de chômage, ainsi que dans la sphère de la vie privée, par exemple dans les cas de séparation, de divorce ou de monoparentalité.

La démarche comparative ne concernera pas la seule dimension temporelle. Le critère spatial revêt également beaucoup d'importance. Il conviendra de s'intéresser à la situation d'autres pays, notamment ceux de la sphère européenne. Le travail d'exploitation de la base EU-SILC que Pierre Blavier présentera en offrira tout particulièrement l'occasion.

Le séminaire abordera nécessairement la question de la capacité de l'action publique à limiter l'exposition aux épisodes de pauvreté et leur durée. Il prendra en compte l'ensemble des instruments mobilisés, de même que la diversité des critères qui en permettent l'analyse.

Nicolas DUVOUX propose d'ouvrir les travaux par leur brève remise en contexte.

Rappel des indicateurs disponibles en coupe transversale

Actuellement, le taux de pauvreté monétaire relative constitue un indicateur de référence. Par convention, il désigne la part des ménages dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. D'après les dernières données de l'Insee, environ 9 millions de personnes étaient concernées en 2017, soit 14,1 % de la population française².

L'indicateur de privation matérielle et sociale, ou indicateur de pauvreté en termes de conditions de vie, s'est également imposé dans la statistique publique. En 2016, il rassemble 12,7 % de la population, soit un ordre de grandeur proche du précédent.

Cependant, seules 60 % des personnes concernées, soit 5,5 % de la population, cumulent les deux formes de pauvreté. Les travaux de Pascal Godefroy et Nathalie Missègue (2012) montrent que le risque de cumul s'accroît à mesure que les personnes restent plus longtemps dans la pauvreté.

D'autres indicateurs interviennent plus secondairement. Le critère de pauvreté administrative renvoie au fait d'être allocataire de minima sociaux. L'approche par l'auto-identification en tant que pauvre, ou sentiment de pauvreté, s'appuie sur les données du baromètre d'opinion de la DREES.

² Il s'agit des dernières données disponibles au 3 décembre 2019, le chiffre n'a pas été actualisé dans le cadre d'actes de séminaire.

Intérêt d'une vision dynamique de la pauvreté

Les approches dynamiques mettent notamment en évidence des flux d'entrée et de sortie de la pauvreté. Elles ne s'en tiennent pas aux seules données en coupe transversale, lesquelles ne rendent compte que des effets de ces flux. Dans un article de 2014, comparant des données sur les flux de sorties entre 2004-2005 puis entre 2009-2010, Simon Beck, Nathalie Missègue et Juliette Ponceau (2014) montraient la part substantielle de la population qui entre dans la pauvreté et celle qui en sort chaque année malgré un taux de pauvreté monétaire relative apparemment stable dans le temps. La pauvreté touche en réalité une frange plus large de la population que ne l'indique l'indicateur. Selon les mêmes travaux, pendant la période comprise entre 2004 et 2009, près de 36 % de la population française a ainsi connu, à un moment ou à un autre, un épisode de pauvreté sous une forme monétaire ou en conditions de vie. La proportion de ceux qui ont cumulé les deux formes de pauvreté tombe quant à elle à moins de 2 % de la population. L'approche dynamique conduit en définitive à identifier le noyau dur de pauvreté persistante.

Michèle Lelièvre et Nathan Rémila (2016) ont démontré que cette approche permet également d'observer la nature des transitions qui s'opèrent entre des situations de pauvreté et des situations caractérisées par un niveau de vie simplement modeste. Par leurs travaux, les auteurs invitent les praticiens des sciences sociales à rapprocher le concept de mobilité sociale, étudié notamment par Louis-André Vallet (1999), de leurs données relatives à la mesure du niveau de vie.

En substance, une vision dynamique, plutôt que statique, souligne l'hétérogénéité des franges de la population concernée par les phénomènes de pauvreté et d'exclusion. À la suite des travaux de Mary Jo Bane et David T. Elwood (1986), elle distingue la pauvreté transitoire de la pauvreté persistante. Elle conduit à s'interroger sur la présence d'une segmentation marquée entre ces deux formes et sur celle d'un continuum de la vulnérabilité. Dans une note publiée par l'Onpes, Jean-Luc Outin soulignait combien, dans un contexte de stabilisation du taux de pauvreté monétaire relative autour de 14 %, la pauvreté tend à se cristalliser parmi les parties les plus fragiles de la population (Onpes, 2018).

L'analyse des trajectoires suppose alors un effort de différenciation et de définition. En 2012, Pascal Godefroy et Nathalie Missègue suggéraient de distinguer les personnes qui échappent toujours à la pauvreté, celles qui connaissent une phase de pauvreté transitoire au cours d'une période donnée ou pendant deux années non consécutives, celles qui subissent une pauvreté récurrente, pendant deux ou trois années consécutives, enfin celles qui vivent une situation de pauvreté persistante, de quatre ou cinq ans. Dès la première journée du séminaire, Éric Marlier et Anne-Catherine Guio reviendront sur ces définitions en adoptant une approche comparative à l'échelle européenne.

La perspective dynamique objective par ailleurs les déterminants des situations de pauvreté et de leur persistance. La littérature disponible met d'abord en évidence l'absence de diplôme. Elle montre le rôle prépondérant de l'emploi. Dans un article de 2005, Daniel Verger et Stéfan Olivier étendaient la réflexion à la possession d'un patrimoine. Les événements familiaux jouent également, ainsi que l'action des institutions (2005).

Enjeux conceptuels et littérature disponible

Le séminaire se propose d'engager un travail d'actualisation et d'approfondissement des divers travaux qui le précèdent. Il les mettra en relation avec les études, les éclairages et les modélisations de différentes disciplines, dont la sociologie, en lien direct avec l'appréhension dynamique de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Les travaux de Robert Castel (1995) ou ceux de Serge Paugam (1991 ; 1993) ont par exemple ouvert le débat sur les conséquences d'une position fragilisée sur le marché du travail, notamment dans le domaine de la vie privée.

De tels travaux incitent à appréhender la dimension symbolique des phénomènes de pauvreté. L'entrée ou le passage dans la pauvreté constitue une expérience marquante. Les personnes qui la vivent utilisent souvent l'expression « tomber dans la pauvreté ». Ils évoquent une forme de stigmatisation. Les sociologues Barney G. Glaser et Anselm L. Strauss s'interrogeaient, dans un travail classique sur les « passages statutaires » sur le caractère réversible ou au contraire irréversible de la transition (1971). L'analyse suppose un dialogue approfondi avec les personnes en situation de pauvreté.

La littérature destinée à penser directement la question de la pauvreté et de l'exclusion n'est pas la seule disponible. En ce qu'elle développe la notion de parcours de vie, la sociologie allemande offre en particulier des apports conceptuels et analytiques fondamentaux. Avec Martin Kohli (2009), elle invite à réfléchir au rôle de l'organisation sociale, des règles institutionnelles et de l'action publique dans le façonnement des trajectoires individuelles. L'époque actuelle se traduirait par une forme de « déstandardisation », un éclatement et une hétérogénéité croissante de ces trajectoires.

S'inspirant des typologies de Gøsta Esping-Andersen (1990), la littérature insiste sur l'influence des cadres matériels, institutionnels et normatifs. Dans son ouvrage *Devenir adulte*, la sociologue Cécile Van de Velde (2008) s'intéressait aux différences entre les modèles danois et français d'entrée dans l'âge adulte. Ses recherches ont trouvé un prolongement dans celles que Tom Chevalier a récemment menées (2018). Ces travaux appellent à prendre en considération les effets de la redistribution et, plus largement, de l'État social, dans le façonnement des trajectoires individuelles.

Le débat public et académique se concentre aujourd'hui sur la question des inégalités économiques. Il serait intéressant d'examiner plus avant celle de l'insécurité. Cette dernière renvoie aux dynamiques que les ménages traversent et qui contribuent à déstabiliser leur position dans un ensemble de domaines de la vie sociale. Elle inclut les effets du marché du travail, ceux de la vie familiale et le rôle des institutions. À l'exemple de la démarche suivie par Michèle Lelièvre et Nathan Rémila sur le sujet du poids des dépenses pré-engagées dans le budget des ménages, elle suppose de combiner les mesures objectives de quantification des phénomènes avec la réalité d'expériences plus subjectives (Duvoux et Papuchon, 2018).

Organisation du séminaire

Le séminaire se déroulera en cinq séances réparties tout au long de l'année universitaire 2019-2020³.

La première journée se consacrera aux indicateurs statistiques disponibles, en repartant des mesures en coupe, pour arriver à l'approche dynamique des trajectoires de pauvreté. La seconde abordera plus directement la question des déterminants de ces trajectoires. La troisième s'intéressera aux parcours institutionnels, aux instruments et résultats de l'action publique et associative. La quatrième portera sur la mobilité sociale, qu'elle soit intergénérationnelle ou intragénérationnelle. Enfin, la cinquième et dernière séance proposera de réfléchir à l'organisation sociale actuelle.

Moment d'échange et de partage, le séminaire se prolongera par une publication de ses Actes, par l'exploitation d'enquêtes de panels et, après l'été 2020, par l'organisation d'une nouvelle rencontre destinée d'une part à synthétiser les contributions, d'autre part à ouvrir la discussion avec les associations engagées sur le terrain de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Avant de poursuivre, Jérôme VIGNON propose aux participants du séminaire d'intervenir pour poser leurs premières questions ou apporter leurs commentaires sur la méthode de travail proposée.

Échanges avec la salle

Isabelle DORESSE, d'ATD Quart Monde, estime que deux notions revêtent une importance capitale dans l'approche de l'action publique. Les termes de « stigmatisation » de la pauvreté et d'« insécurité » en sont les expressions respectives. La préoccupation majeure de l'action publique devrait consister à garantir plus de sécurité aux personnes en situation de précarité.

Jérôme VIGNON relève que l'attention porte désormais non seulement sur les inégalités, mais aussi sur l'insécurité chronique que les trajectoires et parcours révèlent.

Pour Nicolas DUVOUX, inégalité économique et insécurité restent corrélées, mais embrassent des réalités qui leur sont propres. Elles peuvent nécessiter des réponses institutionnelles distinctes : fiscalité d'une part, couverture des risques sociaux de l'autre.

S'agissant de la pauvreté infantile, Philippe STECK, président du comité français d'action et de développement social (CFADS), juge que l'analyse gagnerait à privilégier la notion de famille plutôt que celle d'individus isolés.

Jérôme VIGNON reconnaît que cette approche n'est pas la plus communément répandue en Europe. Indépendamment de la famille à laquelle il appartient, la singularité de l'enfant en situation de pauvreté tend à être mise en avant.

Denis CLERC intervient en tant que coauteur du rapport du CERC (Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale) de 2004 relatif aux enfants pauvres en France. Il remarque que les enfants qui vivent au sein de familles démunies pâtissent à double titre de leur situation de pauvreté : comme membres de la famille, mais aussi comme personnes en devenir confrontées d'emblée à une multiplication des handicaps. Investir en faveur de l'enfance constitue un levier dans la lutte contre la pauvreté.

En termes de trajectoires, Philippe STECK s'interroge par ailleurs sur les modalités qui ont permis d'évaluer à six générations la possibilité d'une ascension sociale.

Nicolas DUVOUX indique que la quatrième séance du séminaire abordera le problème de l'articulation des variables économiques, que Michaël Foster présentera, avec une approche, incarnée par Louis-André Vallet, qui s'intéresse aux déplacements des personnes en fonction de leur position professionnelle et sociale.

Marcel ANDRÉ, du CNLE, note que l'indicateur des budgets de référence conduit à observer une pauvreté qui touche continuellement un nombre élevé de personnes.

De l'avis de Michèle LELIÈVRE, mieux encore que celui de la pauvreté en conditions de vie, cet indicateur des budgets de référence, variable selon la configuration familiale, illustre concrètement le fait que des situations quotidiennes de précarité et

³ En raison de la crise sanitaire de la Covid-19 et du confinement national du printemps 2020, les séances 4 et 5 ont été reportées à l'automne 2020.

de difficultés sociales ne se limitent pas au seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian. Elles forment une sorte de halo autour de ce seuil de pauvreté.

Bibliographie

- Bane, M. J., Ellwood, D.T. (1986), « Slipping in and out of poverty: The dynamics of spell », *Journal of Human Resources*, 21(1), p. 1-23.
- Beck, S., Missègue, N., Ponceau, J. (2014), « Les facteurs qui protègent de la pauvreté n'aident pas forcément à en sortir », Insee. Les revenus et le patrimoine des ménages, p. 39-49.
- Castel, R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995. Chevalier, C. (2018), *La jeunesse dans tous ses États*, Paris, PUF.
- Duvoux, N. ; Papuchon, A. (2018), « Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale », *Revue française de sociologie*, n° 4, p. 607-647.
- Esping-Andersen, G. (1990), *The three worlds of welfare capitalism*, Princeton, Princeton University Press.
- Glaser, B., Strauss, A.L. (1971), *Status passage: A formal theory*, Chicago, Aldine-Atheron.
- Godefroy, P., Missègue, S. (2012), « Pauvretés monétaires et en termes de conditions de vie : sur cinq annexes, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », Insee. Les revenus et les patrimoines des ménages, p. 45-55.
- Insee (2019), « En 2017, les niveaux de vie progressent légèrement, les inégalités sont quasi stables », *Insee Première*, n° 1772, septembre.
- Kohli, M. (2009) « The world we forgot: A historical review of the life course », dans Walter R. Heinz, Johannes Huinink, and Ansgar Weymann (eds), *The life course reader: Individuals and societies across time*, Frankfurt, Campus-Verlag, p. 64-90.
- Lelièvre M., Rémila, N. (2016) « Dépenses pré-engagées : quel poids dans le budget des ménages ? », *Les Dossiers de la Dress*, n° 25, mars.
- Onpes (2008), *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*. La Documentation française, Paris.
- Onpes (2018), « Qui sont les personnes pauvres ? », *Les Cahiers de l'Onpes*, n° 2, octobre.
- Paugam, S. (1991), *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, « Sociologies ». Paugam, S. (1993), *La société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*, Paris, PUF.
- Vallet, L.A. (1999), « Quarante ans de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière des modèles récents », *Revue française de sociologie*, 40-1, p. 5-64.
- Van de Velde, C. (2008a), *Devenir adulte. Sociologie de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF.
- Verger, D., Lollivier, S. (2005), « Trois apports des données longitudinales à l'analyse de la pauvreté ». Insee, *Économie et Statistique*, 383-385, p. 245-282.

■ LES APPORTS D'UNE APPROCHE DYNAMIQUE

Jean-Luc OUTIN
DREES-comité scientifique du CNLE

Les propos reprendront des éléments de l'exposé de Nicolas Duvoux. Ils s'organiseront en quatre temps.

Les notions de trajectoire et de parcours

Les deux notions de trajectoire et de parcours sont à distinguer.

La trajectoire se rapporte à une suite de positions sociales qu'un individu occupe au fil du temps. Son analyse doit permettre de mieux comprendre l'évolution des situations, les phénomènes de mobilité sociale et les déterminants qui les caractérisent.

S'intéresser aux trajectoires conduit à observer leur orientation générale, leur déroulement, les interactions entre les différentes dimensions qui les structurent selon des temporalités variées (formation, emploi, vie familiale, vie résidentielle).

Leur interprétation ne saurait cependant se fonder uniquement sur des caractéristiques d'ordre individuel. Le contexte économique, social et institutionnel infléchit le déroulement de toute trajectoire. Des grands types de trajectoires pourront être définis.

La notion de parcours paraît beaucoup plus institutionnelle que celle de trajectoire. Les parcours sont liés à l'offre publique, telle qu'elle se manifeste par des normes. Leurs caractéristiques en scandent en quelque sorte le temps : parcours scolaire, parcours d'insertion, parcours de soins, pour prendre des exemples.

Les usages les modulent. Ainsi, le parcours scolaire pourra être marqué par un allongement en raison de retards ou, à l'inverse, par un arrêt précoce.

Une fois cette distinction établie, il convient de s'enquérir des liens que les deux notions entretiennent. Issus des interventions publiques, les parcours sont conçus pour modifier le sens et l'évolution des trajectoires.

Utilité des trajectoires individuelles dans l'analyse de la pauvreté

De longue date, les démographes expliquent que l'évolution de l'effectif d'une population, ainsi que de sa composition même, résulte certes de son niveau initial, mais aussi des flux d'entrée et de sortie qui l'affectent pendant une période considérée. À l'opposé de la représentation statique habituelle, il apparaît que les populations qui demeurent durablement dans un état de chômage ou de pauvreté présentent des caractéristiques sensiblement différentes de celles qui ne le connaissent que le temps de brèves périodes. Pour un individu, les conséquences d'un ou plusieurs courts épisodes de pauvreté ne sont pas identiques à celles d'une période plus longue. Dans le premier cas, il sera question de précarité, dans le second d'un processus d'exclusion.

Il importe de rappeler que, dès les années 1990, la délégitimation du revenu minimum d'insertion (RMI) a notamment tenu au fait qu'il était communément perçu comme un dispositif irréversible. Or, en dépit d'un nombre toujours croissant d'allocataires, les travaux de la DREES montraient déjà la réalité du renouvellement de l'ordre d'un tiers par an de cet effectif.

Ces différences de situations impliquent de s'interroger sur la nécessité de moduler en conséquence les formes de l'intervention publique destinées à les prendre en charge. La prime pour l'emploi⁴ s'efforce par exemple de tenir compte du phénomène d'instabilité chronique propre au marché du travail.

Tout l'enjeu consiste d'abord à élaborer une représentation plus exacte des situations de pauvreté. L'Onpes privilégie une approche multidimensionnelle (Onpes, 2018). Celle-ci recoupe divers aspects comme le niveau de vie, le degré de privations, l'absence d'accès au droit. La dimension de durée, d'ancienneté et de fréquence, demeure relativement absente jusqu'à présent. Elle s'avère néanmoins toutaussi indispensable à une meilleure compréhension du phénomène de pauvreté.

⁴ La prime pour l'emploi a été supprimée et intégrée au dispositif de la Prime d'activité instaurée par la loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi et effective depuis le 1^{er} janvier 2016.

Esquisse de questions d'ordre méthodologique : comment appréhender le temps en matière de pauvreté ?

Le choix d'une échelle de temps

Quelle échelle de temps convient-il de considérer ? Les travaux de Jérôme Accardo rappellent qu'abordée globalement, la variation du niveau de vie d'une année à l'autre demeure limitée. Le choix d'un temps long mettra en évidence des phénomènes de permanence. En revanche, l'instabilité des situations apparaît beaucoup plus marquée dès lors que l'analyse s'en tient à un temps court.

À partir du baromètre de la DREES, Adrien Papuchon et Nicolas Duvoux (2018) montrent que les perceptions individuelles du sentiment de pauvreté peuvent se situer sur une échelle de temps longue. Il arrive ainsi que des personnes se déclarent pauvres alors que l'indicateur de pauvreté monétaire ne les appréhende pas comme telles.

L'échelle de temps à retenir dépendra du champ de l'analyse. Si celle-ci porte sur la formation initiale, elle préférera un temps long afin d'embrasser les effets retardés de la scolarisation, aussi bien que ses effets durables (insertion sur le marché du travail, déroulement de la carrière professionnelle). Autre exemple, l'Ined et l'Insee développent des travaux qui mettent en relation l'espérance de vie et les niveaux de vie, choisissant ainsi une perspective particulièrement étendue.

Caractériser les trajectoires dans le temps suppose de définir puis de combiner la durée et la fréquence des épisodes de pauvreté. Une durée longue et continue caractérisera un phénomène de rupture, voire d'irréversibilité. La nature des épisodes constitue un troisième critère. Elle éclaire la manière avec laquelle la notion de parcours peut infléchir celle de trajectoire.

Contextualisation des trajectoires

La description des trajectoires ne suffit pas. Le contexte dans lequel elles s'inscrivent est susceptible d'en influencer le cours.

En matière de trajectoire professionnelle, les enquêtes Génération du Céreq (Centre d'études et de recherche sur les qualifications) montrent que le contexte macro-économique joue un rôle au moment de l'insertion sur le marché du travail et pèse ensuite sur le déroulement de la carrière, tant en termes de postes occupés que de salaires. Ceux qui entrent sur le marché du travail au cours d'une période défavorable du cycle économique en portent durablement la marque (Dupray *et al.*, 2018).

Les recherches du Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) apprennent que la reprise d'une activité professionnelle réduite ne garantit pas systématiquement le passage progressif vers un emploi stable. Au contraire, elle tendrait à enfermer une partie des personnes concernées dans une situation de précarité. Dans un contexte de transformation du système productif et du marché du travail, l'OCDE souligne pour sa part une aggravation de la précarité ainsi que les difficultés croissantes de la classe moyenne à soutenir sa condition, principalement en raison d'un renchérissement des coûts du logement et de l'enseignement supérieur insuffisamment compensé par l'augmentation des revenus.

Les dispositifs institutionnels et leurs incidences sur les trajectoires constituent un autre élément de contextualisation. Ces dispositifs renvoient par exemple à l'indemnisation du chômage ou au revenu de solidarité active (RSA). Ils incluent une dimension temporelle sur le double plan des conditions d'octroi de l'aide matérielle et de l'accompagnement des personnes vers le retour à l'emploi ou dans un parcours d'insertion. Concomitamment, l'ampleur du phénomène du non-recours aux droits sociaux ne doit pas être négligée. Il emporte des conséquences sur le niveau de vie.

Remarques conclusives

Dans ses travaux d'analyse longitudinale des situations de pauvreté ou de définition d'indicateurs, l'Onpes, et après lui la structure qui lui succédera, gagneraient à procéder à un inventaire critique de l'ensemble des données disponibles, qu'elles soient statistiques, administratives, ou issues d'enquêtes, en vue de leur amélioration. Pour l'heure, les analyses longitudinales se développent à partir de sources différentes. Chacun définit ses modalités d'usage, les caractéristiques de ses panels, la manière de traiter les phénomènes de censure ou d'attrition (c'est-à-dire la perte d'individus d'un échantillon).

Il convient par ailleurs de réfléchir à la manière d'associer les personnes démunies. Leur présence au séminaire participe déjà de cette démarche. Il est cependant souhaitable qu'elle ne se restreigne pas à un rôle d'auditeurs passifs. L'exigence s'impose à plus forte raison que le CNLE, après l'Onpes, se transforme lui-même en profondeur. Les personnes en situation de pauvreté formeront bientôt la moitié de son effectif.

Enfin, s'intéresser aux trajectoires ne doit pas conduire à l'idée restrictive que les personnes les plus en difficulté sont celles dont la situation de pauvreté s'avère la plus durable. De fait, l'état de pauvreté connaît des entrées, des sorties et des retours. Si la remarque ne remet nullement en cause le bien-fondé des politiques propres aux personnes en situation de pauvreté durable, l'action publique ne saurait s'y limiter.

Échanges avec la salle

Jérôme VIGNON note l'intérêt que l'intervenant porte au rôle des institutions dans le façonnement des trajectoires et à l'adéquation des réponses que les politiques publiques apportent. La présentation invite par ailleurs à distinguer les deux perceptions, objective et subjective, du temps. La première appartient aux statisticiens et observateurs, la seconde relève du vécu des personnes elles-mêmes.

Simone SYLVESTRE, du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires), se demande s'il ne serait pas pertinent de concevoir des indicateurs relatifs aux résultats des politiques publiques. Elle pense en particulier aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), pour lesquels peu de données sont disponibles.

Emilia NALY, du CNLE, s'interroge sur l'articulation du projet de revenu universel d'activité (RUA) avec la réalité de situations et de revenus personnels souvent instables dans le temps. Des risques d'asynchronismes apparaissent évidents, au détriment des bénéficiaires potentiels.

Jean-Luc OUTIN reconnaît un problème complexe. Pour une partie au moins des intéressés, un décalage quasi permanent peut contrarier la relation qui existe entre une situation donnée et les droits qu'elle ouvre. Il n'est pas certain que le RUA résoudra la difficulté.

Jérôme VIGNON observe que la question porte sur la pertinence du système institutionnel. Elle reprend le constat établi à l'occasion de la préparation du rapport Sirugue (2016). Il apparaissait déjà que les indus constituaient un problème majeur. Le constat obligeait à déplacer le débat du domaine de la simplification des dispositifs à ceux de la prévisibilité des revenus minimums et de leur adaptation à la situation des personnes éligibles.

Pour sa part, Nicolas DUVOUX estime que les distinctions proposées entre le caractère durable ou transitoire des difficultés, entre l'exclusion et la précarité, interviennent opportunément pour appréhender nombre de sujets. Il cite l'exemple de la pauvreté des étudiants. Dès 1998, Nicolas Herpin et Daniel Verger (1998) avertissaient que ce problème ne saurait être saisi selon une approche strictement statique. Évoquant la prime d'activité, l'intervenant partage par ailleurs l'idée d'un lien étroit entre les institutions du marché du travail et la prise en charge au titre de l'assistance. En dernier lieu, à l'aune des travaux qu'il dirige de concert avec Adrien Papuchon sur le sentiment de pauvreté, il retient l'importance du logement et de la propriété du logement dans l'appréciation que les personnes portent sur leur propre trajectoire. La remarque vaut particulièrement pour la catégorie des retraités.

Bibliographie

Accardo, J. (2016), « La mobilité des niveaux de vie en France », *Insee Références*.

Dupray A. ; Quenson, E. (dir.) (2018), *Sept ans de vie professionnelle des jeunes : entre opportunités et contraintes*, Céreq, Octarès, coll. Le travail en débat.

Duvoux, N. ; Papuchon, A. (2018), « Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale », *Revue française de sociologie*, 4, p. 607-647.

Herpin, N. ; Verger, D. (1998), « Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté », *Économie et Statistique*, n° 308-310, octobre. p. 211-227.

Issehnane, S. ; Gilles, F. ; Moulin, L. ; Oumeddour, L. ; Sari, F. (2016), « Pratiques et impact des activités réduites. Les résultats de cinq recherches », *Études et recherche de Pôle emploi*, n° 8.

OCDE (2019), *Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse*, Éditions OCDE, Paris, Onpes (2018), « Qui sont les personnes pauvres ? », *Les Cahiers de l'Onpes*, n° 2, octobre.

Sirugue, C. avec Cadoret, C. et Grobon, S. (2016), *Repenser les minima sociaux. Vers une couverture socle commune*, rapport au Premier ministre.

■ INTERROGATIONS AUTOUR DES INDICATEURS USUELS DE MESURE DE LA PAUVRETÉ

Ana PERRIN-HEREDIA
CNRS, CURAPP-ESS

Avant toute chose, il s'agit de savoir comment appréhender au plus près de la réalité, le phénomène de la pauvreté, qu'il faudrait requalifier en « processus » pour mieux prendre en compte sa dimension temporelle.

Utilisant l'ethnographie comme méthode d'enquête dans ses recherches sur les économies domestiques des strates les plus précaires des milieux populaires, Ana PERRIN-HEREDIA en est venue à s'interroger sur certaines catégories statistiques, au premier rang desquelles l'indicateur de revenu.

La confrontation des approches méthodologiques, en l'occurrence celles de l'ethnographie et de la statistique, doit permettre de mieux saisir la réalité des situations de pauvreté et de rendre compte avec plus de précision du vécu des individus.

Des recherches qui interrogent la mesure de la pauvreté et de l'inégalité en France

Pendant plusieurs années, dans une ville moyenne de l'est de la France, l'intervenante a réalisé une « ethnographie économique » d'un quartier populaire⁵.

Objectifs de la recherche et dispositifs méthodologiques

Elle a d'abord enquêté auprès de nombreuses structures, tant publiques que privées, qui proposent d'accompagner les personnes qui rencontrent des difficultés financières. Elle a cherché à saisir les normes institutionnelles de la « bonne » gestion budgétaire (Perrin-Heredia, 2010).

Se déplaçant au domicile des personnes, elle a ensuite conduit de nombreux entretiens, parfois sur de longues périodes. Les personnes rencontrées occupaient toutes des logements sociaux et leur niveau de vie les situait dans les deux premiers déciles de la population française. Il ne s'agissait nullement de constituer un quelconque échantillon plus ou moins représentatif, mais d'obtenir les données les plus exhaustives, précises et contextualisées possibles des pratiques économiques des familles concernées. Il s'agissait de plus de situer ces dernières au regard des données statistiques disponibles aussi bien au niveau local qu'au niveau national. Enfin, il était intéressant de comprendre pourquoi, à partir de situations économiques et sociales similaires, certaines familles semblaient vivre mieux que d'autres.

Cette question supposait d'étudier au préalable les catégories administratives utilisées pour l'évaluation de la santé financière d'une famille. Elle conduisait surtout à s'interroger sur les conditions de validité de la comparaison. Par suite, elle ouvrait la réflexion aux indicateurs usuels de la mesure de la pauvreté et des inégalités en France.

Confrontation des données ethnographiques avec les statistiques

Quoique la démarche ne pût être qu'approximative, voire hasardeuse sur le plan méthodologique, il importait en premier lieu d'évaluer le niveau de vie des personnes rencontrées par rapport au reste de la population française. De nombreux calculs intermédiaires intervenaient afin de parvenir à définir le revenu disponible annuel de chaque ménage. Ces calculs intermédiaires étaient particulièrement nombreux pour les cas complexes, comme ceux que l'Insee qualifie de « ménages atypiques ». Par exemple, déterminer le nombre d'unités de consommation à prendre en compte est ardu lorsque des enfants-adultes salariés continuent à vivre au domicile de leurs parents. Or, la fréquence de ce type de situation s'accroît généralement dans les premiers déciles de la population.

Ces cas, comme bien d'autres, révélaient l'existence d'un désajustement des catégories de la statistique publique lorsqu'elles doivent s'appliquer à des situations qui s'écartent, parfois notablement, de la mesure moyenne de référence. En l'occurrence, ces catégories s'appliquaient mal à la plupart des personnes rencontrées alors même qu'il s'agit de celles que ces catégories doivent permettre d'identifier. Cet écueil remettait inévitablement en question leur pertinence en tant qu'instruments de mesure de la pauvreté et des inégalités.

⁵ Dufy Caroline et Weber Florence, *L'ethnographie économique*. La Découverte, Paris, 2007.

Le calcul des niveaux de vie des différentes familles rencontrées permettait de comparer des cas extrêmement proches statistiquement au regard de leur revenu. Pour autant, leurs difficultés économiques étaient sans commune mesure entre elles.

Un exemple est particulièrement éloquent. Il concerne deux familles de structure équivalente, soit un couple avec trois enfants de moins de 14 ans. L'une bénéficiait d'un revenu moyen de 882 euros par mois par unité de consommation, l'autre d'un revenu de 884 euros. Or, l'une des familles épargnait près de 300 euros mensuellement quand la seconde ne parvenait que difficilement à subsister. Fallait-il imputer cette différence entre ces deux familles à leurs manières de gérer leurs revenus et leurs dépenses ?

Certes, la question mérite d'être posée. Mais elle ne doit pas conduire à masquer certaines différences plus subtiles mais néanmoins fondamentales pour saisir la réalité des conditions économiques et sociales des ménages et leurs conséquences. De prime abord ténues, ces différences, par exemple dans le montant et la régularité du salaire ou des aides sociales, dans les habitudes de consommation, sont loin d'être anodines dans les situations de pauvreté. Par un effet démultiplicateur, elles contribuent avec le temps à produire de sensibles écarts : certaines familles réussissent à surmonter leurs difficultés quand d'autres n'y parviennent pas (Perrin-Heredia, 2019). Une représentation imagée pourrait être celle de l'angle en mathématique qui matérialise la distance qui s'agrandit entre deux droites à mesure que l'on s'éloigne de leur point de rencontre.

Ainsi, cherchant à replacer les cas ethnographiques de son étude dans une perspective statistique, Ana PERRIN-HEREDIA s'est aperçue que les catégories usuelles s'appliquent mal aux situations de pauvreté monétaire et qu'elles occultent en partie la réalité qu'elles sont censées décrire. L'intervenante a alors décidé de s'intéresser de manière plus systématique à ces indicateurs, en interrogeant aussi les mesures de la pauvreté dite en conditions de vie, ou de la pauvreté dite subjective.

Limites de certains indicateurs usuels de la statistique publique

La mesure de la pauvreté monétaire en France renvoie principalement à l'échelle des niveaux de vie, établie grâce au revenu disponible. La façon dont sa valeur nominale est abordée amène néanmoins à sous-estimer l'ampleur et l'intensité de la pauvreté. Les autres dimensions du revenu, les dimensions temporelle et sociale, sont quant à elles difficilement prises en compte, alors qu'elles permettent de mieux saisir la réalité de la pauvreté.

Les mesures monétaires de la pauvreté

Comparées à d'autres déciles de la population française, les différences de niveau de vie des personnes interrogées pouvaient paraître minimes. Cependant, au cours des entretiens, la quasi-totalité d'entre elles insistaient sur l'importance de chaque euro. Quelques euros ou quelques dizaines d'euros d'écart représentent des dépenses possibles ou impossibles. Lorsque les dépenses s'avèrent indispensables, mais que le budget du ménage ne les autorise en principe pas, elles peuvent être à l'origine de surcoûts, comme des frais bancaires ou des échéances de crédits. Quelques dizaines d'euros manquants deviennent alors vite des centaines d'euros qui grèveront le budget des mois à venir.

Face aux situations de pauvreté, détourner l'attention de ces problèmes d'apparence anodine revient à omettre qu'en situation de dénuement le moindre écart de revenu compte.

Or, en France, une approche linéaire des revenus prévaut. Le sens mathématique de cette expression signifie que le déplacement est considéré comme progressif d'un bout à l'autre de l'échelle des revenus : la valeur de dix euros serait identique pour les plus riches comme pour les plus pauvres. En réalité pourtant, la pression budgétaire se démultiplie à mesure que le revenu diminue. Ignorer la dimension exponentielle de la pression budgétaire tend donc à minimiser l'ampleur de la pauvreté et la violence de ses effets.

En second lieu, la mesure des inégalités de niveaux de vie se fonde sur des moyennes : celles d'un nombre d'unités de consommation pour l'année ainsi que celle d'un revenu disponible annuel.

Or, le calcul d'un revenu disponible annuel moyen par exemple suppose de lisser les variations journalières, mensuelles ou annuelles que peut connaître le revenu. Ici encore, l'importance concrète de différences de quelques dizaines d'euros échappe à la mesure. Qu'il s'agisse des variations de revenus d'emplois intérimaires ou de celles du montant d'allocations, le raisonnement à partir d'une moyenne passe sous silence la façon dont ces variations mettent en tension les économies domestiques, au premier rang desquelles celles des plus démunis. Les variations de revenus accentuent les difficultés des personnes en situation de pauvreté ; elles les touchent aussi plus souvent que d'autres catégories de la population. Ne pas les prendre en compte revient une nouvelle fois à sous-estimer l'ampleur et l'intensité de la pauvreté.

Les dimensions temporelle et sociale du revenu

L'ethnographie met en évidence les autres dimensions du revenu, temporelle et sociale. En comparaison des mesures monétaires de la pauvreté, celles de la pauvreté en conditions de vie et celles de la pauvreté subjective paraissent leur accorder davantage de place. L'ethnographie souligne cependant certaines limites de ces approches.

À l'évidence, il convient de réinscrire le revenu dans le temps long et de l'envisager dans une perspective dynamique qui prêtera attention à sa structure, à sa régularité, à sa prévisibilité, ainsi qu'à son caractère assuré ou non.

Prendre en considération la dimension temporelle du revenu, et non plus seulement sa seule valeur nominale, permet de mieux saisir les conséquences concrètes de ses incessantes variations. Avec cette approche, il apparaît également que des situations de pauvreté s'inscrivent dans des carrières économiques au sens qu'Howard Becker a donné à l'expression (1985). Enfin, le caractère plus ou moins durable, voire irrémédiable, des situations peut être mieux objectivé. Pour autant, cette prise en compte la dimension temporelle du revenu n'exonère pas d'une réflexion sur la dimension nominale de ce revenu, telle qu'évoquée précédemment.

Outre ces dimensions nominale et temporelle, l'ethnographie montre l'importance de la dimension sociale du revenu qui renvoie communément à ses usages sociaux, c'est-à-dire à la consommation des ménages. La plupart du temps, les mesures qui en tiennent compte cherchent à l'objectiver et à reconnaître les privations ou les sentiments de privation que la pauvreté entraîne. Car, seul, le revenu ne prend guère de sens. Il importe de savoir ce à quoi il permet de prétendre.

Les approches par paniers de biens encourent les mêmes critiques que les enquêtes par budgets de familles. Leur écueil majeur tient surtout au risque d'envisager abstraitement les privations, les manques ou les modes de consommation, à partir de ce que pourrait faire ou non un individu au revenu moyen qui se retrouverait soudainement avec des ressources beaucoup plus restreintes. En pensant la pauvreté uniquement en termes de privation, ces approches ne tiennent pas compte des effets de la socialisation économique de classe. Elles ne permettent pas de saisir ces cas, nombreux, qui ont appris à composer avec des conditions de vie difficiles. Ces populations sont enregistrées en creux dans les mesures de la pauvreté subjective, ce sont celles qui ne se déclarent pas pauvres tout en étant en situation de pauvreté monétaire.

Assurément, il faudrait également insister sur le fait que la pauvreté n'est pas qu'un ensemble de contraintes matérielles. Elle repose également sur des contraintes sociales qui renforcent les effets des premières.

En dépit des interrogations que l'approche ethnographique soulève, les modèles statistiques demeurent indispensables à la compréhension de la pauvreté. Mieux que n'importe quels autres, ils l'objectivent dans la diversité de ses manifestations. En définitive, le cumul des méthodes contribuera à dessiner peu à peu les contours du phénomène, pour en proposer une définition empiriquement fondée et fiable.

Échanges avec la salle

Marcel ANDRÉ s'intéresse aux dépenses invisibles qui obèrent un budget : alcool, tabac, surconsommation, paris et jeux divers. Elles concernent nombre de personnes et aggravent le phénomène de pauvreté.

Ana PERRIN-HEREDIA rappelle que la liste des dépenses à prendre en compte fait de longue date débat dans le domaine de la sociologie de la consommation et des budgets, au regard de leurs visées plus ou moins moralisatrices. Le risque a toujours existé d'établir implicitement une hiérarchie des postes de dépenses en les définissant *a priori*.

Oumnia ALAOUÏ, des Restos du cœur, attire l'attention sur la dimension spatiale de la pauvreté. Bien que les caractéristiques et la sociologie d'un territoire influencent la perception du problème, l'intervenante se demande si les indicateurs de la statistique publique intègrent suffisamment cette dimension. De plus, elle s'interroge sur une possible extension à la France entière des résultats d'une enquête, celle dont l'exposé a rendu compte, qui se rapportent à un quartier en particulier.

Ana PERRIN-HEREDIA convient de l'importance de la dimension spatiale du revenu, bien qu'elle soit encore trop peu souvent utilisée, mais considère qu'elle s'intègre à la prise en compte de sa dimension sociale. L'enquête Budget de famille montre par exemple des variations de la part de certaines dépenses en fonction des zones de résidence. Par ailleurs, le cas étudié n'a pas vocation à être généralisé à la France entière mais sert à penser les limites de ce qui est présenté comme le cas général (la statistique publique).

Isabelle DORESSE constate que l'exposé a apporté sa rigueur scientifique au traitement de sujets dont ATD Quart Monde partage la préoccupation.

Marie MALLET, du centre d'action sociale de la Ville de Paris, relève la complémentarité des interventions et des échanges qui ont cours depuis le début de la séance. Différentes disciplines viennent enrichir l'appareil statistique de référence. Penser ces allers-retours constitue un enjeu méthodologique pour l'ensemble du séminaire.

S'appuyant sur l'exemple des travaux du sociologue Jean-Claude Kaufmann, Philippe STECK juge fondamental de disposer à la fois de données statistiques et de capter le quotidien des personnes pour traiter les questions de société.

Dominique ACKER, inspectrice générale honoraire des affaires sociales, s'interroge sur l'opportunité de croiser les comportements de consommation avec les questions de culture ou de niveau d'éducation.

Pour point de départ de son enquête et de ses comparaisons, Ana PERRIN-HEREDIA avait retenu des conditions économiques et sociales similaires. Il lui est apparu que les questions d'ordre culturel, telles que les pratiques religieuses, contribuaient à alimenter la somme des petites différences dont elle adécrit les effets dans le temps sur un budget. Les pratiques individuelles ne sauraient cependant donner l'explication de problèmes comme l'endettement.

Nicolas DUVOUX retient qu'une approche inductive, de type ethnographique, implique de réintroduire la temporalité dans les indicateurs. Sa lecture de l'ouvrage *Grandes fortunes*, des sociologues Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot (2019), lui a appris que les instruments de l'analyse des classes moyennes deviennent inopérants pour étudier la catégorie des plus riches. L'indicateur de la profession, essentiel dans le premier cas, ne suffit ainsi plus en présence de personnes ou de familles qui cumulent les capitaux de différents ordres. L'exposé d'Ana Perrin-Heredia montre le même désajustement à l'extrême opposé de la hiérarchie sociale. À partir de ce constat, peut-être convient-il de rattacher les situations et trajectoires de pauvreté à la notion de classe sociale, avec ce qu'elle implique en termes de différenciation des ressources. L'intervenante s'interroge alors sur la compatibilité de cette catégorisation des populations par classes avec les indicateurs habituels du niveau de vie. Ces derniers présentent, rappelle-t-elle, l'intérêt d'être aisément quantifiables.

Ana PERRIN-HEREDIA insiste sur le fait qu'elle ne rejette nullement les indicateurs traditionnels. Elle propose plutôt des axes de réflexion en vue de leur perfectionnement, se concentrant pour sa part sur les catégories défavorisées de la population. Quant à l'utilisation de la notion de classe sociale, elle admet une question fondamentale et note que celle-ci alimente bien des débats. Comment, en raison de leur hétérogénéité, penser les classes populaires, leurs relations avec d'autres classes de la société, leur inscription territoriale à l'échelle nationale et internationale ?

Michèle LELIÈVRE remarque que la statistique publique s'efforce de rapprocher mesure et perception que les individus se forgent de leur situation. En 2008, à l'issue de ses travaux sur le pouvoir d'achat des ménages, la commission Quinet recommandait à l'Insee de publier des indicateurs en termes de revenus arbitrables. Les revenus arbitrables sont ceux dont les ménages disposent après retranchement des dépenses dites contraintes ou pré-engagées, c'est-à-dire difficilement renégociables à brève échéance. L'intervenante aimerait savoir dans quelle mesure ces éléments éclairent les travaux de la conférencière.

Ana PERRIN-HEREDIA reconnaît que la détermination du revenu arbitral participe d'une meilleure compréhension du niveau de vie réel des personnes et du phénomène de pauvreté. La difficulté réside dans la définition de ce revenu et dans le choix des dépenses à retenir.

Bibliographie

Howard, B. (1985), *Outsiders : études de sociologie de la déviance*. A.-M. Métailié, Paris.

Perrin-Heredia, A. (2010), « Logiques économiques et comptes domestiques en milieux populaires : ethnographie économique d'une "zone urbaine sensible" », thèse pour le doctorat de sociologie, université de Reims Champagne Ardenne.

Perrin-Heredia, A. (2019), « De si petites différences. Conduites économiques et segmentation sociale », dans N. Duvoux et C. Lomba (dir.), *Où va la France populaire ?*, Paris, PUF/La vie des idées.fr, p. 65-80.

Pinçon, M., Pinçon-Charlot, M. (2019) *Grandes fortunes. Dynasties familiales et formes de richesse en France*, Paris, Payot, nouvelle édition.

■ PAUVRETÉ ET DÉPRIVATION MATÉRIELLE PERSISTANTE : COMPARAISONS EUROPÉENNES

Anne-Catherine GUIO et Éric MARLIER
LISER

La présentation se centrera sur les indicateurs européens. Elle évoquera la base de données EU-SILC (The European Union Statistics of Income and Living Conditions) dont il sera question tout au long des différentes séances du séminaire. Des exemples illustreront aussi bien l'utilité que les limites des données et des concepts.

Les indicateurs européens

L'indicateur de pauvreté monétaire sert depuis près de vingt ans au suivi des politiques sociales des États membres de l'Union européenne. Cet indicateur est relatif. Le seuil de pauvreté varie d'un pays à l'autre. Il se fonde sur un revenu médian, pour s'établir à 60 % de ce revenu. Il met en évidence les inégalités.

La démarche pose pour hypothèse de départ que tous les membres du ménage jouissent des mêmes conditions de vie, c'est-à-dire du même niveau de revenu. Par convention, elle prend en compte la taille du ménage en divisant le revenu du ménage par une échelle d'équivalence. Les conséquences se traduisent plus sur un plan longitudinal, pour l'observation des trajectoires, qu'en coupe. Il s'avère que les économies d'échelle ne sont pas toujours évidentes : une personne vivant seule ne dépensera pas nécessairement moins d'argent pour se loger.

Au niveau européen, la démarche comparative utilise également un autre indicateur de suivi des politiques sociales, l'indicateur de « déprivation », ou privation, matérielle. Il a fait l'objet d'une révision en 2017, sur la base de travaux auxquels le LISER (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research) a contribué.

Dans sa philosophie, ce second indicateur se rapproche de celui qui en France s'intéresse aux conditions de vie. Il s'attache à voir si les personnes rencontrent des difficultés dans l'achat de biens et services. La logique en devient plus absolue : les États européens sont tous soumis au même indicateur et à la même liste de biens et services.

Depuis 2017, sur les treize items retenus pour mesurer la *déprivation*, six peuvent varier en fonction des adultes du ménage. Ils ont permis d'étudier les différences entre homme et femme au sein d'un même ménage, différences qui ont du reste été confirmées.

Seules les *déprivations* dues à un manque de ressources sont retenues. Ici, il convient d'observer que la pauvreté de long terme amène à modifier les préférences des individus qui la subissent. La remarque souligne l'une des faiblesses de l'indicateur.

La liste des items, avec une répartition en deux catégories, est la suivante, pour les items collectés au sein du ménage :

- Partir en vacances une semaine par an ;
- Faire face à des dépenses imprévues, de l'ordre de plus ou moins 1 000 euros en France ;
- Éviter les arriérés de paiement (crédits à la consommation, loyer, emprunts, charges) ;
- Prendre tous les deux jours un repas protéiné ;
- Chauffer correctement le logement ;
- Disposer d'une voiture lorsque le besoin s'en fait sentir ;
- Remplacer des meubles usagers ;
- Pour les items des adultes ;
- Les vêtements ;
- Les chaussures ;
- L'argent de poche ;
- Des loisirs réguliers ;
- Sortir prendre un verre ;
- Bénéficier d'une connexion à l'internet.

Quel que soit le pays d'Europe, attestant d'une forme de rationalité commune, il apparaît que, pour les personnes, l'ordre d'importance des treize items de *déprivation* reste toujours équivalent. Face à la *déprivation*, les items sacrifiés par priorité sont ainsi presque partout les vacances puis les dépenses imprévues.

Plusieurs facteurs peuvent être à l'œuvre dans les situations de *déprivation* tant transitoires que persistantes. Pour la validité des enquêtes, les documenter suppose de recueillir un nombre élevé d'informations.

Le revenu influence la *déprivation*. Il s'agit principalement du revenu à long terme, soit le capital, la richesse d'une part, les dettes et les coûts (le « reste à vivre ») d'autre part. Sur ce dernier point, les coûts des soins de santé jouent dans tous les pays un rôle de premier plan.

Les transferts en nature, tels que la gratuité de la scolarité, interviennent également. Une récente étude comparative a mis en évidence leur portée sur la *déprivation* des enfants.

Les transferts sociaux contribuent de même à expliquer la *déprivation*. S'ajoutent enfin les préférences des individus qui, avec un revenu donné, ne choisiront pas nécessairement des biens et services identiques.

Analyse des données de la base EU-SILC

En comparaison des modèles habituels, la logique longitudinale implique une multiplication des variables explicatives : variables d'état, transitions (ruptures, pertes d'emploi, etc.). Dans l'Union européenne, un seul indicateur utilise la base longitudinale EU-SILC. Il s'agit de l'indicateur de pauvreté persistante.

Mesuré sur une période de quatre ans, il regroupe les personnes qui souffrent de pauvreté au moment de l'enquête et qui l'ont subie pendant au moins deux des trois années précédentes. Il retient ainsi la répétition de la pauvreté plus que sa persistance au sens strict.

Cette durée de quatre années peut paraître brève pour conduire des analyses de trajectoires. Au sein des groupes de travail d'Eurostat, l'intervenante et Éric Marlier font partie des personnes qui ont demandé l'extension du panel tournant à six ans. Certains États membres s'y sont refusés et il est aujourd'hui peu probable que le panel d'EU-SILC soit étendu à six ans. Le problème du coût du suivi se pose à l'évidence. Il apparaît moins certain en termes d'attrition, c'est-à-dire de pertes d'échantillon, dans la mesure où l'effet de lassitude intervient principalement entre la première et la deuxième année.

Au regard des ressources qu'elle mobilise, il semble par ailleurs regrettable qu'un seul indicateur recoure aux données de la base longitudinale EU-SILC.

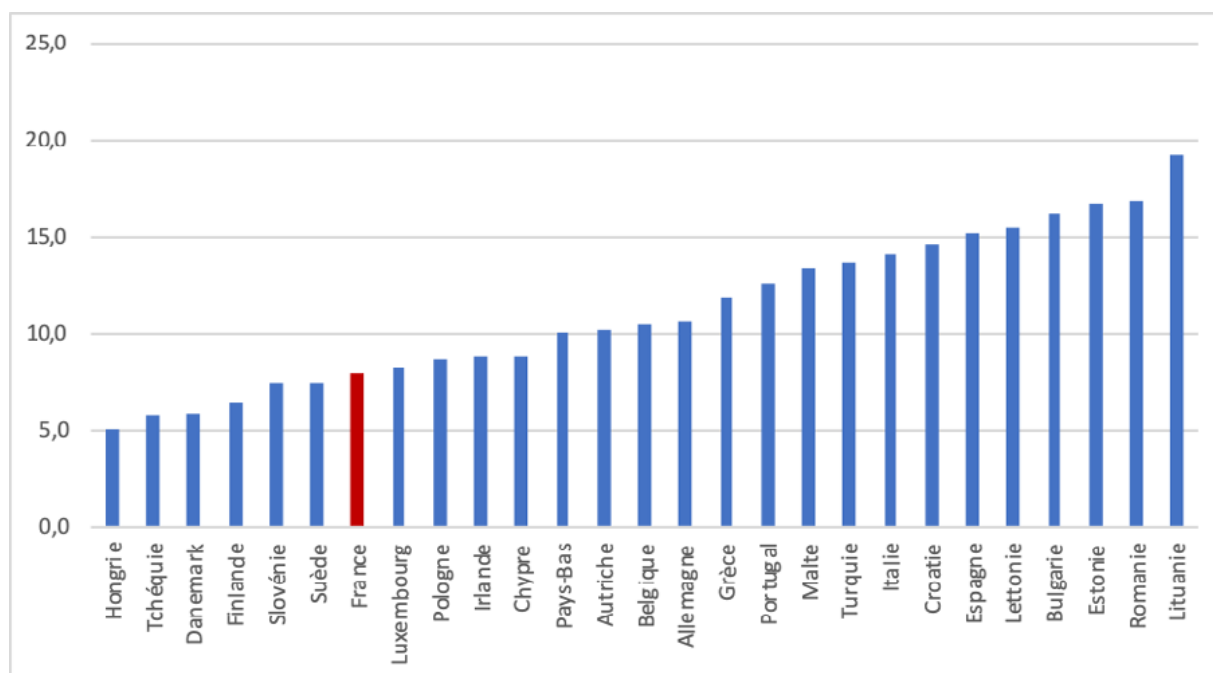
La base longitudinale EU-SILC s'appuie sur un panel tournant. Les personnes s'engagent pour une période de quatre ans et un quart de l'échantillon est renouvelé chaque année. D'une année sur l'autre, les transitions concernent donc les trois quarts de l'échantillon. Sur une durée de quatre ans, la proportion est ramenée à un quart, autrement dit à un échantillon restreint. Celui-ci s'amenuisera encore à mesure que l'étude se spécialisera sur certaines catégories d'individus. Cette limite doit être présente à l'esprit au moment d'examiner les chiffres de la pauvreté persistante au niveau européen.

En coupe, le taux de pauvreté varie entre un peu moins de 10 % en République tchèque, en Finlande, au Danemark et jusqu'à 25 % en Bulgarie, Lituanie, Roumanie et Lettonie.

Le taux de pauvreté persistante ne corrobore pas nécessairement le classement du précédent indicateur. Des pays avec un niveau de pauvreté monétaire assez comparable en coupe se retrouvent dans des situations sensiblement différentes en termes de persistance de la pauvreté. Le graphique 1 présente cet indicateur pour les pays pour lesquels EU-SILC est disponible en 2019. On y voit que le taux de pauvreté persistante varie entre 5-6 % (Hongrie, Tchéquie) et près de 20 % (Lituanie), étant rappelé que le seuil de pauvreté dépend du revenu médian (60 %) dans chaque pays.

En France, ce taux atteint 8 %. Cela signifie qu'en France deux tiers des personnes pauvres en 2019 l'étaient déjà au moins deux fois en 2016, 2017 et 2018.

Graphique 1 • Taux de pauvreté persistante, pays européens (en %)



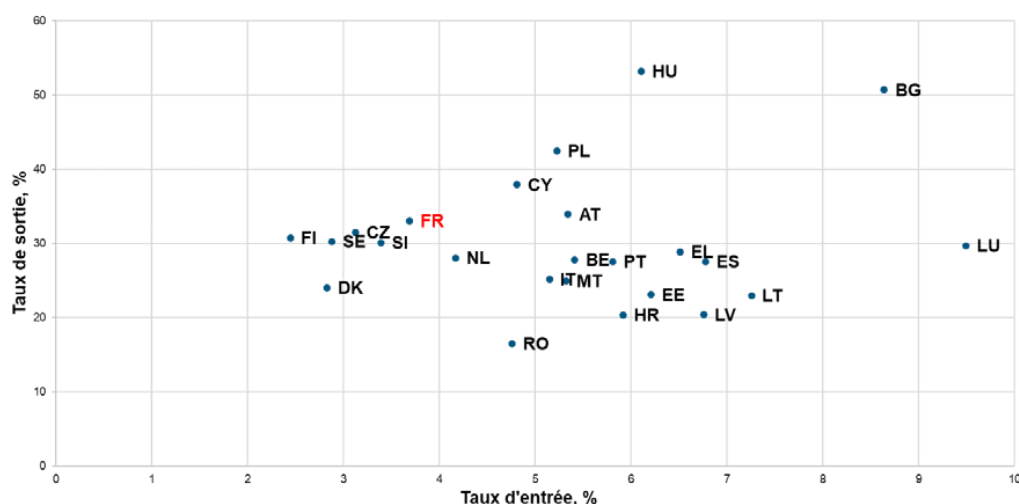
Source > EU-SILC 2016-2019 (données de 2015-2018 pour l'Autriche), Eurostat table ILC-LI21.

Effet de sa mesure par un indicateur beaucoup plus absolu, la *déprivation* dévoile un tout autre portrait de l'Europe (voir Guio, Marlier, Pomati, 2017). Les variations s'accroissent notablement. De moins de 5 % en Suède, au Luxembourg, en Finlande ou en Autriche, la *déprivation* atteint plus de 40 % en Roumanie ainsi qu'en Bulgarie. Elle témoigne de la diversité des niveaux de vie au sein de l'Union européenne.

La persistance de la *déprivation* pendant trois des quatre dernières années demeure élevée en Roumanie et Bulgarie, de même qu'en Hongrie. Elle y révèle des problèmes d'ordre structurel. La France se situe en milieu de classement.

Si le taux d'entrée dans la pauvreté s'élève à un peu moins de 4 % par an en France, il atteint presque 9 % en Bulgarie, comme en témoigne le graphique 2. D'une manière générale, le taux de sortie confirme que plus ou moins un tiers des personnes échappent à la pauvreté au bout d'un an en France. Certaines d'entre elles peuvent toutefois y retomber durant les années suivantes, on parle alors de pauvreté récurrente.

Graphique 2 • Taux d'entrée et de taux de sortie de pauvreté, pays européens (en %)



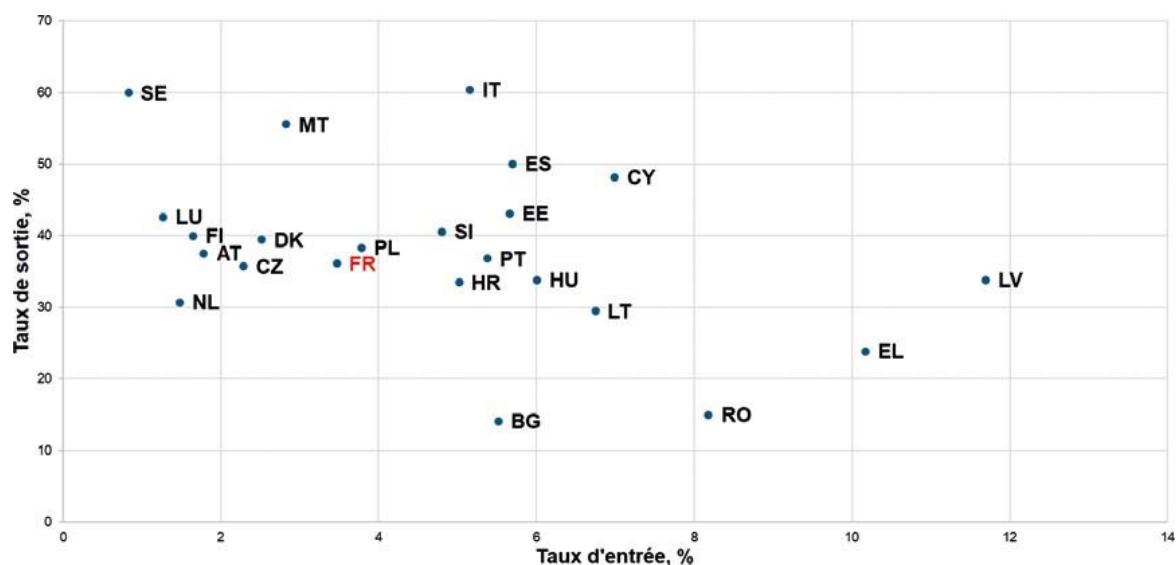
Lecture > Le taux de sortie est défini comme la proportion de personnes pauvres en 2017 qui en sortent en 2018, et le taux d'entrée comme celle de personnes non pauvres en 2017 qui le deviennent en 2018. Voir à la fin du texte pour la signification des acronymes des pays.

Source > EU-SILC 2017-2018, Base de données utilisateurs, calculs propres.

Le même exercice (voir graphique 3) pour la *déprivation* situe la France aux côtés du Danemark, de l'Autriche, mais également de la Pologne qui a beaucoup progressé au cours des dix dernières années, avec un taux d'entrée de nouveau légèrement inférieur à 4 % et un taux de sortie d'un peu plus du tiers. En revanche, un très faible taux de sortie et un taux d'entrée soit moyen soit

élevé caractérisent des pays comme la Roumanie ou la Bulgarie. Avec les effets de la crise qui l'ont frappée à partir de 2008, la Grèce a pour sa part connu une forte progression du niveau de *déprivation*, expliquée par d'abord une augmentation des entrées et ensuite également par une baisse des sorties. Sa situation ne s'améliore que depuis 2017.

Graphique 3 • Taux d'entrée et taux de sortie de la déprivation, pays européens



Lecture > Voir graphique 2.

Source > EU-SILC 2015-2018, Base de données utilisateurs, calculs propres.

Les études économétriques montrent que l'entrée ou la sortie de la pauvreté peuvent tenir à de minimes variations soit des revenus soit du seuil de pauvreté réévalué tous les ans.

Sont présentés les éléments qui mènent à une baisse significative (> 20 %) du revenu équivalisé du ménage. Les déterminants, ou événements déclencheurs de la baisse du revenu, tiennent d'abord à l'emploi. Sans surprise, la perte d'emploi et la baisse d'activité provoquent une baisse des revenus. Des événements familiaux tels que le divorce, la séparation et la naissance d'un enfant, augmentent également la probabilité de connaître une baisse du revenu du ménage équivalisé. D'autres variables interviennent : une faible éducation, la monoparentalité, l'isolement. Les personnes qui ont des problèmes de santé chronique n'ont pas significativement plus de chance de connaître une baisse des revenus, une fois les autres éléments pris en compte.

Une analyse similaire est présentée pour expliquer les risques d'entrée en déprivation. La perte d'emploi augmente par un facteur de 2,5 le risque d'entrée en déprivation. Ce n'est pas le cas du passage à un temps partiel, malgré la perte de revenus qu'il induit. De nouveau, le divorce et la séparation augmentent le risque de déprivation. Il n'en est pas de même de la naissance d'un enfant. Une faible éducation, la monoparentalité, l'isolement, ainsi que des problèmes de santé, accroissent le risque d'entrée en déprivation.

L'intervenante se consacre actuellement à d'autres types d'analyses, comme celle des travailleurs pauvres. D'une manière générale, il faut constater que le travail protège contre la pauvreté. Spécifique, la situation des indépendants se distingue de celle des salariés. Elle est celle d'une déprivation persistante dans certains pays, dont la Roumanie, la Bulgarie et la Grèce.

Échanges avec la salle

Pierre BLAVIER salue la qualité du travail accompli. Il souhaiterait obtenir des précisions sur la nature du contrôle opéré en matière d'attrition sélective. Il se demande de plus si les effets du renouvellement annuel d'un quart du panel sur la variation des données statistiques ont fait l'objet d'une étude.

Anne-Catherine GUIO évoque des poids adaptés dans la base longitudinale à chaque pays pour tenir compte de l'attrition sélective et conserver l'échantillon le plus représentatif possible. Néanmoins, une attrition véritablement sélective ne peut qu'influencer les indicateurs. S'il demeure envisageable de prendre en compte le fait d'avoir perdu dans le panel plus d'hommes que de femmes, ou plus de jeunes que de personnes moins jeunes, il n'en est pas de même pour d'autres catégories comme celles des travailleurs pauvres ou des allocataires sociaux. Sur la seconde question, l'intervenante signale que des membres du LISER ont étudié les conséquences du recours à un panel tournant (voir Fusco *et al.*, 2021). L'avantage de ce type de panel tient à ce qu'une proportion de l'échantillon reste toujours récente. Elle contribue à corriger l'attrition sélective.

Suzanne de CHEVAIGNÉ, présidente de l'association nationale des compagnons bâtisseurs, note que, dans la liste des *déprivations*, le fait de chauffer correctement son logement ne recueille pas l'unanimité des divers payseuropéens sur son niveau d'importance, contrairement aux autres items.

Anne-Catherine GUIO admet qu'il s'agit de l'item le moins aisément comparable à l'échelle de l'Europe. L'appréciation que les populations portent sur son importance fluctue d'un pays à l'autre. De fait, ne pas se chauffer dans les régions nordiques n'emporte pas les mêmes conséquences que dans les zones méditerranéennes, voir par exemple (Guio et Pomati, 2017).

Pour sa part, Philippe STECK observe que la méthode dite du coût réel corrigé reste fort peu utilisée. Cette approche retient par exemple que l'arrivée d'un enfant dans le ménage ne représente pas seulement un coût, mais aussi des privations pour ses parents.

Selon Nicolas DUVOUX, les travaux sur les budgets de référence relèvent en effet des modifications des comportements lors de l'arrivée d'un enfant. Ces modifications semblent sujettes à d'importantes variations en fonction de la situation géographique.

En raison des compositions plutôt mouvantes des ménages, de leur complexité croissante, Anne-Catherine GUIO signale un autre enjeu des données de la base EU-SILC pour les années à venir. Pour l'heure, les études relatives à la pauvreté monétaire ne tiennent pas compte du temps que l'enfant passe dans le ménage, notamment dans les cas de garde alternée. Cet état de fait est lui-même susceptible de biaiser certaines données statistiques.

Pierre MADEC, de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), s'interroge sur le rapport entre le caractère persistant du taux de pauvreté et la notion française de taux de pauvreté ancré dans le temps. Il se demande si, dans l'enquête décrite au cours de l'exposé, un taux de pauvreté est redéfini pour chaque année. Dans ce cas il dépendrait dans une large mesure du revenu médian. Or, celui-ci fluctue dans le temps et d'un pays à l'autre, parfois de manière considérable comme pendant la crise grecque. Le risque serait alors de sous-estimer le taux de pauvreté en raison d'une baisse du revenu médian. L'application d'un taux de pauvreté ancré dans le temps permet d'obvier à cet inconvénient. Devant la fragilité des indicateurs en coupe et la forte dépendance du taux de pauvreté au niveau de vie médian, l'intervenant pose au surplus la question de savoir si la base EU-SILC permettrait d'effectuer des calculs en parité de pouvoir d'achat entre les pays.

S'agissant de la mesure des revenus dans EU-SILC, Mickaël PORTELA, de la DREES, souhaiterait savoir si pour d'autres États que la France, la pratique prévaut de recueillir des données d'origine administrative, à partir de fichiers fiscaux et sociaux. Les données françaises issues du dispositif SRCV (« Statistiques sur les ressources et les conditions de vie ») et transmises à Eurostat présentent le mérite de la fiabilité.

Éric MARLIER, du LISER et de l'Onpes, indique que la pauvreté ancrée dans le temps ne constitue pas un indicateur d'usage strictement français. Cet indicateur se retrouve à l'échelle européenne. Il assied l'évolution annuelle du seuil de pauvreté sur celle du taux d'inflation. En d'autres termes, il ancre le seuil de pauvreté en l'année N et ensuite le met à jour chaque année (N+1, N+2...) en le multipliant par le taux d'inflation (plutôt qu'en le recalculant sur la base de la médiane des revenus en N+1, N+2...). Sa logique consiste à éviter des variations du seuil de pauvreté liées aux mouvements de la distribution des revenus. D'interprétation complexe, il s'avère utile dans les situations de crise économiques lorsque le revenu médian baisse. Avec l'indicateur de pauvreté persistante, le mode de calcul diffère. Une personne sera définie comme pauvre persistante, si elle n'excède pas le seuil fixé pour l'année en cours et n'a pas dépassé le seuil durant au moins deux des trois années qui précèdent. Le seuil de pauvreté est alors recalculé chaque année.

Par ailleurs, la base EU-SILC permet le calcul d'un seuil européen, calculé sur la base du revenu médian de tous les Européens, en parité de pouvoir d'achat. Le choix peut tendre à considérer l'Union européenne comme un seul et même ensemble et à ne lui appliquer qu'une seule ligne de pauvreté. Dans ce cas, les écarts de niveaux de vie se révèlent profondément marqués d'un pays à l'autre et soulignent des extrêmes. L'exercice présente néanmoins l'avantage d'offrir une vue de l'évolution de ces écarts entre les pays membres de l'Union.

Enfin, par rapport à l'utilisation des données administratives, il est important de clarifier que dans l'enquête EU-SILC la mesure de chaque composante du revenu doit être identique pour l'ensemble des pays membres de l'Union européenne. La façon dont les pays collectent l'information varie fortement. Quelques années en arrière, le nombre de ceux qui utilisaient des sources administratives était relativement faible. Il s'agissait des pays scandinaves, des Pays-Bas et de la Slovaquie. De plus en plus de pays, dont la France, y font désormais appel. L'avantage qualitatif ne se vérifie pas de la même manière pour tous les types de revenus.

Anne-Catherine GUIO mentionne qu'une étude de Veli-Matti Törmälehto datée de 2017 et publiée sur le site internet d'Eurostat compare les revenus agrégés disponibles dans EU-SILC avec ceux fournis par les comptes nationaux (Törmälehto, 2019). L'auteur constate que les pays qui utilisent les registres administratifs pour alimenter l'enquête EU-SILC obtiennent de meilleurs taux de couverture. L'intervenante encourage à multiplier les approches, surtout en longitudinal et spécialement pour la catégorie des indépendants. Elle met en garde contre les biais statistiques qui touchent également l'indicateur de *déprivation*.

Isolde DEVALIÈRE, en charge du pilotage de l'observatoire national de la précarité énergétique à l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), revient sur l'item relatif à la capacité du ménage à maintenir une température adaptée dans son logement ou, selon la nouvelle formulation, un logement simplement chauffé. L'étude des données lui paraît révéler des écarts sensibles entre des pays dont les conditions climatiques ne paraissent pas si éloignées. Elle souhaiterait obtenir davantage de précisions.

Anne-Catherine GUIO accorde que les conditions climatiques n'expliquent pas à elles seules le rang que l'item occupe dans l'ordre des priorités des ménages. Elle souligne combien le rang d'un item dépend de ceux des autres items. Dans des États où les *déprivations* sont nombreuses, des priorités prennent le pas sur d'autres. Intéressant, l'item n'en demeure pas moins éminemment subjectif.

À la suite de ces propos, Éric MARLIER insiste à son tour sur la nécessité de multiplier les indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale au niveau européen.

Marcel ANDRÉ s'interroge sur les différences entre les systèmes d'aide sociale en Europe et sur leurs effets quant au niveau de la pauvreté dans les États.

Nicolas DUVOUX remarque que des indicateurs traditionnels, dont l'approche par la pauvreté monétaire, montrent un lien entre les formes de l'organisation de la protection sociale et les niveaux de pauvreté et d'inégalité. Il se demande si l'approche par la pauvreté persistante aboutit au même constat.

Louis-André VALLET, CNRS, OSC-Sciences Po, aimerait savoir s'il est possible d'établir une typologie des pays au regard de l'évolution du taux de pauvreté monétaire et de l'indicateur de *déprivation* depuis la crise de 2008.

Pour Anne-Catherine GUIO, il faut reconnaître de notables variations dans les systèmes d'aide sociale des États de l'Union européenne. Elles concernent autant leur nature que leur niveau et leurs bénéficiaires. L'étude par l'approche de la pauvreté persistante n'a pas porté sur cette question. En revanche, une enquête sur la *déprivation* des enfants en coupe l'a abordée. Il en ressort que les États les plus généreux en termes de transferts sociaux connaissent un niveau de *déprivation* infantile moindre. Cependant, ces mêmes États sont aussi les plus riches, et le lien entre le niveau de revenu et celui de la *déprivation* étant établi, l'enquête n'a pu conclure péremptoirement à un effet direct que pour les seuls transferts sociaux en nature.

D'autre part, y compris pendant la crise de 2008, des pays ont vu leur taux de *déprivation* baisser fortement. C'est le cas de la Pologne et de la Roumanie. Confirmant les données d'autres indicateurs, dont la santé du marché du travail et l'évolution du revenu des ménages, l'indicateur de *déprivation* témoigne d'une amélioration généralisée depuis la fin de la crise.

Dominique ACKER souhaiterait savoir s'il est possible de mettre en évidence le poids de l'aide sociale dans l'évolution du taux de pauvreté ou de *déprivation*.

Pierre MADEC estime qu'il n'est pas exclu que l'arrivée d'un enfant se traduise dans certains pays, notamment en France où la politique sociale met l'accent sur la famille, par l'augmentation du niveau de vie et fasse statistiquement sortir des ménages de la pauvreté.

Sur le poids de l'aide sociale, Éric MARLIER évoque l'existence d'un indicateur européen qui se dédie à sa mesure. Au regard du seuil de pauvreté, il analyse la pauvreté du ménage avant et après les transferts sociaux. Deux variantes de cet indicateur existent. L'une considère les pensions comme partie intégrante des transferts sociaux, l'autre comme un réel revenu de remplacement et les renvoie par conséquent à la catégorie du revenu primaire. La seconde conception tend à prévaloir afin d'éviter que la plupart des personnes âgées ne soient considérées comme pauvres. L'indicateur *Before and after social transfers*, publié chaque année, est disponible en ligne sur le site d'Eurostat, voir les tables [ilc_li09](#) et [ilc_li10](#).

Bibliographie

Fusco A. ; Gallo G. ; Van Kerm P. (2021), « Rotation group bias in the estimation of EU social indicators » dans Guio, A. -C., Marlier, E. and Nolan B., *Improving the understanding of poverty and social exclusion in Europe*. Publications Office of the European Union, Luxembourg.

Guio, A. -C. ; Marlier E. ; Pomati, M. (2017), « Evolution of material deprivation over time: The impact of the great recession in EU countries », dans Atkinson, A.B., Guio, A.C., Marlier, E. (eds.), *Monitoring social inclusion in Europe*. Publications Office of the European Union, Luxembourg.

Guio, A. -C. ; Pomati, M. (2017), « How do European citizens cope with economic shocks? The longitudinal order of deprivation », dans Atkinson, A.B., Guio, A.C., Marlier, E. (eds.), *Monitoring social inclusion in Europe*. Publications Office of the European Union, Luxembourg.

Törmälehto V.-M.T. (2019), « Reconciliation of EU statistics on income and living conditions (EU- SILC) data with national accounts », *Eurostat statistical working papers*.

Acronymes des pays

| | | | |
|-----------|-----------|-----------|------------|
| BE | Belgique | LT | Lituanie |
| BG | Bulgarie | LU | Luxembourg |
| CZ | Tchéquie | HU | Hongrie |
| DK | Danemark | MT | Malte |
| DE | Allemagne | NL | Pays-Bas |
| EE | Estonie | AT | Autriche |
| IE | Irlande | PL | Pologne |
| EL | Grèce | PT | Portugal |
| ES | Espagne | RO | Roumanie |
| FR | France | SI | Slovénie |
| HR | Croatie | SK | Slovaquie |
| IT | Italie | FI | Finlande |
| CY | Chypre | SE | Suède |
| LV | Lettonie | | |

■ LES TRAJECTOIRES DES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX

Pierre-Yves CABANNES
DREES

Axée sur les travaux que la DREES mène en matière de trajectoires des bénéficiaires des minima sociaux à partir du panel ENIACRAMS, la présentation s'attachera en premier lieu à des considérations de méthodologie, relatives aux prestations retenues et à la source utilisée. Elle décrira ensuite les résultats disponibles à ce jour, avant d'évoquer les nouveaux projets d'études.

Les minima sociaux objets de l'étude et leurs bénéficiaires

L'étude (Cabannes, Richet-Mastain, 2019) concerne les bénéficiaires des trois principaux minima sociaux en termes d'effectifs et de dépenses, sur les dix qui existent en France. Ces aides se destinent essentiellement aux personnes d'âge actif, c'est-à-dire qui ont entre 15 et 64 ans. Il s'agit du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Minima sociaux, ces prestations sont soumises à des conditions de ressources. Pour autant, elles ne concernent pas exclusivement des personnes pauvres au sens des indicateurs usuels de la pauvreté monétaire et de la pauvreté en conditions de vie. Une enquête de 2012 montrait que les trois quarts des bénéficiaires du RSA étaient pauvres au sens monétaire et les deux tiers en conditions de vie.

Le RSA compte actuellement environ 2,2 millions de bénéficiaires. Pour une personne seule sans enfant, son montant maximum avoisine 560 euros par mois. L'ASS s'adresse aux demandeurs d'emploi en fin de droits justifiant d'au moins cinq années d'activité au cours des dix qui ont précédé le terme de leur contrat de travail. À la fin de 2018, en forte baisse, l'effectif de ses bénéficiaires atteignait 380 000 personnes. Son montant mensuel maximal est de 509 euros. L'AAH regroupe environ 1,2 million d'allocataires. Revalorisé, son montant mensuel s'élève depuis le 1^{er} novembre 2019 à 900 euros pour une personne seule.

En elle-même potentiellement polémique, la notion de « bénéficiaire » révèle des différences selon les prestations. L'ASS et l'AAH s'intéressent aux droits des personnes : des cotisations suffisantes ou la présence d'un handicap. Prestation familiarisée, le RSA cherche à assurer un revenu minimum à l'ensemble du foyer. Il assimile l'allocataire et son conjoint.

Le panel ENIACRAMS

L'échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS) regroupe, désormais sans limite d'âge, l'ensemble des bénéficiaires et anciens bénéficiaires d'un minimum social ou de la prime d'activité.

Il permet d'étudier les situations en fin d'année et retient, depuis 2017, 26 jours de naissance qui recourent ceux du panel EDP de l'Insee. Il existe depuis 2001, permettant ainsi des analyses de trajectoires relativement longues. Il inclut les territoires d'outre-mer aussi bien que la France métropolitaine et prend en compte les personnes qui résident dans des logements non ordinaires, tels que des foyers.

Le panel mêle diverses sources. Il agrège les données des caisses qui gèrent les minima sociaux à celles de l'Insee. Les informations concernent les prestations perçues, les caractéristiques des bénéficiaires, la nature de l'emploi salarié, le type d'accompagnement. Elles demeurent encore sous-exploitées.

Analyse des résultats

Entrées et sorties dans les minima sociaux

Les flux d'entrées dans les minima sociaux sont importants. Environ un cinquième des bénéficiaires à la fin d'une année donnée ne relevaient pas des minima sociaux un an plus tôt. La part des entrants s'avère d'autant plus importante que la tranche d'âge est basse. Pour celle des 25-29 ans, un tiers des bénéficiaires sont entrés dans l'année en cours dans les

minima sociaux. La proportion tombe à 12 % pour la catégorie des plus de 55 ans. La moitié de ceux qui entrent dans les minima sociaux n'ont jamais bénéficié de ces prestations au cours des dix années qui précèdent.

Des disparités concernent les différents minima sociaux. Pour l'AAH, les mouvements d'entrées restent ainsi particulièrement faibles. Ils ne représentent que 8 % du stock, contre un quart pour l'ASS et le RSA.

Les ordres de grandeur des taux de sortie ne s'éloignent guère de ceux des entrées. De nouveau, l'AAH se distingue avec un taux de sortie, de 5 %, notablement bas. Un cinquième environ des bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH sortent des dispositifs d'une année sur l'autre. 13 % des bénéficiaires du RSA fin 2016 étaient sortis des minima sociaux et touchaient soit la prime d'activité soit une allocation chômage fin 2017.

Il apparaît que moins l'ancienneté dans les minima sociaux est grande, plus la probabilité d'en sortir est forte. À titre d'exemple, fin 2016, les bénéficiaires de l'ASS pour la première année avaient 45 % de chance de sortir des minima sociaux dès 2017. La proportion tombait à 24 % dès la deuxième année d'ancienneté, à 15 % à partir de la cinquième, puis à 5 % après neuf ans.

D'un point de vue sociodémographique, les taux de sortie varient peu entre les hommes et les femmes. En revanche, le facteur de l'âge joue. Pour le RSA et l'ASS, plus les bénéficiaires sont jeunes, plus ils ont de probabilité de sortir des minima sociaux. Le facteur familial s'avère moins décisif. Pour le RSA, seul le fait d'avoir des enfants limite la sortie des minima sociaux.

Les personnes sorties de l'ASS entre 2012 et 2013 ont pour 83 % d'entre elles quitté les minima sociaux pour une période d'au moins deux années. La proportion tombe à 74 % pour les sorties du RSA, à 60 % pour celles de l'AAH. Les deux tiers des bénéficiaires de l'ASS sortent du dispositif pour une durée d'au moins cinq ans, contre un peu plus de la moitié des bénéficiaires du RSA. Les premiers semblent tirer parti d'une plus grande proximité avec le marché du travail.

Trajectoires sur le long terme

L'analyse des résultats sur une période de dix ans révèle une permanence dans les minima sociaux de certaines catégories de personnes⁶. En 2017, 54,4 % des bénéficiaires de l'AAH percevaient une prestation depuis au moins dix années. Un cinquième de celles inscrites au RSA relevaient des minima sociaux depuis aussi longtemps. Pour l'ASS, la proportion n'excède pas 10 %.

Dans le schéma inverse, 13,5 % de ceux qui entrent dans l'ASS n'ont pas touché de minima sociaux pendant les dix années qui précèdent. Ils sont 7,4 % pour le RSA et 2,7 % pour l'AAH.

En termes de récurrence des situations, si les bénéficiaires de l'AAH connaissent peu de périodes disjointes, avec des allers-retours dans les minima sociaux, environ 40 % des bénéficiaires du RSA ont connu au moins une sortie et un retour.

En définitive, les trois prestations dessinent autant de profils différents. L'AAH se démarque par la permanence des situations. Cette permanence s'explique non seulement par des difficultés d'insertion, mais aussi par des aspects qui tiennent à la nature même de la prestation, son montant et les cumuls d'activité qu'elle autorise. En raison de ses conditions d'octroi, l'ASS concerne ceux qui ont connu moins de difficultés personnelles. Elle se signale par le plus haut taux de sortie et des sorties les plus durables.

Le RSA affiche une forte diversité des situations. D'une part, une forte mobilité, avec des taux d'entrée et de sortie élevés, de l'ordre d'un quart, le caractérise. D'autre part, un nombre non négligeable de ses bénéficiaires demeurent longtemps dans les minima sociaux, avec ou sans périodes de sorties.

Nouveaux projets de recherche

Jusqu'à présent, l'analyse des trajectoires s'attachait à l'ancienneté, aux configurations familiales, au sexe et à l'âge. Enrichi de données nouvelles, l'ENIACRAMS doit permettre d'inclure et de combiner d'autres aspects : état de santé, isolement social, diplômes, freins à l'emploi.

Des recherches s'engagent sur la question de l'emploi salarié. Elles s'intéressent en particulier au retour à l'emploi. À l'encontre des idées reçues, elles révèlent déjà que si nombre de bénéficiaires de minima sociaux travaillent, leurs emplois ne leur permettent souvent pas de sortir des dispositifs d'aides. La DREES exploitera par ailleurs des données de Pôle emploi relatives à la formation et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

⁶ L'analyse sur longue période se limite aux personnes ayant au moins 35 ans.

L'emploi non salarié fera également l'objet d'études spécifiques. Celles-ci utiliseront les données de l'Insee. Elles partiront du postulat que des bénéficiaires du RSA pourraient relever de l'auto-entrepreneuriat ou de statuts équivalents.

Enfin, la DREES travaillera sur les transitions entre minima sociaux et le minimum vieillesse.

D'autres projets concernent l'enrichissement des sources. Projet majeur, le projet RI-insertion vise la mise en place d'une remontée de données individuelles relatives à l'orientation, l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires du RSA. Appariées à l'ENIACRAMS, ces données permettront notamment de relier l'accompagnement des bénéficiaires à leurs trajectoires dans les minima sociaux et dans l'emploi.

Les départements sollicitent pour leur part des données territorialisées des parcours, en particulier au sujet des bénéficiaires du RSA.

Échanges avec la salle

Nicolas DUVOUX identifie d'autres champs possibles d'investigation. Il pourrait s'agir d'exploiter des données relatives à la perception par les personnes de leur état de santé et de leurs difficultés à vivre sur le temps long une relation d'assistance, ou d'observer de véritables « biographies administratives », particulièrement pour les catégories d'âge intermédiaires et avancées. De telles études apporteraient une réelle plus-value pour l'analyse des trajectoires sur le long terme. Elles contribueraient à redéfinir une action publique dont les dispositifs ne sont manifestement pas prévus pour s'inscrire dans la durée.

Si des études sur les questions de la santé sont encore à conduire, Pierre-Yves CABANNES constate que l'indicateur européen GALI (Global Activity Limitation Indicator) souligne dès à présent le mauvais état de santé d'un nombre important des bénéficiaires du RSA. S'agissant par ailleurs des flux d'entrants, il est exact que dans la seule catégorie des 35-44 ans, la moitié des personnes ont déjà connu par le passé au moins une expérience des minima sociaux. Toutefois, ceux qui possèdent l'ancienneté la plus longue dans le RSA ne sont pas nécessairement les plus pauvres.

Charlotte MIOT, du centre d'action sociale de la Ville de Paris, évoque un parcours dans les minima sociaux, parcours qui glisserait de l'ASS à l'AAH, en passant par le RSA. La question se pose d'un lien entre la durée de l'état de pauvreté et la diminution des chances d'en sortir.

Ana PERRIN-HEREDIA aimerait plus précisément savoir si de nouvelles recherches se saisissent de l'hypothèse selon laquelle le passage du RSA à l'AAH tendrait à traiter la misère de longue durée et, dans l'affirmative, quels moyens elles sont susceptibles d'utiliser.

Pierre-Yves CABANNES répond qu'un travail récent de la DREES a traité du passage du RSA à l'AAH. Le document qui en rend compte ne met pas en évidence une hausse majeure de la part des anciens bénéficiaires du RSA parmi les entrants dans l'AAH. Il n'en demeure pas moins que près d'un quart des allocataires de l'AAH ont perçu auparavant le RSA.

Julie COURONNÉ, chargée d'études et de recherches à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), souhaite savoir si des données permettent de comptabiliser le nombre des intervenants ou travailleurs sociaux que les destinataires des minima sociaux rencontrent.

Pierre-Yves CABANNES répond par la négative. L'enquête BMS 2018 sur les bénéficiaires des minima sociaux posera néanmoins la question de leur relation à l'accompagnement et de leur perception de celui-ci. Les données devraient en être connues dans le courant de l'année 2020.

Pierre MADEC note que la seule multiplication des contrats de courte durée doit provoquer de nombreux allers-retours entre minima sociaux et revenus d'activité sur des périodes inférieures à douze mois. L'intervenant s'interroge sur le coût d'une extension du panel ENIACRAMS aux données administratives infra-annuelles disponibles.

De l'avis de Pierre-Yves CABANNES, des moyens humains supplémentaires seraient nécessaires. La mobilité infra-annuelle et celle de plus longues périodes lui paraissent constituer des objets d'étude relativement distincts.

Jean-Marie BLANCHOZ, de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), s'enquiert des situations de non-recours aux minima sociaux : les données relatives aux différents flux en cernent-elles certains aspects ? Les flux de sortie permettent-ils par exemple de distinguer les personnes qui n'ont plus de droits aux minima de celles qui ne les sollicitent plus ?

Pierre-Yves CABANNES doute que la DREES dispose d'informations de cette nature.

Au sujet de l'AAH, Emilia NALY souhaiterait savoir comment se détermine le niveau de la prestation.

Pierre-Yves CABANNES explique que, sous condition de ressources, une personne obtient l'allocation dès lors que son taux d'incapacité atteint 80 %. Lorsque le taux d'incapacité est compris entre 50 % et 80 %, la personne doit prouver une restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi. Le montant versé ne varie pas en fonction du taux d'incapacité.

Jean-Luc OUTIN constate que la notion de sortie est à ce stade entendue dans un sens large : elle s'applique à ceux qui ne perçoivent plus la prestation. Peut-être conviendrait-il d'essayer d'appréhender des modalités de sortie. Le changement de situation familiale ou le passage vers la retraite en donnent des exemples. Par ailleurs, les variations infra-annuelles ne concernent pas seulement les flux d'entrées et de sorties, mais également le montant même des prestations, en particulier celui du RSA. Un précédent exposé a montré l'ampleur des conséquences que de petites variations pouvaient engendrer.

Partageant l'analyse relative à la notion de sortie, Pierre-Yves CABANNES indique que le panel ENIACRAMS ne permet pas en tant que tel d'identifier d'éventuels changements familiaux qui concerneraient les personnes sorties. Il rappelle que la DREES entend enrichir ce panel par l'apport des données d'autres enquêtes.

Bibliographie

Cabannes, P.-Y. ; Richet-Mastain, L. (dir.), (2019). *Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution*, DREES, coll. Panoramas de la DREES-social, septembre.

■ TRAJECTOIRES ET PARCOURS DES ALLOCATAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE : DONNÉES, OUTILS ET ÉTUDES

Florence THIBAUT
CNAF

Parmi les questions auxquelles le patrimoine de données de la branche Famille entend répondre, le cas échéant en opérant des modifications importantes, celle de l'Onpes – centrée sur l'identification et l'étude de trajectoires – est considérée comme centrale. Depuis plus de quinze ans, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) a été conduite à se saisir de cette problématique. En effet, si l'on retient comme point de départ un monde où peu de mouvements intervenaient dans les configurations familiales, l'emploi et les prestations sociales, la branche a eu progressivement à connaître et à accompagner des réalités beaucoup plus fluctuantes dans la vie des allocataires qu'elle suit.

Connaître les trajectoires de droits des allocataires

L'allocation parent isolé (API) puis le revenu minimum d'insertion avaient ouvert la voie à des prestations fondées sur un calcul du droit révisé tous les trimestres (pour les autres prestations, cette révision est annuelle). Cette législation peut conduire les individus – par construction – à connaître plusieurs états successifs de droit ou de non-droit au cours d'une année. Mais de façon très schématique, on pouvait considérer que l'API était conçue comme devant accompagner une situation familiale peu fluctuante et que le RMI devait accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi. En versant le revenu de solidarité active (RSA) activité aux travailleurs modestes, à compter de sa création en 2009, les CAF ont eu à gérer les droits trimestriels d'un public plus large embarquant toutes les fluctuations d'emploi et de ressources des individus visés. Et cette volonté du législateur d'accompagner les fluctuations trimestrielles des ressources a également donné lieu à la création de l'allocation adulte handicapé trimestrielle puis de la prime d'activité.

Du côté de l'appareil statistique de la branche Famille, les bases de données faisant référence à une date précise devenaient insuffisantes pour rendre compte du nombre de droits versés et des caractéristiques des bénéficiaires. De façon concomitante, l'ouverture et la fermeture d'un plus grand nombre de dossiers au cours d'une année posaient aussi la question de la charge supplémentaire pour les caisses d'allocations familiales (CAF). C'est ainsi que la notion de « taux de rotation » du public allocataire est devenue un indicateur d'intérêt, par exemple. En définitive, l'appareil statistique restait peu à même de rendre compte des nouvelles formes de trajectoires.

PANAME, le panel de la branche Famille

Ce constat a motivé la création puis le développement de PANAME, le panel des allocataires des CAF.

Son objectif consiste à identifier des trajectoires qui vont au-delà de l'observation à un instant précis, tout en évitant les phénomènes d'attrition des panels. À l'instar du panel ENIACRAMS, le panel PANAME est constitué d'individus nés 14 jours précis de chaque année. Toute personne dont le jour et le mois de naissance sont parmi ceux définis, sera donc suivie dans PANAME aussi longtemps qu'elles conservent la qualité d'allocataire ou de conjoint d'allocataire. Et tout nouvel entrant répondant à ce critère de date sera rajouté automatiquement.

Le panel permet l'étude des flux d'entrées et de sorties dans les droits, y compris sur de longues périodes. Le suivi des individus de PANAME ayant pu se faire sur la base de données nominatives cryptées (dont le numéro d'identification des allocataires crypté), les cas de déménagements d'une CAF à une autre ou de changement d'unité de vie ne représentent plus une difficulté pour le suivi longitudinal et alimentent au contraire les analyses en ce qu'ils sont susceptibles de témoigner d'événements tels qu'une reprise d'emploi ou une mise en couple.

Il convient de noter une difficulté dans la construction d'une base statistique de suivi des trajectoires à partir des données de la branche Famille. La plupart des prestations sont versées à la famille/foyer : c'est sur cette unité que sont calculés les droits des allocataires en faisant masse de leurs ressources et de leurs unités de consommation. Par conséquent, les données statistiques qui suivent ces droits suivent ces familles/foyers et non les individus qui les composent. Pour suivre des trajectoires de vie, de précarité ou d'enrichissement progressif... cette unité est inadaptée. Par exemple, la reprise d'activité d'un seul membre d'un couple peut emporter des effets sur le droit à la prime d'activité de l'ensemble de la famille. De même, un couple peut se séparer donnant lieu ainsi à la création de deux nouvelles unités de calcul des droits et l'analyse des trajectoires

voudrait qu'on les suive toutes les deux. Donc, pour suivre des trajectoires de familles, ce n'est pas un problème mais pour suivre les trajectoires d'individus (évolution des revenus professionnels, séparation, mise en couple...), la définition d'un panel propre à la branche Famille avec les données administratives des CAF oblige à se départir de la notion de famille/foyer. Une nouvelle fois, le recours au NIR a facilité ce travail. Il permet d'identifier un individu adulte du foyer, qu'il ait la qualité d'allocataire ou celle de conjoint de l'allocataire. Par contre, les NIR des enfants ne sont pas utilisés ce qui empêche, par exemple, de suivre de trajectoires de niveau de vie des jeunes adultes lorsqu'ils quittent leur famille.

Plus généralement, PANAME présente les avantages et inconvénients de toute base administrative de données. Il ne regroupe que les personnes qui perçoivent une prestation d'une CAF. On peut donc sortir du panel à une date donnée sans que la situation de la famille n'ait changé mais parce qu'elle n'ouvrira plus de droit. Par exemple, si une famille de deux enfants n'ouvre droit qu'aux allocations familiales, lorsque son aîné atteindra l'âge limite pour donner droit à cette prestation, la famille cessera d'être allocataire, ne sera plus dans PANAME et pourtant, rien n'aura vraiment changé pour elle. De même, si un individu est non-recourant à ses droits CAF, il n'est pas dans les bases administratives de la branche et ne peut donc être suivi.

Ainsi, les motifs d'entrées et de sorties restent largement méconnus. Sur la seule base du panel administratif, il n'est par exemple pas possible de savoir si un individu entrant était préalablement en situation de non-recours ou s'il a connu une dégradation de sa situation de vie. Tout simplement parce que la branche Famille n'a aucune information sur sa situation antérieure. De même, en cas de sortie d'une personne isolée percevant la prime d'activité, il n'est pas toujours possible de savoir si l'individu est désormais en situation de non-recours, s'il a perdu son emploi, s'il s'est mis en couple avec une personne plus riche ou s'il a trouvé un poste plus rémunérateur.

Par contre, sur le champ couvert par la branche, le panel réunit toutes les informations que les foyers déclarent à leurs CAF. Il s'agit des caractéristiques sociodémographiques qui permettent de calculer leurs droits aux prestations : sexe, âge, situation matrimoniale, ressources annuelles, nombre d'enfants à charge... S'agissant des prestations perçues, ils comportent des données semestrielles (montants de droits perçus au cours du semestre, mensualités versées...) et des données sur les droits précis des mois de juin et de décembre de chaque année. Il comporte également les dates d'ouverture et de fin de droits. Pour les prestations trimestrielles, les informations sont plus précises : droits mensuels, ressources de chaque trimestre...

La base PANAME n'embrasse au demeurant pas seulement les situations de pauvreté. Le panel regroupe l'ensemble des allocataires des CAF. Il réunit aussi bien les destinataires du RSA et de l'AAH que ceux d'autres prestations telles que les allocations familiales, les aides au logement ou le complément de libre choix du mode de garde.

Potentiellement très riche, ce panel se révèle être de fait un outil particulièrement complexe du fait de ces notions d'individus et de foyer, de quantité d'informations utiles pour chaque date (nombre d'enfants, ressources, droit à chaque prestation CAF...).

Ces considérations limitent la portée des analyses sur les situations de pauvreté. Les trajectoires prises en compte sont essentiellement des trajectoires de droits, au sens administratif du terme. En substance, une personne peut fort bien ne plus être allocataire d'une CAF mais demeurer en situation de pauvreté. Inversement, elle peut être concernée de longue date par une problématique de pauvreté mais n'être que récemment connue des services. Cette logique administrative ne correspond pas à celle que nous pourrions vouloir suivre – comme l'Onpes - qui s'axe sur des trajectoires de vie et de pauvreté.

La première vague de PANAME remonte à 2008. À titre illustratif, la vague 2009 comportait environ 660 000 individus et l'effectif de chaque vague s'est accru à proportion du développement des prestations. Par exemple, avec la création de la prime d'activité, l'effectif de la vague 2016 a crû de 40 000 individus par rapport à celui de la vague 2015. Depuis 2009, le panel a inclus 1,2 million d'individus différents. Parmi eux, 320 000 ont été présents sur toutes les vagues.

Vers une plus grande richesse dans la connaissance des trajectoires

Récemment, la branche Famille a rénové l'ensemble de sa production statistique pour ce qui concerne les droits des allocataires. Désormais, elle dispose de données statistiques mensuelles et consolidées pour tous les allocataires. À cette occasion, elle s'est d'ailleurs rendu compte que les trajectoires de trésorerie des allocataires (au sens des montants versés à une date donnée) pouvaient être sensiblement perturbées aussi par des questions de retard dans la fourniture de pièces justificatives ou par des délais de gestion des CAF. Pour bien décrire les droits des allocataires (et leurs trajectoires), il est donc préférable de ne pas produire les bases statistiques trop vite, le temps que les dossiers soient mis à jour. Cette refonte ayant permis de produire l'équivalent des données du panel pour tous les allocataires, tous les mois, PANAME a été abandonné.

Avec ce nouveau système d'information statistique (SIS), il est possible d'imaginer des panels géographiques par département ou des panels par population d'intérêt. La possibilité d'étudier des trajectoires de paiement à bon droit devient également envisageable en étudiant les trajectoires de droits mais aussi d'indus et de rappels (fréquence des indus dans la population des plus précaires, montants des rappels et date de versement des rappels...). Elles donneraient des indications sur les trajectoires de démarches des personnes en situation de précarité.

Une autre piste intéressante pour améliorer la connaissance des trajectoires des foyers modestes connus de la branche Famille vient de ce qu'il est prévu une réforme des aides au logement qui conduirait à calculer le droit à cette prestation en s'appuyant sur les ressources mensuelles des allocataires issues d'une nouvelle base administrative mensuelle regroupant les données sur les salaires et les revenus de remplacement (BRM). Il n'est pas exclu par la suite que cette BRM alimente progressivement les déclarations trimestrielles des bénéficiaires du RSA, de l'AAH et de la prime d'activité.

Au-delà des données statistiques sur les droits des allocataires

Les interactions entre les prestations et les situations de vie deviennent si nombreuses et complexes, qu'elles supposent la multiplication des outils destinés à mieux les appréhender.

La branche Famille dispose par exemple d'un outil de gestion et d'une base de données statistiques issues de cet outil complémentaire spécifique pour suivre les impayés de pensions alimentaires et la reprise de leur versement. Ces informations ne sont pas sans lien avec les problématiques liées à la monoparentalité et à la pauvreté. Une piste d'analyse à investiguer par la branche pourrait être de rapprocher les trajectoires de droits décrites plus haut des trajectoires d'impayés, par exemple. Tant du côté du débiteur que du créancier. On pourrait ainsi mieux comprendre les variations de ressources des familles monoparentales concernées par ces situations temporaires/alternantes/durables de non-paiement d'une pension

Des enquêtes ponctuelles viennent en outre enrichir les données disponibles. L'une d'elles a voulu mieux documenter la question des entrants et sortants à la prime d'activité. Des expérimentations sont menées, telles que le Rendez-vous des droits élargi piloté par la DREES en partenariat avec la CNAF, Pôle emploi et l'École d'économie de Paris. Des maquettes de cas types se développent pour documenter des trajectoires de droits types après « une perte d'emploi », « une hausse de revenus »... Des travaux récents de France Stratégie se sont appuyés sur les résultats produits à partir de ces maquettes.

La CNAF collabore avec la DREES et l'Insee pour l'élaboration du modèle de microsimulation Ines. Il s'avère que pour mieux décrire les situations de pauvreté ou d'inégalités, il serait utile d'avoir dans ce modèle une meilleure connaissance des trajectoires de vies et de ressources.

Des exemples de travaux conduits avec PANAME

Pour conclure, quelques travaux et leurs résultats peuvent être mentionnés. En raison des autres urgences qu'a connues la direction ces dernières années, ces travaux sont déjà anciens.

En 2011, le comité d'évaluation du RSA a pu bénéficier des premiers résultats portant sur le dispositif et ses bénéficiaires. Les résultats concernaient par exemple la répartition des allocataires entre RSA socle et RSA activité (remplacé en 2016 par la prime d'activité) selon le nombre de mois de perception de la prestation au cours d'une année. En comparant les droits de janvier aux droits de décembre de chaque individu, elle illustre leurs trajectoires par rapport à l'emploi en fonction de leur passage du RSA socle vers le RSA activité ou l'inverse. Elle montrait également la forte variabilité de ces trajectoires. Ces analyses auraient montré des trajectoires encore plus chahutées si au lieu de comparer janvier à décembre 2010, elles avaient regardé l'évolution des droits mois après mois. Or, la difficulté d'interpréter des données augmente à proportion de leur richesse et de leur complexité. Les progrès obtenus dans le domaine des données massives (ou big data) et de leur visualisation autorisent désormais un regain d'optimisme pour réussir à fournir aux analystes, aux décideurs, aux chercheurs et au grand public, des indicateurs de synthèse de toutes ces informations.

Une autre étude s'est intéressée à la stabilité du versement des pensions alimentaires dans le temps. Elle a permis d'identifier le nombre des familles touchées par des interruptions du paiement de pension alimentaire ou, au contraire, les cas de versement continu, avec, le cas échéant, une hausse ou une baisse du montant de la pension.

Dans un autre travail, la CNAF s'est enquis des conséquences de l'entrée dans l'âge adulte sur les droits aux prestations sociales.

La CNAF reste intéressée par tout indicateur permettant d'analyser les trajectoires (apports méthodologiques, méthodes de restitution...). Elle entend ouvrir l'accès de ses données aux chercheurs afin qu'ils contribuent par leurs travaux à en approfondir l'exploitation.

Échanges avec la salle

Alexandre PAGÈS note la difficulté de constituer en certaines occasions des séries longues. Pour plusieurs catégories de personnes, des changements de statut administratif risquent de demeurer imperceptibles. Il évoque une forme d'invisibilité

sociale. En milieu rural, elle peut par exemple toucher les salariés agricoles, notamment lorsqu'ils travaillent de manière temporaire. Un autre exemple concerne les situations de passage du RSA aux prestations d'invalidité pour les personnes qui connaissent des problèmes de santé.

Florence THIBAULT admet l'existence de nombreux angles morts dans l'analyse statistique. Les données administratives nécessitent presque systématiquement d'être complétées, notamment par des enquêtes même si elles sont porteuses en elle-même d'une grande richesse. Avec la création du nouveau SIS de la branche Famille, l'observation de trajectoires propres à une zone rurale déterminée pourrait être conduite.

Les trois derniers exposés de cette première séance du séminaire confortent Jean-Luc OUTIN dans sa proposition d'une lecture critique des données qui ont trait à l'analyse des trajectoires. Il appartiendra à l'Observatoire, dans sa nouvelle composition, d'élaborer un document de référence qui permette aux statisticiens et chercheurs d'utiliser ces données de la manière la mieux appropriée, c'est-à-dire avec les précautions qui s'imposent.

Nicolas DUVOUX partage cette analyse. À sa lumière, la présentation des étapes qui ont précédé la constitution du panel de la CNAF prend toute sa pertinence. Les paramètres de construction des sources revêtent de l'importance. Ils conditionnent les interprétations possibles.

Par ailleurs, il apparaît que les conditions de l'intervention publique ont redessiné les limites traditionnelles entre certaines catégories de la population comme celle des pauvres et des modestes non pauvres.

Michèle LELIÈVRE demande si les données de trajectoires ont pu être croisées avec le suivi de certaines sous-populations, comme les familles monoparentales, afin de mesurer l'influence de l'accompagnement sur la sortie des dispositifs.

Florence THIBAULT répond par la négative. Comme elle a pu l'expliquer, les données restent complexes à saisir. Ce travail exige du temps et des moyens. Les projets d'études ne manquent nullement. Au reste, aucune donnée sur l'accompagnement en général n'est à ce jour disponible dans cette base statistique. Le panel s'en tient strictement aux prestations légales.

À l'aune de son expérience au sein du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Pauline GRÉGOIRE-MARCHAND relève que l'une des difficultés de l'analyse des données tient aux entrées et sorties répétées consécutives à des déclarations de ressources trop tardives. Par ailleurs, avec le prochain recours à la BRM, elle s'interroge sur l'évolution de l'information des CAF relative aux revenus des différents types d'activité.

Florence THIBAULT estime que la BRM offrira une base de données particulièrement riche. Elle inclura l'ensemble des revenus nécessaires au calcul des droits à l'exception, semble-t-il, de ceux des indépendants. Les pensions alimentaires, qui doivent faire l'objet d'une déclaration séparée, n'y figureront pas non plus. Mais la capacité à décrire des trajectoires de ressources et de droits sera déjà accrue.

Jean-Luc OUTIN observe que l'analyse des trajectoires éclaire non seulement les situations et difficultés individuelles, le devenir des personnes, mais donne également leur sens aux prestations. Le versement durable et continu du RSA témoigne par exemple qu'il ne constitue plus un instrument de transition. Il devient alors une allocation de subsistance. Le constat porte en germe des interrogations sur le montant de l'allocation et les modalités de l'accompagnement de ses bénéficiaires. La combinaison entre RSA socle et RSA activité, ou la prime d'activité, révèle pour sa part un nouvel instrument de régulation de certaines composantes du marché du travail. Le RSA ne peut plus s'interpréter simplement comme une prestation de lutte contre la pauvreté.

Nicolas DUVOUX remercie l'ensemble des conférenciers et participants de la première journée du séminaire. Il juge qu'elle a ouvert de nombreuses perspectives pour les travaux à venir. La prochaine séance se tiendra le 14 janvier 2020. Elle portera sur les déterminants des trajectoires de pauvreté.

DEUXIÈME JOURNÉE

Déterminants des trajectoires de pauvreté

■ LA PAUVRETÉ DES JEUNES EN EUROPE

Tom CHEVALIER
CNRS/Arènes

Les résultats présentés ici découlent de premières analyses comparées réalisées sur la pauvreté des jeunes en Europe. Ce travail tire son origine d'un constat selon lequel la pauvreté monétaire touche davantage les jeunes adultes que les autres tranches d'âge. Ce phénomène est d'autant plus vrai dans certains pays comme les pays nordiques pourtant caractérisés par un taux de pauvreté inférieur à la moyenne européenne (Brady, Finnigan, Hübgen, 2017).

L'analyse de cette situation tend à démontrer qu'il s'agit en partie d'un problème de mesures. En effet, la pauvreté monétaire est évaluée au niveau du ménage, rendant difficile la mesure de la pauvreté des individus. De plus, les aides intrafamiliales en nature telle que la fourniture aux jeunes par les parents d'un logement qui leur appartient ou les transferts monétaires intrafamiliaux n'entrent pas dans les calculs de la pauvreté monétaire, alors que le départ des jeunes du ménage ne fait pas automatiquement cesser l'aide des parents.

Le peu de littérature qui analyse la pauvreté monétaire des jeunes en perspective comparée insiste sur la décohabitation comme facteur principal du phénomène. L'ignorance systématique des aides parentales en cas de décohabitation accroît artificiellement le niveau de pauvreté des jeunes et peut expliquer le taux de pauvreté monétaire observé dans les pays nordiques.

D'autres indicateurs peuvent cependant être employés afin d'obtenir une vision plus juste de la situation :

- les indicateurs de privation matérielle qui mesurent la pauvreté des conditions de vie. Peut ainsi être considéré comme pauvre le jeune qui ne peut accéder à un certain nombre d'éléments dans une liste d'items ;
- les indicateurs de pauvreté subjective.

La privation matérielle permet de neutraliser les limites observées dans la mesure de la pauvreté monétaire puisqu'elle prend en compte les aides en nature et les aides monétaires même en cas de décohabitation.

La pauvreté subjective constitue quant à elle un indicateur de dynamique de projection sur le cycle de vie avec la problématique de l'insécurité sociale en lien avec la situation de pauvreté particulière que connaissent les jeunes au début de leur vie.

L'inexistence d'une corrélation entre la pauvreté monétaire et la privation matérielle des 15-29 ans en 2017 semble démontrer que ces deux indicateurs saisissent des informations complètement différentes. La privation matérielle peut être un indicateur qui saisirait plus finement la pauvreté des jeunes.

Deux questions de recherche ont dirigé l'étude : d'une part l'effet de l'âge sur la pauvreté, et particulièrement sur la privation matérielle, et d'autre part les déterminants de cette pauvreté des jeunes et les facteurs macro qui pourraient expliquer la diversité internationale en la matière.

Dans l'étude, sont considérés comme pauvres les individus qui ne peuvent pas se permettre ces 3 items :

- pouvoir chauffer son logement ;
- pouvoir acheter de la viande ou du poisson tous les deux jours ;
- pouvoir inviter de la famille ou des amis pour un verre ou pour dîner au moins une fois par mois.

L'effet de l'âge sur la pauvreté

Dans beaucoup de pays, comme l'Estonie, la Turquie ou la Grèce, les jeunes de 18-34 ans sont moins touchés que les autres catégories par les situations de privation matérielle, alors que dans d'autres pays comme la France, ils accusent un niveau de privation matérielle un peu plus élevé que les autres tranches d'âge.

Une première interprétation consisterait en conséquence à formuler l'hypothèse que les jeunes sont davantage touchés par la privation matérielle. Cependant, la question appelle davantage d'analyse, car les différences entre les pays et les tranches d'âge sont peu claires ou minimes. En effet, dans de nombreux pays, les jeunes ne sont pas les plus concernés par la privation matérielle contrairement à ce que pouvaient faire croire les études de pauvreté monétaire. Les analyses agrégées prenant en compte tous les pays montrent que les jeunes semblent moins pauvres en privation matérielle que les autres tranches d'âge, malgré une forte hétérogénéité entre pays.

En revanche, si les indicateurs objectifs de privation matérielle tendent à prouver que les jeunes ne sont pas les plus touchés par la pauvreté, les indicateurs subjectifs que sont la pauvreté subjective et le sentiment d'exclusion sociale semblent affirmer l'inverse.

Les mécanismes précis restent ouverts à interprétation et appellent d'autres analyses.

Les déterminants de la privation matérielle des jeunes

Dans beaucoup de pays, un pic de pauvreté lié au début de la crise économique a été observé en 2007, puis il a diminué au fil des années.

Quand la production de modèles multiniveaux est réalisée uniquement à partir de la privation matérielle, il apparaît que 17 % de la variance est due à la différence entre pays et 21 % de la variance est due aux différences entre vagues d'enquête (époques où les mesures ont été réalisées).

La littérature comparée qui essaye d'analyser et d'expliquer la diversité des niveaux de pauvreté entre les différents pays met en lumière l'action de l'État providence, moins au niveau des dépenses publiques qu'au niveau des spécificités institutionnelles des systèmes de protection sociale. L'universalité du système de protection sociale réduit les niveaux de pauvreté grâce à un niveau de redistribution plus important.

Dans ce contexte, l'étude menée par Tom CHEVALIER s'est intéressée à la transposition de ce phénomène à la situation des jeunes et à l'effet de l'État providence sur leur situation de pauvreté matérielle.

L'État providence peut intervenir de deux façons différentes :

- par la délivrance d'une aide publique aux jeunes qui constitue l'enjeu de citoyenneté sociale *via* les prestations sociales ou les aides aux étudiants ;
- en se focalisant sur l'accès à l'emploi des jeunes pour favoriser leur autonomie par la mobilisation de la politique d'éducation ou de la politique de l'emploi. Ce moyen constitue la citoyenneté économique.

Deux stratégies d'action sont généralement observées dans les pays d'Europe en ce qui concerne la citoyenneté sociale : l'individualisation ou la familialisation. Le choix de l'une ou l'autre dépend de la perception et de la position de l'État vis-à-vis de la jeunesse.

Les États où les jeunes sont assimilés à l'âge de l'enfance adoptent des politiques de l'enfance qui aboutissent à une familiarisation de la citoyenneté sociale. Concrètement, ces politiques se traduiront par une limite d'âge plus élevée pour accéder aux prestations sociales ou, pour les étudiants, par la mobilisation de la politique familiale et par l'octroi de bourses sur critères sociaux dont le montant dépend des revenus des parents.

En revanche, quand les jeunes sont considérés comme des adultes, la limite d'âge pour accéder aux prestations sociales est plus basse et le montant des bourses étudiantes ne dépend plus du revenu des parents. Ce cas de figure réduirait les niveaux de privation matérielle des jeunes grâce à une meilleure couverture sociale.

En ce qui concerne la citoyenneté économique, deux stratégies sont aussi observées en Europe en fonction de l'investissement plus ou moins égalitaire dans les compétences des jeunes. Une première stratégie peut être sélective à travers des systèmes éducatifs élitistes qui produisent d'importantes inégalités de compétences entre les jeunes, et donc des inégalités d'accès à l'emploi.

Une seconde stratégie de citoyenneté sociale inclusive propose un système éducatif plus égalitaire qui limite la dispersion des compétences et limite les cas de décrochage scolaire, favorisant l'accès aux jeunes à des emplois de qualité. Cette stratégie réduirait également le niveau de privation matérielle.

La construction des indices pour chacune de ces citoyennetés a utilisé deux sous variables. Pour l'indice de citoyenneté sociale, ont été mobilisées une sous-variable de taux de couverture sociale d'une part, soit l'accès des jeunes aux prestations sociales, et une sous-variable comptabilisant la part d'étudiants recevant une bourse d'autre part. Plus les politiques impliquent un aspect d'individualisation, moins les bourses dépendent du revenu des parents, plus les étudiants peuvent bénéficier de ce type d'aides. Dans les pays qui pratiquent l'individualisation, entre 70 et 100 % des étudiants peuvent y prétendre, alors que dans ceux qui ont adopté la familiarisation, la fourchette haute se situe autour de 30 % puis diminue jusqu'à 1 %.

Pour mesurer la citoyenneté économique, Tom CHEVALIER a utilisé les deux variables les plus utilisées dans la littérature sur la notion d'investissement social (Morel, Palier, Palme, 2011) que sont la dépense publique d'éducation en pourcentage du PIB et les dépenses publiques sur les politiques actives du marché du travail en pourcentage du PIB.

Un indice pour chaque citoyenneté a été créé, fondé sur ces sous variables. Ces variables macro ont été ensuite contrôlées dans les analyses multiniveaux par le pourcentage du PIB, les transferts sociaux, le taux de croissance et le PIB par tête.

Ces indices présentent une importante corrélation avec les taux de privation matérielle, avec des taux de corrélation de -67 % pour l'individualisation et -70 % pour l'investissement social.

Au niveau micro, contrairement aux résultats avancés par les analyses de la pauvreté monétaire, les indicateurs de privation matérielle et de pauvreté subjective démontrent que la décohabitation n'apparaît pas comme un facteur déterminant pour l'évaluation de la pauvreté des jeunes. En revanche, les indicateurs révèlent le rôle joué par le nombre d'enfants dans le ménage et par la monoparentalité dans la survenance du phénomène.

L'importance du niveau d'éducation apparaît également. Les personnes dont le niveau d'éducation est inférieur au second cycle du secondaire se trouvent davantage en situation de privation matérielle, comme les personnes qui se trouvent dans le premier quart de l'échelle des revenus. Le chômage favorise aussi les situations de pauvreté, mais pas le statut d'étudiant.

Le type de contrat de travail dont le jeune bénéficie génère également un effet sur sa situation : les contrats permanents offrent des effets protecteurs contre la privation matérielle.

Les deux hypothèses formulées sur les déterminants de la privation matérielle au niveau macro se trouvent également vérifiées : plus la citoyenneté sociale est individualisée, moins de situations de privation matérielle se rencontreront chez les jeunes, et plus la citoyenneté économique est tournée vers l'investissement social, moins le niveau de privation matérielle sera important chez les jeunes.

Échanges avec la salle

Jérôme VIGNON s'enquiert de la tranche d'âge concernée par l'étude. Par ailleurs, il souligne que si la collecte de l'information survient au niveau du ménage, les mêmes biais que ceux observés dans la mesure de la pauvreté monétaire s'appliquent.

Il demande aussi si un phénomène de cause à effet est observé entre la situation de décohabitation et la pauvreté des jeunes.

Philippe STECK remarque que des phénomènes en lien avec la décohabitation produisent d'autres disparités. En effet, de plus en plus de jeunes perdent leur emploi suite à une première décohabitation et reviennent à la cohabitation pour des raisons économiques.

Sébastien GROBON demande si les deux indicateurs retenus pour les pays ne devraient pas être corrélés avec d'autres éléments.

Nicolas DUVOUX rappelle l'intervention d'Anne-Catherine GUIO et d'Éric MARLIER qui soulignait la disparité de l'indicateur sur l'incapacité à chauffer son ménage et demande à Tom CHEVALIER s'il l'a intégré à ses travaux.

Marcel ANDRÉ demande si la situation de pauvreté observée chez les jeunes ne pourrait pas s'associer à une pauvreté mentale et expliquer l'acte de l'étudiant qui s'est immolé par le feu en novembre dernier.

Tom CHEVALIER répond que la tranche d'âge étudiée ici est celle des 18-34 ans, car de plus en plus d'études en sociologie de la jeunesse démontrent que la transition vers l'âge adulte se décale dans le temps et dépasse même les 30 ans dans certains pays.

En outre, il précise que comme ses analyses se concentrent uniquement sur la sous-population des jeunes, il devait maximiser le nombre d'individus, d'où la limite d'âge élevée.

Sur la méthodologie de l'enquête, Tom CHEVALIER regrette qu'elle se base sur le ménage. Cependant, l'indicateur de privation matérielle permet de prendre en compte indirectement les aides en nature et les transferts familiaux.

La décohabitation constitue une variable micro construite à partir de l'identité des individus avec lesquels les jeunes vivent. Quand il ne s'agit pas des parents, l'enquête considère les jeunes comme étant dans des situations de décohabitation qui accroissent leur niveau de pauvreté monétaire.

Sur l'enjeu des allers-retours des jeunes entre situation de décohabitation et le foyer parental, l'enquête se trouve dans l'impossibilité de les étudier, car les données sur les trajectoires ne sont pas disponibles.

Sur l'enjeu de l'item du logement, l'enquête avait débuté ses analyses avant le premier séminaire.

Sur la question de l'éventuelle pauvreté mentale engendrée par la pauvreté monétaire, les deux ne se recoupent pas. Près d'un quart des jeunes se considèrent en situation de pauvreté subjective, mais pas en situation de privation matérielle.

Sébastien GRABON demande si le jeune est bien la personne qui répond à l'enquête en situation de cohabitation.

Tom CHEVALIER confirme.

Laurent GROUZY signale qu'un item de la santé, domaine qui a un impact sur la pauvreté des jeunes, fait défaut à l'enquête.

Nicolas DUVOUX demande si l'enquête intègre les aides au logement pour tenir compte de l'individualisation. Sur les résultats concernant la pauvreté subjective, Nicolas DUVOUX souligne la différence entre l'indicateur européen de référence et celui utilisé dans la recherche menée avec Adrien PAPUCHON, qui constitue avant tout la projection sur l'avenir d'une difficulté ressentie à vivre au quotidien.

Michèle LELIÈVRE indique que le champ d'analyse se situe finalement sur les ménages ordinaires et signale que les étudiants sont souvent exclus du champ des études de pauvreté monétaire.

Sur le sujet de la santé, Tom CHEVALIER reconnaît qu'il lui faudrait l'intégrer ainsi que le handicap parmi les items.

Concernant l'intégration des aides au logement, elles n'ont pas été prises en compte dans les mesures de l'enquête, mais leur impact ne changerait pas significativement la place de la France dans la distribution de l'indice, car le pays se distingue par le haut niveau (30-40 %) d'accès aux bourses des jeunes.

Toutefois, toutes les analyses conduites ont démontré que le statut d'étudiant n'était jamais significatif dans les situations de pauvreté. Les indicateurs subjectifs tendent même plutôt à prouver que la situation d'étudiant possède un effet protecteur par projection sur le cycle de vie, notamment grâce à l'intégration sociale plus importante qu'il génère.

Bibliographie

Brady, D. ; Finnigan, R.M. ; Hübgen, S. (2017), « Rethinking the risks of poverty: A framework for analyzing prevalence and penalties », *American Journal of Sociology*, vol.123, n° 3, november, p. 740- 786.

Morel, N. ; Palier, B. ; Palme, J. (2011), *Towards a social investment welfare state: Ideas, policies and challenges*, Policy Press.

■ LES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES DES FEMMES AU PRISME DE L'ARRIVÉE D'UN ENFANT DANS LE FOYER

Pierre PORA et Lionel WILNER
Insee-Crest

Pierre PORA indique que l'arrivée d'un enfant explique la quasi-totalité des inégalités de genre sur le marché du travail dans les pays développés. En effet, un tel événement entraîne une brusque chute de revenus pour les femmes, qui s'explique potentiellement par deux mécanismes :

- des différences de préférence entre les hommes et les femmes, ou des normes de genre qui aboutissent à une répartition inégale du temps domestique et du temps passé sur le marché du travail ;
- la répartition du temps entre les deux adultes du ménage sur la base d'un avantage comparatif entre la production domestique – la garde d'enfant –, et le marché du travail qui entraîne une forme de spécialisation conjugale : le membre du ménage le plus productif sur le marché du travail va y rester, alors que le membre du ménage comparativement plus productif dans la production domestique va davantage prendre en charge la garde d'enfant.

Ces deux mécanismes possibles ont des implications différentes pour les politiques publiques qui cherchent à augmenter l'offre de travail des mères de jeunes enfants. En effet, si le canal de l'avantage comparatif domine, celles-ci ne seront efficaces qu'à condition de jouer sur les incitations à la réduction d'activité auxquelles les mères font face après les naissances. Ces incitations ont notamment trait aux compléments de revenus pour congé parental et l'offre de services de garde d'enfants. En revanche, si ces mécanismes sont imputables à des normes de genre et aux préférences du ménage, les politiques publiques optimales devraient s'attaquer à cette différence des conceptions de rôle de genre par une série de mesures favorisant l'égalité entre les sexes, comme le congé paternité.

La stratégie du travail de Pierre PORA et de Lionel WILNER consiste à estimer l'effet causal de l'arrivée d'un enfant sur les revenus du travail individuel en comparant plusieurs groupes de salariées qui ont des incitations à rester sur le marché du travail très différentes les unes des autres. Ainsi, si l'explication par l'allocation du temps sur la base de l'avantage comparatif est la plus pertinente, alors les salariées dont la rémunération est basse ne font face qu'à des incitations faibles à rester sur le marché du travail, alors que les salariées possédant des niveaux de rémunération horaire plus élevés ont des incitations beaucoup plus importantes à poursuivre leur activité professionnelle. Au contraire, si les normes de genre sont à l'œuvre, alors l'hétérogénéité des décisions d'allocation du temps le long de la distribution de salaires horaires doit être très faible. En effet, l'étude mobilise des données du module complémentaire de l'enquête Emploi de 2010, qui montrent que les préférences des parents de jeunes enfants en bas de la distribution de salaires en matière de solutions de garde d'enfants ne diffèrent pas sensiblement de celles de leurs homologues du haut de la distribution.

Le salaire horaire potentiel est utilisé comme un « proxy » du coût d'opportunité de l'interruption d'activité pour les parents. L'étude approxime ce salaire horaire potentiel par le salaire perçu avant la naissance d'un enfant. Elle estime finalement, sur des données administratives françaises, l'effet causal de l'arrivée d'un enfant sur les revenus du travail par rang dans la distribution de salaire horaire moyen sur les trois à cinq années avant la naissance.

L'étude met en évidence une grande hétérogénéité de l'effet causal de l'arrivée d'un enfant sur les revenus du travail. Cet effet se traduit particulièrement dans les décisions d'offre de travail, c'est-à-dire d'une part, dans la décision de sortir ou de rester sur le marché du travail, et d'autre part sur le nombre d'heures travaillées, en d'autres termes sur le passage à temps partiel.

En outre, cet effet causal est monotone le long du salaire horaire. Les femmes dont les salaires horaires potentiels sont les plus bas sortent du marché du travail ou réduisent drastiquement leurs heures travaillées, alors que celles dont les salaires horaires potentiels sont les plus élevés enregistrent un faible impact de leur fécondité sur leur trajectoire professionnelle. Cela suggère bien que l'effet causal de l'arrivée d'un enfant sur les revenus du travail des femmes est lié à des incitations financières et un mécanisme d'allocation du temps sur la base d'un avantage comparatif.

Le contexte institutionnel français est lié à une longue histoire des politiques familiales qui passe par des crédits d'impôt et un certain nombre d'allocations. L'une des évolutions majeures concerne l'indemnisation des congés parentaux. La création de l'allocation parentale d'éducation (APE) pour la naissance du troisième enfant date de 1985. Elle a ensuite été étendue au deuxième enfant en 1994, puis au premier enfant en 2004. Enfin, en 2015 une incitation à partager le congé parental entre les deux parents a été introduite dans le dispositif légal. Cette allocation tend à diminuer l'offre de travail des mères de jeunes enfants.

À l'inverse, d'autres politiques publiques, comme les exonérations fiscales à destination des ménages qui achètent des services de garde d'enfant, vont tendre à augmenter leur offre de travail.

Cette étude se focalise sur la période 2005-2015, période de grande stabilité du point de vue de l'indemnisation des congés parentaux.

Les données utilisées dans ce travail sont celles du panel des déclarations annuelles de données sociales (DADS) appariées à l'échantillon démographique permanent (EDP). Ces données fournissent d'une part une version longitudinale de déclarations administratives remplies par les employeurs pour le paiement des cotisations sociales, qui renseignent sur les revenus salariaux, les jours et les heures travaillés, le type de profession et le secteur. Par ailleurs, ces données sont appariées à quelques variables de l'échantillon démographique permanent, qui fournit une version longitudinale des bulletins d'état civil et du recensement dans lesquels sont récupérées les informations ayant trait aux naissances d'enfants pour chaque individu, ainsi qu'au niveau d'éducation.

L'échantillon représente 1,1 % la population française et se concentre sur la situation des personnes salariées sur la période qui s'étend de 2002 à 2015, avec une extension sur la période de 1995 à 2005.

L'étude cherche à déterminer empiriquement l'effet de l'arrivée d'un enfant sur les revenus du travail des pères et des mères, et la variation de cet effet selon le salaire horaire potentiel. Pour ce faire, elle interagit avec une stratégie de différences-de-différences avec une description assez fine de la distribution des salaires horaires avant la naissance.

Dans un premier temps, les revenus du travail d'un individu sur une année donnée peuvent être décomposés de façon comptable comme sa décision de ne pas travailler ou de travailler, multipliée par le nombre de jours travaillés, par le nombre d'heures travaillées par jour et enfin par son salaire horaire. Chacune de ces composantes est ensuite purgée d'effets qui n'intéressent pas directement l'étude comme l'effet de l'âge sur l'évolution du salaire ou les effets liés au cycle économique.

L'ensemble de ces mesures permet de construire le salaire horaire potentiel de l'individu en moyennant le salaire horaire de chaque individu durant les trois à cinq années précédentes. Les individus sont ensuite classés selon le montant de ce salaire horaire à l'intérieur de leur génération (définie par l'année de naissance) à un moment donné (l'année calendaire). Ces rangs sont confondus entre hommes et femmes possédant le même salaire horaire avant la naissance. Cette méthode de calcul conduit à une restriction dans le champ des individus puisque l'étude ne peut retenir que ceux dont la durée d'activité professionnelle est au moins égale à trois années avant la naissance d'un enfant.

L'évaluation de l'effet causal de l'arrivée d'un enfant repose sur une stratégie de différences-de-différences avec un groupe de contrôle composé d'individus qui n'ont jamais d'enfant, qui est comparé à un groupe d'individus dont le premier enfant naît une année donnée. L'approche en différences-de-différences permet de comparer la situation des individus avant et après l'arrivée du premier enfant. Elle repose sur une hypothèse d'exogénéité importante selon laquelle, en l'absence d'enfants, les revenus salariaux des parents auraient progressé au même rythme que ceux des individus sans enfants (hypothèse de tendances parallèles).

Avant la naissance, peu de différences sont observées entre les femmes qui vont avoir leur premier enfant et celles qui n'ont pas d'enfant, ce qui renforce la crédibilité de l'hypothèse de tendances parallèles. Cette différence se creuse considérablement dès l'arrivée du premier enfant avec une baisse significative de 60 % des revenus du travail pour les femmes en bas de la distribution du salaire horaire. La baisse est moins importante pour les femmes mieux rémunérées (l'indemnisation du congé maternité n'est pas comptabilisée.)

Une chute importante du revenu salarial due à la naissance du premier enfant est ainsi observée après la naissance et persiste au moins cinq années. Elle correspond à un effet causal de l'arrivée d'un enfant sur les revenus du travail des femmes qui se traduit essentiellement par une décision de réduire le volume d'heures de travail, ou de sortir du marché du travail, et qui est très hétérogène. L'effet impacte davantage les femmes qui ont de faibles incitations à rester sur le marché du travail que celles qui ont des salaires horaires élevés.

En revanche, l'activité professionnelle des hommes n'est pas impactée par l'arrivée d'un enfant.

Méthodologiquement, l'approche de différences-de-différences comprend un groupe qui n'a jamais d'enfants aux côtés du groupe qui a des enfants. Cette approche repose sur l'hypothèse que, si les membres du groupe qui ont des enfants n'avaient pas eu d'enfants, ils auraient la même progression de revenus du travail que les membres du groupe sans enfant.

Pour s'assurer de la validité de cette hypothèse, l'étude vérifie qu'il n'existe pas de corrélation entre la croissance du PIB ou le contexte du marché de l'emploi et la décision des ménages d'avoir des enfants. Cela suggère que la raison d'une baisse des revenus du travail provient de la décision des individus d'avoir des enfants, et non l'inverse.

Cette approche permet de connaître l'effet causal de l'arrivée d'un enfant pour les individus qui ont un enfant, mais ne permet pas de connaître l'effet potentiel de cet événement sur ceux qui n'ont jamais d'enfants. L'hétérogénéité observée de l'effet des naissances le long de la distribution de salaire horaire pourrait donc être liée soit par une véritable hétérogénéité de l'effet, y compris de l'effet potentiel pour les femmes qui décident de ne pas avoir d'enfant, soit par un phénomène de sélection : les femmes du haut de la distribution de salaire horaire pourraient plus facilement renoncer à avoir des enfants si elles s'attendent à ce que cela soit défavorable à leurs carrières. Pour trancher entre ces deux phénomènes, les auteurs montrent que les

femmes du haut de la distribution de salaire horaire ne sont pas moins susceptibles d'avoir des enfants que les autres, ce qui suggère que l'hétérogénéité n'est pas liée à ce phénomène de sélection.

Il n'existe pas de fortes corrélations entre les préférences concernant les modes de garde d'enfants et la position des parents dans la distribution de salaire horaire.

L'effet causal de l'arrivée d'un enfant est quasiment inexistant pour les hommes alors qu'il est important pour les femmes. L'ampleur de ces « pénalités de naissance » décroît strictement le long de la distribution de salaire horaire potentiel. Cet effet causal est essentiellement dû à des décisions d'heures de travail liées à des incitations financières et pas seulement à des préférences et à des normes de genre.

Cela suggère que les politiques publiques qui s'attachent à augmenter les incitations pour les mères de jeunes enfants à rester sur le marché du travail, par exemple en augmentant l'offre de services de garde d'enfant, peuvent être efficaces pour réduire les inégalités de genre sur le marché du travail.

Échanges avec la salle

Nicolas DUVOUX souligne la visibilité des mécanismes des relations de genre avec leurs asymétries. Les effets constatés constituent aussi une cause qui va impacter la trajectoire des enfants, puisque plus la mère occupera une position élevée dans la distribution des revenus, plus les enfants seront gardés dans des modes de garde formel qui permettront le développement de leurs capacités cognitives et noncognitives.

Philippe STECK signale que le terme d'usage remplaçant « garde d'enfants » est désormais « accueil d'enfants ».

Il demande par ailleurs l'effet engendré par la création d'une famille monoparentale et souligne que l'âge des mères à la naissance de leur premier enfant est de plus en plus élevé.

Un intervenant demande si des différences sont observées sur les revenus du conjoint à la naissance de l'enfant.

Nadia KESTEMAN indique que des effets de retrait massif du marché du travail de la part des femmes ainsi qu'une stagnation de leur taux d'activité sont observés sur la durée.

Elle signale également que la récente réforme du congé parental a modifié la dynamique en la matière puisqu'une baisse d'utilisation de ce congé est observée de la part des ménages.

Tom CHEVALIER demande si l'effet des normes est invalidé ou s'il existe un effet de spécialisation qui n'exclut pas un effet de normes.

Michèle LELIÈVRE demande si le champ de l'étude s'intéresse à tous les individus de l'EDP et s'il permet d'identifier les périodes de chômage ou d'arrêt maladie dans le parcours des individus.

Pierre PORA indique que pour l'accueil des jeunes enfants, une grande homogénéité est constatée entre le haut et le bas de la distribution des revenus en France.

En ce qui concerne la distinction entre la famille monoparentale et les autres ou le salaire du conjoint, les données permettent seulement de suivre les individus un par un, mais ne renseignent pas sur leurs conjoints éventuels. En conséquence, elles ne permettent pas de suivre beaucoup des événements qui surviennent dans le ménage. Il s'agit d'une limite de l'étude. L'utilisation de la partie fiscale de l'échantillon démographique permanent permettrait à l'étude de prendre connaissance du niveau de revenus du ménage, mais la profondeur temporelle semble pour l'instant trop limitée pour pouvoir suivre les effets de long terme de la parentalité.

À propos de la stagnation du taux d'activité des femmes, les inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail, en particulier en matière de participation au marché du travail, se concentrent beaucoup autour de l'arrivée des enfants. Un effet anticipé de l'arrivée d'un enfant sur la participation au marché du travail et les rémunérations est possible en raison de l'interruption dans les carrières que la parentalité peut engendrer : les employeurs pourraient anticiper cette interruption, potentiellement coûteuse pour eux, en privilégiant les hommes dans leurs décisions de recrutement et de promotion, en pratiquant une forme de discrimination statistique.

Concernant la réforme qui opère le passage à la PreParE, l'étude s'y intéresse peu puisque les données ne fournissent aucune information sur la période survenant après 2015.

Concernant le champ de l'étude, seuls les individus EDP nés en octobre sont concernés, car les informations sur les naissances d'enfants pour les individus nés janvier, avril et juillet avant 2004 ne sont pas disponibles dans les données.

Pour les lacunes dans les trajectoires sur le marché du travail, les données ne renseignent pas sur les trajectoires des individus en dehors du marché du travail, mais seulement sur leur participation ou non à ce marché, et sur le volume de travail et la rémunération de ceux qui participent.

L'étude a démontré son incapacité à rejeter l'effet des normes dans les différences observées entre les hommes et les femmes. Le fait que rien de notable ne se passe pour les hommes après l'arrivée d'un enfant laisse penser que les normes ne sont pas étrangères à ces inégalités d'effets.

Afin de réduire ou d'éliminer ces inégalités, des marges de manœuvre sont encore disponibles : atténuer les incitations à sortir du marché du travail ou réduire ses heures de travail pour les mères de jeunes enfants pourrait passer par des réformes du congé parental, ou par l'ouverture de structures d'accueil pour l'accueil d'enfants.

Quant à l'âge des parents au moment de la naissance du premier enfant, il est peu regardé par l'étude. Toutefois, plusieurs études montrent que l'âge auquel les individus décident d'avoir des enfants n'impacte pas l'effet causal sur leur travail.

Sébastien GROBON signale qu'une observation des rôles attribués aux femmes et aux hommes selon les stéréotypes de genre met en évidence que la préférence du mode de garde d'enfant demeure liée au niveau de diplôme des parents.

Philippe STECK affirme que la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) accordant un certain nombre de mois à la femme et à l'homme sans possibilité de transfert représente un échec total pour la mobilisation des pères. D'autres pays parviennent pourtant à réajuster ces niveaux de différences comme l'Allemagne, qui a mis en place un congé parental d'une année pour la mère dont peut également disposer le père, avec une rémunération égale à l'époque à 67 % du revenu antérieur, désormais baissée à 65 %, mais toujours en liaison avec le revenu de l'activité. Si le congé est pris par la mère, deux mois supplémentaires peuvent également être pris par le père.

En France, seulement 5 % des pères se mobilisent contre 25 % en Allemagne.

■ TRAJECTOIRES DE PRÉCARITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL : QUELQUES TRAVAUX SUR L'INSTABILITÉ DE L'EMPLOI ET LES TRAJECTOIRES AU VOISINAGE DU SMIC

Sébastien GROBON
Dares

L'intervention de Sébastien GROBON part du problème de définition d'une trajectoire précaire sur le marché du travail : une telle définition n'est pas évidente et relève de plusieurs indicateurs liés à un risque de perte d'emploi, à une instabilité de l'emploi, à des difficultés d'accès à l'emploi, toujours associés à des revenus faibles. Tous ces éléments renvoient à un risque de pauvreté, qui peut se traduire par des indicateurs d'instabilité comme le fait d'être en CDD court ou en intérim. Il convient également de considérer les conditions de travail qui font peser des risques sanitaires sur les personnes.

Bien que ces points nécessitent encore d'être approfondis, certains travaux menés récemment à la Dares donnent quelques éléments sur les liens complexes existant entre bas salaires, conditions de travail dégradées, formes atypiques d'emploi, et pauvreté, en lien avec la dynamique des parcours et carrières individuelles.

Mette (2018) utilise la partie biographique de l'enquête « conditions de travail » pour calculer la part de salariés ayant connu un parcours précaire dans leur carrière parmi les salariés ayant terminé leurs études depuis au moins dix ans. 27 % des salariés sont concernés par le chômage et le déclassement. Ces situations concernent davantage des femmes peu diplômées et des personnes subissant des problèmes de santé, dont les situations s'associent à des conditions de travail dégradées.

Le lien entre pauvreté et bas salaire existe évidemment, mais la variable déterminante est l'accès à la quotité de travail souhaitée et à un emploi régulier dans l'année⁷. Parmi les salariés payés au smic, seulement un cinquième font partie de ménages pauvres, et inversement, un cinquième des ménages pauvres comprennent un membre payé au voisinage du smic. L'essentiel des ménages les plus pauvres est constitué de personnes qui font davantage d'allers-retours entre emploi et chômage et sont souvent en situation de sous-emploi. Un salarié à temps plein au smic célibataire et sans enfant se situe normalement au-dessus du seuil de pauvreté.

Les trajectoires salariales dépendent beaucoup de l'âge, comme le montre le travail d'Ananian et Calavrezo (2012). En effet, les jeunes commencent avec les salaires horaires les plus bas : six jeunes sur dix débutant sur le marché du travail ont un salaire inférieur au deuxième décile et un sur quatre inférieur au premier décile. L'année suivante, plus de la moitié des jeunes obtiennent des salaires supérieurs, et après six ans la part des jeunes faisant encore partie de 10 % les moins rémunérés est encore réduite de moitié (soit 1/16 des jeunes).

Le lien entre des formes de précarité et d'instabilité imposées par les contrats à durée limitée et les trajectoires salariales n'est pas établi. Cependant, les contrats à durée limitée sont associés à une moindre progression salariale sur le moyen terme (Bonnet, Georges-Kot et Pora, 2019).

La suite de l'intervention traite plus particulièrement des trajectoires des salariés à bas salaire, et pose deux questions principales :

- Dans quelle mesure les périodes au salaire minimum sont-elles longues ?
- Quel est le profil des salariés qui restent au salaire minimum et le profil de ceux qui sortent du champ ?

Plusieurs études⁸ se sont intéressées au sujet sur une période qui s'intéresse à l'avant crise et l'après crise et à une période encore plus grande s'étendant de 1995 à 2015. Les données mobilisées proviennent souvent de l'enquête « Emploi » ou du panel DADS. L'étude s'intéresse aux salariés payés au smic et particulièrement à ceux recevant un bas salaire horaire brut. Le problème du hors-champ des DADS réside au niveau du suivi des individus, car rien n'indique la raison pour laquelle ils en sortent. L'étude suppose donc que ces sorties sont imputables au chômage.

Bernard, *et al.* (2018) montrent que la crise a accru les risques de chômage déjà existants pour les salariés les plus fragiles. En outre, la crise a également rendu les trajectoires ascendantes de salaires moins fréquentes. Avant la crise, 36 % des personnes rémunérées au voisinage du smic avaient connu une augmentation de leur rémunération, mais cette proportion baisse après la crise.

⁷ Voir à ce sujet le rapport du groupe d'experts sur le smic de 2019.

⁸ Voir notamment M. Orand (2019), mais aussi Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts sur le smic (1999) ; S. Ananian et O. Calavrezo (2011) ; C. Bernard, M. Caurier, S. Ananian et A. Chamkhi (2018).

Ces auteurs produisent une typologie des trajectoires en fonction de l'évolution des salaires et du passage dans le hors-champ. 16 % des salariés considérés effectuent des allers retours entre le voisinage du smic et le hors-champ, 15 % d'entre eux sortent du champ de manière plus durable, et 7 % des salariés restent au voisinage du smic durant quatre ans. Ce phénomène peut renvoyer à une « trappe à bas salaires », ou du moins le fait pour certains individus d'être durablement limités à un faible niveau de salaire.

Dans l'étude de Michaël Oran (2019), la proportion de salariés au salaire minimum depuis 1995 reste autour de 11 % avec une corrélation établie entre le fait d'être au salaire minimum et l'âge.

Parmi les personnes dont la rémunération avoisine le smic en année N, 40 % obtiennent un salaire plus élevé l'année suivante et 13 % passent hors champ en situation d'inactivité ou de chômage. Une forte mobilité salariale est ainsi observée dans les trajectoires. Ces deux dimensions d'analyse, fréquence des mobilités salariale et probabilité de sortir du champ, donnent des éléments pour décrire la précarité de plusieurs catégories d'individus. Pour les jeunes qui démarrent au voisinage du smic, la progression salariale est fréquente et la probabilité de sortir du champ est plus importante. À l'inverse, les plus de 50 ans connaissent moins de hors-champ, mais bénéficient aussi de moins bonnes perspectives d'augmentation salariale. Les femmes se trouvent pour leur part dans une situation intermédiaire avec une progression salariale moins fréquente, mais sans davantage de risques d'être hors champ. Les intérimaires ont quant à eux davantage de risques d'être hors champ sans véritable impact sur leur progression salariale.

Les deux tiers des épisodes passés au salaire minimum ne durent qu'un an. La proportion décroît beaucoup lorsque l'étude considère des durées plus élevées. Seulement 20 % d'épisodes au smic durent deux ans. Cependant, la probabilité de rester longtemps au salaire minimum est élevée pour les personnes qui s'y trouvent déjà depuis un certain nombre d'années.

Environ 12 % des personnes se trouvent dans le voisinage du salaire minimum dont 4 % des personnes y sont depuis au moins deux ans et 2 % y restent plus de deux ans.

Il existe un cumul entre le fait d'être surreprésenté parmi les salariés au smic et le fait de subir des épisodes longs au smic. Les employés, les femmes, les jeunes, les secteurs du commerce et des transports sont surreprésentés dans le groupe des salariés payés au smic, mais pas forcément plus longtemps que les autres. Les 35-49 ans et les 50 ans et plus sont quant à eux sous-représentés parmi les salariés au smic, mais y restent aussi longtemps que les autres.

Les cadres, professions intermédiaires, les hommes et les salariés de grandes entreprises constituent des catégories protégées.

L'examen de l'ensemble de la carrière montre que moins d'un dixième de la carrière est passé au salaire minimum même si on observe une dispersion importante des situations.

Les seniors ont moins de chances d'être au smic, mais ceux qui se trouvent déjà dans une situation de bas salaires rencontrent plus de chances que les autres d'y rester longtemps avec un effet de trappe à bas salaires plus marqué.

L'intervention se termine en dressant des perspectives pour de futurs travaux : pour mieux traiter les précarités dans les trajectoires salariales ainsi que les alternances entre emploi et chômage, il faudrait pouvoir mieux prendre en compte les entrées et sorties de l'emploi à court terme et déterminer s'il existe un lien entre le fait de sortir plus souvent de l'emploi et le fait de rester au smic. L'existence d'une trappe à bas salaires doit également être confirmée avec l'établissement des profils des personnes concernées.

Une étude sur l'évolution du profil des bas salaires et des salariés au smic sur une longue période s'étendant de 1976 jusqu'à 2016 sera présentée dans le prochain rapport du groupe d'experts, à l'occasion des cinquante ans du smic.

Échanges avec la salle

Jérôme VIGNON signale que sous les apparences d'un seuil de pauvreté monétaire relativement stable, une augmentation des personnes pauvres est observée depuis longtemps. L'Onpes cherche des explications à ce constat qui renvoie au fonctionnement du marché du travail et aux relations étroites qui existent entre précarité et persistance de la situation des personnes dans des niveaux de rémunération réduits.

Il ajoute que les conclusions de l'intervention semblent souligner implicitement les barrières fortes qui existent entre les différents statuts d'activité précaires comme le CDI ou l'intérim et ceux offrant davantage de stabilité à l'instar du CDI, rendant difficile le passage des uns vers les autres.

Un intervenant demande comment les conditions de travail impactent la santé et rendent l'instabilité dans l'emploi plus importante.

Pierre PORA se déclare peu convaincu par l'effet de trappe à bas salaires et demande si d'autres politiques publiques doivent être envisagées.

Tom CHEVALIER formule le souhait d'en savoir plus sur l'impact du niveau d'éducation sur les trajectoires.

Il demande en outre s'il existe vraiment une corrélation négative entre instabilité et faible progression salariale.

Une intervenante demande une vision plus précise sur chaque secteur d'activité et l'impact de la formation professionnelle.

Marcel ANDRÉ demande si des individus disparaissent complètement du champ.

Sébastien GROBON répond que les résultats ne prouvent pas forcément une rigidité du marché du travail avec les précaires d'une part et les autres salariés d'autre part.

Sur la question de la santé et du handicap, qui n'est pas toujours abordée faute de données, il est vérifié que les salariés qui ont déjà connu des parcours précaires du fait notamment de problèmes de santé sont plus concernés.

Concernant l'effet de trappe à bas salaires, Sébastien GROBON explique que si l'effet de trappe se définit par le fait que certaines personnes sont amenées à rester longtemps à leur salaire minimum, alors le terme est approprié. En revanche, il est beaucoup plus difficile de mettre en évidence l'existence de conditions institutionnelles qui contraignent des individus à rester à des bas salaires alors qu'ils pourraient en sortir. L'examen d'autres données serait nécessaire pour pouvoir déterminer l'effet des institutions sur la persistance des trajectoires à bas salaires.

Aucun lien entre les trajectoires à bas salaires et l'éducation n'a été constaté dans les études mentionnées, mais la question mériterait d'être approfondie, car il paraît raisonnable de supposer que les personnes les moins éduquées restent plus fréquemment et plus longtemps au salaire minimum.

Le lien entre secteur d'activité et progression salariale est quant à lui apparent. Dans le secteur des services, davantage de personnes restent au salaire minimum et les petites entreprises sont davantage concernées, alors que dans la construction moins de personnes restent au salaire minimum et plus de personnes suivent des trajectoires ascendantes.

Concernant les personnes qui sortent du champ de manière définitive, aucune donnée ne permet de mesurer leur nombre ni les raisons pour lesquelles elles sortent du champ.

Michèle LELIÈVRE demande si un effet d'insertion sur le marché du travail des jeunes est observé et si un lien entre pauvreté et précarité salariale peut être établi.

Michèle LELIÈVRE demande également si le risque de rester hors champ est lié à l'effet de trappe à bas salaires.

Sébastien GROBON confirme que l'effet d'insertion des jeunes est visible. Beaucoup d'entre eux démarrent leur carrière aux salaires les plus bas puis connaissent une progression salariale ascendante. Il faudrait toutefois pouvoir analyser de manière plus approfondie la question de hors-champ corrélée au profil des jeunes et des parents.

Sur l'étude du lien entre précarité salariale et pauvreté, les risques de hors-champ sont de diverses natures et peuvent concerner des indépendants ou des particuliers employeurs.

Philippe STECK rappelle que dans les années 1960 et 1970, les salaires suivaient une courbe de progression assez plate avec l'augmentation de l'âge. Le phénomène actuel de bas salaire pour les jeunes est compensé par une augmentation salariale en fonction de l'âge.

Sébastien GROBON suggère de mettre cette évolution en parallèle avec l'instabilité croissante des trajectoires. Quelques décennies auparavant, les individus restaient dans la même entreprise durant toute leur carrière et rencontraient moins de difficultés à s'insérer, contrairement à aujourd'hui où les trajectoires des individus décrivent des allers-retours plus fréquents entre l'emploi et le non-emploi avec des difficultés d'insertion plus marquées.

Sébastien GROBON indique que la revalorisation de la prime d'activité a augmenté le niveau de vie des salariés au smic et lutte de façon efficace contre la pauvreté, car cette prime touche les personnes en activité partielle avec un meilleur ciblage de la prestation.

Bibliographie

Trajectoires salariales et précarité

Ananian, S. ; Calavrezo, O. (2012), « Les trajectoires salariales des jeunes entrés sur le marché du travail entre 1995 et 2002 selon leur premier salaire », *Document d'étude Dares* n° 170 https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/DE170_AnanianCalavrezo_salairesjeunes_0702.pdf

Bernard, C. ; Caurier, M. ; Ananian S. ; Chamkhi, A. (2018), « Les trajectoires des individus payés au voisinage du smic pendant la crise », https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/de_219_trajectoires_des_individus_payes_au_smic.pdf

Bonnet, O. ; Georges-Kot S. ; Pora, P. (2019), « Les contrats à durée limitée : trappes à précarité ou tremplins pour une carrière ? », *Insee Références* Emploi, chômage, revenus du travail.

Mette, C. (2018), « En quoi les conditions de travail sont-elles liées au parcours professionnel antérieur ? », *Dares Analyses* N° 002. <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/en-quoi-les-conditions-de-travail-sont-elles-liees-au-parcours-professionnel>.

Oran, M. (2019), « Les salariés rémunérés au salaire minimum : une minorité le reste durablement », *Focus des RDV de Grenelle de la Dares* du T1 2019.

Rapports du groupe d'experts sur le smic

Oran M. (2019), « Les trajectoires salariales au voisinage du salaire minimum entre 1995 et 2015 », chapitre 5 du rapport du groupe d'experts sur le smic 2018.

Annexe n° 6 du rapport du groupe d'experts « Salaire minimum interprofessionnel de croissance », 28 novembre 2019. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/284b121f-b187-4280-b327-05f18064c3fa/files/b06be6af-85ff-4027-bb7a-c2f9edbab5db>

« Quelles évolutions du profil des salariés au voisinage du smic depuis les années 1970 ? », chapitre 6-C) du rapport du groupe d'experts *Salaire minimum interprofessionnel de croissance*, 27 novembre 2020. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/284b121f-b187-4280-b327-05f18064c3fa/files/962164d8-bc09-457a-be64-86014049c3c6>

■ LES TRAJECTOIRES SAISIES PAR LES DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES

Indicateurs de pauvreté statistiques et dynamiques – sources, notions et connaissances

Jérôme ACCARDO et Valérie ALBOUY
Insee

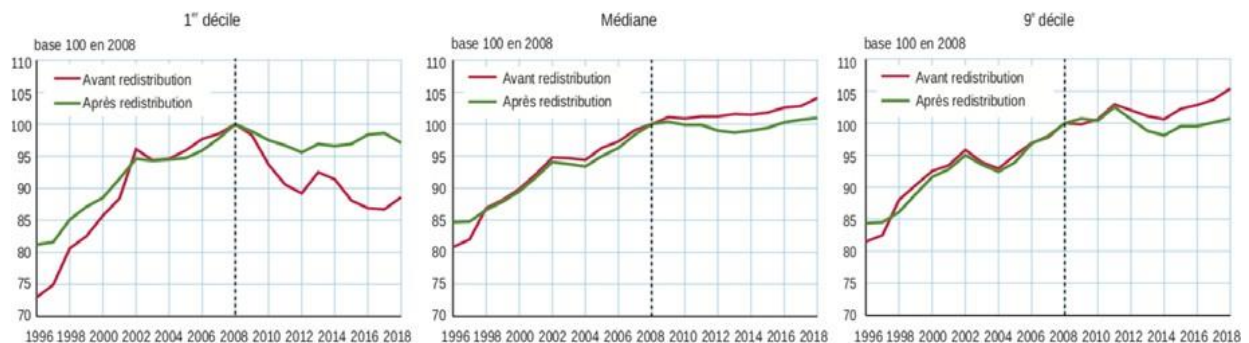
Valérie ALBOUY propose un ensemble d'analyses réalisées avec Jérôme ACCARDO de l'Insee. Elle rappelle que les précédents travaux de l'Insee sur les trajectoires de pauvreté datent du début des années 2010. Les progrès réalisés dans la mesure des niveaux de vie permettent d'approcher de manière plus fine ces situations. Les données présentées sont originales et n'ont pas fait l'objet de publications antérieures.

Les niveaux de vie et la pauvreté depuis la crise

Valérie ALBOUY expose que le niveau de vie médian a retrouvé son niveau d'avant crise en 2016 après une légère baisse entre 2008 et 2013. Aujourd'hui, il se trouve à nouveau en légère augmentation.

Avant redistribution (avant versement des impôts directs et des prestations sociales), une chute du niveau de vie du premier décile est observée depuis la crise.

Graphique 1 • Évolution des principaux déciles de niveau de vie entre 1996 et 2018



Lecture : en 2018, le niveau de vie médian augmente de 0,3 % en euros constants. Avant redistribution, le niveau de vie médian augmente de 1,3 %.
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2018.
Source > Delmas, Guillaneuf, 2020, p. 1.

Après redistribution, le niveau de vie du premier décile enregistre une baisse jusqu'en 2012, et même s'il a repris sa trajectoire ascendante, il reste en dessous du niveau qu'il possédait avant la crise de 2008.

Le taux de pauvreté monétaire reste supérieur à celui de la crise de 2008 en étant un point plus élevé qu'en 2008.

Le risque de pauvreté est important pour les chômeurs qui vivent ou non avec des actifs, avec un taux de pauvreté de 38 % en 2017, ainsi que pour les familles monoparentales qui accusent un taux de pauvreté de 34 %.

Trajectoires

Quand l'Insee publie ses données, il s'appuie sur l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, mais pour étudier les trajectoires, il utilise une autre source (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie – SRCV) qui constitue la source de référence de comparaison européenne dont le panel est interrogé à plusieurs reprises pendant neuf ans.

Sur cette dernière source, le degré de persistance de la pauvreté et son évolution depuis la crise nous amènent à nous interroger.

Une amélioration de la mesure des revenus est observée à partir de 2008. En effet, avant 2008, les revenus étaient déclaratifs. Désormais, les revenus sont mesurés par source administrative. Cette nouvelle méthodologie souligne que la pauvreté est plus persistante que ce qu'en montraient les précédentes mesures où des erreurs d'appréciation par les ménages de leurs revenus conduisaient à une volatilité des niveaux de vie surestimée par rapport à la réalité.

Le taux de sortie de la pauvreté monétaire, dans SRCV 2013 pour les revenus 2012, s'élève à 36 % tandis que 63 % des personnes étaient toujours pauvres un an après l'enquête.

Un an plus tard, en 2014, 45 % sont encore pauvres. La probabilité de rester pauvre est de 63 %, mais ce chiffre passe à 80 % si on inclut dans le calcul les personnes dont le niveau de vie passe juste au-dessus du seuil de pauvreté (moins de 15 % au dessus).

25 % des individus ayant un niveau de vie autour de 1 000 euros en 2012 connaissent une évolution d'au moins 20 % de leur niveau de vie entre 2012 et 2013. Ce phénomène semble affirmer l'existence d'une mobilité des niveaux de vie, mais elle reste insuffisante pour sortir durablement les personnes de la pauvreté.

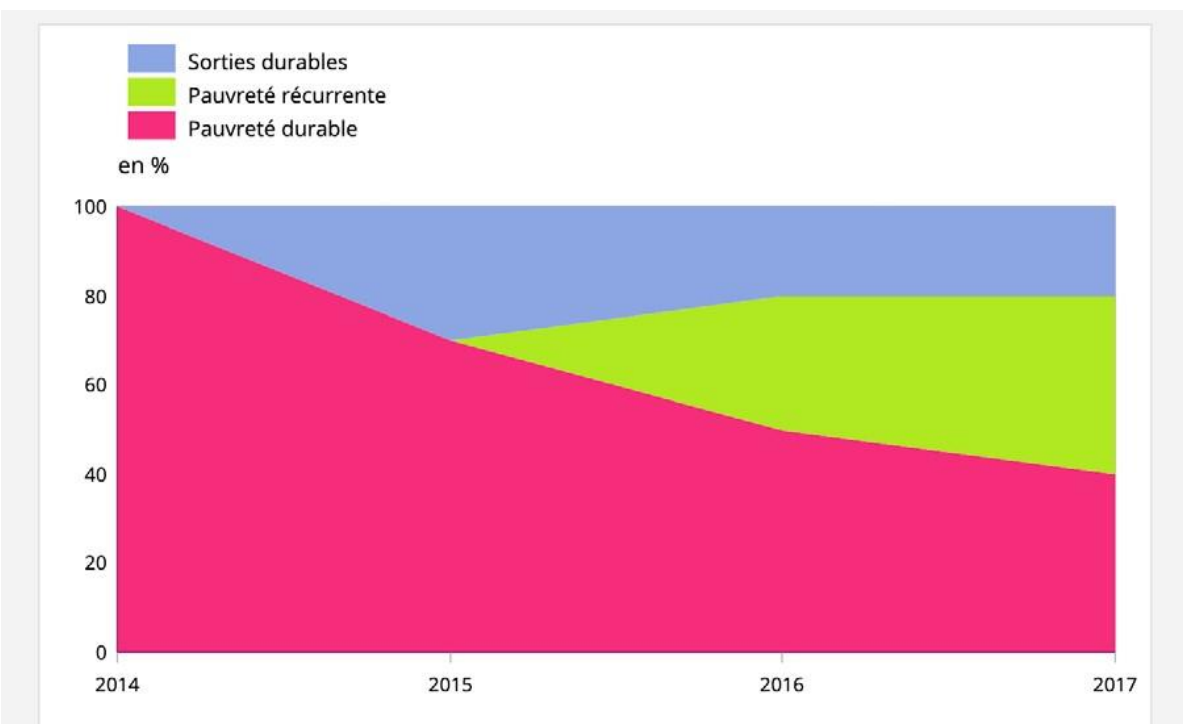
Par ailleurs, entre un quart et un tiers des personnes redeviennent pauvres l'année suivant leur sortie de la pauvreté, et 50 % redeviennent pauvres dans les deux ou trois ans.

En 2013, en 2014, en 2015 et en 2016, indépendamment des événements survenus entre les différentes périodes, entre 52 % et 60 % des personnes sont restées pauvres ou sont sorties de la pauvreté et y sont revenues.

Enfin, la probabilité pour les individus d'être pauvres selon le nombre d'années où ils l'ont été dans le passé est examinée sur une période de cinq ans. Entre 2011 et 2016, la probabilité pour les individus d'être pauvres en 2016 alors qu'ils ne l'ont été qu'une seule fois sur les années précédentes s'élève à 22 %.

L'étude des revenus de l'année 2012 à l'année 2016 puis celle des revenus de l'année 2014 à l'année 2016 démontrent que la persistance de la pauvreté ne diminue pas.

Graphique 2 • Trajectoires de pauvreté sur quatre ans des individus pauvres en 2014



Lecture : parmi les personnes pauvres en 2014, 2 sur 10 n'ont plus connu de situation de pauvreté entre 2015 et 2017, 4 sur 10 ont été pauvres à nouveau une ou deux années entre 2015 et 2017 et 4 sur 10 sont restées pauvres les trois années suivantes.

Champ : France métropolitaine, personnes pauvres en 2014 présentes dans le panel toutes les années entre 2015 et 2018 et vivant dans un ménage dont le niveau de vie est positif ou nul.

Source : Insee, panel Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2015-2018.

Source > Albouy, V., Delmas, F., 2020.

Des messages confortés avec les trajectoires de pauvreté en conditions de vie

Les mêmes ordres de grandeur sont observés au niveau des entrées et sorties en situation de pauvreté monétaire et en situation de pauvreté en conditions de vie.

Ce constat démontre lui aussi la persistance de la pauvreté.

Échanges avec la salle

Jérôme VIGNON demande s'il est possible d'établir un lien entre la vision directe de la persistance et la vision indirecte fournie par les indicateurs de persistance.

Arla POCHET demande si l'enquête comprend un échantillon représentatif des territoires ultramarins. Jérôme VIGNON demande si le même exercice a été reproduit avec des seuils à 50 %.

Un intervenant signale que les propos de l'exposé amènent à réfléchir sur la notion de pérennité dans la pauvreté. En effet, des effets de barème peuvent expliquer la situation des personnes qui passent juste au-dessus du seuil.

La pauvreté en conditions de vie ayant tendance à diminuer du fait de l'amélioration, en moyenne, des conditions de logement, l'intervenant suggère de reproduire la même étude en excluant la dimension du logement pour prendre en compte les difficultés monétaires.

Philippe STECK signale l'existence d'une analyse réalisée par Bercy en 2019-2020 sur l'évolution du pouvoir d'achat. Cette analyse montre qu'un premier décile accuse encore une perte de pouvoir d'achat. Un gain de pouvoir d'achat aurait ensuite été observé sur 6 déciles grâce à des mesures sur l'impôt, puis un autre décile et demi aurait enregistré une nouvelle perte de pouvoir d'achat.

Ces résultats permettraient d'attester de la réalité d'une pérennité de perte de pouvoir d'achat sur ce premier décile.

Sur le lien avec la persistance utilisée par l'Onpes, Valérie ALBOUY explique que l'Insee se base plutôt sur l'indicateur européen qui définit la pauvreté persistante comme les personnes qui sont pauvres une année donnée et qui l'ont été trois années parmi les quatre dernières, alors que l'Onpes prend en compte les personnes pauvres trois années parmi les quatre dernières années. Il ne s'agit pas du même indicateur. Or la mesure de la persistance ne doit pas se limiter aux personnes qui ont été pauvres de manière continue.

Sur la pauvreté en conditions de vie, l'indicateur de conditions de vie tel qu'il est aujourd'hui reflète l'importance des conditions de logement qui, malgré une amélioration structurelle, compliquent les évolutions temporelles et l'interprétation des données mesurées.

Les travaux de Bercy se basent probablement sur des travaux de microsimulation : ils prennent les niveaux de vie et simulent les barèmes des prestations une année donnée pour créer les variations. Les résultats sont fiables sur l'aspect distribution. Il importe cependant de regarder l'évolution du niveau de vie avant redistribution, car personne n'imaginait que la crise de 2008-2009 serait aussi violente sur les situations d'emplois.

Sur la question de la représentation des départements d'outre-mer, plusieurs sources ont déjà été établies sur les niveaux de vie dans ces territoires. L'Insee vient d'y déployer le dispositif SRCV et ne dispose pas encore des données qui en résultent, mais l'enquête fournira des éléments sur les conditions et les niveaux de vie. Par ailleurs, des enquêtes Budgets des familles réalisées l'année dernière présentent l'avantage d'avoir été faites dans le passé et d'établir des évolutions.

Arla POCHET déplore la non-inclusion régulière des territoires ultramarins lorsque la France est évoquée alors que 3 millions de personnes y vivent.

Valérie ALBOUY explique que l'Insee choisit d'étendre ses enquêtes ou de les limiter selon un besoin de connaissance propre.

Elle ajoute trouver intéressante l'idée de refaire l'exercice avec un indicateur des entrées et sorties à partir du seuil de 50 % du niveau de vie médian.

Jérôme VIGNON signale que la reproduction de l'exercice aiderait l'Onpes dans ses observations, car celui-ci a généralement considéré que l'augmentation lente du nombre de personnes sous le seuil des 50 % traduisait une incrustation de la pauvreté, soit un risque plus important pour les individus de ne pas pouvoir en sortir.

Valérie ALBOUY explique que l'Insee ne dispose pas encore de suffisamment de recul pour tirer des conclusions sur la dimension de cumul.

Nicolas DUVOUX rappelle le chiffre avancé par certaines enquêtes faisant état de 40 % de la population se trouvant dans une forme transitoire de pauvreté. En passant à des données administratives, ce chiffre sera probablement revu à la baisse.

Valérie ALBOUY confirme ne pas endosser ce discours, car les résultats des diverses enquêtes tendent à prouver une persistance importante de la pauvreté.

Bibliographie

Albouy, V. ; Delmas, F. (2020), « 70 % des personnes pauvres en 2017 le restent l'année suivante, une persistance en hausse », *Insee Focus*, n° 208, octobre.

Delmas, F. ; Guillaneuf, J. (2020), « En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent », *Insee Première*, n° 183, septembre.

■ ALLERS-RETOURS DANS LA PAUVRETÉ ET SORTIES DE LA PAUVRETÉ

Claire AUZURET
Université de Nantes, CENS

Depuis la constitution d'une sociologie analytique de la pauvreté au début du XX^e siècle (Simmel, 1998), les recherches portant sur cet objet ne manquent pas, mais très peu s'interrogent sur les facteurs et les processus de sortie de la pauvreté. En effet alors même que la sortie d'une situation de pauvreté constitue l'objectif principal de toutes les politiques de lutte contre la pauvreté et un indicateur de réussite de ces politiques, elle reste peu étudiée. Certes, il existe des travaux sur les motifs de sortie des bénéficiaires des dispositifs des minima sociaux, des recherches sur les allers-retours dans la pauvreté et quelques études sur la sortie d'une situation de pauvreté (Pollak et Gazier, 2009 ; Fall, Lorgnet et Missègue, 2010), mais rares sont les travaux qui évoquent la sortie de cette situation sous un angle dynamique et multidimensionnel.

Il apparaît donc important d'attirer l'attention sur les trajectoires de sortie de la pauvreté en identifiant les facteurs qui contribuent à la sortie de la pauvreté d'individus et de ménages et en expliquant comment les perceptions des enquêtés sur les situations de pauvreté et de sortie de la pauvreté permettent d'interroger la frontière statistique instaurée par le seuil de pauvreté monétaire entre les pauvres et les non-pauvres, mais permettent également de réfléchir à de nouveaux indicateurs de pauvreté et de sortie de la pauvreté.

L'objectif de l'exposé est ainsi triple : tout d'abord, il s'agit de mettre en évidence les déterminants socio-économiques qui expliquent les trajectoires de sortie de la pauvreté. Ensuite, il vise à réinterroger les constructions statistiques du seuil de pauvreté à l'aide de la perception des individus et des ménages sur leur propre situation et parcours de vie. Enfin, il cherche à mettre en évidence de nouveaux indicateurs de pauvreté et de sortie de la pauvreté.

Diverses caractéristiques associées à un retour à l'emploi, à la constitution d'un couple, la solidarité familiale et la perception d'aides institutionnelles dessinent une configuration de facteurs favorables aux sorties de la pauvreté.

Claire AUZURET (2017) rappelle que son travail de thèse poursuivait l'objectif d'explorer les éléments constitutifs de la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages vivant en milieux urbains, avec pour objectif secondaire d'éclairer les raisons pour lesquelles certains ménages parviennent à sortir de la pauvreté tandis que d'autres y restent malgré des situations similaires.

Sa problématique inscrit l'objet de sa recherche dans une approche dynamique, multidimensionnelle et contextualisée de la pauvreté.

L'approche dynamique a permis de construire l'objet de la recherche comme un processus, c'est-à-dire comme un enchaînement d'événements en interaction. Elle a offert la possibilité de reconstituer les trajectoires individuelles des personnes et d'identifier les logiques de leur transformation.

L'approche multidimensionnelle a, quant à elle, offert la possibilité d'étudier les trajectoires de sortie de la pauvreté à partir d'autres éléments que les critères monétaires conventionnels généralement définis par les instituts de statistiques. Les conditions de vie des individus et des ménages ont été prises en compte, ainsi que leur expérience effective tant d'un point de vue objectif que subjectif.

L'approche contextualisée a permis d'interroger les sorties de cette situation au regard des spécificités du territoire dans lequel vivent les personnes tant en termes de développement économique et du marché de l'emploi que d'aspects plus sociaux et politiques.

L'adoption d'une démarche de recherche appuyée sur la combinaison de deux méthodes d'enquête a été utilisée : l'une quantitative, basée sur les données de la CAF (Caisse d'allocations familiales), et l'autre qualitative, qui a reposé sur des entretiens semi-directifs à caractère biographique. Cette combinaison a permis l'identification des facteurs et processus qui créent les situations de pauvreté et ceux qui permettent d'en sortir.

Le volet quantitatif de l'enquête a porté sur une étude longitudinale de 11 923 foyers allocataires de la CAF suivis de 2008 à 2011. Le volet qualitatif a porté sur 31 ménages et a permis de mieux saisir les changements qui interviennent dans les trajectoires des individus et le sens de leur enchaînement, ainsi que la restitution des manières d'agir et de penser des enquêtés.

Cette enquête a permis de révéler trois grands parcours de pauvreté composés chacun d'un entrelacs d'événements de différente nature : des parcours de sortie de la pauvreté, des parcours faits d'expériences temporaires mais répétées de la pauvreté et des parcours d'installation dans cette situation.

La reconstruction du premier type de parcours permet d'étudier les facteurs et les processus qui favorisent la sortie d'une situation de pauvreté.

Le second parcours éclaire les phénomènes d'intermittence entre les situations de pauvreté et de non-pauvreté.

Le dernier parcours aide à comprendre les facteurs qui font obstacle au dépassement de cette situation.

S'agissant du premier parcours, un retour à l'emploi, la constitution d'un couple, l'importance de la solidarité familiale articulée à la perception d'aides institutionnelles dessinent une combinaison de facteurs favorables à la sortie de la pauvreté. Néanmoins, ces facteurs ne constituent pas la seule explication à ce phénomène, il faut également prendre en compte les caractéristiques qui leur sont associées (type de contrat de travail, durée de travail hebdomadaire, taux horaire de rémunération, qualité des relations familiales, etc.).

Le second parcours de pauvreté se caractérise par des allers-retours entre des situations de pauvreté et de non-pauvreté à cause de l'existence de freins à l'emploi et de ressources relationnelles insuffisantes dans le cas des personnes et des foyers qui en font l'expérience. Dans ce deuxième type de parcours figurent des actifs qui rencontrent des difficultés à s'insérer durablement sur le marché du travail et des conditions d'emploi et de travail dégradées.

Dans le parcours d'installation dans la pauvreté, quatre obstacles à la sortie de cette situation ont été identifiés : la maladie, la monoparentalité, un retrait progressif du marché du travail et l'isolement social.

Des hommes et des femmes issus de milieux populaires se rencontrent majoritairement dans chacun de ces parcours de pauvreté. Leurs ressources économiques, sociales, culturelles, résidentielles ou de type sanitaire, sont certes proches, mais sensiblement différentes.

L'exemple de Michel et Sylvie constitue un exemple évocateur de ces parcours de pauvreté. Lorsque Claire AUZURET les rencontre, Sylvie est titulaire du brevet des collèges et Michel d'un CAP (certification d'aptitude professionnelle) de cuisinier. Tous les deux ont donné naissance à quatre enfants et sont locataires d'un pavillon du parc social. Michel effectue des missions d'intérim de nuit à temps complet. Son revenu d'activité s'élève à 1 700 euros nets par mois. Sylvie se trouve en arrêt maladie et touche 830 euros d'aides par mois. En outre, le couple perçoit des allocations familiales.

Pour Michel et Sylvie, les premières difficultés financières commencent en 2000 quand Michel est licencié pour raison de santé et que le couple est contraint d'entamer ses économies.

En décembre 2011, une véritable situation de pauvreté monétaire débute quand Michel subit un arrêt de travail d'un mois et ne perçoit que 200 euros le temps de réaliser les démarches auprès de l'assurance maladie. Ils sont à découvert et enchaînent les retards de paiement.

Les ressources du couple sont faibles pendant deux mois, mais Michel et Sylvie réussissent progressivement à s'extraire en quelque sorte de cette situation grâce à un cumul de facteurs : ils décident d'abord de ne pas retirer d'argent sur leur compte bancaire pendant deux mois, ensuite Michel retrouve un emploi à temps complet, enfin le couple reçoit de l'aide de son entourage familial et amical en plus de l'aide institutionnelle et sociale.

L'entretien met en évidence l'importance du conjoint et le rôle joué par la bi-activité pour s'extraire de cette situation. Pour Michel et Sylvie, le fait de faire face à la situation à deux aide à accepter les situations économiques difficiles.

En plus du soutien affectif que représente un conjoint, la sortie de la pauvreté est à mettre en rapport avec la présence de deux actifs occupés au sein des ménages comme en atteste également le cas de Valérie.

Lorsque Claire AUZURET la rencontre, Valérie a 41 ans, elle estime ne plus être en situation de pauvreté, mais l'avoir été. Son ménage perçoit 320 euros d'allocations familiales par mois et ne bénéficie que de cette aide. Une fois les charges payées, Valérie dit pouvoir épargner environ 300 euros par mois.

Valérie a grandi dans une famille modeste avec un père chômeur et une mère ATSEM (agente territoriale spécialisée des écoles maternelles). Après le redoublement de la classe de terminale, elle obtient un bac L à l'âge de 19 ans puis une maîtrise d'arts plastiques. Néanmoins, malgré l'obtention de ce diplôme, elle éprouve des difficultés pour s'insérer dans la vie active dans son domaine d'études. Elle valorise son expérience d'animatrice socioculturelle pour trouver un emploi. Cependant, les CDD (contrat à durée déterminée) obtenus dans ce domaine ne lui assurent pas une stabilité professionnelle à long terme et suite au non-renouvellement de ces contrats de travail, elle devient bénéficiaire du RMI (revenu minimum d'insertion) à la fin de l'année 2002.

Elle sort d'une situation de pauvreté en 2007, quand après l'obtention d'un DEFA (diplôme d'État relatif aux fonctions d'animateur), sa durée hebdomadaire de travail et son revenu d'activité croissent simultanément, qu'elle signe un CDI (contrat à durée indéterminée) et qu'elle se met en couple avec un homme également en CDI à temps plein.

Le cumul de ces facteurs lui permet d'accéder à de nouvelles possibilités. Valérie se pacse en 2009 et elle donne naissance à deux enfants avant de devenir propriétaire en 2010.

Aux facteurs d'ordre professionnel s'ajoutent donc d'autres facteurs aidant à la sortie de la pauvreté. Valérie a en effet été accompagnée par ses proches tout au long de son parcours de vie tant sur le plan matériel qu'affectif ou de manière plus symbolique. La mise en couple n'est pas non plus sans effets sur le maintien de son ménage hors d'une situation de pauvreté puisque son conjoint se trouve aussi dans un emploi stable, qu'il est mieux rémunéré qu'elle et que son niveau d'épargne est plus élevé que le sien.

D'après les organismes officiels français producteurs de statistiques et les administrations d'aides et d'actions sociales, Valérie, Michel et Sylvie ne sont pas pauvres dans l'acception monétaire du terme au moment où Claire AUZURET les rencontre. Leur niveau de vie est strictement supérieur au seuil de pauvreté monétaire. Or ne pas être pauvres au sens monétaire ne signifie pas obligatoirement que les individus s'estiment sortis d'une situation de pauvreté ou ne craignent pas de devenir pauvres.

À l'inverse, être pauvre ne signifie pas forcément se sentir pauvre (Duvoux et Papuchon, 2018).

Michel et Sylvie expliquent ne pas s'être considérés comme pauvres, car ils ne vivaient pas à la rue, pouvaient se nourrir, n'avaient pas de dettes et savaient cette situation économique momentanée. Pourtant, ils n'estiment pas non plus être sortis de la pauvreté, ils se qualifient de « chanceux ». Pour eux, être « chanceux » signifie ne pas avoir de dettes, être en emploi à temps complet et disposer d'un revenu d'activité supérieur au smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance). Être chanceux consiste aussi dans leur capacité à équilibrer leur budget et à satisfaire les besoins des enfants sans se sentir dépendants vis-à-vis des dispositifs d'aides et d'actions sociales, et disposer de réseaux de sociabilité prêts à intervenir et pouvant le faire en cas de problème.

Au regard de la situation économique, familiale et professionnelle de son ménage, Michel estime que d'autres personnes se trouvent certainement davantage dans le besoin que lui et son épouse, parmi lesquelles se trouvent celles bénéficiant du RSA (revenu de solidarité active) socle, celles qui ne travaillent pas ou qui ont des enfants en bas âge. Pour autant, il estime que d'autres personnes encore sont plus chanceuses que son ménage dans la possession de ressources économiques, culturelles et résidentielles. Il met ainsi en évidence les parcours scolaires de son fils et de sa compagne et les associe à la stabilité professionnelle, résidentielle et économique, et à l'absence relative de privations.

Magali, une autre des personnes interrogées, ne se considère pas comme en situation de pauvreté en comparaison avec la situation d'autres personnes qu'elle juge être dans une situation moins favorable que la sienne. Elle réside pourtant seule et est sous-locataire d'un studio. Elle a vécu plusieurs fois à la rue. Elle entretient une relation affective avec une femme et n'a pas d'enfant. Sans diplôme, elle est peintre en bâtiment et perçoit un complément de revenus de solidarité active chaque mois, ainsi que des aides au logement. Lorsque Claire AUZURET la rencontre, Magali se trouve dans une situation de pauvreté monétaire. Pourtant, elle dit ne pas se sentir pauvre, notamment en comparaison avec la situation des personnes vivant à la rue, sans emploi ou bénéficiaires du RSA socle.

Pour définir la pauvreté, elle s'appuie sur les représentations que l'opinion publique porte sur ce phénomène, à savoir être dans l'incapacité de se nourrir, de se soigner et ne pas avoir de logement (Espinasse et Sautory, 2008).

Elle porte aussi un regard négatif sur son parcours de vie. Ses propos mettent en évidence une inadéquation entre sa situation espérée et sa situation effective.

Les entretiens menés auprès de toutes ces personnes mettent en évidence l'inadéquation qui existe entre les situations de pauvreté monétaire telles que pensées et saisies par les administrations et telles qu'elles sont vécues subjectivement par les personnes.

Le discours des personnes interrogées relativise l'approche monétaire de la pauvreté et met en exergue des phénomènes de distinction sociale forts entre des catégories de population dont les caractéristiques socio-économiques sont proches d'elles.

Ces phénomènes de distinction sociale permettent d'appréhender des décalages entre les approches monétaires et subjective de la pauvreté, et les facteurs qui les expliquent. Ces décalages conduisent à s'interroger sur de nouveaux indicateurs de pauvreté et de sortie de la pauvreté.

En effet, en offrant la possibilité d'étudier le sens que les personnes donnent à la pauvreté et la manière dont elles vivent cette situation et y réagissent en fonction de leur passé, de leur présent et de l'avenir auquel elles aspirent, les entretiens permettent de réinterroger les constructions statistiques bien établies du seuil de pauvreté.

Dès lors, il apparaît que les notions de pauvreté et de sortie de la pauvreté doivent tenir compte d'autres indicateurs que les indicateurs monétaires.

La reconstruction du parcours de vie des personnes permet de mettre en évidence la stabilité professionnelle, la qualité de l'emploi occupé, les caractéristiques du réseau familial et amical et leur projection dans l'avenir. Ces indicateurs de sortie de la pauvreté vont au-delà de l'aspect monétaire : ils tiennent compte des conditions de vie des personnes qui en font l'expérience.

Restreindre l'analyse de la pauvreté à des critères monétaires revient à réduire le contenu de la réalité sociale que recouvre ce phénomène et à ignorer les perceptions que les personnes ont de leur situation.

Dès lors, intégrer le concept d'inégalités dans la compréhension du risque de pauvreté des personnes et des foyers d'une part, la structure des chances de sortie de la pauvreté de chacun d'autre part, apparaît intéressant. L'analyse de la pauvreté et de la sortie de pauvreté ouvre donc des voies à une sociologie réflexive et politique de la quantification.

Échanges avec la salle

Marie-Françoise THULL confirme que la pauvreté ressentie ne correspond pas toujours à la réalité. Beaucoup de personnes ont peur de la pauvreté pour elles-mêmes ou leurs enfants. Les privations constituent le facteur déterminant de la pauvreté et la plus grande d'entre elles réside dans l'incapacité à se projeter dans l'avenir. Les politiques publiques devraient s'inspirer des critères suscités qui aident les gens à s'extraire de la pauvreté, à commencer par les questions de stabilité dans l'emploi, les questions de relations et le retour de la confiance en soi en retrouvant une activité, même bénévole.

Marcel ANDRÉ souligne l'importance de l'entourage familial.

Tom CHEVALIER demande si les facteurs identifiés sont indépendants les uns des autres ou s'il s'agit de conditions nécessaires qui ne fonctionnent que par articulation des uns avec les autres pour aboutir à une sortie de la pauvreté.

Philippe STECK souligne l'importance de cette intervention dans le contexte de la société numérique.

Un intervenant s'interroge sur le type de politique publique qu'il faudrait adopter pour lutter contre la pauvreté selon les nouveaux indicateurs énoncés.

Une intervenante demande si les indicateurs proposés sont compatibles avec la construction d'une politique publique d'observation de la pauvreté.

Michèle LELIÈVRE demande ce qu'est un revenu décent. L'observatoire national de la pauvreté a mis en place depuis 2012 une démarche originale pour mesurer des budgets de référence pour faire face aux difficultés quotidiennes et à la vie sociale (Onpes, 2015). Cette démarche a prouvé que des personnes pauvres en conditions de vie ont des ressources qui dépassent le seuil de pauvreté à 60 %.

Claire AUZURET explique que sur les facteurs proposés pour la sortie de pauvreté, les processus ascendants démontrent un cumul de facteurs marquants : l'emploi, l'augmentation du revenu d'activité, la bi-activité, le soutien familial et le bénéfice des allocations familiales. L'incidence de chaque facteur sur la sortie de la pauvreté n'a pas été calculée, mais le cumul est observable.

Au sujet de la société numérique, les entretiens permettent de mettre en avant une violence symbolique associée aux documents administratifs qui ne contiennent pas de case associée à la réalité et à la complexité de la situation des personnes.

Quant à l'accompagnement social et humain, cet aspect a été assez peu étudié dans le cadre de la thèse, mais constitue un prolongement possible des travaux.

Les éléments qui semblent importants à appréhender pour la construction des politiques publiques sont les incidences du marché du travail et des structures familiales sur les allers retours dans la pauvreté et la difficulté à se maintenir durablement dans l'emploi.

Le système redistributif est quant à lui présent et vient atténuer la pauvreté de ceux qui sont dans un parcours de pauvreté où se rencontrent beaucoup de familles monoparentales. Cependant, le système ne leur permet pas de se maintenir au-dessus du seuil de pauvreté.

Sur les indicateurs, il faut déterminer comment lutter contre l'isolement social et voir comment réinjecter du lien et du liant entre les individus.

Victor LEFRANC demande si des différences territoriales ont été observées en fonction des milieux urbains et ruraux et le poids de la mobilité.

Une intervenante souligne le regard souvent humiliant de la société pour les personnes en situation de précarité et l'importance de l'aide reçue du cercle familial et amical.

Arila POCHET signale que les experts insistent toujours sur le facteur d'isolement social qui mériterait d'être développé.

Suzanne LEJOALLIER souligne le cercle vicieux de la situation de pauvreté et l'importance du lien social en conséquence.

Une intervenante demande si la question du logement a été évoquée dans les facteurs de sécurisation. Nicolas DUVOUX demande si l'échantillon quantitatif permet de donner un ordre de grandeur de la proportion de chacun de ces parcours de pauvreté dans la population des 12 000 foyers pris en compte.

Sur le système de redistribution, il existe un effet substantiel de réduction. L'effet correcteur de la redistribution est beaucoup plus fort depuis la crise pour maintenir le niveau de vie, ce qui n'empêche pas le sentiment de dépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et la dégradation de l'image de soi liée à cette dépendance.

Sur l'inadéquation entre la situation des populations pauvres monétairement et subjectivement et les politiques publiques menées, il peut être complexe de déterminer une politique publique sur des indices aussi insaisissables et subjectifs que le ressenti des gens sur leur parcours de vie et leur capacité à se projeter dans l'avenir.

Fatouma DIOP signale l'existence de personnes en situation de pauvreté qui ne réclament pas l'application de leurs droits et demande comment entrer en contact avec elles afin de pouvoir les aider.

Claire AUZURET indique que sur la dimension territoriale de l'enquête, celle-ci a été menée auprès de ménages vivant en milieu urbain et sur un territoire où le taux de pauvreté est bas par rapport à d'autres territoires de France métropolitaine.

Dans les parcours faits d'expériences temporaires mais répétées de la pauvreté, tous les facteurs qui constituent un frein périphérique à l'emploi, notamment l'éloignement du logement par rapport au bassin d'emplois, se retrouvent de façon récurrente dans les parcours de pauvreté.

Sur le logement, un phénomène de sortie de la pauvreté et de déménagement a été observé sans pouvoir déterminer si la mobilité est la cause de l'augmentation du revenu d'activité ou si l'augmentation du revenu d'activité est la cause de la mobilité, permettant l'accès à un meilleur logement.

Fatouma DIOP précise que sa question ciblait les personnes qui ne possèdent rien, ni logement ni travail.

Nicolas DUVOUX rappelle qu'un autre travail vient d'être réalisé dans les territoires ruraux de la Gironde qui évoque la question du non-recours au RSA et des différentes configurations sociales qui y conduisent.

Marcel ANDRÉ souligne qu'il faut prioriser la lutte contre l'exclusion ou la lutte contre la pauvreté en général.

Sur l'ordre de grandeur des trois parcours, Claire AUZURET répond que 50 % des ménages se maintiennent dans la pauvreté, 30 % se trouvent dans des parcours ascendants de sortie de la pauvreté et 20 % décrivent des allers-retours entre situations de pauvreté et de non-pauvreté.

Sur la perception subjective, il faut prendre en compte le parcours de vie en lui-même, et particulièrement les éléments passés rencontrés par l'individu, et les aspects en rapport avec son présent et l'avenir auquel il aspire, ainsi que le sentiment d'insécurité sociale liée aux mutations du marché du travail et aux nouvelles structures familiales.

Bibliographie

Auzuret, C. (2017), *Analyse des processus de sortie de la pauvreté. Pauvre un jour, pauvre toujours ?*, Mespoulet, M. (dir.), université de Nantes, CENS-UMR 6025.

Duvoux, N. ; Papuchon, A. (2018), « Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale », *Revue française de sociologie*, n° 4, p. 607-647.

Espinasse, M.T. ; Sautory, O. (2008), « Les opinions des Français sur la pauvreté et le RMI », Lelièvre, M., Nauze-Fichet, E., *RMI : l'état des lieux*, Paris, La Découverte, p. 251-270.

Fall, M. ; Lorgnet, J.P. ; Missègue, N. (2010), « Trajectoires individuelles et pauvreté », Insee, *Les revenus et le patrimoine des ménages*, Paris, p. 65-79.

Onpes (2015), « Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale », Onpes, *Rapport 2014-2015*, Paris.

Pollak, C. ; Gazier, B. (2009), « Que sait-on des trajectoires de pauvreté dans les pays riches ? », *Regards croisés sur l'économie*, n° 4, p. 86-94. Simmel, G. (1998), *Les pauvres*, Paris, PUF.

■ TRAJECTOIRES CONTEXTUELLES ET INÉGALITÉS SPATIALES D'UNE GÉNÉRATION DE FRANCILIENS (1940-1950) À PARTIR DE DONNÉES D'ENQUÊTE

Guillaume LE ROUX et Catherine BONVALET
Ined, unité « Logement, inégalités spatiales et trajectoires »

Sylvianne LE GUYADER explique que le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est désormais remplacé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui soutient les travaux de l'Ined menés en 2018.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires a pour mission l'appui aux territoires avec des dispositifs d'intervention nationaux déclinés territorialement afin de favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires a souhaité soutenir le travail de recherches de Catherine BONVALET et de Guillaume LE ROUX, car il concerne les mobilités des trajectoires individuelles et leur impact sur les dynamiques territoriales.

Les actions de l'agence se dérouleront essentiellement dans le Grand Paris et la région parisienne, espaces qui se complexifient de par ces mobilités.

Guillaume LE ROUX explique que la présentation va parler d'exclusion sociale par l'espace en s'intéressant aux inégalités d'accès à la ville et à ses ressources.

Ce travail s'inscrit au sein du projet FRESQUE de l'Ined coordonné par Catherine BONVALET dont l'objectif est de revisiter l'histoire de Paris et de sa région depuis un siècle à travers l'histoire de ses habitants. Pour reconstituer cette histoire, l'étude s'appuie sur d'anciennes enquêtes de l'Ined dont les plus récentes datent de 2001 et qui permettent de rassembler 5 500 trajectoires à la fois résidentielles, familiales et professionnelles.

Les périodes étudiées sont anciennes, mais les phénomènes restent d'actualité. En plus de ces enquêtes quantitatives, près de 200 entretiens ont été réalisés.

Objectifs et démarches

L'objectif du travail financé par le CGET consiste à étudier le lien entre classe sociale et position résidentielle à travers les trajectoires géographiques de générations de Franciliens⁹. Afin de mieux comprendre les choix résidentiels effectués par les sujets et pour saisir les inégalités d'accès aux ressources qui résultent des choix résidentiels, l'étude s'appuie sur une caractérisation des contextes de résidence.

Pour conduire l'analyse, il fallait mettre en relation les trajectoires des individus avec les dynamiques des territoires en suivant plusieurs étapes. La première étape a consisté à sélectionner des ressources territoriales qui jouent dans les choix de location et susceptibles de contribuer à la reproduction des inégalités sociales. Ont ainsi été retenues la composition sociale des communes de résidence, la proximité aux emplois, aux établissements scolaires et aux réseaux de transport.

Dans une deuxième étape, des indicateurs communaux ont été produits année par année pour permettre la reconstitution historique de leur distribution en Île-de-France.

Une fois ce travail réalisé, il devenait possible de mettre en relation les trajectoires géographiques individuelles avec les indicateurs territoriaux.

La période couverte par l'étude s'étend de 1960 à 2001. Débuter en 1960 permettait de documenter les trajectoires « adultes » des générations 1940-1950 de l'enquête Biographies et entourage réalisée par l'Ined. La collecte des trajectoires géographiques, résidentielles, professionnelles et familiales depuis la naissance des enquêtés a été réalisée à partir de grilles biographiques.

L'étude mobilise des données de recensement depuis 1962 et les données harmonisées de recensement depuis 1968 pour étudier la proximité aux emplois et la composition sociale des communes. Pour étudier l'offre de transport et l'offre scolaire, des données géolocalisées récentes ont été utilisées comme base pour ensuite reconstruire rétrospectivement leur histoire (dates d'ouverture et de fermeture des stations de métro ou gares et des établissements scolaires) à partir d'autres sources.

⁹ Le Roux G., Bonvalet C., Bringé A. (2019), *100 ans de ségrégation urbaine : analyse des inégalités d'accès à la ville à partir des trajectoires résidentielles au sein de l'agglomération parisienne (1911-2015)*, rapport final de la convention d'étude Ined-CGET, 90 p.

Ces données servent alors à caractériser les communes de résidence successive des enquêtés sur la tranche d'âge 20-50 ans.

Les auteurs souhaitent travailler sur des catégories sociales qui n'étaient pas figées en rendant compte des trajectoires sociales à la fois intergénérationnelles et intragénérationnelles : la catégorie sociale biographique.

La classification créée tient compte de la catégorie sociale du père en fin de carrière, ainsi que celles d'Ego et son conjoint (le cas échéant) en début et en fin de carrière.

Les classes populaires regroupent les enquêtés et leurs conjoints qui, en fin de carrière, appartiennent aux catégories ouvrier, agriculteur ou employé.

Les individus des classes moyennes issues d'ascension sociale inter ou intragénérationnelle regroupent des personnes dont le père était ouvrier, employé ou agriculteur et terminent leur carrière (ou leur conjoint) comme indépendants ou professions intermédiaires.

Les classes moyennes stables sont les personnes dont le père était indépendant ou profession intermédiaire et qui finissent leur carrière (ou leur conjoint) dans les mêmes catégories tandis que celles qui finissent cadres ou chef d'entreprise sont classées dans les classes supérieures issues d'une ascension sociale.

Enfin, les classes supérieures stables sont les cadres et les chefs d'entreprise en fin de carrière dont le père était déjà cadre ou chef d'entreprise.

Le premier indicateur consistait dans l'étude de la composition sociale des communes de résidence des enquêtés avec comme indicateur la proportion de classe populaire qui vit dans la commune. Cinq classes de composition sociale des communes ont été cartographiées, une sixième classe dite « classe rurale » comprend une grande proportion d'actifs agriculteurs.

Les cartes montrent, entre 1960 et 2005, que les communes aisées se sont étendues vers l'ouest et les communes populaires se sont concentrées en Seine-Saint-Denis ou à l'est de la Seine-et-Marne.

Ces indicateurs ont ensuite été mis en relation avec les trajectoires des personnes regroupées selon leur catégorie sociale biographique. L'analyse montre à chaque âge la proportion d'enquêtés dans tel ou tel type de commune.

À 20 ans, 20 % des enquêtés issus des classes populaires vivaient dans des communes populaires. En décomposant par catégorie sociale, l'effet de la hiérarchie sociale apparaît, ainsi qu'une paupérisation des environnements des ménages sans ascension sociale.

En revanche, les classes moyennes issues de classes populaires ont tendance à accéder à un environnement social supérieur.

Les classes supérieures stables se concentrent majoritairement dans les communes aisées, à l'exception de la période autour de 30 ans, qui correspond aux âges de constitution de la famille où un plus fort départ est observé vers les communes de banlieue avant un retour vers les communes aisées une fois la famille constituée ou parce que la commune de résidence change de composition sociale.

Proximité aux emplois franciliens

Les données harmonisées du recensement de 1968 à 2013 ont été étudiées en s'intéressant aux actifs aux lieux du travail afin de rendre compte de la distance entre la commune de résidence et la distribution des emplois en Île-de-France.

L'emploi connaît un développement progressif depuis les années 1960 en périphérie, principalement jusqu'aux années 1990. Pour toutes les catégories sociales, un léger éloignement du lieu de l'emploi est observé au cours de la vie.

Par ailleurs est observée une très forte distinction des classes supérieures stables qui sont en beaucoup plus grande proportion à proximité des emplois tout au long de leur vie.

Accessibilité et transport

Le développement des lignes de transport au cours des dernières décennies est significatif. Il existe alors un lien étroit entre le niveau d'accès aux transports et la hiérarchie sociale. Ce lien entre positions sociales et localisation s'est renforcé de génération en génération. En conséquence, il est donc particulièrement marqué pour les nouvelles générations.

Sans surprise, une diminution des proportions des classes populaires au cours de la vie dans les arrondissements les plus accessibles est observée.

Offre éducative

L'enquête s'est concentrée sur l'offre de lycées (et de classes préparatoires) en partant du principe que la voie empruntée (professionnelle, technologique, générale) sera déterminante sur leur niveau de revenus et leur insertion professionnelle.

L'offre est relativement centralisée avec la présence marquée de classes préparatoires dans l'ouest et le sud de Paris. En 2005, Versailles apparaît comme une commune où l'offre scolaire compte parmi les plus développées.

Beaucoup de ménages issus des classes populaires vivent dans des communes sans lycée alors que pour les classes supérieures stables, beaucoup vivent dans des communes où il existe au moins une offre de classe préparatoire.

L'analyse montre pour les classes supérieures stables des localisations plus fréquentes après 35 ans dans des communes où l'offre scolaire est prestigieuse. Les auteurs formulent l'hypothèse que les enquêtés vont se diriger vers des communes où l'offre est plus développée au moment de la scolarisation des enfants.

Facteurs de différenciation des trajectoires

Dans cette partie de l'analyse, les choix résidentiels sont appréhendés comme un arbitrage entre accessibilité du lieu de résidence et statut d'occupation du logement. Les méthodes d'analyse des séquences mobilisées permettent de mettre en évidence les facteurs qui vont différencier le plus les trajectoires.

Le lieu de socialisation pendant l'enfance revêt une importance particulière. En effet, les individus qui ont grandi à Paris ont plus de chances de se maintenir dans des quartiers à fortes ressources. Les classes populaires socialisées pendant l'enfance à Paris figurent en plus grande proportion que celles scolarisées en banlieues dans des communes avec un bon accès aux ressources. Elles sont également en plus grande proportion logées dans des HLM.

Le déclin du « Paris populaire » à partir des années 1960

Une diminution des catégories populaires est observée dans Paris à partir des années 1960 en raison de la raréfaction de loyers abordables intra-muros et de l'augmentation de l'offre de logements sociaux dans les banlieues. Ces départs de Paris sont en partie des déracinements contraints.

L'isolement géographique de certaines classes populaires

Certaines classes populaires parviennent à acheter une maison et un terrain, mais dans des localisations très éloignées des ressources. Elles peuvent alors rencontrer des difficultés notamment vis-à-vis des conditions de transport pour rejoindre leurs lieux de travail.

Conclusion

L'intérêt de l'analyse réside dans sa prise en compte de la reconfiguration de l'offre (logements, transport, emploi, éducation), mais également dans l'éclairage qu'elle apporte sur le poids des origines sociales et des mécanismes de reproduction sociale et spatiale. Le rôle de la socialisation résidentielle pendant l'enfance joue un rôle important dans la répartition des catégories sociales sur le territoire. L'accession à la propriété amplifie les inégalités sociales.

Échanges avec la salle

Jérôme VIGNON souhaite savoir quelle est la génération concernée par l'enquête et si l'étude des trajectoires des différents groupes n'aurait pas pu être réduite au coût du foncier.

Un intervenant s'étonne que la variable du coût du logement ne soit pas davantage déterminante. Philippe STECK demande si l'intervenant possède des données sur la typologie familiale des communes. Marcel ANDRÉ souligne les transferts de population entre immigrés et non-immigrés.

Nicolas DUVOUX s'enquiert des liens entre l'équipe qui travaille sur les discriminations ethnoraciales et les travaux de l'équipe « logement ».

Sylvianne LE GUYADER indique que le CGET ne se trouvait pas dans une logique de commande. Quand l'Ined a proposé ce chantier, le CGET a trouvé intéressant de travailler finement par l'approche globale et transversale et de réfléchir aux trajectoires des individus. La situation des territoires au niveau des disparités sociales et économiques doit être prise en compte dans les enjeux d'investissements publics. En fonction de l'évolution de ces territoires, des choix de services doivent être arrêtés. Des spécialisations de territoire sont de plus en plus observées avec des communes qui deviennent résidentielles et dans lesquelles il convient de réintroduire des services.

Tout est en mouvement. Il ne faut donc pas procéder par raisonnement photographique. Le véritable sujet concerne la mobilité dans des espaces-temps extrêmement différents.

Catherine BONVALET explique que l'étude vise la génération née entre les années 1940 et 1950 parce qu'elles comprennent le début du baby-boom, la périurbanisation, le travail des femmes et l'accès à la propriété.

Sur le coût du foncier et du logement, il faut garder à l'esprit que l'Ined travaille sur des reconstitutions d'indicateurs année par année, commune par commune, ce qui rend impossible de suivre le coût du foncier. Les enquêtés examinent les transports, la distance avec le travail et la présence d'écoles pour arrêter le choix de localisation de leur logement. Ceux qui sont éjectés de plus en plus loin du centre de Paris appartiennent aux couches populaires.

Parmi les classes populaires, la moitié des personnes sont d'origine immigrée alors que les Français ont connu une ascension salariale et peuvent donc accéder à la propriété.

Fatima DIOP constate que beaucoup de projets, d'études et d'enquêtes ont été évoqués et demande les actions concrètes qui ont été réalisées sur le terrain et leurs résultats.

Nicolas DUVOUX demande pourquoi ne pas avoir intégré les universités ou les IUT dans l'étude de l'offre de classes préparatoires.

Catherine BONVALET explique que ce choix trouve son origine dans les récits de vie et entretiens des enquêtés qui recherchaient avant tout à se rapprocher d'un grand lycée qui propose des classes préparatoires.

TROISIÈME JOURNÉE

Les parcours institutionnels

Réflexions sur la notion de parcours

■ LA NOTION DE PARCOURS SAISIE PAR LA SOCIOLOGIE

Emmanuelle SANTELLI
CNRS, centre Max-Weber

Emmanuelle SANTELLI indique n'être sociologue ni de l'exclusion sociale ni de l'action publique. Elle présentera une réflexion issue d'un travail conduit ces dernières années, ayant fait l'objet d'une publication dans une revue sociologique (2019) qui, prenant appui sur ses recherches auprès des descendants d'immigrés d'origine maghrébine, l'a invité à repenser la manière dont elle avait travaillé au cours des vingt années passées. Tout d'abord, l'ensemble de ses travaux a appréhendé cette population par le biais d'une analyse des parcours. Cette notion est employée ici pour désigner ce que les individus ont fait au fil du temps et dans les différents domaines de leur existence. Deuxièmement, cette réflexion l'a conduite à revenir sur la manière dont cette démarche lui a permis d'obtenir des résultats qui auraient été différents sans elle, mais aussi les points d'attention qu'elle implique et la manière dont cette analyse des parcours éclaire la réalité sociale observée.

Cette démarche vise à recueillir un récit qui, par sa cohérence et sa sincérité, renseigne sur l'existence vécue. Les sociologues ont mis en garde contre les illusions et limites inhérentes à une démarche individualiste, partant de l'individu pour comprendre le social. Cette démarche est pourtant féconde pour illustrer la réalité sociale car elle invite à une vision temporalisée du social et à considérer le caractère interdépendant des existences humaines.

Certains sociologues ont pensé qu'Emmanuelle SANTELLI travaillait sur l'intégration des descendants d'immigrés à la société française, ce qui n'était pas le cas. Le but était de montrer la manière dont ils prenaient place au sein de la société. Ce qui n'est pas possible de faire à partir d'une approche synchronique ; elle tend à réduire le questionnement à celui de leur intégration. Le constat de plusieurs paradoxes l'a incité à construire une démarche particulière. Alors que l'immigration est un événement qui s'est produit dans le passé, une faible attention au temps apparaît dans l'étude des descendants d'immigrés. Par exemple, les mobilités et les ressources qui se transmettent n'étaient que peu prises en compte. En outre, les immigrés et leurs descendants ont été considérés comme un groupe homogène. Peu de travaux s'intéressaient aux différences intra-groupes. Ses études l'ont incité à porter attention aux événements qui se sont déroulés avant même l'immigration ainsi qu'aux différences au sein des groupes. Cette double perspective visait à considérer l'hétérogénéité de ce groupe, qui ne naît pas dans l'immigration (Sayad, 1999), et permet de prendre en compte le temps de l'installation ainsi que les différentes sphères de la vie sociale.

Le prisme des parcours

Différents courants mobilisent la notion de parcours.

Le « prisme des parcours » (Van de Velde, 2015) vise à suivre le fil de l'existence, impliquant de recourir à l'approche biographique qui repose sur un postulat simple : « c'est en analysant les parcours dans leurs déroulements singuliers, davantage que dans leurs schèmes collectifs que la sociologie pourra rendre compte au mieux des expériences de vie contemporaines ». Le recours accru à l'approche biographique est symptomatique d'un changement de paradigme au sein de la démarche sociologique. En cherchant à analyser les singularités, la démarche biographique paraît indispensable. Nombre de sociologues se réclament aujourd'hui de cette approche. Plusieurs sociologies des parcours de vie existent. Emmanuelle SANTELLI privilégie quant à elle la terminologie d'« analyse des parcours » car sa démarche s'est nourrie des quatre courants suivants, qui ne sont pas cloisonnés à ses yeux.

La sociologie des parcours de vie

Il y a une vingtaine d'années, une lecture en termes d'âges de la vie est apparue insuffisante car ces derniers étaient devenus problématiques à définir clairement. Les sociologues ont donc mis l'accent sur la redéfinition des âges de la vie en raison de la réversibilité des étapes et de la discontinuité croissante des existences. Ce changement d'approche a nécessité de tenir compte de la subjectivité des acteurs, de leur redéfinition identitaire et des changements qui s'opèrent aux différents âges de la vie, en l'absence de linéarité et de sens univoque. Pour souligner ces transformations à l'œuvre, le fil de l'existence devait être suivi dans ces enchevêtrements, réversibilités et incertitudes. Seule la reconstruction des parcours des individus permet alors de comprendre les évolutions de la société.

L'héritage de Daniel BERTAUX

Après avoir prouvé la validité de l'approche biographique dans un article publié en 1980, Daniel BERTAUX a étudié les processus sociaux (tels que la mobilité sociale) en utilisant des récits de vie comme étant un outil privilégié pour reconstituer les trajectoires sociales. À l'époque, le terme de trajectoire sociale était utilisé pour décrire ce que l'on qualifierait aujourd'hui de parcours en raison de cette complexité des existences. Son projet était de restituer une expérience de vie en lien avec son contexte social afin de relier les niveaux micro et macro. Son équipe a joué un rôle déterminant pour mettre en cause les modèles fondés sur la causalité et leur substituer des modèles moins déterministes prenant en compte l'incertitude, le possible, la contingence et la complexité. Une plus grande attention a été accordée aux événements marquant une rupture et qui permettent de comprendre les bifurcations. De nombreux travaux s'inscrivent dans cette démarche, consistant à comprendre comment un événement affecte les parcours. L'accent est alors porté sur l'évènement et ses incidences. Cette démarche permet de comprendre pourquoi les mêmes facteurs ne produisent pas les mêmes effets, soit comment une même variable peut avoir des significations différentes et effets distincts dans le temps, remettant en question le raisonnement explicatif causal. Dans ces conditions, une ressource pour l'un peut paraître insignifiante, voire constituer un obstacle pour un autre.

Penser le caractère individuel et social des existences humaines

Dans son ouvrage *Ce que travailler veut dire* (2011), Bénédicte ZIMMERMANN a été l'une des premières à conceptualiser cette notion de parcours. Vincent CARADEC, Servet ERTUL et Jean-Philippe MELCHIOR ont ensuite coordonné l'ouvrage *Dynamiques des parcours sociaux* (2012). Ils y ont montré que s'intéresser aux parcours des individus consiste à se montrer attentif à leur dimension subjective, notamment restituée par le biais de récits de vie, et à inscrire ces cheminements individuels dans des contextes socio-objectifs dont les dimensions sont multiples (temporelle, spatiale, économique, familiale, professionnelle, etc.). Que les parcours individuels soient pris dans leurs contextes sociaux, ou les parcours sociaux analysés dans leur dimension individuelle, ces deux perspectives témoignent de l'impossibilité de dissocier l'individu de la société et les dynamiques qui les traversent. La sociologie des parcours contient de manière intrinsèque ce défi, parvenir à croiser et à tenir ensemble les échelles micro et macro-sociales.

L'influence du *life course*

La valeur euristique de ce paradigme est fondée sur l'idée que cette démarche permet de tenir ensemble les actions individuelles et les structures sociales, sans préjuger de la supériorité des unes sur les autres. Aux États-Unis, l'équipe de Glenn ELDER a joué un rôle fondamental dans la structuration et la diffusion de ce paradigme, qui repose sur cinq concepts : les vies liées, la capacité d'agir, la question de la temporalité, la question des lieux et places et la vie comme un processus au long cours. En s'appuyant sur ces concepts, notamment ceux renvoyant aux dynamiques temporelles et d'interdépendance, Emmanuelle SANTELLI a structuré son approche d'analyse des parcours, laquelle permet de rendre compte de la pluralité des situations au sein d'un groupe supposé homogène et de l'ampleur et la variété des éléments à prendre en compte.

Les deux piliers d'une analyse des parcours

L'attention aux dynamiques temporelles et aux logiques d'interdépendance n'est pas propre à l'analyse des parcours, dont elles constituent néanmoins les deux piliers. Le propre de l'analyse des parcours consiste, en revanche, à réunir ces deux dimensions et à les articuler.

Les dynamiques temporelles (dimension longitudinale)

L'analyse des parcours cherche, en premier lieu, à saisir ces dynamiques temporelles, c'est-à-dire à récolter ce que le temps fait aux choses, ce qui implique de distinguer d'une part la façon d'interroger le passé pour comprendre le présent, le fait d'avoir un regard longitudinal, et d'autre part, de considérer des temporalités croisées articulant plusieurs acceptions du temps pour mettre en exergue une temporalité intergénérationnelle.

Premièrement, l'œuvre de Norbert ELIAS a mis en évidence la manière dont les dynamiques sociales contemporaines sont éclairées par des processus sociaux de long terme. Cette attention portée à l'Histoire permet de comprendre le présent comme le résultat d'un mouvement continu, qui s'exprime à travers les structures sociales (normes, institutions). Ce qui est vrai au niveau social l'est au niveau de l'individu. Le passé doit être compris afin de saisir l'effet du temps qui passe, le poids de l'expérience dans les actions présentes des individus. Que le raisonnement soit effectué au niveau individuel ou structurel, l'action sociale est considérée comme affectée par ces dynamiques temporelles. L'analyse des parcours privilégie cette approche longitudinale, entendue comme « une certaine façon de construire les données » (Yves GRAFMEYER).

Deuxièmement, considérer des temporalités croisées permet de relier des temporalités immédiates (temps de l'action) aux temporalités historiques. Le social doit être considéré comme une configuration complexe de temporalité croisée, qui articule ces différents temps. Le temps n'est pas une chose unique : temps des événements historiques, temps des générations antérieures, temps du passé de la personne enquêtée, temps présent dans lequel se prennent les décisions et se déroulent les interactions quotidiennes. Il s'agit d'une notion polysémique. Cette façon de faire suppose d'aller au-delà de l'individu, de l'inscrire dans une épaisseur historique sur un plan à la fois individuel et collectif. Cela conduit à revoir le principe de temporalité pour lui ajouter une dimension intergénérationnelle. Christian LALIVE D'EPINAY, sociologue suisse, a contribué à faire connaître ce paradigme du *life course* dans l'espace francophone. Il décrit les trois temporalités : le temps biologique et social de l'individu (marqueur : âge), le temps historique (marqueur : année calendaire) et le temps de l'identité du sujet (marqueur : année de naissance). Il semble manquer une quatrième temporalité à ce cadre d'analyse, l'intergénérationnelle, qui prend en compte ce qui a précédé l'individu au niveau social. Dans cette perspective, on ne se limite plus au temps historique de la personne enquêtée, mais on considère également le temps historique de la génération précédente. Cette temporalité intergénérationnelle, au niveau micro, permet de comprendre de quelle manière ce qui est arrivé à la génération précédente a influé sur les parcours de la génération suivante et, au niveau macro, en restituant une histoire familiale dans un temps historique révolu, de comprendre les effets de ce temps historique sur la situation actuelle.

Le parcours des individus n'est pas façonné que par sa propre historicité, mais également par celle de ceux qui les ont précédés.

Logiques d'interdépendance (dimension transversale)

Au niveau empirique, les logiques d'interdépendance impliquent de considérer les contextes et les entourages dans et avec lesquels les individus interagissent (niveau meso de l'analyse). Les environnements préexistent à l'individu et sont contraignants (famille, voisinage, quartier, établissement scolaire). L'individu possède une capacité d'action et de réaction face à ces derniers : il peut déménager, rompre avec sa famille, contourner la carte scolaire, etc. Ce niveau intermédiaire met en évidence que les parcours portent la marque des contextes sociaux mais que l'individu a une prise sur eux. L'individu étant défini par sa capacité à agir, cette dernière est nécessairement tributaire du contexte et des ressources mobilisables. Le contexte souligne donc le poids de certains facteurs déterminants mais également les contraintes qui s'appliquent à lui et les marges de manœuvre dont il dispose.

Sur un plan empirique, la question de l'entourage dans lequel les personnes grandissent détermine des parcours en même temps que cet entourage procure des ressources qui peuvent réorienter ces parcours.

Cette démarche transversale permet de penser les différentes sphères de la vie sociale, et les considérer dans leurs liens réciproques car elles sont considérées comme imbriquées. Le propre de l'analyse des parcours est de les réunir. Individu et société ne peuvent être dissociés. Ces deux piliers constituent un préalable pour comprendre l'action sociale grâce à la mise en perspective des trois niveaux d'analyse.

Le préalable à l'articulation des trois niveaux

Ces niveaux seront illustrés par un exemple, lequel vise à comprendre l'investissement économique des descendants d'origine maghrébine dans le pays d'origine des parents. Plusieurs démarches sont possibles. D'un point de vue de sociologie économique et d'une approche par le haut, le but pourrait être de déterminer qui sont les investisseurs. D'un point de vue de sociologie de l'action, soit une approche par le bas, on pourrait partir du constat que les descendants d'immigrés investissent et se centrer sur cette action. Une troisième voie est possible : reconstituer les parcours en prêtant attention aux deux piliers pour disposer des trois niveaux d'observation et produire une analyse qui s'enrichit de cette articulation. Deux types d'investissement ont été distingués : par défaut et opportuniste. Azzedine fait partie du second. Entrepreneur dans le secteur du bâtiment en France, il crée en 2008 une seconde entreprise en Algérie. Le matériau biographique collecté est d'une grande richesse, nécessitant une phase de sélection des éléments significatifs relevant des sphères personnelle et professionnelle.

Le niveau micro

Au niveau de la sphère de l'action individuelle, l'enquête a tenté de recueillir les éléments qui s'imposent à l'individu et ceux sur lesquels l'individu peut exercer son action. D'un individu à l'autre, ces deux registres peuvent être extrêmement variables. Ils découlent des spécificités de chacun et de ses caractéristiques sociales, qui sont elles-mêmes dépendantes des ressources héritées et de celles que les individus acquièrent tout au long de leur vie. Par exemple, l'origine sociale est un déterminant fort, elle peut contribuer à contraindre, à limiter certaines actions (le fait de poursuivre des études dans le cycle supérieur quand on est enfant d'ouvrier, par exemple), mais elle peut aussi démultiplier les possibilités d'action dans un contexte donné. L'analyse consiste donc à mesurer les effets des éléments préexistants et leurs logiques propres. Azzedine a choisi une

orientation professionnelle lui permettant de renouer avec son père (même métier) ; il a travaillé dans son entreprise puis, comme lui, et s'inscrit dans une dynamique entrepreneuriale.

Le niveau meso

S'agissant de l'influence des entourages quotidiens, le niveau intermédiaire permet de considérer les contextes locaux à partir desquels et dans lesquels les individus évoluent, en apportant une attention particulière aux actions de l'individu et la façon dont elles s'articulent entre les différents contextes. Ce niveau permet de souligner le poids de certains déterminants et la marge de manœuvre dont dispose l'individu. La décision d'Azzedine d'investir en Algérie est liée à ce qu'il perçoit de l'exemple d'autres artisans avec lesquels il travaille, à l'opportunité créée par l'un des fournisseurs et le fait qu'il renoue avec des liens familiaux en Algérie, lesquels pourront constituer des relais pour développer son activité. Il rencontre aussi sa femme dans ce contexte.

Le niveau macro

Ce niveau permet de déterminer les effets du cadre structurel sur les pratiques individuelles. Ces phénomènes se produisent à l'échelle de la société et des échanges économiques mondialisés. Comment se répercutent-ils sur les décisions que les individus peuvent prendre ? Il s'agit de prendre en compte les conditions structurelles qui exercent des effets contraignants sur l'individu (coût de l'immobilier, désindustrialisation) et les conditions structurelles constituant des ressources sur lesquelles les individus peuvent s'appuyer (politiques de développement). Ce cadre structurel préexiste à l'individu, qui ne peut exercer aucune action directe sur lui. Il ne peut qu'en tirer parti. Pour Azzedine, le marché français s'avérait saturé dans son domaine d'activité, alors que le marché algérien était en pleine expansion et qu'il pouvait s'appuyer sur un marché international en lien avec l'Asie.

Conclusion

La démarche permet de constater que le parcours est le résultat d'une succession de décisions individuelles mais aussi de multiples contraintes. Ce ne sont ni les individus qui décident seuls ni les structures qui s'imposent à eux. L'approche biographique est donc nécessaire, non pas dans le seul but de considérer l'évènement qui a une incidence sur le parcours biographique, mais dans la perspective de recueillir ce que le temps fait aux choses et de comprendre cette interdépendance qui caractérise les existences humaines, y compris dans une société individualiste. Seuls les récits fournissent la matière nécessaire, dont l'analyse biographique dépend. Elle interroge sur la mémoire, hétérogène, imparfaite mais également cohérente et sincère. Les éléments livrés en entretien témoignent de ce qui fait sens pour l'individu qui, mis en relation avec les différents contextes, constituent un parcours. L'approche biographique permet de saisir les ressources de l'individu et la manière dont elles peuvent être entravées du fait des logiques d'interdépendance, de recueillir les positions occupées et la façon dont elles se construisent au fil du temps. Loin d'être centrée uniquement sur l'individu, l'approche biographique parle de notre société et de la manière d'en rendre compte.

Échanges avec la salle

Nicolas DUVOUX explique que le but des organisateurs était d'opérer un double détour par rapport à la matière et au contenu du séminaire sur les questions de pauvreté et d'exclusion sociale : un détour thématique par rapport aux travaux d'Emmanuelle SANTELLI ainsi qu'un détour dans l'acception donnée à la notion de parcours, qui sera entendue comme un ensemble d'actions institutionnelles visant à corriger des éléments de trajectoires et d'essayer d'apporter des ressources aux individus. Cette acception institutionnelle des parcours prévaudra pour le reste de la session. Néanmoins, l'intervention d'Emmanuelle SANTELLI montre la fécondité d'une approche sociologique, par les parcours, qui permet de tisser différents niveaux. Ces enjeux concrets et vitaux permettent de cerner les ressorts des situations d'accompagnement et dans la conduite des personnes concernées par une action publique. En effet, les acteurs de ce domaine de politique publique savent comment un même évènement peut affecter des personnes de manière différentes et nécessiter des réponses adaptées. La dimension intergénérationnelle et le temps long travaillent les situations. Il paraît illusoire de changer radicalement des situations façonnées par le temps long. La transversalité, identifiée dans la notion de parcours, constitue une mise en garde contre une approche en silos de l'action publique, découpée en problématiques. Il s'agit là d'une limite profonde des modes d'intervention en matière sociale. L'ensemble des recherches présentées montre la complexité des formes d'appartenance et de découpage des âges de la vie. Une réflexion similaire existe sur les catégories sociales.

Jérôme VIGNON découvre ce travail. Dans la séance précédente, Claire AUZURET, de l'université de Nantes, était intervenue sur les parcours de maintien dans la pauvreté, faisant grand cas des contextes d'entourage, qui font écho à cette intervention. Emmanuelle SANTELLI a souligné avoir privilégié l'approche de l'écoute des parcours ou des trajectoires, car elle s'intéresse

aux singularités, prenant ainsi ses distances par rapport aux causalités. Les piliers et l'articulation des échelles montrent néanmoins que l'objet demeure de rendre compte d'interprétations qui ne seraient pas purement liées au sort d'une seule personne, il s'agit bien de travailler sur des régularités et des faits qui contribuent à éclairer le social.

D'une part, Louis-André VALLET rappelle que, dans les années 1980 au sein des sciences sociales, se développe la perspective longitudinale, selon laquelle les phénomènes doivent être observés comme des films et non comme des photographies (« life course analysis ») pour comprendre les processus sociaux. En Europe, ce courant a été initié par le sociologue allemand Karl Ulrich MAYER de l'Institut Max Planck et introduit en France par les démographes Daniel COURGEAU et Eva LELIÈVRE dans leur ouvrage *Analyse démographique des biographies* (1989). Ont ensuite été développés des grands panels de ménages, notamment au Royaume-Uni avec le British Household Panel Survey (BHPS), désormais intégré à l'Understanding Society, qui demeure suivi et a fortement été enrichi, ainsi qu'avec le Sozio- oekonomisches Panel (SOEP) en Allemagne. En France, outre les statistiques récoltées dans le cadre de l'European Union-Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) permettant une perspective longitudinale sur neuf ans, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) avait lancé sa première enquête Génération en 1992 portant sur un échantillon représentatif de jeunes ayant quitté le système scolaire français en 1992 quel que soit leur niveau scolaire. Des méthodes statistiques spécifiques se sont également développées, notamment l'extension de modèles tels que l'event history analysis qui ne sont pas inclus dans les cursus de formation en sociologie, contrairement à ce qui est fait au Royaume-Uni ou en Allemagne.

D'autre part, les travaux d'Emmanuelle SANTINELLI lui rappellent une phrase de Zaihia ZEROULOU dans « La réussite scolaire des enfants d'immigrés » (1988), expliquant que les familles immigrées, lorsqu'elles pensaient aux investissements scolaires pour leurs enfants, « compos[ai]ent davantage avec leur avenir qu'avec leurs racines ».

Philippe STECK rappelle qu'Émile DURKHEIM dans *Le suicide* affirmait qu'un tel événement ne pouvait être expliqué individuellement. Actuellement, les approches plus classiques sont questionnées par l'émergence d'approches psychologiques. Néanmoins, un phénomène doit impérativement être approché de manière multifactorielle. Par exemple, pour les familles monoparentales, on ne peut être mono-explicatif. Une dominante peut être identifiée mais la multiplicité des facteurs ne peut être ignorée.

Brahim HAMMOUCHE demande des précisions sur les différences entre trajectoires et parcours, deux notions souvent confondues et s'interroge sur la manière d'intégrer les biais des reconstructions dans les parcours en lien avec la mémoire ainsi que la question de la loyauté, les feuilles de route et les missions intergénérationnelles dans l'analyse.

Marcel ANDRÉ cite l'exemple d'une famille originaire d'Algérie montrant des nombreux points communs entre les parcours individuels de chacun de ses membres en opposition à celui du père qui travaillait dans le métro. L'un de ses enfants a ainsi créé une entreprise, dans laquelle l'un de ses frères travaille ; les deux sœurs ont suivi la tradition tandis qu'un autre fils est devenu artiste peintre. Le parcours de ce dernier, tiraillé entre deux cultures, a été fortement influencé. Les parcours sont individuels mais communs. Au niveau économique, les parcours individuels s'influencent également.

Emmanuelle SANTELLI remercie les intervenants de leurs remarques. Au cours d'un entretien, l'histoire de la personne est recherchée dans la perspective de produire une analyse et de détecter les régularités et les mécanismes permettant d'expliquer. Cette singularité est recherchée dans la perspective de produire une analyse sociale qui, certes récuse un modèle de causalité unique, mais cherche, dans l'articulation des trois niveaux d'analyse (micro, meso, macro), à expliquer le fait social étudié. Il ne s'agit pas de rendre compte de ce qui a été fait par une collection d'individus, mais de produire des éléments explicatifs qui émergent de cette articulation. Louis-André VALLET a rappelé que les démographes avaient été les premiers à s'inscrire dans une démarche longitudinale. L'échantillon démographique permanent semble s'y inscrire. La question de la sociologie de l'évènement est traitée dans l'ouvrage coordonné *Bifurcations* (Bessin, Bidart, Grossetti, 2009). L'approche multifactorielle et multidimensionnelle s'avère en effet centrale.

Les sociologues ont longtemps uniquement utilisé le terme de « trajectoires sociales ». La notion de parcours s'y est substituée car celle de trajectoire avait un sens trop balistique (d'un point A à un point B), mais la réalité paraissait plus complexe. La notion de parcours paraît plus pertinente pour rendre compte des réversibilités et des incertitudes. Si la notion de mémoire peut créer un biais, les questionnaires contiennent inévitablement des biais. Emmanuelle SANTELLI constate que les gens se racontent, d'un entretien à l'autre, de la même manière, selon une cohérence de récit souvent surprenante. C'est pourquoi, elle estime que plus on laisse la possibilité aux personnes de se raconter, plus on est proche d'une réalité.

La question de la loyauté semble difficile à traiter dans le cadre de ce séminaire. Emmanuelle SANTELLI précise que son approche constitue une manière d'intégrer les manières dont la loyauté peut intervenir. Nicolas DUVOUX rappelle que le Céreq interviendra lors de la prochaine séance pour évoquer les effets de la crise sur les jeunes générations. Par ailleurs, les organisateurs du séminaire ont posé la distinction entre trajectoires et parcours. Alors que les trajectoires répondaient au but reconstituer des séquences de revenus pour mesurer la pauvreté de manière longitudinale, les parcours renvoyaient aux accompagnements institutionnels qui se greffent à ces trajectoires. En travaillant des littératures riches, ce découpage a semblé insuffisant car il n'était pas véritablement stabilisé au sein des sciences sociales. L'honnêteté intellectuelle commandait donc de montrer que la notion de parcours avait une signification plus large, expliquant cette intervention. Cette notion permet

de reprendre les formes d'analyse sociologique et d'être plus sensibles aux expériences et déterminants individuels, sans récuser la recherche de régularités au niveau collectif.

Michèle LELIÈVRE précise que les milieux de la statistique publique évoquent plus volontairement le terme de trajectoires. Le parcours est une invention des acteurs de l'insertion pour désigner l'inscription d'un bénéficiaire ou d'un individu dans un parcours d'insertion.

Emmanuelle SANTELLI confirme que le terme de parcours a été utilisé par les sociologues à la suite de travaux en collaboration avec des acteurs de l'insertion, ces derniers étant à l'initiative de cette notion dont les sociologues se sont emparés car elle leur paraissait plus pertinente que celle de trajectoires.

Concernant les biais de mémoire et de reconstruction évoqués, Louis-André VALLET ajoute que la perspective longitudinale, consistant à analyser les événements comme des processus, peut méthodologiquement être réalisée de deux manières :

- Via une approche rétrospective dans le cadre d'entretiens biographiques où des personnes racontent le fil de leur vie ou de questionnaires d'enquête conçus pour recueillir les événements importants de ce fil, ce longitudinal rétrospectif étant soumis aux biais de reconstruction ;
- Via une approche prospective, avec les panels suivant des ménages ou des individus sur plusieurs années.

Bibliographie

Bertaux, D. (1980), « L'approche biographique. Sa validité méthodologique, ses potentialités », *Cahiers internationaux de sociologie, nouvelle série*, vol.69, histoires de vie et vie sociale, juillet-décembre, p. 197-225.

Bessin, M. ; Bidart, C. ; Grossetti, M. (2009), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, coll. Recherches.

Caradec, V. ; Ertul, S. ; Melchior, J.F. (2012), *Les dynamiques des parcours de vie. Temps, territoires, professions*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Le sens social.

Courgeau, D. ; Lelièvre, E. (1989), *Analyse démographique des trajectoires*, Ined, coll. Manuels et textes fondamentaux.

Santelli, E. (2019), « L'analyse des parcours. Saisir la multidimensionnalité du social pour saisir l'action sociale », *Sociologie*, Vol.10/2, p.153-171.

Sayad, A. (1999), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, coll. Liber.

Van de Velde, C. (2015), *Sociologie des âges de la vie*, Paris, Armand Colin, coll. 128.

Zeroulou, Z. (1988), « La réussite scolaire des enfants d'immigrés. L'apport d'une approche en termes de mobilisation », *Revue française de sociologie*, XXIX, p. 447-470.

Zimmermann, B. (2011), *Ce que travailler veut dire. Une sociologie des capacités et des parcours professionnels*, Paris, Economica, col. Études économiques.

■ QUE SAIT-ON DES NEET : MESURE ET PARCOURS D'INSERTION ?

Quentin FRANCOU
INJEP

La notion de NEET (Neither in Employment, Education or Training) a pris de l'importance dans le débat public depuis son émergence dans les années 1990. Ces deux interventions cherchent à déconstruire cette catégorie, à travers une analyse de l'hétérogénéité des situations des personnes statistiquement définies comme NEET, puis à travers l'étude de l'usage de cette catégorie dans le dispositif de la Garantie Jeunes.

Quentin FRANCOU indique que la notion de NEET apparaît dans les années 1990 au Royaume-Uni dans un contexte de réforme de la protection sociale. Des études spécifiques s'intéressent alors aux sans statuts, ni étudiant ni travailleur, populations exclues de la réforme. Cette notion de zero status est ensuite précisée et généralisée avec l'acronyme NEET. Cette catégorie, présentant une grande hétérogénéité, a été reprise par des institutions internationales telles que la Commission européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui créent des définitions précises applicables internationalement. Des équivalents de l'enquête Emploi permettent de mesurer les taux de NEET à des fins de comparaison. Cette catégorie devient une catégorie juridique et administrative, comme en atteste son utilisation par la garantie européenne pour la jeunesse pour cibler les NEET les plus vulnérables. Eurostat définit comme NEET des personnes ni en étude, ni en emploi ni en formation formelle ou informelle (Reist, 2020). À noter que des subtilités existent entre les définitions, l'OCDE ne prenant par exemple pas en compte les formations informelles. Cette définition par la négative correspond à des situations diverses, qui ne relèvent pas toutes de la vulnérabilité. En effet, un décalage a été démontré entre les statistiques et la cible souhaitée des politiques publiques telles que la garantie européenne pour la jeunesse¹⁰.

En 2018, près d'un million de jeunes de 16 à 25 ans sont NEET selon Eurostat, soit 12 % de la classe d'âge et 28 % des jeunes ayant terminé leur formation initiale. 63 % des NEET sont en contact avec le service public de l'emploi. Les NEET regroupent des jeunes inactifs et au chômage. Les jeunes au chômage représentent 53 % des jeunes NEET. 48 % sont NEET depuis au moins un an.

L'étude menée par Quentin FRANCOU (Francou, 2020) atteste de l'hétérogénéité des NEET. Selon ses principaux résultats, les NEET présentent des profils sociaux divers. Une typologie des NEET en cinq catégories se base ainsi sur leur parcours et leur situation sur le marché du travail et leurs études. Les NEET disposent de ressources financières mais leur niveau et leur nature diffèrent selon les types de parcours. L'enquête nationale sur les ressources des jeunes réalisée par la DREES en 2014, ne permet pas d'utiliser la définition d'Eurostat, contrairement aux études conduites par la Dares qui utilisent l'enquête Emploi. L'idée de cette typologie est née du constat de l'hétérogénéité des NEET. L'article vise à affiner la description de la situation des NEET en différenciant les cas et en intégrant, dans la description des NEET, huit variables peu prises en compte, telles que les expériences professionnelles précédentes, la sortie des études récentes, le projet de diplôme, la cohabitation avec les parents ou encore le handicap. Une méthode de classification statistique a permis de faire émerger cinq catégories, en fonction de choix assumés, décrites ici par le cas idéal typique, le plus fréquent de chaque catégorie :

Nouvellement diplômés du supérieur et en recherche d'emploi (16 %)

Dans cette catégorie, le cas le plus typique est un NEET qui a terminé ses études dans l'année, cherche du travail depuis moins d'un an et a souvent eu un emploi. Cette catégorie figure parmi les moins éloignées du marché du travail.

Bacheliers en attente de reprises d'études (19 %)

Ce NEET l'est depuis moins d'un an, envisage de reprendre des études donc sa recherche d'emploi est tournée vers des « petits boulots ».

Parents au foyer éloignés du marché du travail (14 %)

Ce NEET vit en couple, n'a souvent pas le baccalauréat. Il souhaite travailler mais sans activement rechercher un emploi. Il s'agit de la catégorie la plus éloignée du marché du travail.

¹⁰ Il s'agit d'une mesure adoptée par la Commission européenne en 2012 visant à ce que soit proposée aux NEET de 15 à 24 ans « une offre de qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel ».

Diplômés de l'enseignement professionnel au chômage depuis peu (31 %)

Ce NEET a travaillé ou recherche un travail depuis moins d'un an. Jeune, il a déjà entamé une carrière, dispose d'expérience professionnelle et n'envisage pas de reprendre ses études. Cette catégorie figure parmi les moins éloignées du marché du travail.

Non-diplômés (20 %)

Cette catégorie regroupe les NEET les plus vulnérables, qui recherchent un emploi depuis plus d'un an et s'avèrent souvent limités dans leur autonomie par un problème de santé. À ces différents parcours correspondent des ressources spécifiques. Les ressources des NEET relèvent de trois types : aides des parents, aides sociales (allocations chômage, bourse étudiante, etc.) et revenus du travail. L'ensemble des revenus de l'année sont comptabilisés afin d'assurer une base comparable et d'amoinrir les biais liés à des situations fluctuantes. En moyenne, les NEET, moins aidés par leurs parents que les jeunes en étude, sont les personnes possédant le moins d'argent. Cette moyenne masque de grandes disparités entre les NEET. Les plus diplômés bénéficient de plus d'aides de leurs parents. Les parents au foyer ainsi que les NEET ayant travaillé récemment reçoivent plus d'aides sociales. La catégorie 3 des parents au foyer a le revenu moyen le plus élevé, mais leur niveau de vie n'est pas forcément le meilleur, au regard du nombre d'enfants à charge et de leur vie en dehors du foyer parental nécessitant le paiement d'un loyer. Si 75 % des NEET vivent chez leurs parents, seuls 14 % de cette catégorie sont concernés. Les avantages en nature ne sont pas compris dans ces considérations, ce qui est à la source de biais. La catégorie 1 est la seconde plus riche car ces NEET cumulent souvent des aides parentales ainsi que des revenus du travail ; suivie par ceux de la catégorie 4 qui bénéficient souvent de revenus du travail. La situation complexe sur le marché du travail de la catégorie 5 n'est en revanche compensée ni par les aides sociales ni par les aides parentales. La prise en compte des spécificités de ces situations au sein de la catégorie des NEET s'avère donc indispensable. Les situations des NEET ne correspondent pas toutes à une vulnérabilité. Des distinctions sont nécessaires.

Julie COURONNÉ intervient sur les parcours d'insertion des « NEET vulnérables » dans le cadre de la garantie européenne pour la jeunesse, dispositif d'insertion sociale et professionnelle pour des jeunes de 16 à 25 ans identifiés comme des NEET vulnérables disposant de faibles ressources économiques. Ce dispositif est composé de deux volets principaux : un accompagnement collectif et individuel pendant un an ainsi que le versement d'une allocation mensuelle de 500 euros pendant un an. L'enquête menée pendant un an et demi a été conduite via une centaine d'entretiens menés auprès des jeunes pour reconstituer une quarantaine de parcours et via une série d'observations participantes.

Ces jeunes dits vulnérables sont issus des classes populaires les plus précaires et modestes, dépendantes des services d'aide sociale. Trois éléments les caractérisent : un parcours de vie marqué par des ruptures scolaires précoces, des parcours « hyper-institutionnalisés » ainsi que des difficultés économiques au quotidien héritées de leurs parents (Couronné et Sarfati, 2018).

Premièrement, les difficultés scolaires se cristallisent principalement à la période du collège. Les jeunes insistent sur des problèmes relatifs à l'apprentissage, racontent des situations de harcèlement et de violences à l'école. Ils ont un faible niveau de qualification et ont, pour la plupart, arrêté l'école avant 16 ans. Ils ont pour certains été exclus de l'école par conseil de discipline. Certains jeunes racontent des « erreurs d'aiguillage » (Becquemin et al, 2013). Ces orientations subies et déçues affectent leur rapport à l'école. Ils sont passés par les dispositifs scolaires spécialisés (sections d'enseignement général et professionnel adapté, Segpa) mais sont incapables d'évoquer les raisons de cette orientation. Ces jeunes racontent leurs difficultés pour trouver un employeur ou un stage lors d'une formation professionnalisante. Ils entretiennent un rapport distancié, voire conflictuel et traumatisant avec l'école (Millet et Thin, 2012).

Deuxièmement, l'accumulation des difficultés scolaires et de la précarité économique des familles entraîne de nombreuses prises en charge, ce qui contredit les appels par les pouvoirs publics à « repérer les invisibles », ces jeunes qui seraient passés au travers des mailles du filet. Les jeunes rencontrés se sont avérés au contraire « ultra-visibles ». Ils ont été au contact de l'aide sociale à l'enfance, puis de dispositifs d'insertion variés. Certains soulignent le rôle important de ces institutions dans leur parcours, mais ils ne supportent parfois plus ce contrôle. Ils sont quelques-uns à être passés par une prise en charge psychiatrique, notamment par une période d'internement, et racontent être atteints de troubles psychiatriques (troubles bipolaires, schizophrénie, dépression...). Cette hyper-institutionnalisation constitue le marqueur de leur condition sociale, de leur appartenance aux classes populaires les plus précaires et dépendantes des institutions.

Troisièmement, les difficultés économiques éprouvées au quotidien, reçues en héritage de leurs parents, constituent un enjeu important autour de l'utilisation de l'allocation reçue pendant un an, qui est apparue comme étant une nécessité pour tous les jeunes. Ces derniers distinguent les revenus issus des aides sociales et ceux issus du travail, déclarés ou non. Ils ne considèrent pas cette situation de dépendance comme pérenne mais aspirent à s'émanciper et à stabiliser cette situation pour « avoir une vie comme les autres ». Le coût symbolique d'être dépendant est fort. Trois usages de l'allocation ont été distingués :

- usage réparateur du passé (combler des dettes telles que des impayés de loyer ou des factures de santé) ;
- usage au futur, de moindre ampleur car seuls certains parviennent à capitaliser, notamment pour se payer un permis de conduire ;
- usage au présent pour assumer le coût de la vie et des besoins quotidiens. L'enquête révèle une solidarité familiale inversée (Couronné, Loison et Sarfati, 2019), avec une redistribution de l'allocation (transfert monétaire ou en nature) à la « mère », personnage qui ressort car la charge domestique et la responsabilité de l'argent lui reviennent souvent, selon de nombreux travaux sociologiques (Schwartz, 1990).

Trois types de parcours ont été observés au cours de l'enquête à l'issue de la garantie européenne pour la jeunesse :

- d'insertion dans l'emploi ;

Si cet emploi reste précaire, il permet à ces jeunes d'accéder à une certaine dynamique d'emploi (intérim, CDD de six mois). Aucun n'a obtenu de CDI. Ce groupe comprend les plus diplômés et les plus mobiles (permis de conduire, véhicule, transport en commun). Les jeunes racontent que la différence s'est faite grâce au travail des conseillers qui leur ont apporté « une aide morale » en traitant aussi les problématiques personnelles qu'ils rencontraient.

- de préparation sociale à l'emploi ;

Ces jeunes, qui ne se trouvent pas dans une dynamique d'emploi, se « réparent », se font soigner, passent le permis de conduire, apprennent à se présenter à l'employeur et prennent confiance en eux.

- parcours empêchés pour les non-diplômés.

Ces jeunes, les moins dotés socialement, se trouvent parfois en urgence sociale vitale et peuvent souffrir d'addictions. Ils ne tiennent pas dans le dispositif. Les missions locales ne disposent pas des moyens humains et financiers suffisants pour faire face à ces situations. Certains sont les proches aidants d'une personne de leur famille.

En conclusion, cette catégorie doit être déconstruite. Cette notion, peu mobilisée par les conseillers d'insertion des missions locales, l'est au niveau de la conceptualisation des dispositifs. Pour la garantie européenne pour la jeunesse, les NEET constituent une catégorie opératoire mais invisibilise une partie de ces jeunes car elle définit la jeunesse par la négative. Elle s'avère stigmatisante et ne dit rien des expériences professionnelles des jeunes qui se sont confrontés au marché du travail et au regard des recruteurs mais ont été exclus du marché du travail, parfois sans aucune réponse à leurs candidatures. Cette étude fait tomber l'idée d'une jeunesse qui n'aurait rien tenté pour travailler.

Échanges avec la salle

Dominique ACKER rappelle que les pays nordiques qui ont utilisé la garantie européenne pour la jeunesse ont mis l'accent sur l'acquisition d'une formation. Or, les résultats présentés ne semblent pas en attester. Elle demande donc si ce parcours a permis à des jeunes d'améliorer leur niveau de formation.

Marcel ANDRÉ se pose la question d'accorder un revenu de solidarité active (RSA) d'accompagnement aux NEET en urgence sociale absolue.

Thiébaut WEBER indique que la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté travaille sur l'obligation de formation. Si la définition de NEET est en effet imparfaite, elle a toutefois permis la mise en visibilité de dispositifs qui fonctionnent bien en matière d'accompagnement. Cette définition négative a ainsi eu des retombées positives. L'obligation de formation constitue un enjeu fort, avec un focus sur les 16-18 ans et les NEET mineurs. Ces mineurs ne font pas rien, ils doivent être rendus visibles aux acteurs institutionnels. Outre la question de la maltraitance institutionnelle, un parcours qui serait haché par la faute des institutions induit un enjeu d'aller vers ces jeunes, qui entretiennent un profond rejet de l'école et des accompagnements. Ils nécessitent une action déterminée pour les raccrocher à ce moment clé de la vie qu'est l'adolescence et éviter qu'ils ne portent les stigmates de cette rupture tout au long de leur parcours.

Louis-André VALLET souligne que la catégorie des NEET relève de la photographie prise à un moment donné, ce qui la fragilise. Le film aurait sans doute plus de pertinence. Louis-André VALLET suggère d'analyser le devenir de ces jeunes NEET trois et cinq ans après leur sortie du dispositif. La durée pendant laquelle le jeune est NEET semble cruciale.

Cindy REIST précise qu'une étude de la Dares, publiée en février 2020, Les jeunes NEET : quels profils et quels parcours ?, a étudié la durée de passage. Près de la moitié des jeunes NEET sont sans emploi ni formation depuis au moins un an. Les raisons de ne pas souhaiter travailler ou de ne pas rechercher de travail ont également été mises en exergue.

Julie COURONNÉ partage cette ambivalence par rapport à la catégorie de NEET qui invisibilise une partie de l'expérience professionnelle des jeunes tout en les rendant visibles au regard des institutions en leur apportant un accompagnement et une allocation mensuelle pendant un an. Concernant l'accompagnement des mineurs, Julie COURONNÉ a observé, au cours de ses enquêtes auprès des services de protection de l'enfance et des écoles, que les établissements scolaires se vident des travailleurs sociaux et scolaires qui participaient au repérage et à l'accompagnement précoce de ces enfants. La disparition de ces acteurs fondamentaux a aujourd'hui des conséquences néfastes.

Bibliographie

Becquemin, M. ; Couronné, J. ; Mardon, A. (2012), « Absentéismes scolaires », *Sociétés et Jeunes en difficulté* [En ligne], n° 13, printemps 2012.

Couronné, J. ; Sarfati, F. (2018), « Une jeunesse (in)visible : les « Neets vulnérables » de la garantie jeunes », *Travail et Emploi*, 153, 2018, 41-66.

Couronné, J. ; Loison-Leruste, M. ; Sarfati, F. (2019). D'une politique de défamilialisation à des pratiques de refamilialisation : les ressources des jeunes saisies par la garantie jeunes. *Revue française des affaires sociales*, 79-96.

Franco, Q. (2020), « Les "NEET", des ressources et des conditions de vie hétérogènes », *INJEP, Analyses et Synthèses*, n° 31, p. 4.

Millet, M., Thin, D. (2012). *Ruptures scolaires : l'école à l'épreuve de la question sociale*. Paris, France : Presses universitaires de France.

Reist, C. (2020), Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours ?, *Dares Analyses*, n° 006.

Schwartz, O. (1990), *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris : PUF (2012).

■ LES APPORTS DE L'ANALYSE LONGITUDINALE À PARTIR DU CAS DES FAMILLES ACCUEILLIES EN CENTRE MATERNEL

Claire GANNE
Université Paris-Nanterre, CREF

Claire GANNE est maîtresse de conférences en sciences de l'éducation. Sans être sociologue, elle utilise entre autres des cadres théoriques provenant de la sociologie. Son champ de recherches recoupe les parcours dans un contexte de politique sociale, notamment de la protection de l'enfance avec un travail sur les familles accueillies en centre maternel et plus récemment sur les jeunes sortant de placements de l'aide sociale à l'enfance. Ses recherches s'appuient sur des apports théoriques et sur l'étude des parcours individuels. Leur but est de mettre en lumière les processus de construction des parcours. Deux axes de réflexion structureront la présentation.

Approche théorique de la notion de parcours

La notion de parcours, polysémique et devenue performative, est largement utilisée dans les politiques publiques depuis les années 1980 par les acteurs pour penser et formaliser l'action (question des référents de parcours, recherche de la création de continuité, etc.), ainsi que par des études et des recherches pour évaluer les effets des interventions. Ce foisonnement montre un affaiblissement des logiques catégorielles, au profit d'une lecture transversale. Témoignant d'une avancée du processus d'individuation et de responsabilisation des acteurs, cette notion de parcours atteste une plus grande prise en compte de l'aléatoire et des incertitudes ainsi qu'une prise de conscience que de l'inhérence de l'incertitude à des contextes sociaux mouvants. L'analyse des parcours permet de mieux prendre en compte ces situations.

Cette notion est souvent perçue comme une sorte d'antidote aux limites des catégories et des démarches basées sur la causalité. Néanmoins, le but de comprendre les phénomènes demeure. La difficulté de l'analyse causale, même multifactorielle, est repérée depuis longtemps. Par exemple, pour identifier des facteurs endogènes et exogènes, Christine BRUNIAUX et Bénédicte GALTIER (2005) ont réalisé une revue de la littérature sur les parcours des enfants pauvres, notamment sur le débat entre les chercheurs sur l'évaluation de l'effet du revenu monétaire, qui implique d'isoler des facteurs dont certains ne semblent pas pertinents ou suffisants (quartier d'habitation, niveau d'études de la mère, stress parental). Pour une matière sociale aussi complexe, la question de la causalité, notamment dans une perspective spatio-temporelle, est difficilement maniable pour mesurer l'impact sur les outcomes des politiques d'intervention.

Les démarches d'expérimentation sociales randomisées, présentes dans le monde anglo-saxon, se sont développées. Outre les questions éthiques soulevées, le contexte français est basé sur la notion de service plutôt que sur celle de programme d'intervention avec des critères d'inclusion. Des enjeux politiques d'inclusion ne parviennent pas à délimiter le cadre d'études sociologiques solides.

Face à ces difficultés, seule la perspective subjective peut paraître légitime. Une troisième voie existe, qui permet de prendre davantage en compte l'imprévisibilité. À cet égard, l'ouvrage *Bifurcations* de Marc BESSIN, Claire BIDART et Michel GROSSETTI (2009) éclaire la légitimité de la personne (acteur/chercheur) pour analyser la situation. Le chercheur analyse les régularités pour éventuellement établir une forme de causalité. Une autre posture objectivante est possible, comme en attestent les travaux d'Andrew ABBOTT (2010), dans lesquels l'observateur essaye de comprendre des phénomènes à grande échelle, en analysant ces situations d'incertitude. Le but est de comprendre les ingrédients d'un phénomène. Andrew ABBOTT s'appuie sur la théorie des parcours de vie. Glen ELDER (1998) fait la différence entre le parcours de vie (*life course*), qui serait l'ensemble, et la trajectoire, qui correspondrait à des moments rectilignes avant l'évènement perturbateur.

D'autres auteurs emploient la trajectoire pour parler d'une dimension du parcours (trajectoire résidentielle, familiale, etc.). Andrew ABBOTT indique que les relations de causalité et de structure expliquent les épisodes de vie qui correspondent à des trajectoires programmées par des contraintes structurelles. En revanche, d'un point de vue subjectif, les moments ayant le plus compté sont les moments de changement, de réorientation et donc d'imprévisibilité. La perception qu'en a l'acteur est donc plus importante. Les phases causales peuvent être minorées, d'où l'importance donnée aux effets de séquence plutôt qu'aux effets de causalité. Le projet de comprendre les processus et leurs ingrédients n'est pas abandonné. Des études quantitatives peuvent les compléter, à l'instar d'analyses subjectives. Néanmoins, l'attention est portée principalement sur les séquences. La dynamique sociale est ainsi organisée de manière narrative et séquentielle.

Quelques résultats de ma recherche sur les parcours des familles après un accueil en centre maternel

Les centres maternels sont des centres d'hébergement de femmes avec des enfants de moins de 3 ans, dans le cadre de la politique de protection de l'enfance. Leur mission principale, outre l'hébergement des familles, est d'assurer un suivi éducatif permettant le soutien à la relation mère-enfant. Les femmes accueillies cumulent des difficultés matérielles et relationnelles. Dans leur parcours antérieur, un fort taux de violences dans l'enfance peut se coupler à des violences conjugales ainsi qu'à des parcours migratoires comprenant des ruptures fortes avec la famille.

À quelles conditions l'accueil peut-il jouer un rôle de *turning point*, et non pas seulement de séquence de mise à l'abri ? Les conditions de sortie, notamment l'accès à un logement stable, ont des effets à moyen terme sur les plans objectif et subjectif.

La population de recherche est constituée de 315 familles sur la base de dossiers sociaux, complétés par des questionnaires et des entretiens biographiques pour certaines familles. L'intervention se base sur 166 trajectoires d'enfants dans l'un des deux départements d'enquête. Pour illustrer le pouvoir descriptif d'une analyse séquentielle prenant en compte la dimension temporelle, la catégorisation des trajectoires permet par exemple d'établir des typologies qui n'écrasent pas la dimension temporelle, via des éléments descriptifs puis explicatifs. L'étude des trajectoires résidentielles montre que l'accès au logement influe sur les taux de placement. Par exemple, les trajectoires en HLM induisent un taux de placement plus faible. Un long hébergement fait augmenter le placement, alors que l'absence de logement n'induit pas le placement (Ganne & Bergonnier-Dupuy, 2012). D'autres éléments entrent en considération. Sur les questionnaires biographiques, le spectre des dimensions était plus large, permettant de reconstituer l'ordre des événements, qui n'est pas le même selon les départements. Par exemple, l'absence de logement induit un placement judiciaire avant un retour en milieu ouvert dans un département tandis que le milieu ouvert est tout de suite mis en place dans un autre département. Les pratiques du département n'expliquent pas le placement, à l'instar de la trajectoire résidentielle, mais ils constituent des ingrédients du processus (Ganne, 2017).

Les analyses objectivantes peuvent être croisées avec les dimensions subjectives. Les conditions de sortie ont des effets subjectifs sur la suite du parcours, notamment dans les relations avec les autres institutions sociales et éducatives, y compris l'école. Si la sortie se déroule dans des conditions favorables, la possibilité de recourir à l'aide plus tard, quelles que soient les conditions du séjour, s'avère plus grande. L'inverse crée une défiance qui peut empêcher le recours ultérieur à l'aide. Ces questions influent sur les conditions d'éducation des enfants. La sortie constitue donc la condition pour que l'accueil constitue une véritable bifurcation. Ces jeunes femmes ont d'ailleurs souvent été confrontées à l'aide sociale dans leur enfance et à la précarité résidentielle.

Concernant ses intérêts et ses limites, cette approche séquentielle permet de comprendre les ingrédients de ce processus sans s'enfermer dans la causalité, en évitant d'un côté une conception déterministe démobilisante et de l'autre un discours d'activation qui ne prend pas en compte les effets de structure. Ce cadre théorique permet de sortir de cette impasse. Les *turning points* faisant sens pour les acteurs sont pris en compte. Cette approche est cependant confrontée au fait que les personnes interrogées ont elles-mêmes été confrontées à ce travail biographique et à ce vécu de l'injonction biographique. L'enquête est prise dans ce même processus. Il s'agit d'un point de vigilance. L'analyse des parcours constitue un outil de compréhension mais l'écueil est de tomber dans un renforcement de l'injonction à se raconter, qui perd tout sens pour les acteurs eux-mêmes.

Échanges avec la salle

Christelle DUPISRE rappelle que la première journée avait établi que la question de la pauvreté se jouait plus ou moins si les parents avaient su utiliser les ressources environnantes, notamment au regard de la sortie des centres. La puissance publique s'inscrirait du côté de la causalité, au sens d'inégalité de contexte, tandis que les associations semblent du côté de l'individu et de sa narrativité en tant qu'acteur dans l'accompagnement.

Clément CHAUVEL indique que la Haute autorité de santé (HAS) conduit un travail sur les données les plus pertinentes pour fonder ses recommandations de bonne pratique. Certaines méthodes d'expérimentations randomisées ont fonctionné. Concernant les jeunes aux parcours hyper-institutionnalisés, les recherches s'achèvent à la porte de ce qui intéresse les institutions, à savoir la manière dont les professionnels dans les structures peuvent s'emparer de ces travaux afin d'adopter la meilleure manière d'accompagner. Comment la recherche peut-elle tirer des enseignements des données probantes en santé publique ?

Christine SOVRANO, formatrice en travail social, s'interroge sur les raisons pour lesquelles les politiques d'activation prennent peu en compte la question du contexte, faisant reposer sur les épaules des individus la responsabilité de leurs capacités, lesquelles peuvent être écornées par des parcours de vie difficiles.

Louis-André VALLET revient sur la notion de causalité envisagée telle qu'elle est utilisée dans des études en sciences humaines et sociales, spécialement dans des études statistiques. Cette causalité est multifactorielle et probabiliste et non pas déterministe. L'analyse statistique peut mettre en évidence qu'un facteur augmente les probabilités de connaître l'évènement.

Des associations statistiques robustes sont aujourd'hui mises en évidence, sans expliquer la totalité du phénomène en raison de la grande variabilité des phénomènes humains. En 1989, le ministère de l'Éducation nationale a introduit des épreuves standardisées pour évaluer les compétences des élèves avant leur entrée en sixième en français et en mathématiques. 20 % de la variance des performances en français parvient à être expliquée grâce à neuf caractéristiques sociodémographiques (diplôme des parents, travail, nombre d'enfants, rang de naissance, sexe, etc.). 80 % de la variance demeure non expliquée. L'inverse serait néanmoins inquiétant et s'apparenterait à de la voyance. Les associations statistiques sont réelles, existent, mais n'expliquent pas la totalité des phénomènes, bien heureusement.

Danielle THOMAS, médecin à Nanterre, salue le point de vigilance sur l'analyse de parcours comme un processus d'objectivation. Comment devenir acteur de sa trajectoire quand celle-ci est balisée de processus itératifs ? Comment coconstruire le récit, sa capacité d'agir ou encore sa prise en charge ? Les patients apprennent à répondre aux attentes des intervenants.

Bianda MAGLOIRE CHERI souligne que les interventions évoquent la tension entre la notion de trajectoire et celle de parcours. Dans son Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des publics divers sont accueillis (femmes victimes de violences, demandeurs d'asile, mineurs isolés, personnes sortant de centres de détention). L'accompagnement est conditionné par les injonctions de chacun de ces dispositifs dont les objectifs ne sont pas les mêmes. Toutes ces personnes se construisent une narration, mais les accompagnateurs ne disposent pas du temps long de l'étude, uniquement du temps du dispositif, et ne travaillent pas pour le déterminisme qui peut être recherché mais bien pour l'efficacité des services que peut apporter l'action publique. Le financeur veut des statistiques, qu'on lui offre. Bianda MAGLOIRE CHERI invite les chercheurs à se rendre dans de telles structures pour travailler sur le temps long, afin de savoir ce que ces personnes deviennent après les interventions du CHRS. Certains individus reviennent mais sont comptabilisés comme sortis. Aucune attention n'est portée à leur devenir.

Pierre GRAPIN revient sur les NEET. Cette notion doit être déconstruite, notamment en lien avec un travail réalisé par Claire BERNOT-CABOCHE (2018) sur la population invisible, qui proposait d'inclure les personnes totalement en retrait jusqu'à 29-30 ans. Où sont-elles ? Son étude montrait, sur le département des Yvelines, que la variable de l'origine sociale était loin d'expliquer les parcours et les situations. Ce thème mérite d'être approfondi. Dans les pays anglo-saxons, la conjonction d'un taux de chômage officiel bas et d'une diminution du taux d'emploi pose des difficultés pour comprendre la réalité sociale de ces pays. Cette vision doit être élargie.

Julie COURONNÉ indique qu'elle avait souvent été confondue avec une psychologue, une éducatrice ou une assistante sociale sur le terrain. Certains ont eu un problème avec le dictaphone, notamment pour des jeunes ayant été victimes de violences sexuelles. Julie COURONNÉ, qui essaie de trouver des situations alternatives à l'entretien en face-à-face enregistré, demande à Claire GANNE si, dans sa pratique, elle a élaboré des outils permettant de créer d'autres conditions pour la rencontre.

Claire GANNE explique que les effets de ces processus biographiques sur ces personnes, notamment sur les carrières d'usagers, ressortent dans ses recherches. Les individus apprennent à raconter leur parcours, de manière consciente. Des moments de choix de carrière d'usager ont été identifiés. Ces leviers pèsent, notamment sur les bifurcations. Par exemple, bénéficier de l'allocation adultes handicapés n'a pas la même signification qu'être bénéficiaire du RSA. L'effet des catégorisations des politiques publiques est important sur les *turning points*, créant des dynamiques différentes d'accompagnement ou de rapports avec les travailleurs sociaux. Souvent, les dispositifs impliquent des choix : administrativement, une jeune maman ne peut être aussi une jeune travailleuse. Si aucun texte ne l'interdit, des effets d'exclusivité entre les catégories ont des impacts forts.

Claire GANNE partage les considérations méthodologiques soulignées. Afin de ne pas faire rejouer ce récit biographique, il est possible d'interroger sur le fait de se raconter, comme une sorte d'injonction biographique. La recherche par les pairs a également été expérimentée par Pierrine ROBIN et Marie-Pierre MACKIEWICZ (2014), posant d'autres questions méthodologiques.

Les autres questions semblaient porter sur l'usage de ces recherches par les politiques publiques, les travailleurs sociaux ou les instances de recommandations. La réponse est complexe. La vigilance théorique quant aux dimensions probabilistes rend les résultats intéressants, mais l'usage dans les politiques publiques gomme cette dimension probabiliste. La recherche possède une fonction d'utilité sociale mais il convient d'être vigilant sur l'appropriation, notamment de la notion de parcours qui peut se retourner contre les individus. Les résultats de recherche doivent prendre en compte ces temps longs et cette nécessité d'analyser les processus avec plus d'épaisseur afin d'être utiles.

Didier GOUBERT annonce qu'ATD Quart Monde a résolu cette question méthodologique en incluant des personnes en situation de pauvreté dans le cadre d'une recherche participative. Ces personnes ont été considérées comme cochercheuses. Pour que les recherches soient efficaces, elles doivent faire appel à ces personnes en tant que chercheuses.

François PARPAILLON indique avoir travaillé, concernant le service public de l'insertion, sur les allocataires du RSA de moins de 25 ans ayant bénéficié d'une mesure de protection de l'enfance. Des difficultés ont émergé sur les questions de statut pour déterminer la durée et le spectre de l'accompagnement. François PARPAILLON met en cause le cloisonnement entre professionnels, favorisé par des passerelles complexes entre les institutions. Un décloisonnement éviterait aux bénéficiaires de sans cesse raconter leur parcours. Ce champ de travail doit être exploré.

Charlotte NIOT rappelle que les NEET vulnérables qui s'en sortent le mieux sont ceux qui avaient été accompagnés par un travailleur social. Pour les deux séances restantes, de véritables questions sémantiques se posent, par exemple sur la notion d'autonomie, très utilisée dans les CHRS ou encore dans les Ehpad, sans toutefois de définition harmonisée.

Jérôme VIGNON souligne que l'accent est mis sur les *turning points* dans le cadre d'une approche privilégiée qui considère que ces moments s'avèrent plus décisifs que des segments de parcours plus facilement interprétables à travers des phénomènes structurels. Cette analyse rejoint des travaux de l'Insee sur les questions de rupture. Jérôme VIGNON s'interroge sur les enseignements à tirer de ces *turning points* pour les politiques de prévention. Par exemple, en 2011, un travail sur l'exclusion financière avait mis en évidence le rôle de l'accès aux services financiers pour transformer des situations temporairement difficiles en des situations irrémédiables. La détection et la connaissance de ces *turning points* pourraient instruire afin de prévenir ces exclusions durables.

Emmanuelle SANTELLI précise que cette intervention l'amène à réfléchir à ce prisme entre une analyse des parcours et des *turning points*, comme événements particuliers explicatifs des parcours.

Julie COURONNÉ indique que le cloisonnement entre professionnels est étudié en sciences sociales, notamment via la question des partenariats. Des travaux sur l'absentéisme scolaire ont démontré que les rencontres entre institutions, notamment entre l'Éducation nationale et la protection de l'enfance, s'avèrent difficiles en raison de deux cultures professionnelles différentes. Elles existent néanmoins et sont souvent à l'initiative des professionnels, et non des institutions. Les institutions ne se font pas toujours le relais de ces partenariats d'individus. Des formes de contractualisation se mettent en place, notamment avec la prévention spécialisée, dont les financements se tarissent néanmoins.

Claire GANNE ajoute que le contexte institutionnel ne peut être évacué. Une analyse des logiques d'intervention des institutions concernées est nécessaire pour comprendre les enjeux des dynamiques d'accompagnement et des parcours des personnes concernées. Les notions de prévention et d'autonomie apparaissent centrales dans les politiques de prévention (cf. Isabelle ASTIER [2007]). Claire GANNE admet que son prisme sur les *turning points* est certainement lié au fait que son travail porte principalement sur des transitions à la parentalité. Or, ces moments de transition peuvent constituer des moments d'opportunité où les politiques sociales peuvent agir. Des travaux québécois montrent que le fait de devenir maman est perçu par les mères comme un *turning point* positif, contrairement parfois aux discours véhiculés par les institutions (Goyette & Turcotte, 2011).

Nicolas DUVOUX souligne que ce séminaire n'est pas disciplinaire. Toutes les disciplines sont représentées dans le cadre d'une volonté de faire dialoguer les acteurs et les disciplines, induisant un travail de clarification sémantique.

Bibliographie

Abbott, A. (2010), « À propos du concept de *turning point* », dans *Bifurcation. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, traduit par Bernard Convert et par Catherine Negroni, Paris, La Découverte, 2010, p. 187-211.

Astier, I. (2007), *Les nouvelles règles du social*, Paris, PUF.

Bernot-Caboche, C. (2018), *Les jeunes « invisibles » : ni en éducation, ni en emploi, ni en formation, ni en accompagnement en France*, IRES-UNSA Education.

Bessin, M. ; Bidart, C., Grossetti, M. (2009), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, coll. Recherches.

Bruniaux, C. ; Galtier, B. (2003), « L'étude du devenir des enfants de familles défavorisées : l'apport des expériences américaine et britannique », *Les papiers du CERC*, 2003.

Elder, G. (1998), « The life course and human development », dans *Handbook of child psychology 5th Edition. Volume 1 : Theoretical models of human development*, New York, John Wiley & Sons, p. 939-991.

Ganne, C. (2017). L'analyse séquentielle des parcours : pour une approche longitudinale et non causale des effets des interventions sociales. *Vie sociale*, n° 18, 25-44.

Ganne, & ; Bergonnier-Dupuy G. (2012). Trajectoires résidentielles et interventions socio-éducatives. L'exemple des familles accueillies en centre maternel. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 45(3), 103-128.

Goyette, M. & Turcotte, M.-E. (2011). Dynamiques de continuité dans les trajectoires d'autonomisation des jeunes femmes. Dans M. Goyette, A. Pontbriand & C. Bellotd (dir.), *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté. Concepts, figures et pratiques* (p. 91-113). Québec : Presses de l'université du Québec.

Robin, P. ; Delacroix, S. ; Mackiewicz, M.-P. et coll. (2014). *Les jeunes sortant de la protection de l'enfance font des recherches sur leur monde. Une recherche par les pairs sur la transition à l'âge adulte au sortir de la protection de l'enfance*, rapport pour l'Observatoire national de l'enfance en danger, décembre 2014.

■ LA MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE COMME DIMENSION DE LA PAUVRETÉ

Abdallah BENDJABALLAH, Chantal CONSOLINI, Evelyne DUBOIS,
Marie-Hélène DUFERNEZ et Pascale NOVELLI
ATD Quart Monde et Secours catholique – Caritas France

Pascale NOVELLI indique que l'équipe qui présente cette communication a expérimenté le croisement des savoirs et des pratiques¹¹ de manière concrète pendant cette recherche. Cette présentation, qui sera donc naturellement assurée par des chercheurs issus de différentes sources de savoirs, traitera du contexte, de la méthodologie et du terrain ainsi que des résultats et comprendra un focus sur la maltraitance institutionnelle.

Abdallah BENDJABALLAH précise qu'ATD Quart Monde et l'université d'Oxford ont mis en place une recherche internationale participative¹² pendant trois ans sur les dimensions de la pauvreté à laquelle six pays (États-Unis, Royaume-Uni, France, Bangladesh, Tanzanie et Bolivie) ont participé. Des séminaires annuels visaient à croiser les résultats.

La pauvreté ne peut se réduire à sa dimension monétaire. Parmi les objectifs des Nations unies figure celui de l'éliminer sous toutes ses formes et partout dans le monde. La pauvreté n'est jamais définie avec les personnes qui vivent la pauvreté. Certains aspects sont mal définis tandis que leurs liens ne sont pas toujours évidents. Il semble plus pertinent de comprendre la pauvreté en faisant travailler ensemble des personnes vivant en situation de pauvreté, des professionnels et des universitaires afin d'établir des indicateurs de pauvreté et de meilleures politiques de lutte contre la pauvreté.

En France, cette recherche a été conduite en partenariat avec ATD Quart Monde, le Secours catholique – Caritas France, l'Association des centres socioculturels des trois cités de Poitiers ainsi que l'Institut catholique de Paris. Un conseil scientifique a également été mis en place.

Evelyne DUBOIS ajoute, concernant le processus et la méthode de recherche, que le croisement des savoirs et des pratiques a été privilégié, avec des personnes en situation de pauvreté impliquées dans la recherche. Ces dernières, qui ont représenté le savoir d'expérience, étaient considérées comme les égales des chercheurs professionnels, lesquels incarnaient le savoir d'action, ainsi que des chercheurs académiques pour le savoir d'études et de recherches. Les personnes en situation de pauvreté participent à toutes les étapes de la recherche (questionnements, collecte et analyse des données, écriture du rapport, diffusion des résultats). Cette démarche participative est caractérisée par une coconstruction de savoirs. Une équipe nationale de recherche était composée de 4 chercheurs universitaires, 4 chercheurs professionnels praticiens et 4 chercheurs avec l'expérience de la pauvreté. Trente-cinq journées de travail ont permis d'organiser la réflexion et d'en assurer la restitution. Une réunion chaque vendredi pour les personnes avec l'expérience de la pauvreté a été nécessaire. 22 groupes de pairs ont été mobilisés, dont 12 groupes de personnes en situation de pauvreté. Les réseaux des associations et universités ont été mobilisés. Le travail de chaque groupe était de bâtir une réflexion collective sur ce qu'est la pauvreté. Par groupe, deux jours ont été mobilisés pour écrire un rapport comprenant la liste des dimensions, leurs définitions et leurs caractéristiques.

Chantal CONSOLINI indique que des rapports écrits par les groupes de pairs ont été collectés. À partir de leur expérience, ces derniers ont pu donner une connaissance de ce qu'était la pauvreté. Ces croisements sont revenus dans les groupes de recherche, lesquels les ont synthétisés. Ces trois synthèses ont été croisées, discutées, analysées pour établir des rapports provisoires, à nouveau analysés par des délégués de groupes de pairs qui les corrigeaient, modifiaient, les enrichissaient. Ce travail a été mené deux fois : en milieu urbain et en milieu rural.

Marie-Hélène DUFERNEZ souligne que la recherche propose une approche systémique de la pauvreté, qui est multidimensionnelle. L'équipe de recherche a identifié huit dimensions de pauvreté, lesquelles sont liées et interagissent dans une relation circulaire et non-linéaire. Rien n'est figé car la situation de pauvreté peut s'améliorer ou empirer. La pauvreté n'est donc pas une fatalité. Pour la comprendre, il faut appréhender l'expérience individuelle et le phénomène sociétal ainsi que les interactions entre les deux. Le caractère systémique de la pauvreté s'illustre dans ces deux expériences constantes et transversales que sont le combat et la dépendance. Les huit dimensions sont les suivantes :

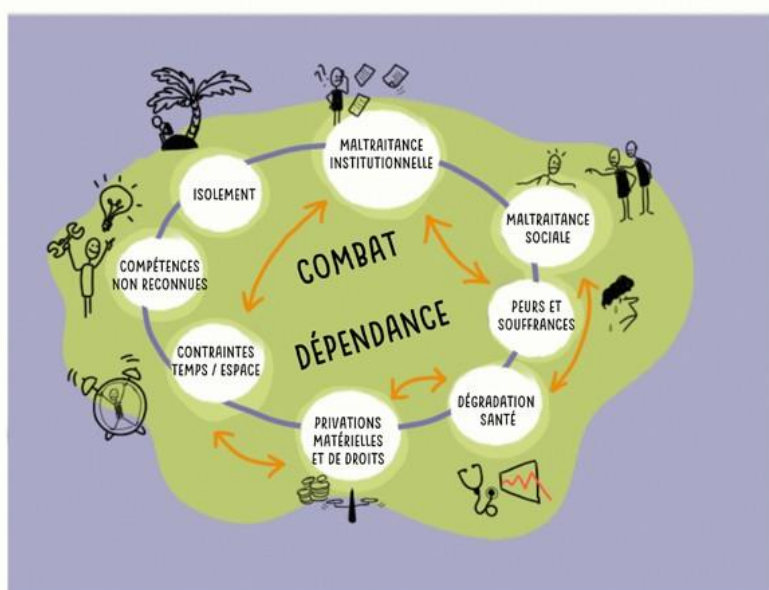
- privations matérielles et de droits (ressources financières insuffisantes, mauvaises conditions matérielles, accès difficile ou inexistant aux droits) ;
- peurs et souffrances (émotions provoquées par la pauvreté) ;
- dégradation de la santé physique et mentale, qui peut constituer une cause et une conséquence ;

¹¹ Croisement des savoirs et des pratiques avec les personnes en situation de pauvreté © : http://www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2015/07/Charte_du_Croisement_des_Savoirs_et_des_Pratiques.pdf

¹² <https://www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2019/12/Dimensions-cach%C3%A9es-de-la-pauvrete%C3%A9-9-12-2019.pdf>

- maltraitance sociale, c'est-à-dire la manière dont la société regarde et traite les personnes en situation de pauvreté ;
- maltraitance institutionnelle, c'est-à-dire la manière dont l'État et les institutions regardent, jugent et traitent les personnes en situation de pauvreté ;
- isolement, soit la rupture de relations avec les proches (famille, amis, voisins) ;
- contraintes de temps et d'espace, avec des difficultés de se situer dans son passé, son présent et son avenir, et de s'approprier son lieu de vie et de s'y situer ;
- compétences acquises et non reconnues, développées pour survivre et résister à la pauvreté.

TOUT EST LIÉ, RIEN N'EST FIGÉ UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE DE LA PAUVRETÉ



Abdallah BENDJABALLAH met en exergue un double combat. Il s'agit d'une part de combattre la pauvreté : de combattre pour ses droits, pour leur respect, pour trouver où dormir le soir, pour les enfants, combattre contre les souffrances et les peurs provoquées par les privations et par le regard de la société. Ce combat est fatigant et usant. D'autre part, le combat est aussi une résistance contre la pauvreté. On apprend à s'en sortir et à trouver des solutions.

Il explique aussi la dépendance qui consiste à se trouver sous l'autorité partielle ou totale d'un tiers, induisant une relation de domination. Cette dépendance, qui s'exerce à divers degrés, n'est pas un processus figé. Ni libre ni autonome, la personne dépendante est bloquée, et ne peut faire seule ce qu'elle aimerait faire elle-même. La dépendance impose la soumission à ceux qui aident. Il faut faire ce qu'on t'impose de faire. Tu perds ton honneur et ta fierté.

Chantal CONSOLINI indique que la dimension de la maltraitance institutionnelle mobilise des termes forts tels que domination, obligation, contrôle, soumission. Les personnes en situation de pauvreté ont accès à des dispositifs d'aide et à des droits spécifiques. Lorsque l'accès est efficient, ils constituent des filets de sécurité pour sortir de la pauvreté. Ces dispositifs ne sont pas toujours efficientes. Quelques raisons ont été identifiées, notamment la question de la relation entre la personne accompagnée et l'institution. Dans certains cas, la relation s'avère déséquilibrée (pouvoir, aliénation). L'accompagnement peut ainsi être vécu comme une humiliation. Les personnes en situation de pauvreté sont confrontées aux exigences des professionnels et ne sont pas libres de refuser. La complexité et la lenteur des démarches constituent également des obstacles à l'accès aux droits, dans tous les domaines de la vie. L'accompagnement est parfois vécu comme un contrôle du fait de l'organisation même des dispositifs. Les personnes sans statut administratif rencontrent beaucoup de difficultés, avec un impact plus prégnant dans leur vie en raison de la crainte d'une suspension de l'accès aux droits. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la question du non-recours, notamment le manque d'information, la complexité, une mauvaise expérience des personnes avec les institutions, la volonté de ne pas être repéré. Cette maltraitance institutionnelle, présente dans différents domaines de la vie, se traduit par la dépendance au dispositif et par une difficulté d'accès aux droits. À cet égard, l'absence de représentation politique

des classes populaires qui ne sont peu ou pas parties prenantes des décisions est problématique. Au niveau du travail, la question de l'exploitation, voire de la soumission, se pose. Concernant la santé, certains médecins refusent de prendre en charge certaines personnes en situation de pauvreté qui bénéficient de la PUMa. Le manque de logements sociaux induit également une mise à distance des personnes en situation de pauvreté en marge des villes, dans des zones pauvres et dégradées, vécue comme une assignation à résidence. S'agissant de l'école, l'orientation subie induit un abandon des études. Les enfants intègrent un sentiment d'échec et d'inutilité qui les poursuivra toute leur vie. Plusieurs interactions entre ces dimensions ont été identifiées. Par exemple, l'interaction entre la maltraitance institutionnelle et les privations s'illustre par la suspension des droits ; tandis que l'interaction entre maltraitance institutionnelle et les peurs, souffrances se traduit par l'obligation de tendre la main et le sentiment de perdre sa dignité.

Pascale NOVELLI décrit une situation illustrant l'approche systémique. Une maman malade depuis plusieurs mois (toux, fatigue) est finalement diagnostiquée pour la tuberculose et doit être hospitalisée d'urgence pendant un mois. Mariée, 4 enfants, cette famille n'a pas d'argent pour parer à l'absence de la mère. La famille est déjà suivie par les services sociaux, avec l'éventualité du placement des enfants en son absence. L'hôpital est loin, donc les enfants ne pourront pas aller la voir. Isolée, la mère ne peut compter sur sa famille, ni sur le voisinage qui la regarde de travers. Elle propose que le père garde les grands et que les petits aillent chez des bénévoles d'une association dans laquelle elle est engagée. Les services sociaux refusent. Ils proposent un placement provisoire, retardant l'hospitalisation. Ne pas prendre en compte les interactions a des effets sur la compréhension globale. La peur de l'intervention sociale ne permet pas d'envisager les meilleures solutions. La non-prise en compte des peurs multiples amène à une impasse. L'intervention sociale devient un rapport de force, empêchant la solution acceptable pour tous. La famille se distancie donc de l'intervention sociale.

Marie-Hélène DUFERNEZ se concentre sur les éléments entrant en jeu dans les parcours d'accompagnement dans le cadre d'une interrogation sur les pratiques professionnelles en général. Les personnes en situation de pauvreté sont amenées à entrer en contact avec des institutions et des associations pour en sortir mais la nature de cette relation impacte. Plusieurs enseignements peuvent ainsi être mis en exergue. Premièrement, le premier accueil est décisif. La relation qui s'établira entre l'accompagné et le professionnel en dépendra. Si l'accueil n'est ni bienveillant ni empathique, aucune relation de confiance ne peut s'établir. Deuxièmement, la dimension peurs et souffrances doit être prise en compte, notamment la crainte du placement des enfants qui peut empêcher des dispositifs existants de fonctionner et induit une méfiance envers les travailleurs sociaux. Cette dimension peut empêcher la personne de jouer un rôle actif. Troisièmement, les compétences des personnes et leurs potentialités doivent être reconnues tandis que leurs savoirs doivent être valorisés. Ces éléments leur ont permis de survivre. Leur donner la parole et les laisser s'exprimer sur ce qui les concerne semble primordial.

Les professionnels se sont beaucoup exprimés sur leur posture professionnelle. Leur place n'est pas aisée, et oscille entre l'image de sauveurs et le malaise induit par l'interdépendance et la crainte du pouvoir qu'ils détiennent (notamment le placement des enfants). En raison de leur proximité, les professionnels détiennent un rôle clé d'accompagnement et de soutien. Ils sont en mesure de faire une différence significative mais sont habités par des préjugés et des images qui affectent leurs relations. Les personnes en situation de pauvreté leur demandent d'intervenir souvent dans l'urgence, lorsque leur minimum vital est menacé. Les groupes de professionnels ont également évoqué leur manque de moyens pour un accompagnement dans de bonnes conditions, du fait de l'organisation administrative.

En conclusion, Chantal CONSOLINI indique que les actions de lutte contre la pauvreté doivent prendre en compte l'ensemble de ces dimensions. Il ne faut pas toujours et partout agir de manière simultanée sur toutes les dimensions. Toutefois, l'impact d'une action sur d'autres dimensions doit être évalué dans le cadre d'une approche systémique.

Pascale NOVELLI ajoute que les indicateurs de pauvreté prennent en compte l'aspect multidimensionnel, mais certaines dimensions sont privilégiées au détriment d'autres (notamment les peurs et souffrances, les compétences acquises et la maltraitance institutionnelle).

Evelyne DUBOIS conclut en affirmant que la participation des personnes en situation de pauvreté à la vie citoyenne et politique est nécessaire. Une première étape serait de reconnaître leur savoir et de les considérer comme partenaires à part entière. La seconde étape serait de mettre en œuvre les conditions favorables à leur participation.

Échanges avec la salle

Nicolas DUVOUX estime que cette présentation de recherches rappelle que la pauvreté constitue une entorse au principe même d'égalité. Ce message est fondamental.

Jérôme VIGNON remercie les intervenants pour cette présentation à plusieurs voix. À une époque, ATD Quart Monde distinguait misère et pauvreté. Cette distinction demeure-t-elle pertinente ? Le dernier slide de la présentation parle d'indicateurs, avec le souhait que les dimensions peurs, souffrances et compétences reconnues y soient incluses. Sont-ce des indicateurs du même type que les indicateurs traditionnels ? Ne faut-il pas se résigner à ce que certaines dimensions échappent à toute quantification ?

Rémi ALBERT partage cette interrogation.

Pascale NOVELLI répond que le but est de trouver le temps de réfléchir et de déterminer si l'inclusion de tels critères est possible. Le groupe de recherches est ouvert à la discussion avec les acteurs pertinents.

Olga VORON s'enquiert des critères de sélection des personnes ayant connu la pauvreté au sein des groupes de pairs.

Rémi LEGUEL, économiste post-doctorant à l'université Paris 6 Créteil et à la DREES, indique mener une étude sur les effets de l'accompagnement social des CAF, financée par la CNAF. Sur la question des indicateurs, l'utilisation théorique des *capabilités* d'Amartya SEN est promue. Des travaux tentent d'opérationnaliser ce cadre théorique afin d'approfondir la dimension du bien-être, se rapprochant de cette présentation. Cette dernière, lumineuse, devrait être réitérée et utilisée dans d'autres cadres. Par ailleurs, Rémi LEGUEL s'enquiert des résultats de la comparaison avec les autres équipes à l'étranger. Les mêmes critères se retrouvent-ils dans les autres pays ?

Stéphane LEGLEYE est ouvert à une collaboration pour intégrer des questions au sein des questionnaires établis par l'Insee. Il manque néanmoins une étape dans ce travail de recherches : l'opérationnalisation. Les concepts et les dimensions sont mis au jour, des questions concrètes doivent donc désormais être proposées, afin d'évaluer leur possible intégration. Les organismes de statistiques sont soumis à la contrainte majeure d'une place limitée au sein d'un questionnaire. Un set minimal de questions doit donc permettre d'approcher chacune des dimensions.

Jean-Luc OUTIN estime que la notion de maltraitance institutionnelle doit être précisée car plusieurs dimensions doivent être prises en compte pour construire un tel indicateur. L'exposé précédent a montré la question de la relation administrative, qui peut être complexe (éloignement géographique, formulaire, personnes rencontrées, etc.) Des dimensions semblent plus fondamentales mais difficiles à appréhender, notamment la nature et les fondements de ces droits. Le RSA n'amène pas la même nature juridique et sociale que des allocations familiales. Les incidences peuvent s'avérer fortes car certains droits nécessitent de justifier de sa situation tous les trois mois. Enfin, la troisième dimension évoque le regard porté par la société sur ces droits. Cette question resurgit dans le cadre du RSA car tout un titre de la loi porte sur les « *droits et devoirs* ». Le regard que la société porte sur ces personnes, et les représentations qu'elle en a, doivent être étudiés.

Michèle LELIÈVRE demande si la notion d'humiliation est ressortie des travaux conduits, en lien avec l'ouvrage du philosophe israélien Avishai MARGALIT, *La société décente*, laquelle n'humilie pas les personnes sous son autorité.

Chantal CONSOLINI répond que l'équipe de recherche est restée sur le concept de pauvreté. Différents facteurs avaient trait à la pauvreté extrême, qui amène aux notions de précarité et de misère. La question de la durée influence le choix du terme, avec la notion de dégringolade ou encore le fait d'être né dans la pauvreté rendant la sortie de cet état plus difficile.

Marie-Hélène DUFERNEZ précise que l'équipe de recherche était composée de trois savoirs : académique, d'action et d'expérience. Chaque équipe a mobilisé, à travers le réseau qu'elle connaissait, des volontaires. Le but était d'être représentatif dans un champ d'intervention sociale. Cette étape de démarrage de la recherche a été complexe puisqu'elle a nécessité de l'expliquer, de mobiliser les participants en leur demandant d'investir un temps certain. Les professionnels ont été surpris de l'efficacité de certains groupes, grâce aux outils mis à disposition.

Pascale NOVELLI souligne que les indicateurs doivent en effet être rendus opérationnels. Un travail peut être commencé sur ce sujet, mais il semble plus pertinent de le mener en collaboration avec d'autres savoirs et techniques.

Abdallah BENDJABALLAH indique que lors de la composition des groupes de pairs, une personne d'un certain âge parlait d'humiliation pour elle-même, et non par les personnes qui la regardent. Elle se demandait comment elle en était arrivée à ce stade, de devoir demander. Le terme de « honte » est ressorti à plusieurs reprises. Quel que soit son âge, l'humiliation est ressentie en raison de l'obligation de quémander de l'aide. Parfois, le choix s'impose entre accepter l'humiliation ou mentir et ne pas reconnaître sa situation. Ces personnes n'ont pas le choix, elles sont contraintes de demander, ce qui les humilie.

Chantal CONSOLINI ajoute que l'humiliation est au cœur de la relation, avec une dépendance et une non-reconnaissance des capacités des individus. Les personnes arrivent avec leur valise de solutions et les aidants passent leur temps à vider cette valise pour la remplir de leurs propres solutions.

Evelyne DUBOIS explique que lors des séminaires internationaux, neuf dimensions communes ont été mises en exergue, transformées en huit pour le contexte français. Un facteur aggravant environnemental, a été souligné par les pays du Sud comme le Bangladesh. Il pourrait être valable dans le contexte français également.

Abdallah BENDJABALLAH précise que certaines dimensions sont spécifiques aux contextes de certains pays, comme la corruption ou les croyances notamment religieuses.

Chantal CONSOLINI indique que chaque pays ayant participé à la recherche a produit un rapport. Un rapport commun aux six pays a été élaboré.

Bibliographie

Margalit, A. (2007), *La société décente*, Paris, Flammarion, coll. Champs, tr. fr. par François Julliard et Lucien d'Azay.

Le croisement des savoirs et des pratiques : Quand des personnes en situation de pauvreté, des universitaires et des professionnels pensent et se forment ensemble. Paris, L'Atelier, 2008.

Bray, R. ; De Laat, M. ; Godinot, X. ; Ugarte, A. ; Walker, R. (2019), *Les dimensions cachées de la pauvreté*, Montreuil, Éditions ATD Quart Monde.

Bedjaballah, A. ; Consolini, C. ; De Laat, M. ; Desprès, C. ; Dufernez, M.-H. ; Diaby, B. ; Dorkel, J.-C. ; Dubois, E. ; Gil Gardcia, G. ; Lasida, E. ; Navelet, M. ; Novelli, P. (2019), *Comprendre les dimensions de la pauvreté en croisant les savoirs : « Tout est lié, rien n'est figé »*.

■ ANALYSER DES TRAJECTOIRES DES ALLOCATAIRES DU RSA EN LOIRE-ATLANTIQUE

Luc-Olivier HERVÉ

Observatoire du département de Loire-Atlantique et
doctorant chercheur au Laboratoire d'économie et de management de Nantes (LEMNA)

Luc-Olivier HERVÉ indique qu'en plus de travailler à la direction Prospective au sein du département de Loire-Atlantique il conduit, depuis avril 2018 et avec le soutien de la collectivité, un doctorat sur les allocataires du RSA et leurs trajectoires dans le dispositif. Ce travail a été engagé notamment pour réécrire la stratégie départementale d'insertion. Qui sont les allocataires du RSA et quelles sont leurs trajectoires dans le dispositif ? La définition des allocataires du RSA a mobilisé une première étude (Hervé, 2018) en février 2018, proposant un descriptif et une typologie, avec une projection du nombre d'allocataires du RSA et l'ouverture des données sur une plateforme d'open data.

Des modèles économétriques, avec des règles qui évoluent simultanément sont compliqués à construire, à interpréter et à transmettre aux décideurs publics. Deux autres familles de méthodes prévoient de s'appuyer sur les données, plutôt que sur des hypothèses qu'il convient dans un second temps de vérifier à partir des données. Ces méthodes permettent de visualiser et catégoriser les trajectoires (enchaînements de situation identiques ou qui se ressemblent) : les données pour visualiser et catégoriser les trajectoires (enchaînements de situation qui se ressemblent) existent :

- analyses multivariées de données ;
- analyses de séquences.

L'objectif était de rassembler l'intégralité des données individuelles concernant les allocataires du RSA mais également d'autres dispositifs sociaux (aide aux handicaps, ASE, aides au logement, accompagnement par les travailleurs sociaux) sur une période donnée. Pour ce faire, un cadre juridique sur les données individuelles a été borné par des conventions et par la CNIL. Il s'agit de croiser les données annuelles de la CAF/RSA avec les données de flux quotidiens issus de différents logiciels utilisés par les pouvoirs publics. Ces requêtes ont été automatisées, afin d'être mieux croisées sur la période 2013-2017. Le but est de généraliser quatre grandes requêtes à d'autres départements via l'outil gratuit KNIME qui compacte les données.

Le calcul de données biographiques est réalisé à travers deux familles :

- la carte de Kohonen, qui donne néanmoins des cartes compliquées à lire ;
- l'analyse de séquences par appariement optimal (OMA).

L'idée de cette dernière est de sélectionner des caractéristiques, de décrire un individu en les croisant et de créer ainsi des groupes de personnes connaissant des enchaînements de situations identiques ou qui se ressemblent. Andrew ABBOTT a longuement travaillé sur ces méthodes de calcul, venant du séquençage de l'ADN dans le cadre de la phylogénie pour distinguer les espèces les unes des autres (Abbott et Forrest, 1986 ; Demazière et Jouvenet, 2016 ; Robette, 2011). Différents types de visuels graphiques et puissants permettent une lecture facilitée (chronogrammes, tableaux, etc.). Cette analyse se fait en six temps :

- suivre une population ;
- déterminer la proximité des enchaînements de solutions ;
- tester des regroupements pertinents de trajectoires ;
- valider les regroupements pertinents (groupes) ;
- décrire les caractéristiques des individus et calculer les situations et leurs durées par groupe ;
- comprendre les enchaînements des situations pour chacun des groupes.

Dans la première étude, l'étude des allocataires entre 2013 et 2016 visait à établir si la contractualisation était respectée et dans quelles conditions. La distance à l'emploi était également suivie. Une mise à jour jusqu'à 2018 a été réalisée en affinant trois éléments : les personnes sans contractualisation et sans obligation ; les freins à l'emploi et enfin les nouvelles questions telles que les mobilités. Trois grandes dynamiques ont été identifiées. 43 % des individus sortaient rapidement du dispositif. 29,5 % en sortaient lentement, alors que 90 % des allocataires vivent sous le seuil de pauvreté, tandis que 27,5 % n'en sortaient pas. Parmi ces derniers ont été distingués deux grands groupes : sans contractualisation ou via un contrat d'insertion. Quels sont les facteurs de sortie ? (Hervé, 2019 ; Hervé, 2020) Trois grands types de facteurs sont approfondis, les caractéristiques ne suffisant pas à expliquer la sortie ou non :

- accompagnement ;
- caractéristiques individuelles (lesquelles s'avèrent mouvantes) ;

- territoire sur lequel vit l'individu.

Ces caractéristiques sont modélisées dans le cadre de grandes dynamiques temporelles.

La dernière mise à jour jusqu'à 2018 a été l'occasion d'un focus sur les personnes qui ne contractualisent pas, qu'elles y soient contraintes ou non. Une grande majorité des personnes ne reviennent pas dans le dispositif. Néanmoins, une période d'alternance précède cette sortie définitive. 4 allocataires sur 10 sont sortis mais une majorité a vécu des allers-retours. Cette tendance pourrait s'accroître avec la réforme à venir du chômage. Concernant les motifs de sortie, les trois quarts sortent car ils possèdent des ressources financières trop élevées. Ce constat doit être nuancé par les effets de seuil inévitable. Il s'avère en outre compliqué de comprendre les raisons de cette augmentation des ressources (héritage, retour à l'emploi, vie en couple, etc.), dont l'étude devrait être approfondie avec des données individuelles. Le deuxième principal motif de sortie est le non-envoi des déclarations trimestrielles de ressources. Les difficultés sont multiples. Pour 25 % des personnes, des questions de mobilité se posent, tandis que 12 % mettent en avant le manque de maîtrise de la langue française.

Concernant l'utilisation des résultats, leur appropriation par les services du département est facilitée par un accompagnement spécifique avec des rencontres régulières afin de comprendre ces données. Le but était de repérer les publics en difficulté et les leviers à mobiliser dans le cadre de la stratégie départementale. D'autres questions demeurent à poser.

Il est fastidieux de réaliser ces études. Aussi, le logiciel R a été utilisé par Luc-Olivier Hervé pour développer – en collaboration avec l'un des membres de la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE) et le département de l'Isère – une application facilitant l'utilisation de l'analyse de séquences pour visualiser et catégoriser des trajectoires. Cette application (développée via R shiny et s'appuyant notamment sur les packages R intitulés TraMineR et ggalluvial) constitue une interface mise à disposition en open data ViCaTraj pour faciliter le travail des opérateurs publics.

Échanges avec la salle

Nicolas DUVOUX remarque le lien extrêmement étroit entre les développements de Luc-Olivier HERVÉ et les approches théoriques et méthodologiques exposées dans la matinée, dont le débouché pour les acteurs publics territoriaux semble évident. En prenant au sérieux les éléments de lutte contre la pauvreté, les instruments développés semblent nécessaires pour évaluer l'impact d'une stratégie de politique publique, en déterminant si les crédits accordés portent les fruits souhaités. Le but est de passer à une analyse des effets, notamment en termes de sortie, pour évaluer la contribution de l'État et des collectivités. Les démarches de recherche peuvent nourrir les systèmes d'information des collectivités territoriales en charge des politiques d'insertion. En outre, la mise à plat des trajectoires constitue le préalable à l'identification des facteurs déterminants. Aucune opposition n'existe entre la description et l'identification des variables les plus significatives. La recherche des facteurs n'est pas remise en cause, mais seulement différée après la mise à plat des séquences.

Jérôme VIGNON souligne que cet exercice ne serait pas envisageable au niveau national. La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie régulièrement des tableaux sur la répartition des bénéficiaires du RSA en fonction de la durée du bénéfice. Il est nécessaire de passer par l'échelon départemental, dont les bases de données sont plus approfondies, afin de comprendre ces trajectoires et l'impact des politiques publiques nationales. Comment passe-t-on de photographies écrasant les trajectoires individuelles à des trajectoires ?

Luc-Olivier HERVÉ répond qu'un travail de données est en effet propre aux départements. En effet, seuls les départements, propriétaires des données, sont en capacités (légalles notamment) de croiser les données nominatives issues de différentes thématiques : RSA, FSL, MDPH, aides financières notamment afin de décrire les réalités complexes vécues par les allocataires du RSA. Néanmoins, ces croisements nécessitent la création en amont de requêtes dédiées nécessitant différentes connaissances techniques et thématiques. Pour faciliter ces étapes, il est possible de s'appuyer non seulement sur les travaux et publications inédites sur le sujet (Observatoire du département de Loire-Atlantique notamment) mais également sur différentes interventions publiques de Luc-Olivier HERVÉ explicitant les méthodes et outils mobilisés businessobject ; Knime ; R ; ViCaTraj¹³. En revanche, au niveau national, les CNAF pourraient, via leurs données annuelles consolidées et fournies par les CAF, réaliser ces photographies. Par ailleurs, la photographie permet de consolider les enchaînements de parcours individuels pour en faire ressortir des tendances globales et identifier des débouchés.

Louis-André VALLET évoque l'optimal matching analysis permettant de calculer une distance entre deux individus définis par la succession de leurs situations, mois par mois entre 2013 et 2018. Les profils sont rendus identiques en insérant ou en supprimant un élément. Comment peut-on savoir que les résultats de l'analyse ne dépendent pas trop de ces choix ?

Par ailleurs, l'un des grands mérites de ce travail est de mettre l'accent sur les développements récents de la statistique. Une part importante de l'avenir de la statistique publique repose sur la statistique sur données administratives appariées selon des

¹³ Webconférence (30 minutes) : « Entrepôt de données individuelles départementales et analyses inédites de trajectoires ». Luc-Olivier Hervé, décembre 2020. Salon de la Data 2020. Webconférence (2h, accès restreint) : « La création d'une plateforme open data sur bénéficiaires (RSA, MDPH, FSL...) et analyse de ces données/Retour d'expérience du CD44 ». Luc-Olivier Hervé, mars 2020. Idéal co.

méthodes sécurisées. Le Centre d'appariement sécurisé aux données a permis de grandes avancées mais des progrès demeurent à réaliser en France, notamment sur des données sociales. Les chercheurs scandinaves peuvent suivre des cohortes entières d'individus sur trente ans, en disposant d'informations individuelles et collectives.

Lidia PROKOFIEVA souligne que l'image de la trajectoire montre les limites de la méthode car un individu peut rester en surveillance toute sa vie. Par ailleurs, elle demande si ces situations individuelles s'expliquent par leur complexité ou par le manque d'accompagnement. Elle s'enquiert également des causes de cette durée et d'éventuels indicateurs d'efficacité de ce système.

Nadia KESTEMAN indique que la CNAF de l'Hérault mène une étude similaire avec des méthodes moins abouties. Il serait utile que cette équipe dispose de tels outils. L'évaluation est en cours, pilotée par la CNAF. Elle devrait s'achever en octobre.

Isa ALDEGHI remarque que les données de départ sont celles de la CAF et du fichier du département et s'interroge sur la possibilité d'élargir le spectre à d'autres fichiers, tel que le fichier historique de l'ANPE (diplôme, période d'indemnisation, etc.), les fichiers des contrats aidés, les déclarations uniques d'embauche, etc. qui permettraient d'interpréter les sorties. Un fichier national du contrôle du RMI avait par exemple été utilisé par une précédente étude pour savoir si les entrants venaient d'un autre département.

Michèle LELIÈVRE demande des précisions sur les conditions de portabilité de cette méthode à d'autres départements dans une logique de What works ?

Luc-Olivier HERVÉ explique, concernant la méthodologie, que la distance entre les individus repose sur deux opérations. On peut substituer ou bien insérer/supprimer un élément, lié au facteur intitulé le « coût ». En sciences sociales, quatre grands types de coûts existent, dont la probabilité observée de passer d'une situation à une autre. L'un des développements à poursuivre est le travail sur les données de gestion, avec la complexité d'apparier. Le département est propriétaire de ces données, qui demeurent toutefois difficiles à croiser. D'autres types de données ont été envisagés mais il est complexe d'en obtenir car il s'agit de données individuelles exploitées sur une longue période. Concernant le travail dans d'autres départements, le partage est organisé via divers canaux et en publiant les travaux sous différents formats (supports vidéo, synthèses, interventions via des réseaux professionnels, etc.).

Sur les causes de sortie, trois grandes familles d'indicateurs seront approfondies lors du doctorat. Sur l'accompagnement, des conclusions peuvent paraître contre-intuitives. Par exemple, certaines personnes ne sortent pas malgré leur suivi par Pôle emploi, peut-être des personnes plus âgées.

Nicolas DUVOUX estime que ce travail a des résonances innombrables auprès des acteurs publics. Cette méthode devrait essaimer.

Bibliographie

Abbott, A. ; Forrest, J. (1986), *Optimal matching methods for historical sequences. The journal of interdisciplinary history*, 16(3), 471-494. doi:10.2307/204500.

Demazière, D. ; Jouvenet M. (dir.) (2016), *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*. Volume 1, Paris, EHESS, coll. En temps et lieux, 490 p.

Hervé, L.-O. (2018). « Les ménages allocataires du RSA en Loire-Atlantique et leurs trajectoires dans le dispositif », L'Observatoire du département, Loire-Atlantique, février.

Hervé, L.-O. (2019) « Ménages allocataires du RSA en Loire-Atlantique, quelles trajectoires ? », *Repères #41*, L'Observatoire du département, Loire-Atlantique, janvier.

Hervé, L.-O. (2020) « Ménages allocataires du RSA en Loire-Atlantique : quelles trajectoires ? », *Repères #46*, L'Observatoire du département, Loire-Atlantique, juin.

Robette, N. (2016), *Explorer et décrire les parcours de vie : les typologies de trajectoires*, CEPED.

■ LES INNOVATIONS DANS LE CHAMP DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LEURS IMPACTS SUR L'ACCOMPAGNEMENT

Florent GUEGUEN
Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) regroupe plus de 800 associations et organismes de lutte contre l'exclusion. Leurs deux activités principales sont :

- l'hébergement et l'accès au logement ainsi que l'accompagnement social des personnes en grande difficulté (centres d'hébergement d'urgence, centres d'accueil des demandeurs d'asile) ;
- l'insertion par l'activité économique (avec plus de 500 chantiers d'insertion).

Quelques chiffres sur la persistance du chômage de longue durée en France permettent d'éclairer le sujet. Plus de 2 millions de personnes sont demandeurs d'emploi depuis plus d'un an, ce qui constitue un puissant facteur d'exclusion et de pauvreté dans le pays. Lorsque les chiffres du chômage diminuent, cette poche reste globalement stable. La légitimité de l'insertion par l'activité économique se fonde sur l'existence, aux marges du marché du travail traditionnel et des dispositifs publics d'accompagnement menés par les départements et Pôle emploi, d'un tiers-secteur qui concilie un triptyque d'accès à l'activité rémunérée (smic sur la base d'un contrat), d'un accompagnement socioprofessionnel qui peut être déployé de différentes manières ainsi que d'un accès à la formation car ces dispositifs s'adressent à des publics sans qualification ou à bas niveau de qualification. L'objectif des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) est l'accès à l'emploi durable des personnes ainsi accompagnées.

La présentation du Pacte d'ambition pour l'IAE, un plan sur l'insertion par l'activité économique en septembre 2019 a constitué un moment important car elle a reconnu le rôle de l'insertion par l'activité économique (IAE) et des SIAE qui gèrent des dispositifs, lesquels peuvent être des entreprises d'insertion, des associations intermédiaires, des entreprises temporaires d'insertion et des chantiers d'insertion, ces derniers étant le dispositif le plus adapté aux personnes les plus éloignées du marché du travail. Ce plan a été bien accueilli après une séquence défavorable au retour à l'emploi des personnes en difficulté en raison de la suppression de 200 000 contrats d'insertion sur 2017-2019, avec des conséquences très négatives sur les personnes, avec un retour vers les minima sociaux et un processus de déclassement, et sur les associations, premiers employeurs de ces contrats aidés avec les collectivités territoriales.

Ce plan a été reçu positivement car la volonté du gouvernement était d'engager un soutien quantitatif fort en termes de création de postes d'insertion (+100 000 d'ici à 2022). L'IAE représente 4 000 structures en France métropolitaine et 140 000 équivalents temps plein (ETP). Le saut quantitatif est donc important. Il s'agit aussi d'un effort budgétaire qui doit être salué : le budget de l'IAE devrait atteindre en 2020 un milliard d'euros, soit une progression de 20 % par rapport à 2019. L'objectif du gouvernement, au-delà de la création de ces postes, est de soutenir les territoires en difficulté. L'IAE propose des emplois, un accompagnement, des formations mais également de soutenir des territoires touchés par des situations économiques dégradées. Les activités menées au titre de l'IAE, souvent d'intérêt général (recyclage, entretien des espaces verts, de l'habitat, service à la personne, etc.), concourent à la création d'emplois accessibles à des personnes dont le niveau de qualification est faible et à l'amélioration de la collectivité. Le but est également de lutter contre la bureaucratiation des organisations. Sur certains territoires, les enveloppes de financement n'étaient pas consommées, des postes n'étaient pas pourvus alors que des demandeurs et des employeurs existaient. Des mesures de simplification de l'orientation et de la prescription sont prévues dans ce plan, à l'instar du contournement du passage par Pôle emploi pour l'agrément avec un agrément a posteriori.

Quatre points de vigilance sur l'évolution de ces politiques de soutien à l'IAE doivent cependant être soulignés.

Premièrement, l'État doit maintenir son engagement public sur le financement forfaitaire. Ce secteur d'activité ne tient que parce qu'il concilie une aide publique et des bénéfices issus des activités de production.

Deuxièmement, la manière dont sont évalués les résultats de l'IAE devrait être modifiée. Aujourd'hui, elle est basée sur le taux de sortie positive en emploi et en formation. Si ce critère est bien évidemment important, l'IAE constitue une aide à l'accompagnement social de la personne en emploi donc d'autres critères devraient mesurer la progression de la personne (accès au logement, au permis, à la santé).

Troisièmement, ces dispositifs doivent s'adresser aux plus exclus et ne pas être pris au piège par des effets d'aubaine, induisant que des publics qui devraient avoir accès à l'emploi ordinaire soient orientés vers ces dispositifs aidés. La méthode d'évaluation pousse les organismes à sélectionner les publics vers le haut pour obtenir de meilleurs taux. Le but est d'inviter les structures à intégrer les publics les plus en difficulté.

Quatrièmement, l'idée d'une mise en œuvre *via* des expérimentations doit être défendue afin qu'aux côtés de ces dispositifs traditionnels d'IAE, l'accès à l'activité avec un accompagnement ciblant un public échappant encore à ces aides doit être expérimenté. À cet égard, quatre dispositifs intéressants peuvent être cités.

Tout d'abord, l'expérimentation Convergence portée par Emmaüs Défi a permis de cibler un public dit en situation de grande exclusion (sans domicile fixe, sans-abri) sur la base du principe d'un emploi ouvert à tous, sans prérequis. Tout le monde possède une forme de compétence. Tout le monde est en capacité de produire une forme de richesse, permettant d'acquérir un statut social. Des dispositifs doivent permettre d'intégrer tout type de publics, quelles que soient leurs aspirations et leurs volontés. *Convergence* a démarré à la sortie des campements du mouvement des *Don Quichotte* pour un accompagnement social global intégrant le retour à l'activité, l'accompagnement social et en santé ainsi que l'accès au logement pour des personnes en situation de sortie de rue après plusieurs mois, voire plusieurs années. Des contrats dits « *Premières heures* » comprenaient un système non normé en fonction des envies et capacités de chacun, avec une montée en charge progressive. Ce dispositif très souple intégrait l'idée que la structure devait s'adapter à l'individu et non l'inverse. L'expérimentation a débuté avec le recyclage d'objets. Aujourd'hui, les résultats obtenus s'avèrent intéressants. Une activité professionnelle, rémunérée avec un taux horaire adapté peut être mixée avec un accompagnement social fort. Plusieurs personnes ont ainsi pu se stabiliser.

Une autre expérimentation intéressante pour ce public a été le travail alternatif payé à la journée (TAPAJ), ciblant un public de jeunes SDF avec des problématiques d'addiction âgés de 16 à 25 ans. Cette mécanique simple de paiement à la journée constitue une alternative à la manche et permet une reprise de contact avec des jeunes réticents à toute relation avec les institutions publiques. Ce dispositif a été porté par des structures de réduction des risques et d'accès aux soins ainsi que par des organismes plus classiques d'insertion par l'activité économique. Cette expérimentation cible un public pris en charge par aucune autre forme d'accompagnement associatif ou public. Des petites activités très accessibles n'exigeant pas de compétences particulières permettent une mobilisation de ces jeunes. Grâce à cette reprise de contact, ces jeunes réintègrent des dispositifs plus classiques d'accompagnement vers l'emploi et vers le soin.

Le programme SEVE emploi (SIAE et Entreprises Vers l'Emploi), créé par la Fédération des acteurs de la solidarité, consiste quant à lui à former les SIAE à développer leur relation entreprise, pour favoriser les sorties en emploi durable des salariés, en apportant aux entreprises un appui en ressources humaines pour les accompagner dans leur mission de recrutement de personne en sortie d'IAE. SEVE emploi part du principe que tout le monde est employable, que la performance individuelle dépend fortement d'un cadre collectif, et qu'en agissant sur ce cadre de travail, on peut aider chacun à être efficace et à ne plus avoir de doute sur son « employabilité ». Chaque jour, une SIAE recrute, encadre, forme des personnes éloignées de l'emploi. Une structure déploie donc des compétences qui pourraient être proposées à des TPE – PME ou des artisans qui ont des difficultés à recruter ou à maintenir un poste un salarié, faute de personnel formé à la gestion des ressources humaines. Le programme SEVE emploi se déploie en 2020 sur l'ensemble du territoire national, avec un objectif de 315 SIAE formées à l'horizon 2022.

Enfin, l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée vise les chômeurs de longue durée, souvent en rupture avec les institutions traditionnelles. Leur projet de vie et leurs compétences acquises sont discutés. À partir de ces aspirations et d'un soutien de l'État, le retour à l'activité est favorisé via la création d'entreprises à but d'emploi, sous le format d'entreprises avec des CDI proposés aux personnes. Un débat est proposé sur l'accompagnement proposé aux personnes, avec des degrés variables. Les résultats de cette expérimentation sont positifs. Le but est d'obtenir une loi et d'étendre l'expérimentation à 50 territoires (seuls 10 sont concernés actuellement) au niveau national.

Ces expérimentations sont guidées par le principe d'aller vers des publics, qui sont tous employables. Le seul défaut de ces expérimentations est leur caractère expérimental, qui parfois s'inscrit dans la durée.

Articles/liens de référence :

Agir pour l'emploi de tou.te.s. : <https://www.federationsolidarite.org/nos-actions/agir-pour-lemploi-de-tou-te-s/>

Pacte d'inclusion dans l'emploi, conseil d'inclusion dans l'emploi : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/pacte_d_ambition_insertion_par_l_activite_economique.pdf

Le programme SEVE Emploi : <https://www.seve-emploi.com/>

Les quatre expérimentations lancées dans le cadre de la stratégie nationale de lutte et de prévention de la pauvreté : <https://www.federationsolidarite.org/actualites/lutte-contre-le-chomage-de-longue-duree-les-4-experimentations-qui-seront-essaimees-dans-le-cadre-du-plan-pauvrete/>

Cyprien AVENEL ouvre son intervention en expliquant que, plutôt qu'une conclusion, son propos visera à soulever des questionnements et des enjeux scientifiques en lien avec leurs impacts sur les institutions et leur fonctionnement. Il souligne que cela tient à son identité professionnelle qui se situe à l'interface des travaux scientifiques et des politiques publiques dans le champ social.

Il semble tout d'abord important de prendre en compte, au sein des analyses scientifiques, les trajectoires et la mobilité des parcours, sur un sujet, la pauvreté et la ségrégation, qui intrinsèquement invite au contraire à souligner l'immobilité, le blocage, le caractère statique des situations. Par exemple, la question des lieux où se concentre spatialement la pauvreté, ciblés par les politiques de la ville, incite à ajouter aux deux piliers évoqués par Emmanuelle SANTELLI (temporalité et interdépendance) un troisième, celui de l'espace. En croisant l'espace et la temporalité, notamment dans ces quartiers, l'écueil qui consiste à se focaliser sur les minorités spectaculaires les plus exclues de la population peut être évité. L'observation des trajectoires révèle des processus d'individualisation et des devenirs différents, en fonction des possibilités d'insertion sur le marché du travail notamment. La pauvreté et la ségrégation ne sont pas le produit d'une société totalement figée mais se construisent dans des parcours de mobilité sociale et spatiale. On ne parle que des échecs de l'intégration mais jamais ou presque des parcours de réussite, alors même qu'ils existent et se développent, malgré les embûches ponctuant leur construction. À cet égard, le sociologue Fabien TRUONG a montré, à travers la reconstitution de trajectoires qualitatives sur le temps long, que l'intégration fonctionne. Contrairement à l'idée reçue, le taux de mobilité résidentielle dans ces quartiers est grosso modo le même que dans l'ensemble des agglomérations. Ces lieux jouent aussi et encore une fonction d'accueil, de transition, voire de promotion. Les individus y circulent et n'y sont pas enfermés (travaux de l'ONZUS). La connaissance consolidée des trajectoires transforme la vision de ces quartiers et renouvelle même l'objet d'étude. Si les habitants circulent d'un logement à l'autre, on ne peut pas parler de ghetto. La recherche scientifique doit donc plus précisément distinguer les dynamiques des territoires et celles des populations. Ceux qui sortent sont en dynamique d'ascension sociale et sont remplacés par des plus démunis, renforçant ainsi l'image de territoires en déclin et enfermés. Par conséquent, lorsque la population va mieux, le territoire se dégrade. Les statistiques produisent une illusion d'optique car, entre deux photographies du territoire à l'année n et $n+1$ etc., les personnes ne sont plus les mêmes, bien que les arrivants soient autant en difficulté que les partants à leur arrivée. Les trajectoires des lieux n'indiquent pas mécaniquement les trajectoires des populations. Ainsi, la pauvreté constitue moins un « stock » qu'un flux qui se renouvelle constamment. Ce constat amène à renouveler le diagnostic sur ce que produisent les politiques publiques, notamment les politiques de la ville et d'insertion. La Seine-Saint-Denis, par exemple, fonctionne comme un vaste territoire d'accueil des populations pauvres et migrantes et de « tri » des trajectoires de promotion et d'inégalités qui se transforment sans cesse.

Lorsque j'ai restitué en France le débat américain sur la question de l'*underclass* (1997, revue *Sociologie du travail*), les travaux outre-Atlantique conduisaient de la même manière à mettre à distance les images stéréotypées du ghetto et des mécanismes de reproduction de la pauvreté. Par exemple, l'enquête par panel sur le revenu, conçue par l'université de Michigan (*Panel study of income dynamic*) permettait de mesurer dans le temps les taux de sortie de la pauvreté (panel de 5 000 familles). Les données ne confirmaient pas l'hypothèse selon laquelle le groupe de population de l'*underclass* (en situation d'« extrême pauvreté ») restait prisonnier de la pauvreté sur le long terme. Les individus qui naissent pauvres ont certes statistiquement plus de probabilités de rester pauvres à l'âge adulte et d'avoir eux-mêmes des enfants pauvres par rapport à ceux qui ne naissent pas pauvres, mais la majorité de ceux qui sont nés pauvres ne sont plus pauvres à l'âge adulte. Bien qu'il y ait une corrélation mesurable entre le statut de la pauvreté à l'enfance et à l'âge adulte, seulement un cinquième des enfants pauvres restent pauvres à l'âge adulte.

Un autre point important de ces travaux sur les parcours à travers la mosaïque et l'hétérogénéité des parcours qu'ils font apparaître consiste en une multiplication infinie de la diversité, permettant de nuancer le déterminisme caricatural. Néanmoins, ils peuvent s'avérer sociologiquement insatisfaisants car ils conduisent à rechercher toujours l'anecdote de l'accident de parcours et des bifurcations de trajectoire et comportent le risque d'aller vers une logique d'énumération sans fin de cas particuliers. Si la population pauvre n'est pas réductible à ce qu'en disent des indicateurs agrégés, elle n'est pas résumable à une série de portraits, ce qui risquerait de faire perdre, à travers la mise en lumière de la singularité, les causalités. Cet enjeu a été souligné dans le séminaire. L'articulation des différentes échelles temporelle et spatiale (singularité/causalité, événement/structure) pose un enjeu de méthode. Le cadre théorique (séquences, ingrédients des parcours) permet de travailler cette rencontre entre l'objectivité du système et la subjectivité des acteurs. Comment continue-t-on à faire de la sociologie et non pas seulement de la psychologie ?

Le terme « *inclusion* », remplaçant progressivement celui d'insertion, rejoint le débat scientifique entre les interdépendances du singulier, du structurel et de l'institutionnel. L'inclusion acte l'émergence de la promotion d'un nouveau modèle d'action sociale car les institutions et les organismes sont en quelque sorte sommés de redéfinir leur intervention en prenant en compte la singularité et la diversité des parcours, pour proposer un accompagnement des « parcours de vie » dans ses différentes composantes. L'inclusion met davantage l'accent sur l'affirmation d'une appartenance légitime à la société,

quelles que soient les différences (le handicap par exemple), là où l'insertion désigne un mouvement de progression par des passerelles et des paliers.

Il s'agit là d'un travail, certes confus et contradictoire, de recomposition en profondeur de l'action publique qui vise un décloisonnement et la désectorisation, comprenant également les pratiques professionnelles. Les exigences de participation citoyenne doivent également être évoquées. L'ensemble des politiques sociales et de santé a vocation à dépasser les logiques de protection et de respect des droits pour mettre l'accent sur la prévention et l'accompagnement des parcours. Le découpage traditionnel de l'action sociale et médico-sociale en publics cibles et dispositifs spécifiques rencontre le processus à l'œuvre orienté vers une recherche de plus grande transversalité des interventions et de participation accrue des personnes accompagnées dans les décisions qui les concernent. Ces modalités de recomposition appellent à faire évoluer les profils des intervenants et travailleurs sociaux vers des logiques de décloisonnement, de travail interdisciplinaire et interinstitutionnel, avec des thématiques telles que « l'aller-vers », l'intervention collective, l'empowerment, l'appropriation du numérique...). Comment dès lors se pense et se met en œuvre concrètement cet « *accompagnement global* » ?

Le séminaire a montré que l'accompagnement est marqué par des enjeux de temporalité (articulation du court terme et du long terme), d'interdépendance (événement/structure) d'individualisation (collectif/personnel) et de transversalité (sectoriel/global). Or, l'intervention sociale demeure morcelée en catégories sectorielles spécifiques selon différents types de dispositifs sociaux et de populations ciblées. Les personnes accompagnées se trouvent souvent écartelées entre de multiples intervenants alors qu'elles attendent une réponse globale aux problèmes qu'elles peuvent rencontrer à un moment particulier de leur trajectoire. La fragmentation actuelle de l'action sociale engendre pour le travail social un surcroît d'approches spécialisées qui ne facilitent guère les conditions d'une approche intégrée de l'accompagnement et qui ne permettent pas aux publics accompagnés de sortir d'une organisation de l'intervention « en silo », dont l'efficacité est aujourd'hui interrogée compte tenu du manque de lisibilité du système d'aide et des situations de non-recours aux droits. De fait, le « parcours de vie » se transforme parfois en « parcours du combattant ».

Par ailleurs, le recentrage de l'intervention publique sur la personne, sincère, subtile et complexe, afin de prendre en compte la singularité et l'humanité des situations les plus problématiques, est également porteur d'ambiguïtés et de contradictions, comme l'a montré l'évocation des injonctions biographiques. En effet, la notion d'individualisation de l'accompagnement invite les personnes concernées à faire montre de leur volonté d'adhérer à la société pour bénéficier de la solidarité de celle-ci. L'accompagnement renvoie à une certaine posture de l'intervention ne pouvant être construite sans l'adhésion subjective de la personne aidée à son « projet de vie ». On attend de l'individu qu'il soit un sujet de l'intervention, un coacteur des décisions, un individu responsable et auteur de son propre parcours (ainsi les notions d'autonomie, d'empowerment, de « pouvoir d'agir », de « rétablissement »). En temps de crise de la société salariale, génératrice de « désaffiliation » et de décrochage, cet accompagnement individuel « sur mesure » est incontournable, mais c'est aussi un piège, car on s'est peu à peu habitué, d'un côté, au fait que les bénéficiaires sont, en somme, comptables personnellement de la situation dans laquelle ils se trouvent, ce qui suscite un sentiment de stigmatisation pour ceux qui se trouvent en situation d'échec, et de l'autre côté, que les structures ayant la charge de mettre en œuvre des actions d'insertion seraient-elles mêmes porteuses des emplois qui se font rares avec des outils qui ne permettent pas véritablement une insertion durable. Les problèmes de pauvreté et l'insertion des personnes fragilisées ne se posent pas simplement sous l'angle du soutien individuel, mais confrontent directement la collectivité à la question de l'offre d'emploi et de formation. Ce constat banal soulève toutefois des questions centrales. L'accompagnement est un travail d'équilibre entre les réponses individuelles et collectives. Il suppose un ancrage non seulement temporel et singulier mais également territorial et économique afin de ne pas enfermer les protagonistes dans l'impasse d'une relation d'aide individuelle en attente d'un emploi hypothétique. Dans ce cas, l'individualisation se retourne contre l'individu.

Si l'accompagnement individuel est un levier essentiel dans la prise en compte des personnes dans leur singularité, ce seul modèle atteint ainsi vite ses limites. En effet, les travailleurs sociaux restent assignés à résoudre les problèmes au cas par cas sur le mode de l'urgence. Ils sont confrontés à une multiplicité de dispositifs qui à la fois s'accumulent et sont morcelés. Ainsi, leur action se situe essentiellement sur un volet palliatif dans un contexte où le manque de moyens les renvoie à un fort sentiment d'impuissance et de perte de sens de leur mission, dès lors que la logique d'attribution de prestations prédomine et que le traitement individuel des problèmes ne résout pas les demandes récurrentes dans un contexte de précarité de masse. Ces réflexions débouchent sur une approche plus collective et territoriale, pas uniquement individuelle et clinique, de la mission des intervenants sociaux, avec des méthodes mobilisant l'environnement des personnes et la transformation des conditions sociales de celles-ci qui les rendent vulnérables. Le collectif constitue précisément une bonne méthode pour faire du sur-mesure et du singulier dans la précarité de masse et « d'industrialisation » des situations à traiter dans certains territoires. Le collectif permet à l'accompagnement des parcours de ne pas se transformer en un parcours d'intériorisation d'un échec vécu sur un plan strictement individuel.

Cette notion de parcours et d'individualisation révèle finalement un redoutable paradoxe « de société » qui s'actualise au cœur même de l'accompagnement des personnes fragilisées. Les problèmes collectifs semblent finir par se transformer en problèmes individuels et psychiques tandis que la subjectivité et la singularité se constituent comme une question collective et sociale, comme l'a montré ce séminaire.

QUATRIÈME JOURNÉE

Les trajectoires entre reproduction et mobilité sociale

■ OUVERTURE DE SÉANCE

Nicolas DUVOUX
Université Paris 8, comité scientifique du CNLE

Nicolas DUVOUX rappelle que la quatrième séance du séminaire devait se tenir en avril, mais a dû être reportée en raison du contexte sanitaire. Ses travaux ont été commencés en décembre 2019. Les intervenants de cette matinée partageront leurs éclairages sur la thématique de la mobilité sociale.

Depuis la dernière séance, en mars, le contexte institutionnel et social a radicalement changé. Ce séminaire est organisé sous l'égide de la DREES et de l'Onpes. Or ce dernier a été reconfiguré et élargi, pour devenir le comité scientifique du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE). Le séminaire alimentera les réflexions de ce comité scientifique, dont Michèle LELIÈVRE assurera la direction. Il réunit des chercheurs, des associations, ainsi que des personnes concernées, et son périmètre est beaucoup plus large que celui de l'Onpes. Il poursuivra le travail de fond commencé sur les trajectoires et les parcours.

Le cadre d'analyse de ces questions n'est pas remis en cause, bien au contraire. Néanmoins, les travaux engagés par le séminaire sur les grandes bases de données de la statistique publique s'inscriront dans un contexte radicalement différent, en raison de la crise sanitaire. Ses effets socio-économiques commencent à être perçus, même s'il n'existe pas pour l'heure de mesures représentatives et fiables. Des signaux associatifs, ou émanant des collectivités territoriales, commencent à être portés au débat public, et à la connaissance des chercheurs. Ils témoignent de perturbations extrêmement importantes.

Ce contexte influe sur les processus d'entrée ou de sortie de la pauvreté et de l'exclusion, et l'urgence des travaux lancés dans le cadre du séminaire en est renforcée. Il convient ainsi de continuer à produire les travaux les plus rigoureux, en associant de manière la plus large possible les chercheurs, les associations, et les personnes concernées.

La séance du jour se penchera tout d'abord sur la question de la mobilité sociale. Le premier intervenant sera Louis-André VALLET, directeur de recherche au CNRS et à l'observatoire sociologique du changement à Sciences Po. Il a rédigé depuis une vingtaine d'années des articles qui font aujourd'hui référence dans la communauté scientifique. Il communiquera un certain nombre de données, dans une perspective comparatiste.

Par la suite, Zora MAZARI et Emmanuel SULZER, chercheurs au Céreq, présenteront les résultats d'une note récente intitulée : « Des débuts de carrière plus chaotiques pour une génération plus diplômée » (2019).

Enfin, Michael FORSTER de l'OCDE sera le dernier intervenant de la matinée. L'OCDE s'est imposée dans le paysage des acteurs du débat sur la mobilité depuis quelques années. Ses statistiques sur la mobilité intra et intergénérationnelle sont aujourd'hui au centre du débat public.

Serge PAUGAM, directeur d'étude à l'EHESS et directeur de recherche au CNRS, interviendra cet après-midi. Il présentera une synthèse de ses analyses sur les ruptures cumulatives des liens sociaux.

Margot DELON, chargée de recherches au CNRS, a travaillé sur les parcours de personnes ayant grandi en bidonvilles et en cités de transit dans la France de l'après-guerre. Sa présentation portera sur les incidences biographiques de la ségrégation.

Enfin, Pierre ELOY présentera une réflexion sur les trajectoires de prise en charge des familles immigrées au sein de l'hébergement d'urgence parisien.

Bibliographie

Epiphane, D. ; Mazari, Z. ; Sulzer, E. (2019), « Des débuts de carrière plus chaotiques pour des générations plus diplômées », *Bref, Céreq*, n° 382.

■ DES TRAJECTOIRES DE GÉNÉRATIONS

La mobilité sociale en France depuis les années 1970 au prisme d'une perspective comparative (Europe, États-Unis) – mesures et causes

Louis-André VALLET
CNRS, OSC - Sciences Po

Louis-André Vallet souligne l'importance conceptuelle, théorique et sociétale de l'étude de la mobilité sociale entre générations. Il s'agit d'un objet central pour l'étude des sociétés et de leur dynamique. La première enquête nationale portant sur la mobilité sociale a été réalisée en Angleterre et au pays de Galles en 1949, sous la direction de David V. Glass (Glass, 1954). Après une première tentative à l'Ined à la fin de la décennie 1940, les premières données françaises réellement représentatives datent de l'enquête sur l'emploi conduite par l'Insee en 1953 – l'enquête Emploi a été la première enquête sur échantillon aléatoire en France et son concepteur, Jacques Desabie, était en relation avec David Glass. Enfin, dès la naissance de l'Association internationale de sociologie (AIS), fondée à Paris en 1949 sous l'égide de l'Unesco, la stratification sociale et la mobilité sociale entre générations sont des thèmes centraux. Le comité de recherche que l'AIS consacre à ces questions – le RC 28 – est, encore aujourd'hui, extrêmement actif.

En étudiant la mobilité sociale entre générations, les sociologues cherchent à répondre aux questions suivantes :

- D'une génération à la suivante, à quel degré les familles sont-elles immobiles ou mobiles, du point de vue de la position qu'elles occupent au sein de la structure sociale ?
- Quel est le destin social des individus ? Ou, plus précisément, que sont devenus les hommes ou femmes qui ont grandi dans un milieu social donné, sous l'angle de la position sociale qu'ils occupent à l'âge adulte ?
- Que peut-on dire du recrutement des catégories sociales ? C'est-à-dire, quelle est l'origine sociale des hommes ou femmes qui occupent une position sociale donnée ? Moins fréquemment adopté que le point de vue précédent des destinées sociales, celui des recrutements sociaux n'en est pas moins important car il concerne la formation et le renouvellement des catégories sociales. Joseph Schumpeter écrivait ainsi en 1927 : « Une classe [sociale] peut être comparée, pour toute la durée de sa vie collective, c'est-à-dire pendant le temps où elle demeure identifiable, à un hôtel ou à un autobus toujours rempli, mais rempli toujours par des gens différents. » (Schumpeter, 1927, p. 183). Ainsi, le recrutement de la classe ouvrière en France s'est fortement transformé au cours des dernières décennies. Alors que, dans les années 1970, les ouvriers étaient pour une part importante d'origine paysanne, le fort déclin du secteur agricole a entraîné une augmentation importante de l'autorecrutement : beaucoup plus qu'auparavant, les ouvriers d'aujourd'hui sont eux-mêmes enfants d'ouvrier.
- Quel est le degré d'ouverture de la société, c'est-à-dire son degré d'égalité des chances ? Ou encore, entre individus d'origines sociales différentes, les écarts relatifs dans l'accès aux différentes positions sociales sont-ils faibles ou importants ?
- Enfin, que peut-on dire de tout ce qui précède dans une optique comparative – question qui peut être déclinée dans deux directions ? Dans une société donnée, les aspects mentionnés plus haut évoluent-ils dans le temps, et si oui, en quel sens ? Quelles différences existe-t-il, sous ce rapport, entre les sociétés ?

Un outil ancien : la table de mobilité sociale

Pour répondre à ces questions, les sociologues utilisent classiquement des tables de mobilité sociale, outil d'analyse introduit dès 1904 en Angleterre comme en France (Merllié, 1995). Ils tirent tout d'abord les conséquences du fait que la profession exercée est le critère central du positionnement social de la majorité des adultes, et la source principale sinon unique de leurs revenus. La profession exercée a ainsi été considérée comme une approximation raisonnable du revenu permanent des individus. En outre, ceux-ci connaissent généralement bien la profession de leurs parents pendant leur jeunesse, et peuvent donc la déclarer lors d'une enquête.

Ainsi, la table de mobilité sociale rapproche la profession d'individus adultes de celle d'un de leurs ascendants – usuellement leur père. Et, en France, la question correspondante est restée la même depuis l'enquête de 1953 : « Quelle était la situation professionnelle de votre père (ou tuteur) au moment où vous avez cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université ? » L'enquête française de référence est l'enquête Formation et qualification professionnelle (dite FQP) conduite par l'Insee en 1963, 1970, 1977, 1985, 1993, 2003, et 2014-2015. Cette série d'enquêtes est enviée à l'étranger, en raison de sa forte homogénéité et comparabilité au cours du temps, de même que pour la taille de ses échantillons, atteignant plusieurs dizaines

de milliers d'individus à chaque occurrence. Si l'information sur la profession du père a toujours été collectée, celle relative à la profession de la mère est également renseignée depuis l'enquête de 1977¹⁴.

Les tables de mobilité françaises utilisent généralement une nomenclature des positions sociales issues d'un regroupement des catégories socioprofessionnelles (CSP) ou, depuis 1982, des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Elles ventilent un échantillon de répondants adultes en fonction de la catégorie socioprofessionnelle de l'ascendant en ligne, et de la leur en colonne.

L'enquête étant conçue pour être représentative, la distribution socioprofessionnelle des répondants fournit une image fidèle de la structure socioprofessionnelle française au moment de l'enquête. En revanche et en raison de l'intervention de divers phénomènes démographiques, la distribution de leurs origines sociales ne constitue qu'une approximation de la structure sociale réelle du passé. Il s'ensuit que l'écart entre les deux marges de la table de mobilité ne forme qu'une mesure approximative de la mobilité structurelle ou forcée, part de la mobilité totale qui ne serait due qu'à la seule évolution de la structure sociale au cours du temps.

À côté de cette perspective sociologique, il faut souligner que, depuis les travaux de l'Américain Gary Solon (1992) et du Canadien Miles Corak (2004), les économistes analysent la mobilité intergénérationnelle du revenu. Néanmoins, le revenu des ascendants n'est directement connu que dans un nombre assez limité de pays. En France, s'il est possible de connaître le revenu d'un individu par une enquête ou une source fiscale, il n'est pas possible de le rapprocher du revenu de son ascendant. Celui-ci doit donc être estimé (Björklund et Jäntti, 1997), ce qui soulève un certain nombre de difficultés.

Quelle est l'importance de l'immobilité sociale en France, comment a-t-elle évolué ?

Dans de tels tableaux, l'immobilité sociale – qui correspond à la diagonale de la table – renvoie au fait d'être classé dans la même catégorie socioprofessionnelle que son père. Son importance relative dépend du degré de finesse de la nomenclature retenue. Si l'on opte pour une classification en huit postes¹⁵, parmi les individus actifs ayant un emploi âgés de 35 à 59 ans lors de l'enquête, c'était, au milieu du XX^e siècle (1953), 51 % des hommes et 48 % des femmes qui étaient classés dans la même catégorie sociale que leur père. Mais la chute de l'immobilité sociale a été continue au cours des décennies qui suivent. Pour les hommes, elle vaut ainsi 40 % en 1970, 38 % en 1977, 37 % en 1985 et 35 % en 1993. Pour les femmes, il s'agit de 36 % en 1970, 31 % en 1977, 24 % en 1985 et 23 % en 1993 (Vallet, 1999).

Si l'on retient désormais la nomenclature plus actuelle des six groupes socioprofessionnels à ceci près qu'on distingue les employés et ouvriers qualifiés d'une part, des employés et ouvriers non qualifiés d'autre part, l'immobilité sociale s'élevait pour les hommes à 36 % en 1977, 34 % en 2003 et 35 % en 2015. Quant aux femmes, elle atteignait 36 % en 1977, 30 % en 2003 de même qu'en 2015 (Collet et Pénicaud, 2019a).

Ainsi, la mobilité sociale a toujours été plus importante que l'immobilité, et elle s'est accrue. Cet accroissement provient largement des transformations accélérées de la structure sociale, de la génération des pères à celle des fils ou filles, avec la transition d'une société où l'agriculture prédominait largement à une société industrielle, puis post-industrielle. Cette transformation est aujourd'hui ralentie. Par ailleurs, au sein de la mobilité verticale – c'est-à-dire entre des catégories qui peuvent être considérées comme hiérarchiquement ordonnées – la mobilité ascendante a toujours été plus importante que la mobilité descendante.

Tableau 1 • Destinées sociales des hommes et des femmes (35-59 ans) en 2015 selon le groupe socioprofessionnel de leur père (Insee Première 1739)

| Catégorie socio-professionnelle du PÈRE | Catégorie socioprofessionnelle des FILS | | | | | | Total |
|---|---|---|---|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|-------|
| | Agriculteurs exploitants | Artisans, commerçants et chefs d'entreprise | Cadres et professions intellectuelles supérieures | Professions intermédiaires | Employés et ouvriers qualifiés | Employés et ouvriers non qualifiés | |
| Agriculteurs exploitants | 27 | 8 | 9 | 20 | 27 | 9 | 100,0 |
| Artisans, commerçants et chefs d'entreprise | 1 | 21 | 23 | 24 | 24 | 8 | 100,0 |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 0 | 8 | 49 | 25 | 14 | 4 | 100,0 |

¹⁴ L'enquête Emploi, réalisée auprès d'échantillons de ménages, recueille aussi, depuis 1982, l'information sur la catégorie socioprofessionnelle du père et, depuis 2003, l'information sur la catégorie socioprofessionnelle de la mère.

¹⁵ Il s'agit de la seule nomenclature qui peut tirer parti des données de 1953 – disponibles sous forme agrégée – et reste approximativement comparable dans les décennies qui suivent : agriculteurs exploitants ; salariés agricoles ; artisans et petits commerçants ; gros indépendants et professions libérales ; cadres supérieurs ; cadres moyens ; employés et personnels de service ; contremaîtres et ouvriers.

| | | | | | | | |
|------------------------------------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------|
| Professions intermédiaires | 1 | 8 | 27 | 31 | 26 | 8 | 100,0 |
| Employés et ouvriers qualifiés | 1 | 7 | 13 | 27 | 43 | 10 | 100,0 |
| Employés et ouvriers non qualifiés | 1 | 7 | 8 | 19 | 44 | 22 | 100,0 |
| Ensemble | 3 | 9 | 20 | 25 | 32 | 10 | 100,0 |

| Catégorie socioprofessionnelle des FILLES | | | | | | | |
|---|--------------------------|---|---|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|--------------|
| Catégorie socio-professionnelle du PÈRE | Agriculteurs exploitants | Artisans, commerçants et chefs d'entreprise | Cadres et professions intellectuelles supérieures | Professions intermédiaires | Employés et ouvriers qualifiés | Employés et ouvriers non qualifiés | Total |
| Agriculteurs exploitants | 7 | 3 | 12 | 20 | 34 | 24 | 100,0 |
| Artisans, commerçants et chefs d'entreprise | 1 | 8 | 16 | 29 | 27 | 20 | 100,0 |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 1 | 4 | 35 | 34 | 19 | 9 | 100,0 |
| Professions intermédiaires | 1 | 4 | 20 | 34 | 24 | 18 | 100,0 |
| Employés et ouvriers qualifiés | 1 | 4 | 8 | 23 | 37 | 29 | 100,0 |
| Employés et ouvriers non qualifiés | 1 | 3 | 4 | 19 | 35 | 39 | 100,0 |
| Ensemble | 1 | 4 | 14 | 26 | 30 | 24 | 100,0 |

Le tableau 1 présente les destinées sociales des hommes et des femmes en 2015 selon le groupe socioprofessionnel de leur père. Par exemple, 27 % des fils d'agriculteurs exploitants étaient eux-mêmes agriculteurs exploitants, alors que 20 % appartenaient aux professions intermédiaires, 27 % étaient employés ou ouvriers qualifiés, et 9 % employés ou ouvriers non qualifiés.

De même, on remarque que la moitié (49 %) des fils de cadres et professions intellectuelles supérieures l'étaient eux-mêmes alors que 25 % appartenaient aux professions intermédiaires. Ainsi, sur quatre hommes issus de cette catégorie supérieure, un seul n'était ni cadre, ni profession intermédiaire. L'immobilité sociale est également marquée parmi les fils d'employés et ouvriers qualifiés : 43 % sont demeurés dans cette catégorie et 10 % sont devenus employés ou ouvriers non qualifiés. Mais on relève aussi que 13 % des fils d'employés et ouvriers qualifiés appartiennent aux cadres et professions intellectuelles supérieures et 27 % aux professions intermédiaires. Enfin, la destinée sociale des fils d'ouvriers et employés non qualifiés apparaît moins favorable que celle des fils d'employés et ouvriers qualifiés.

La structure socioprofessionnelle des femmes est nettement moins favorable que celle des hommes : 14 % des femmes appartenaient en 2015 aux cadres et professions intellectuelles supérieures contre 20 % des hommes ; ou encore, 24 % d'entre elles étaient employées et ouvrières non qualifiées contre 10 % des hommes. Ainsi, alors qu'un fils de cadre et profession intellectuelle supérieure sur deux est demeuré dans cette catégorie, ce n'est le cas que d'une fille sur trois (35 %) issues du même groupe social.

Tableau 2 • Évolution de l'immobilité sociale des hommes et des femmes (35-59 ans) selon le groupe socioprofessionnel de leur père (France, portrait social, édition 2019)

En %

| HOMMES | Agriculteurs exploitants | Artisans, commerçants et chefs d'entreprise | Cadres et professions intellectuelles supérieures | Professions intermédiaires | Employés et ouvriers qualifiés | Employés et ouvriers non qualifiés |
|--------|--------------------------|---|---|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| 1977 | 37 | 29 | 51 | 39 | 46 | 25 |
| 1985 | 32 | 28 | 57 | 33 | 43 | 17 |
| 1993 | 25 | 28 | 51 | 34 | 42 | 15 |
| 2003 | 27 | 21 | 52 | 33 | 43 | 17 |
| 2015 | 27 | 21 | 49 | 31 | 43 | 22 |

| FEMMES | Agriculteurs exploitants | Artisans, commerçants et chefs d'entreprise | Cadres et professions intellectuelles supérieures | Professions intermédiaires | Employés et ouvriers qualifiés | Employés et ouvriers non qualifiés |
|---------------|--------------------------|---|---|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| 1977 | 39 | 21 | 20 | 28 | 37 | 49 |
| 1985 | 30 | 19 | 28 | 32 | 38 | 46 |
| 1993 | 20 | 10 | 33 | 31 | 38 | 46 |
| 2003 | 11 | 6 | 33 | 33 | 39 | 40 |
| 2015 | 7 | 8 | 35 | 34 | 37 | 39 |

Le tableau 2 présente l'évolution de l'immobilité sociale des hommes et des femmes au sein des différentes catégories sociales sur une période de presque quarante ans (Collet et Pénicaud, 2019 b). En 1977, 37 % des fils d'agriculteurs exploitants l'étaient eux-mêmes. Cette proportion a décliné jusqu'à atteindre 27 % en 2003 et 2015. Plus généralement et s'agissant des hommes, la part de l'immobilité sociale a décliné entre 1977 et 2015 dans toutes les catégories sociales. La diminution est légère pour les cadres et professions intellectuelles supérieures, mais l'importance relative de cette catégorie dans la structure socioprofessionnelle a beaucoup augmenté en quarante ans. Dans ce contexte de croissance, il est donc remarquable que la part de l'immobilité sociale soit demeurée quasi stable au sein des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Pour les femmes, l'immobilité sociale – mesurée par rapport au père – décroît depuis 1977 au sein des catégories agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise de même qu'employés et ouvriers non qualifiés. Elle est demeurée stable parmi les employés et ouvriers qualifiés. En revanche, elle a augmenté au sein des professions intermédiaires et surtout, parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures. En quatre décennies, le poids de cette catégorie dans la structure socioprofessionnelle des femmes a fortement crû et, contrairement à ce que l'on observe pour les hommes, l'immobilité sociale a aussi fortement augmenté : en 2015, une fille de cadre ou profession intellectuelle supérieure sur trois (35 %) l'est elle-même, mais ce n'était le cas que d'une sur cinq (20 %) en 1977.

Toutes les mesures et évolutions qui viennent d'être mises au jour concernent la mobilité observée. Comme on l'a vu, elles sont affectées par les transformations de la structure socioprofessionnelle, elles-mêmes reflet de l'évolution générale de la société française. Pour cette raison, elles ne disent rien, en elles-mêmes, d'une variation éventuelle de l'inégalité des chances sociales.

Comment mesurer l'inégalité des chances sociales ou le degré de fluidité sociale ?

On utilise à cette fin un indicateur statistique nommé *odds ratio*. Il mesure la force de l'association statistique au sein de quatre cellules – ou cases – du tableau de mobilité. Cet indicateur est très ancien : il a été découvert par le statisticien anglais George Udny Yule en 1900 (Vallet, 2007).

L'*odds ratio* a la propriété statistique rare de mesurer l'association « indépendamment des marges du tableau de mobilité ». En d'autres termes, il a la propriété essentielle de mesurer le lien entre deux origines et deux positions sociales indépendamment des évolutions structurelles de la société – l'importance relative des deux origines et des deux positions telle que les marges du tableau la reflètent. On soulignera que, de manière générale, une table de mobilité sociale est associée à un grand nombre d'*odds ratios*.

Appliqué au domaine de la mobilité sociale, l'*odds ratio* mesure l'avantage relatif qu'ont les enfants d'une catégorie sociale donnée, par rapport à ceux d'une autre catégorie sociale, pour l'accès à une certaine position plutôt qu'à une autre. Il varie entre 0 et plus l'infini, et prend la valeur 1 en situation d'indépendance statistique, c'est-à-dire quand les enfants des deux origines sociales ont exactement les mêmes chances d'accéder à la première position plutôt qu'à la seconde. Dans ce cas, il y a égalité des chances entre les enfants des deux origines sociales, ou encore une situation de fluidité sociale parfaite. Ainsi, et du fait de la propriété remarquable de l'*odds ratio*, l'étude de sa variation au cours du temps va permettre d'analyser si la société s'est, ou non, rapprochée de la situation d'égalité des chances sociales.

Tableau 3 • Odds ratios symétriques pour les hommes (et femmes en italique) entre 1977 et 2015 (Vallet, 2014 et Saillard)¹⁶

| | | Professions intermédiaires | Employés | Ouvriers |
|---|------|----------------------------|------------|---------------|
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 1977 | 3,5 (2,7) | 10,8 (9,4) | 91,7 (410,4) |
| | 1985 | 2,5 (2,3) | 7,6 (11,1) | 110,8 (109,4) |
| | 1993 | 2,3 (2,2) | 4,4 (5,2) | 40,9 (67,1) |
| | 2003 | 2,3 (1,8) | 5,8 (8,1) | 28,8 (63,0) |
| | 2015 | 2,3 (1,7) | 5,0 (7,0) | 22,7 (34,1) |
| Professions intermédiaires | 1977 | | 1,8 (1,8) | 6,3 (9,2) |
| | 1985 | | 1,8 (1,8) | 4,6 (6,4) |
| | 1993 | | 1,5 (1,5) | 4,3 (7,3) |
| | 2003 | | 2,1 (1,6) | 3,8 (6,6) |
| | 2015 | | 1,5 (1,8) | 2,7 (6,2) |
| Employés | 1977 | | | 3,6 (2,3) |
| | 1985 | | | 3,3 (2,6) |
| | 1993 | | | 2,4 (2,5) |
| | 2003 | | | 2,4 (1,9) |
| | 2015 | | | 1,7 (1,9) |

Le tableau 3 présente les *odds ratios* obtenus, au sein des groupes socioprofessionnels de salariés, en considérant les deux mêmes catégories en tant qu'origines et positions sociales. On relève ainsi qu'en 1977 et par rapport aux fils d'ouvriers, les fils de cadres et professions intellectuelles supérieures avaient environ 92 fois plus de chances d'être cadre qu'ouvrier. En 1985, leur avantage relatif – considérable – est du même ordre de grandeur (111), mais il décline continuellement au cours des décennies suivantes : 41 en 1993, 29 en 2003 et 23 en 2015.

Ce constat a valeur générale. Un examen attentif montre en effet que, pour les hommes comme pour les femmes, une tendance à la décroissance des *odds ratios* entre 1977 et 2015 apparaît pour la quasi-totalité des couples de catégories considérés. Dès lors, le diagnostic qui s'impose est que la fluidité sociale entre générations a légèrement, mais régulièrement augmenté en France sur la période considérée. Les *odds ratios* constituent cependant des indicateurs statistiques abstraits et l'on peut donc se demander quelle a été la circulation sociale supplémentaire produite par ce mouvement. La mesure du degré de fluidité sociale via les *odds ratios* étant effectuée en respectant les distributions socioprofessionnelles caractéristiques de chaque enquête, l'accroissement de la fluidité peut être vu comme un jeu à somme nulle, au sens où les positions sociales acquises par certains ont été perdues par d'autres.

Tableau 4 • Circulation sociale supplémentaire produite par l'accroissement de la fluidité sociale : un exemple d'évaluation (Vallet, 2014)

2. Modèle d'évolution diversifiée : effet de la variation entre 1977 et 2003, évalué sur la base du modèle de Goodman-Hout (1998) [2003 estimé Goodman-Hout – 1977 estimé Goodman-Hout et prolongé en 2003 par Ras]

| Fils | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | Total (en milliers) |
|--|-------|-------|---------|---------|---------|---------|---------------------|
| Pères | | | | | | | |
| 1. Agriculteurs exploitants | +15 | -19 | +47 | +37 | -24 | -56 | (1 201) |
| 2. Artisans, commerçants et chefs d'entreprise | -2 | +5 | +12 | -5 | -6 | -5 | (1 112) |
| 3. Cadres et professions intellectuelles supérieures | -2 | +11 | -82 | +10 | +24 | +39 | (786) |
| 4. Professions intermédiaires | +3 | +2 | -1 | -32 | -15 | +43 | (1 136) |
| 5. Employés | -2 | -2 | -27 | -22 | -8 | +62 | (960) |
| 6. Ouvriers | -12 | +3 | +51 | +13 | +29 | -84 | (3 702) |
| Total (en milliers) | (369) | (719) | (1 704) | (2 189) | (1 013) | (2 901) | (8 896) |

Lecture : parmi les hommes français de 35 à 59 ans actifs occupés ou anciens actifs occupés en 2003, on compte 3 702 000 fils d'ouvriers ; en raison de l'augmentation de la fluidité sociale intervenue entre 1977 et 2003, 84 000 ne sont pas eux-mêmes ouvriers et 51 000 sont cadres ou professions intellectuelles supérieures. La réallocation des positions sociales concerne, en 2003, 406 000 hommes, soit 4,6 % de l'effectif total.

¹⁶ L'auteur a bénéficié de la collaboration de Colombe Saillard qui a calculé les *odds ratios* pour l'enquête de 2015 à l'occasion d'un stage de recherche.

Le tableau 4 fournit un exemple d'estimation de la circulation sociale additionnelle produite par l'accroissement de la fluidité sociale entre générations. La population concernée est celle des hommes, âgés de 35 à 59 ans, actifs occupés ou anciens actifs occupés en 2003. On y comptait environ 3 702 000 fils d'ouvriers. En raison de l'augmentation de la fluidité sociale intervenue entre 1977 et 2003, il est possible d'estimer que 84 000 de ces hommes ne sont pas eux-mêmes ouvriers en 2003, 51 000 d'entre eux étant devenus cadres ou professions intellectuelles supérieures. Plus généralement, on observe bien que l'accroissement de la fluidité sociale est allé de pair avec une diminution de l'immobilité au sein des groupes socioprofessionnels salariés. Et, si l'on relève un surcroît de mobilité ascendante – davantage de fils d'ouvriers devenant cadres ou professions intermédiaires –, on note aussi un effectif accru de mouvements descendants – davantage de fils de cadres et professions intermédiaires devenant ouvriers. L'augmentation des déclassements sociaux est donc l'une des facettes de la réduction de la distance intergénérationnelle entre catégories sociales. Au total et selon cette évaluation, la réallocation des positions sociales produite par l'accroissement de la fluidité en vingt-cinq ans a concerné 4,6 % de la population totale¹⁷.

Pour compléter : en comparaison internationale et au fil des cohortes de naissances

La France n'est pas le seul pays pour lequel on a pu mettre en évidence une augmentation tendancielle de la fluidité sociale entre générations. L'ouvrage *Social mobility in Europe* (Breen, 2004) a établi qu'entre les décennies 1970 et 1990, la fluidité sociale a augmenté, pour les populations masculine et féminine, en France, aux Pays-Bas et en Suède, et, de façon moins certaine, en Hongrie et en Pologne. En revanche, on n'a pu mettre clairement au jour de mouvement comparable en Allemagne et en Grande-Bretagne. Dans le chapitre conclusif de l'ouvrage, Breen et Luijckx écrivent ainsi : « Les résultats obtenus à partir de nos 11 pays pointent donc vers une conclusion relativement claire : il y a une tendance assez générale à ce que la fluidité sociale s'accroisse, même s'il peut s'agir d'une variation qui n'est pas statistiquement significative dans chaque cas. » (p. 389).

Par ailleurs, plutôt que d'étudier l'évolution de la mobilité observée et de la fluidité sociale au fil des enquêtes, il est possible de combiner celles-ci pour observer les mêmes phénomènes au fil des cohortes de naissance – pour la France, entre la cohorte 1906-1924 et la cohorte 1965-1973 – ce qui permet aussi de progresser vers leur explication. On met alors au jour les résultats suivants (Vallet, 2017 et 2020).

Du point de vue de la mobilité observée, « l'ascenseur social a fonctionné à plein régime » pour les cohortes nées entre 1939 et 1948 qui ont bénéficié d'un contexte favorable que les suivantes n'ont pas connu au même degré : forte élévation du niveau de diplôme, croissance rapide du secteur tertiaire et des positions d'encadrement supérieur et moyen (Chauvel, 1998). C'est pour ces générations que le rapport de la mobilité ascendante à la mobilité descendante a culminé, mais il a décliné régulièrement dans les cohortes suivantes (Peugny, 2007).

Du point de vue de la fluidité sociale, son accroissement tendanciel au fil des enquêtes correspond effectivement au remplacement de cohortes anciennes « moins fluides » par des cohortes récentes « plus fluides ».

On met également au jour le fait que la force du lien entre classe d'origine et classe de destination s'atténue avec l'avancée en âge. En d'autres termes, la fluidité sociale augmente au fil de la carrière professionnelle.

Enfin, on met en évidence le rôle des transformations mettant en jeu l'éducation dans l'explication de l'accroissement de la fluidité sociale en France. L'essentiel de celui-ci a été produit par deux phénomènes.

D'une part, la démocratisation de l'enseignement au sens strict – c'est-à-dire l'affaiblissement du lien entre origine sociale et niveau d'éducation obtenu – qui a été spécialement marquée pour les cohortes nées entre 1935 et 1955.

D'autre part, l'expansion de l'enseignement en elle-même en raison d'un effet de composition complexe – en effet, l'expansion de l'enseignement accroît l'importance relative des groupes plus diplômés au sein de la population ; or, c'est au sein de ces groupes plus diplômés que l'association statistique entre origine et position sociales est tendanciellement plus faible (Vallet, 2004 et 2020). Pour l'écrire de manière différente, dès qu'il est de niveau élevé, le diplôme détermine assez strictement la position atteinte, quelque soit l'origine sociale.

Enfin, le fait que l'expansion de l'enseignement et sa démocratisation aient été les facteurs principaux de l'augmentation de la fluidité sociale apparaît comme un résultat général, ainsi qu'a pu le montrer l'ouvrage comparatif *Education and intergenerational social mobility in Europe and the United States* (Breen et Müller, 2020).

¹⁷ La publication correspondante fournit d'autres évaluations analogues, pour les hommes et les femmes (Vallet, 2014).

Échanges avec la salle

Nicolas DUVOUX comprend que l'ascenseur social existe depuis qu'il est possible de le mesurer, et qu'il a même tendance à s'accélérer.

Louis-André VALLET souligne que la notion d'ascenseur social – une notion que les sociologues n'utilisent pas ! – renvoie au sentiment ou à l'expérience qu'ont les individus d'être dans une position sociale supérieure ou au moins équivalente à celle de leurs parents. La société française a connu d'importantes transformations, passant d'une société agricole à une société industrielle, puis post-industrielle. Le nombre de cadres a fortement augmenté, ce qui a provoqué une sorte d'appel d'air, mais ce phénomène s'est depuis largement ralenti. Il existe désormais moins d'écart entre la structure professionnelle des fils et celle des pères. De même, la prévalence de la mobilité ascendante sur la mobilité descendante s'est progressivement atténuée. Ces deux phénomènes ont pu contribuer à faire naître le sentiment que l'ascenseur social s'était ralenti, voire arrêté.

Néanmoins, la fluidité sociale a augmenté et le lien entre l'origine et la position sociale des individus s'est donc quelque peu desserré. En ce sens, le déterminisme social a un peu diminué. La réallocation des positions sociales liée à ce mouvement concerne un peu moins de 5 % de l'effectif global. Il s'agit donc d'une évolution difficile à observer directement ou « à l'œil nu », et qui fait apparaître à la fois des « gagnants », mais aussi des « perdants ». Ainsi, une origine sociale élevée protège moins que par le passé du déclassement social, et davantage d'enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures deviennent employés ou ouvriers.

Martine PATRON demande s'il existe des données spécifiques aux populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Nicolas DUVOUX souligne que de nombreuses discussions portent sur le destin de ces populations. Il existe une incidence biographique de longue portée. Se posent aussi des questions méthodologiques. Par exemple, quand est mesurée la permanence de la concentration de la pauvreté dans un quartier, mesure-t-on la permanence de la pauvreté des personnes qui y vivent, ou s'explique-t-elle également par le départ de celles qui s'enrichissent un peu ?

Louis-André VALLET n'a pas connaissance de publications traitant de la mobilité sociale entre générations en lien avec la politique de la ville. Mais il serait sans doute possible d'aborder cette question à partir des données de l'enquête Emploi qui dispose d'indicateurs géographiques assez fins. Un certain nombre de publications démontrent cependant que la population se renouvelle, y compris dans ces quartiers. Le Céreq a par exemple récemment publié une étude sur l'insertion professionnelle des jeunes qui en sont issus. Ces travaux mettent en lumière le fait que leur destinée socioprofessionnelle est moins favorable, essentiellement pour des raisons liées à leurs ressources propres, telles que leur niveau de diplôme. Une fois ceci pris en compte, il ne semble pas qu'il existe un effet territoire très important.

Pierre MADEC s'enquiert d'études s'appuyant sur d'autres indicateurs que les CSP. En effet, être ouvrier ou employé aujourd'hui recouvre une réalité assez différente de ce qu'elle était dans les années 1950.

Louis-André VALLET indique que les sociologues se concentrent aujourd'hui majoritairement sur la position sociale appréciée à travers la profession. Des études existent également sur la mobilité sociale entre générations du point de vue du niveau d'éducation. Par ailleurs, s'il est vrai qu'être ouvrier ou employé aujourd'hui peut être différent de ce que cela pouvait signifier en 1950, cela correspond tout de même encore à une position dans la structure sociale qui reste subalterne et dominée. Le même argument, exprimé à l'inverse, peut être énoncé à propos des cadres. Enfin, et dans la mesure où l'*odds ratio* mesure l'avantage relatif des enfants d'une catégorie sociale par rapport à ceux d'une autre, on voit mal comment les évolutions historiques précédentes, qui ont trait à la signification des catégories, pourraient affecter substantiellement la mesure du degré de fluidité ou de rigidité sociale.

Bibliographie

Björklund, A. ; Jäntti, M. (1997), « Intergenerational income mobility in Sweden compared to the United States », *American Economic Review*, 87(5), p. 1009-1018.

Breen, R. (ed.) (2004), *Social mobility in Europe*, Oxford, Oxford University Press.

Breen, R. ; Müller, W. (eds) (2020), *Education and intergenerational social mobility in Europe and the United States*, Stanford, Stanford University Press.

Chauvel, L. (1998), *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France.

Collet, M. ; Pénicaut, É. (2019a), « En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable », *Insee Première*, 1739.

Collet, M. ; Pénicaut, É. (2019 b), « La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015 », France, portrait social, édition 2019, *Insee Références*, p. 41-59.

- Corak, M. (ed.) (2004), *Generational income mobility in North America and Europe*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Glass, D. V. (1954), *Social mobility in Britain*, London, Routledge and Kegan Paul Ltd.
- Merli , D. (1995), « Les travaux empiriques sur la mobilit  sociale avant la Premi re Guerre mondiale », *Revue fran aise de sociologie*, 36(1), p. 5-31.
- Peugny, C. (2007), «  ducation et mobilit  sociale : la situation paradoxale des g n rations n es dans les ann es 1960 », * conomie et Statistique*, 410, p. 23-45.
- Schumpeter, J. (1927), « Les classes sociales en milieu ethnique homog ne », dans *Imp rialisme et classes sociales*, Paris,  ditions de Minuit, 1972, p. 155-227.
- Solon, G. (1992), « Intergenerational income mobility in the United States », *American Economic Review*, 82(3), p. 393-408.
- Vallet, L.-A. (1999), « Quarante ann es de mobilit  sociale en France. L' volution de la fluidit  sociale   la lumi re de mod les r cents », *Revue fran aise de sociologie*, 40(1), p. 5-64.
- Vallet, L.-A. (2004), « Change in intergenerational class mobility in France from the 1970s to the 1990s and its explanation: An analysis following the CASMIN approach », dans Breen, R. (ed.), *Social mobility in Europe*, Oxford, Oxford University Press, p. 115-147.
- Vallet, L.-A. (2007), « Sur l'origine, les bonnes raisons de l'usage, et la f condit  de l'*odds ratio* », *Courrier des statistiques*, 121-122, p. 59-65.
- Vallet, L.-A. (2014), « Mobilit  observ e et fluidit  sociale en France de 1977   2003 », *Id es  conomiques et sociales*, 175, p. 6-17.
- Vallet, L.-A. (2017), « Mobilit  entre g n rations et fluidit  sociale en France : le r le de l' ducation », *Revue de l'OFCE*, 150, p. 27-68.
- Vallet, L.-A. (2020), « Intergenerational mobility and social fluidity in France over birth cohorts and across age: The role of education », dans Breen, R. ; M ller, W. (eds), *Education and intergenerational social mobility in Europe and the United States*, Stanford, Stanford University Press, p. 91-121.

■ ÉTAT DE LA MOBILITÉ INTRA ET INTER-GÉNÉRATIONNELLE DANS LES PAYS DE L'OCDE

Michael FORSTER
OCDE

Michael FORSTER indique que sa présentation explorera les liens entre les inégalités de ressources, l'inégalité des chances, et la croissance économique, en s'appuyant sur l'étude récente de l'OCDE sur « l'ascenseur social » (OCDE 2019a). Dans tous les pays de l'OCDE existe le sentiment que la mobilité est aujourd'hui moins importante que par le passé.

Une enquête demandait aux personnes interrogées quelle était à leurs yeux l'importance d'avoir des parents instruits pour réussir dans la vie. 44 % d'entre elles jugeaient cela très important en France, contre 31 % de moyenne sur l'ensemble des pays de l'OCDE en 1990, et 36 % en 2010. Une enquête de 2018 révélait en outre que deux tiers des parents français s'inquiétaient que leurs enfants n'atteignent pas leur niveau de vie. La moyenne de l'OCDE était inférieure à 60 %.

La mobilité comporte deux aspects : la mobilité des enfants par rapport à leurs parents ; la mobilité au cours de l'existence des individus. Elle a plusieurs dimensions : le statut socioprofessionnel ; le revenu ; l'éducation ; la santé.

Il existe en outre deux degrés de mobilité, à commencer par la mobilité absolue : le diplôme ou le revenu d'un individu est-il supérieur à celui de ses parents ? Il existe également une mobilité relative, qu'il est possible d'envisager à travers deux notions, l'élasticité ou l'inertie d'une part, et la mobilité positionnelle de l'autre.

Quel lien existe entre inégalité de ressources et inégalité des chances ? Dans les années 1990, il existait un certain consensus parmi les économistes, qui affirmaient que l'égalité des chances était l'essentiel, et que s'il existait un grand degré de mobilité, il était possible d'ignorer les inégalités de ressources. Dans les années 2010, Thomas Piketty déclare cependant que « le discours selon lequel les inégalités seraient acceptables si l'on donnait à chacun ses chances, si on facilitait la mobilité, est hypocrite, et ne correspond à aucune réalité ».

Il considère ainsi qu'il s'agit d'un faux débat, tant ces deux inégalités sont intrinsèquement liées. Tous les pays de l'OCDE connaissaient dans les années 2010 des niveaux record d'inégalité de ressources. Cela induit des conséquences sociétales, économiques, et politiques, qui sont identiques à celles qui découlent d'un niveau très faible de mobilité. Au niveau sociétal, une mobilité ou des perspectives de mobilité réduite ont un impact sur le bien-être et la satisfaction des ménages. De même, sur le plan politique, ces phénomènes mènent à la réduction de la participation électorale et démocratique. Mais surtout, sur le plan économique, les inégalités de ressource et le manque de mobilité sociale peuvent saper les bases de la croissance.

Une étude de 2014 soulignait que la tendance au long cours à l'accroissement des inégalités pèse sensiblement sur la croissance économique. Une augmentation de l'indice de Gini de 1 point entraîne ainsi une diminution de la croissance de 0,12 point (Cingano, 2014).

Cet effet est expliqué par les disparités dans le bas de la distribution, le fossé qui sépare les ménages les 40 % plus modestes du reste de la population (OCDE, 2015). En effet, les inégalités compromettent les opportunités d'éducation pour les populations défavorisées, limitant la mobilité sociale et le développement des compétences.

Le niveau d'éducation parental (NEP) a un impact sur les résultats de l'éducation d'un individu, par exemple sur sa durée moyenne de scolarité. Un NEP élevé induit une scolarité plus longue. Néanmoins, il existe une interaction entre ce lien et d'autres inégalités dans la société. Ainsi, le NEP n'a pas une grande incidence sur la durée de la scolarité si le coefficient de Gini est faible, mais il est important si celui-ci est élevé. Le coefficient de Gini est de 25 au Danemark, et de 32 au Royaume-Uni. Cette différence induit une différence de 7 mois entre les deux pays dans la durée de la scolarité pour les individus dont le NEP est faible. Il en va de même en ce qui concerne la qualité de l'éducation. L'impact d'un NEP faible est beaucoup plus important si le niveau d'inégalité est élevé.

Le nombre estimé de générations pour qu'un descendant de famille modeste atteigne le niveau de vie moyen est de 4 à 5 pour les pays de l'OCDE. Néanmoins, en France et en Allemagne, il est de 6 générations, soit cent quatre-vingts ans.

Il existe une immobilité en haut comme en bas de la société, ce qu'on illustre à travers les images de « sticky floors » et de « sticky ceilings ». En matière d'éducation, la probabilité pour qu'un enfant atteigne le niveau tertiaire si ses parents l'ont fait est de 63 % en moyenne pour les pays de l'OCDE, et de 68 % en France. La probabilité pour qu'un enfant n'atteigne pas le deuxième cycle secondaire si tel est le cas pour ses parents est de 42 % au niveau de l'OCDE, et de 37 % en France.

En observant les CSP, on constate que 48 % des enfants de parents appartenant aux cadres et professions intellectuelles supérieures en font eux-mêmes partie pour les pays de l'OCDE. Ce taux atteint 53 % en France. Pour les enfants de travailleurs manuels, il est de 36 % pour les pays de l'OCDE, et de 33 % pour la France.

En observant le revenu d'activité, si les revenus du père appartiennent au quartile supérieur, la probabilité que ceux de l'enfant en fassent également partie est de 42 % pour les pays de l'OCDE, et de 40 % pour la France. En ce qui concerne le quartile inférieur, ce taux atteint 42 % pour les pays de l'OCDE et 40 % pour la France.

L'élasticité prend en compte la mobilité positionnelle ainsi que les inégalités. Elle est également calculée pour les revenus, l'éducation, et les CSP, et peut être comparée au niveau d'inégalités. Il est généralement considéré que de faibles inégalités de revenus impliquent une forte mobilité, et réciproquement. Ce phénomène s'observe au Danemark et en Italie. On constate en effet au Danemark la mobilité la plus forte des pays de l'OCDE, et les inégalités de revenu les plus faibles. C'est l'inverse en Italie.

Néanmoins, ce rapport ne se confirme pas pour d'autres pays, dont la France et l'Allemagne, dont le niveau d'inégalité est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Le coefficient de Gini y est en effet de 31, contre 29 en France et 30 en Allemagne. Néanmoins, la mobilité mesurée en matière de revenus et d'éducation est inférieure pour ces deux pays à la moyenne des pays de l'OCDE. Il en va de même en ce qui concerne la mobilité liée aux CSP pour la France.

Ainsi, le rapport entre inégalité et mobilité des revenus est très marqué dans le cas des pays nordiques, et des pays émergents, tels que le Brésil et l'Afrique du Sud. Ces derniers connaissent de très fortes inégalités, et une faible mobilité. Mais ce phénomène ne s'observe pas pour l'Autriche, la France, l'Allemagne, et la Hongrie, dont les niveaux d'inégalités sont inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE, mais où la mobilité est faible. Il n'y a pas de pays qui combine de forts degrés d'inégalité avec une forte mobilité.

En ce qui concerne la mobilité au cours de la vie, 58 % des personnes interrogées dans les années 2010 dont les revenus relevaient du quintile le plus bas étaient dans une même situation quatre ans plus tard dans les pays de l'OCDE. Ce taux s'élevait à 69 % pour le quintile le plus haut. De nombreux indicateurs démontrent que la rigidité sociale est souvent plus prégnante pour les quintiles supérieurs que pour le bas, tant au niveau inter qu'intragénérationnel. Pour la France, le taux pour les revenus du quintile inférieur était de 63 %, et de 71 % pour ceux du quintile supérieur.

Dans les années 1990, la moyenne des pays de l'OCDE pour le quintile inférieur était de 53 %, et de 62 % pour le quintile supérieur. En France, ces taux s'élevaient respectivement à 61 % et 73 %.

En matière d'éducation, en comparant les générations nées dans les années 1950 et 1970, on constate que la probabilité de rester dans le premier quintile, c'est-à-dire celui du plus bas niveau de revenu, oscille pour la première de 20 % à 40 %. Néanmoins, cette probabilité passe à 40 à 70 % pour la deuxième génération.

Il est également possible d'analyser la probabilité d'appartenir à la classe moyenne, définie de 75 % à 150 % de la médiane. Cette probabilité pour la génération née avant 1943 était de 55 % à 60 %. Elle a largement augmenté pour les baby-boomers, pour lesquels elle s'est élevée de 63 % à 70 %. Pour la génération X, elle était de 65 %, pour les millenials, de 63 % à 60 %, et pour la génération Z, de 61 % à 59 % (OCDE, 2019 b).

L'OCDE a réfléchi à des axes d'intervention généraux, qui visent à assurer l'égalité des chances pour les enfants, et à atténuer les conséquences personnelles des chocs défavorables. Pour assurer l'égalité des chances, il convient ainsi de mettre en place des systèmes redistributifs pour limiter les inégalités, mais aussi de mener des politiques visant à équilibrer vie familiale et professionnelle. Il s'agit également de consacrer des investissements publics aux modes de gardes. Enfin, il convient de limiter les sorties précoces du système d'éducation.

Afin d'atténuer les conséquences personnelles des chocs défavorables, il faut protéger les individus de façon adéquate contre les chocs de revenus liés au marché du travail ou aux aléas de la vie comme le divorce ou les naissances. Il s'agit également d'adapter la protection sociale aux nouvelles formes d'emploi, et de combiner des prestations adaptées avec des politiques actives du marché du travail.

De manière plus spécifique, il existe trois champs d'action pour la France, afin de promouvoir la mobilité sociale. Le premier est lié au système éducatif, car il existe un écart scolaire important entre les enfants issus de milieux socio-économiques différents. Il convient également réduire le taux de décrochage.

En ce qui concerne le marché du travail, la France connaît davantage de chômage de longue durée. Il convient ainsi d'améliorer la formation professionnelle. La création du compte personnel d'activité est positive, mais ceux qui en profitent ne sont pas ceux qui en ont le plus besoin. Il s'agit ainsi de viser en priorité ces derniers.

Enfin, le troisième axe porte sur les inégalités territoriales, qu'il convient de résorber. Elles existent à plusieurs niveaux, notamment en matière d'éducation, d'emploi, et de services, mais aussi de politique de logement public, et de rénovation urbaine.

Échanges avec la salle

Nicolas DUVOUX souligne l'écho considérable des travaux de l'OCDE. Dans la perspective de lutter contre les inégalités, celle-ci met notamment en lumière la nécessité de ne pas uniquement se concentrer sur le 1 % supérieur, mais aussi sur les 40 % inférieurs. La pauvreté concerne 14,8 % de la population française, mais il s'agit également de prendre en compte ceux pour qui la situation stagne et se dégrade.

L'enquête de l'OCDE mettant en lumière qu'il faut en France six générations pour passer d'un niveau modeste à la classe moyenne a eu un grand retentissement, et a notamment été reprise par le président de la République dans son discours de présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Quel raisonnement soutient cette affirmation ?

Michael FORSTER a émis un certain nombre de qualifications quant à cette estimation, mais il faut cependant reconnaître qu'elle a réussi à attirer l'attention. Il s'agit d'une illustration, car l'OCDE ne dispose pas de statistiques sur les revenus des familles sur plusieurs générations. Cette affirmation repose ainsi sur différentes estimations, à commencer par celle de l'élasticité. À quel degré les différences de revenu parental se transmettent-elles à la génération suivante ? La moyenne de l'OCDE est de 40 %, contre 52 % en France.

Cette estimation est également fondée sur les statistiques des inégalités de départ. Des données sont disponibles en la matière pour la fin des années 1980 et le début des années 1990. Néanmoins, il est possible de critiquer cette estimation, car elle s'appuie sur la connaissance des inégalités d'aujourd'hui, mais sur celle de la mobilité passée.

Michèle LELIÈVRE souligne que des pays aux modèles économiques et sociaux différents obtiennent de bons résultats. Dès lors, quelles politiques économiques et sociales mettre en œuvre pour réduire les inégalités ?

Brahim HAMMOUCHE s'enquiert de la position de l'OCDE quant à un revenu universel d'activité.

Michael FORSTER souligne que la performance des modèles économiques et sociaux des pays comporte plusieurs dimensions. Dans certains pays, tels que l'Autriche, les inégalités concernent davantage le patrimoine que l'éducation ou la santé. En France, la faible mobilité concerne le revenu et la CSP, mais le pays est dans la moyenne des pays de l'OCDE en ce qui concerne l'éducation et la santé. Il s'agit ainsi de déterminer les domaines où il convient d'investir en priorité. Il n'est donc pas possible d'établir un lien direct entre un modèle socio-économique et une performance en termes de mobilité.

La question d'une augmentation de la mobilité intergénérationnelle reste ouverte. Dans la plupart des pays, la mobilité très faible avant-guerre a beaucoup augmenté après, avant de diminuer à nouveau. Trop peu de données sont cependant disponibles pour généraliser ce modèle à l'ensemble des pays.

La question du revenu universel a été souvent discutée ces dernières années. L'OCDE a produit une étude chiffrée sur le coût de sa mise en place, et sur ses bénéficiaires selon le type de revenu universel. Il s'agit d'un choix politique. Cette mesure pourrait néanmoins contribuer à une augmentation de la pauvreté, car elle n'est pas neutre budgétairement, et pourrait aller de pair avec la réduction d'autres prestations sociales. Il convient ainsi d'analyser l'impact distributif d'une telle mesure, qui ne sera pas nécessairement égalitaire.

Louis-André VALLET partage beaucoup des éléments présentés par Michael FORSTER. L'*American sociological review* a publié en 2019 un article, écrit par deux sociologues allemands, et intitulé : « The relation between inequality and intergenerational class mobility in 39 countries » (Hertel, Groh-Samberg, 2019). Il assoit la thèse selon laquelle les inégalités au sein d'une génération ont des conséquences négatives sur la mobilité à la génération suivante.

Les enquêtes PISA ont en outre mis en évidence l'importance des écarts sociaux de performances scolaires en France par rapport à d'autres pays. Aujourd'hui, cet écart n'augmente plus en France, mais il convient de le réduire encore.

À partir du début des années 2000, Thomas Piketty a beaucoup travaillé sur les plus hauts revenus. Ces travaux ont largement attiré l'attention, mais s'intéresser aux très hauts revenus n'est pas s'intéresser à toute la distribution. Le coefficient de Gini est du reste un bon indicateur.

Enfin, une note de Clément Dherbécourt publiée récemment fait le point sur la mobilité intergénérationnelle de revenu en France. Elle met en lumière que les différentes publications sur ces questions parviennent à des estimations assez divergentes, en raison de la difficulté à estimer le revenu des parents.

Nicolas DUVOUX souligne que les politiques menées pendant les Trente Glorieuses ont accompagné la forte croissance des sociétés. Aussi, raisonner sur la mobilité sans intégrer la question de cycles revient à faire disparaître un élément important.

Par ailleurs, est-ce que la typologie des professions et des emplois correspond bien à la structuration actuelle des sociétés ? Les notions d'employés ou de cadres sont-elles adaptées ? La sociologie part de l'attachement socioprofessionnel pour étudier la mobilité, mais Michael FORSTER a souligné la pluralité de ses dimensions.

Michael FORSTER rappelle la nécessité de prendre en compte les dimensions multiples de la mobilité ou de l'égalité des chances de manière plus globale. Il existe en outre un lien intrinsèque entre cette dernière et l'égalité des ressources. Il n'est

pas pertinent de prioriser l'une plutôt que l'autre. De même, il est nécessaire de traiter à la fois de la question des plus hauts revenus et de celle des plus bas.

Louis-André VALLET souligne l'importance du travail mené depuis deux ans pour la rénovation de la nomenclature des CSP françaises et européennes. Les travaux des sociologues ont démontré qu'historiquement, les échelles de prestige des professions étaient stables dans le temps. Il apparaît ainsi d'un point de vue statistique que les CSP permettent toujours d'expliquer un certain nombre de phénomènes sociaux.

Il est enfin essentiel de prendre en compte les questions d'inégalité et de mobilité dans leurs dimensions multiples. Une enquête a démontré que le lien entre l'origine sociale et le diplôme le plus élevé obtenu diminue à tous les niveaux, y compris aux plus élevés. Au début des années 2000, un article affirmait que les grandes écoles s'étaient refermées. Il semblerait que cette tendance se soit à nouveau inversée.

Emmanuel SULZER fait valoir que de génération en génération, un lien fort subsiste entre la profession des parents et l'accès à un diplôme élevé. S'y ajoute par la suite sur le marché du travail un rendement différentiel du diplôme selon l'origine sociale, ce qui peut s'expliquer par des différences de capital social ou de réseau.

Les enquêtes PISA démontrent que le système éducatif français est très performant pour les bons élèves, mais beaucoup moins pour les moins bons. Un travail doit ainsi être mené en termes de politique éducative. En ce qui concerne les politiques publiques vis-à-vis de l'emploi, Jean Gadrey avait affirmé : « On équipe les individus pour le marché, est-ce qu'il ne faudrait pas aussi équiper le marché pour les individus ? »

Nicolas DUVOUX souligne que cette conclusion pousse à réinterroger un certain nombre d'évidences, qui ont conduit les politiques publiques à favoriser l'entrée ou le retour sur le marché du travail sans suffisamment équiper les individus par de la formation, notamment les moins qualifiés.

Bibliographie

Cingano, F. (2014), « Trends in income inequality and its impact on economic growth », OECD Social, *Employment and Migration Working Papers*, No. 163, OECD Publishing. <http://dx.doi.org/10.1787/5jxjncwxv6j-en>

Dhébercourt, C. (2020), *La mobilité sociale en France, que sait-on vraiment ?* France stratégie, septembre.

Hertel, F.R. ; Groh-Samberg, O. (2019), « The relation between inequality and intergenerational mobility class in 39 countries », *American Sociological Review*, 84/6,

OCDE (2015), *Tous concernés : pourquoi moins d'inégalité profite à tous*, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264235519-fr>

OCDE (2019a), *L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/bc38f798-fr>.

OCDE (2019 b), *Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2b47d7a4-fr>

■ DES DÉBUTS DE CARRIÈRE PLUS CHAOTIQUES POUR UNE GÉNÉRATION PLUS DIPLÔMÉE – GÉNÉRATION 2010

Zora MAZARI et Emmanuel SULZER
Céreq

Zora MAZARI indique qu'elle et Emmanuel SULZER sont chargés d'études au Céreq. Elle présentera les résultats de l'enquête Génération 2010, pour laquelle l'échantillon a été interrogé pour la troisième fois en 2017 (Epiphane, Mazari, Olaria, Sulzer, 2019).

Les enquêtes Génération du Céreq interrogent régulièrement des cohortes de jeunes entrés la même année sur le marché du travail, pour connaître leur itinéraire scolaire et universitaire, et suivre leur cheminement professionnel au cours de leurs premières années de vie active. Une génération sur deux est interrogée à trois reprises, à trois ans, cinq ans, et sept ans. La génération 1998 a également été interrogée dix ans après sa sortie du système éducatif.

Cette enquête vise à étudier les différences de conditions d'accès à l'emploi selon la formation initiale suivie, et diverses caractéristiques individuelles telles que le genre ou l'origine sociale. Elle aborde le parcours scolaire et ses spécificités, et propose un calendrier d'activité, qui permet de reconstituer mois par mois le parcours sur le marché du travail. Cela permet de connaître les périodes d'emploi, de chômage, de reprise d'études ou de formation, et d'inactivité.

Les non-diplômés au sortir de la formation initiale représentent un jeune sur cinq, soit près de 140 000 jeunes par an. Cette proportion apparaît stable depuis de nombreuses années, bien que la part de non-diplômés baisse légèrement pour la dernière génération interrogée, la génération 2013.

Dans le même temps, la structure des sortants de formation initiale se décale vers les plus hauts niveaux de diplôme. Le baccalauréat professionnel continue sa progression, de même que les études longues à bac+5. Un clivage social se crée à l'orientation en fin de classe de troisième entre voies professionnelle et générale.

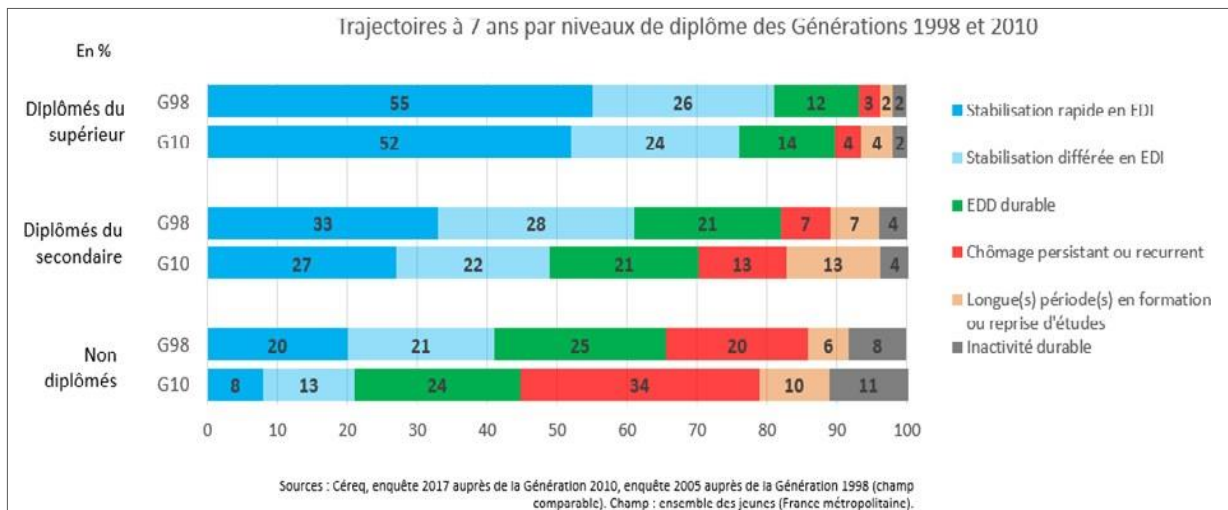
Le rôle protecteur du diplôme face au risque de chômage s'est renforcé entre 2005 et 2011. De 2011 à 2017, en raison de la crise économique, on constate cependant une dégradation conjoncturelle, suivie d'une légère reprise, qui n'a néanmoins pas permis un rattrapage du niveau d'avant 2008. Les modalités d'accès au marché du travail de la génération 2010 dans les trois premières années de vie active apparaissent ainsi moins favorables que celles de la génération 2004, qui elles-mêmes l'étaient moins que celles de la génération 1998.

Le taux de chômage à trois ans a ainsi beaucoup augmenté entre la génération 1998 et la génération 2010, progressant de 11 points au total pour tous les niveaux de diplôme. Cette dégradation atteint 26 points pour les non-diplômés, 18 points pour les titulaires de CAP, et 12 points pour les bacheliers,

La mauvaise conjoncture en début de vie active retarde l'insertion sans impacter le parcours à terme pour les titulaires d'un diplôme. Il n'existe ainsi pas de « stigmatisme initial ». Néanmoins, d'une génération à l'autre, la dégradation régulière des conditions d'emploi pour les jeunes, tant d'un point de vue statutaire que salarial apparaît comme un phénomène structurel.

Le taux de chômage de la génération 2010 à trois ans est deux fois plus important que celui de la génération 1998. Néanmoins, à sept ans, cette différence n'est plus que de trois points. Ce phénomène est particulièrement spectaculaire pour les non-diplômés.

Il existe de même une tendance de fond à la précarisation des statuts d'emploi, avec une baisse de la part des CDI, et une augmentation de celle des CDD, en particulier pour les non-diplômés.



Emmanuel SULZER souligne que les états mensuels sur le marché du travail permettent de construire des typologies de trajectoires : stabilisation rapide en emploi à durée indéterminée (EDI) ; stabilisation différée en EDI ; maintien durable dans l'EDD (emploi à durée déterminée) ; chômage persistant ou récurrent ; longues périodes de formation ou reprise d'études ; inactivité durable.

Les sortants de niveau inférieur au baccalauréat connaissent une érosion très importante de leurs chances de connaître une trajectoire de stabilisation en EDI, notamment de stabilisation rapide. Les non qualifiés en sont presque exclus, puisque seuls 8 % d'entre eux s'inscrivent dans cette trajectoire. Cette stabilisation moindre en EDI n'est pas compensée par un accès plus important à un EDD, mais induit davantage de chômage et d'inactivité. Parmi les sortants du secondaire, ceux qui ont atteint le baccalauréat sont avantagés, car ils ont une plus grande propension à reprendre des études.

Les indicateurs témoignent d'une dégradation régulière des conditions d'emploi offertes aux jeunes à l'entrée du marché du travail. Bien que défavorables, elles ne présagent pas nécessairement de ce qu'elles seront à terme. La dégradation continue des conditions d'insertion pour les jeunes les moins qualifiés dévoile vraisemblablement de la stigmatisation croissante des non qualifiés au sein d'une population de plus en plus diplômée.

L'évolution des conditions salariales connaît également une dégradation. Entre trois et sept ans, les générations voient globalement leur rémunération s'améliorer. Pour la génération 2010, le salaire médian augmente de 19 % en sept ans, mais cette augmentation est bien moindre que celle de 38 % qu'a connue la génération 1998 (en euros constants). Ce phénomène s'observe à tous les niveaux de formation, mais est plus marqué pour les diplômés de l'enseignement supérieur. La corrélation entre le niveau de diplôme et le salaire se maintient, mais il existe un resserrement de l'éventail des salaires entre les générations. Ce phénomène s'observe dès la génération 2004, pour laquelle le ratio entre le salaire médian des plus diplômés par rapport aux moins diplômés n'était plus que de 1,9, contre 2,1 pour la génération 1998.

Cette tendance se prolonge. Les moins diplômés voient leur rémunération protégée par le salaire minimum, alors que celle des plus qualifiés connaît une baisse réelle. Aussi, le diplôme apparaît avant tout valorisé par la possibilité d'accéder et de se maintenir dans l'emploi plutôt que par la rémunération.

La modération de la progression salariale est liée à l'amplification du déclassement d'une génération à l'autre. Les promotions sur les sept premières années de vie active sont moins fréquentes. 27 % des jeunes de la génération 2010 accèdent à une catégorie socioprofessionnelle plus favorable, contre 31 % de ceux de la génération 1998. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les diplômés de l'enseignement supérieur, qui ne sont que 23 % dans la génération 2010, contre 30 % de la génération précédente à connaître cette progression.

D'une génération à l'autre, la proportion de cadres après sept ans de vie active est identique. Néanmoins, en raison de l'augmentation globale du niveau de diplôme, les diplômés de l'enseignement supérieur ont 1,8 fois moins de chance d'occuper un poste de cadre, et 1,4 fois plus de chance d'occuper une profession intermédiaire que ceux de la génération 1998. En effet, l'accès plus large aux diplômes de l'enseignement supérieur n'a pas été suivi d'un accroissement corrélatif du nombre de postes de cadres.

Pour les diplômés du secondaire, la probabilité d'être employé ou ouvrier non qualifié est stable sur les deux générations. Elle augmente néanmoins pour les non-diplômés. Les diplômés de niveau baccalauréat, BEP et CAP sont de plus en plus pénalisés sur le marché du travail, à tel point que leur taux de chômage atteint celui des non qualifiés de la génération précédente. Ce phénomène est encore plus spectaculaire pour les non qualifiés, dont le taux de chômage atteint 49 % à trois ans, et dont seuls 40 % jouissent d'un EDI. Ils sont donc victimes d'un phénomène de chômage de file d'attente, qui tend à s'allonger, et d'une précarisation accrue.

Échanges avec la salle

Nicolas DUVOUX fait valoir que ces données mettent en lumière des enjeux majeurs. L'analyse conduit à déplacer la focale, en mettant en lumière une dégradation continue plutôt qu'un effet cicatrice, c'est-à-dire un effet de longue durée produit par une pénalité à l'entrée sur le marché du travail.

Cette présentation souligne également l'un des enjeux abordés par le séminaire, à savoir que dans un contexte marqué par l'élévation générale du niveau de qualification, la pénalité liée à une absence de qualification s'est accrue. Les non-qualifiés font l'objet d'une stigmatisation. Ce phénomène est de toute première importance, car la période à laquelle un individu entre dans la société a une incidence décisive sur des trajectoires de précarité et de grande pauvreté.

Michèle LELIÈVRE demande s'il est possible de prendre en compte le halo du chômage dans l'analyse.

Emmanuel SULZER répond par la négative, car les données de l'enquête ne s'appuient pas sur le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT), mais sur des déclarations. Il est ainsi demandé à un jeune ne travaillant pas s'il est en recherche d'emploi ou non. Il existe parfois des imprécisions de ce point de vue, car certains se déclarent à la fois inactifs et en recherche d'emploi, et inversement. L'enquête met ainsi en lumière davantage un halo d'inactivité que de chômage. Néanmoins, elle mesure le sous-emploi, et notamment le temps partiel contraint.

Louis-André VALLET souligne que les enquêtes sur la formation et la qualification professionnelle témoignent du fait que le lien intrinsèque entre niveau d'étude et position sociale se distend. Ce phénomène existe en France, mais également dans d'autres pays, tels que le Royaume-Uni, mais non en Allemagne. Il renvoie au fait que dans la société française, le niveau de certification s'est beaucoup plus rapidement transformé historiquement que la distribution des positions professionnelles. Au contraire, l'Allemagne a beaucoup moins massifié son enseignement supérieur.

Emmanuel SULZER indique qu'il en va de même en Suisse.

Nicolas DUVOUX rappelle que les travaux du Céreq ont documenté une pénalité pour les jeunes issus de l'immigration (Silberman, Fournier, 2006). Celle-ci évolue-t-elle ? En outre, le Céreq a-t-il produit des travaux spécifiques sur les jeunes originaires des QPV, où les taux de chômage et de pauvreté sont particulièrement importants ?

Emmanuel SULZER indique que les enquêtes du Céreq ne recueillent pas toujours de données géographiques. Le bref 391 (Couppié, Vignale, 2020) met cependant en lumière que les jeunes issus des QPV sortent plus fréquemment du système éducatif sans diplôme. D'autres travaux, notamment ceux de l'INJEP, témoignent du fait que les jeunes issus de l'immigration ont souvent une appétence pour la voie générale, mais sont que plus fréquemment orientés vers la voie professionnelle, alors même qu'ils sont victimes de discriminations, et rencontrent des difficultés à trouver un employeur. Cela signifie qu'ils ont plus de chance d'être confrontés à l'échec scolaire.

Michèle LELIÈVRE s'enquiert du lien entre la progression moins rapide des rémunérations pour ces générations et leur évolution globale durant la période ayant suivi la crise de 2008.

Emmanuel SULZER indique que l'enquête ne fait pas référence à l'évolution des rémunérations dans la population générale. Néanmoins, il est possible de dire que ce phénomène n'est pas strictement conjoncturel, car on le constate sur les vingt ans d'observation des générations.

Nicolas DUVOUX rappelle qu'un article avait démontré l'importance de l'emploi public dans les trajectoires de mobilité ascendante pour les catégories populaires (Hugrée, 2014). Or les portes de l'emploi public se referment pour les diplômés de niveau L1 à L3. Il existe un relèvement de la qualification requise pour les emplois publics, dont le nombre se réduit. Cela produit sans doute un phénomène de file d'attente, avec une exclusion de fait des candidats disposant de bagages moins substantiels.

Bibliographie

Couppié, T. ; Vignale, M. (2020), « Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac ? », *Bref*, Céreq, n° 391, 4 p.

Epiphane, D. ; Mazari, Z. ; Olaria, M. ; Sulzer, E. (2019), « Des débuts de carrière plus chaotiques pour des générations plus diplômées », *Bref*, Céreq, n° 382.

Hugrée, C. (2014), « Les sciences sociales face à la mobilité sociale. Les enjeux d'une démesure statistique des déplacements sociaux », *Politix*, n° 114, p. 47-72.

Silberman, R. ; Fournier, I. (2006), « Les secondes générations sur le marché du travail en France : une pénalité ethnique ancrée dans le temps. Contribution à la théorie de l'assimilation segmentée », *Revue française de sociologie*, Vol. 47, p. 243-292.

■ RUPTURES CUMULATIVES DES LIENS SOCIAUX ET RISQUES D'IRRÉVERSIBILITÉ

Ruptures cumulatives des liens sociaux. Modélisation et mise à l'épreuve empirique

Serge PAUGAM
CNRS, centre Maurice-Halbwachs

Serge PAUGAM présentera un certain nombre d'analyses biographiques, longitudinales, menées dans le passé. Des interrogations demeurent quant aux méthodes et aux sources qu'il convient d'utiliser. Il s'agit d'étudier la pauvreté et la précarité comme un processus multidimensionnel de difficultés et de ruptures cumulatives des liens sociaux. La question première est celle de la nature de ces ruptures. Comment les repérer dans les trajectoires des individus confrontés à la pauvreté ?

Les premiers travaux de Serge PAUGAM visaient à étudier les différentes phases du processus de disqualification sociale (Paugam, 1991), notamment à partir d'entretiens approfondis. Dans les biographies recueillies dans ce cadre, il était possible d'observer des enchaînements d'une phase à l'autre. Il s'agit néanmoins de le vérifier à plus grande échelle.

L'enjeu de ce travail est tout d'abord théorique. Il s'agit d'approfondir l'analyse des mécanismes de la disqualification sociale. Il existe également un enjeu méthodologique : quelles enquêtes utiliser ? Quels indicateurs peuvent-ils être construits, sur les différents types de liens sociaux ? Quelle est l'analyse statistique la plus pertinente ?

Ce travail permettra de mieux définir les politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté. Enfin, il porte un enjeu d'intervention sociale. Il s'agit de réfléchir à la meilleure manière d'intervenir et d'accompagner les personnes en situation de pauvreté, mieux identifier leurs difficultés, et mieux comprendre les processus en jeu.

Trois expériences ont conduit Serge PAUGAM à exploiter trois différents types d'enquête. La première a été celle de l'Insee sur les conditions de vie des ménages de 1986-1987, intitulée « Situations défavorisées » (Paugam, Zoyem, Charbonnel, 1993). La deuxième est une enquête quantitative de l'Observatoire sociologique du changement, menée auprès des personnes en détresse en 2000-2001 (Paugam, Cléménçon, 2002, 2003). La dernière est une enquête sur le chômage et la précarité professionnelle réalisée à partir du panel européen des ménages. Un article exploitant ses données posait la question de l'existence d'un cercle vicieux de l'exclusion sociale (Gallie, Paugam, Jacobs, 2003).

La première enquête comprenait un questionnement biographique, permettant d'étudier l'enchaînement des situations. Un certain nombre d'informations était également renseigné : fin des études ; périodes de travail de plus de six mois ; travail sous-qualifié ; cessation du travail ; périodes de plus de six mois d'inactivité ; domicile personnel ; vie en couple ; séparations ; divorces. Il était ainsi possible d'analyser deux types de ruptures : la rupture sur le marché du travail, ou rupture du lien de participation organique d'une part ; la rupture conjugale de l'autre, ou rupture du lien de participation élective d'autre part.

Une très forte corrélation était observée entre ces deux types de rupture. La question était cependant de savoir laquelle était première dans la trajectoire des personnes ayant connu les deux. Au-delà de cette corrélation, existe-t-il un lien de causalité ? Un premier élément de réponse pouvait être apporté par l'analyse des écarts de temps. Dans l'échantillon, qui comportait plus de 13 000 personnes, 400 avaient connu les deux ruptures. Moins d'un an d'écart était observé pour 30 % d'entre elles, de deux à trois ans pour 25 %, de quatre à cinq ans pour 15 %, et plus de cinq ans pour 30 %.

Il s'est avéré difficile d'aller plus loin que le constat de cette corrélation. L'enquête ne renseignait que l'année, et non le mois de la rupture. Aussi, il n'était pas possible de trancher pour ceux dont l'écart était inférieur à un an.

Cette double rupture est très fortement corrélée à une durée longue de chômage, et à la précarité du logement et des conditions de vie. Il existe un risque évident de cumul de ruptures des liens sociaux. Du reste, d'autres facteurs peuvent peser sur ces deux ruptures, et une simple analyse de causalité directe entre les deux peut parfois s'avérer insuffisante. Le phénomène est en effet souvent multidimensionnel.

Serge PAUGAM a contribué à construire une autre perspective pour la deuxième enquête, afin d'analyser les trajectoires des personnes en situation de pauvreté. L'enquête insiste ainsi sur l'engrenage vécu des ruptures, de l'enfance à l'âge adulte, en interrogeant les personnes sur la globalité de leur trajectoire, mais en les interrogeant également sur les moments les plus difficiles de leur vie. Quelles ruptures ont à leurs yeux fait basculer leur vie ?

Les résultats de cette enquête ont été publiés sous le titre « Détresse et ruptures sociales ». L'enquête nationale a été menée dans 56 villes, auprès de 318 associations et organismes intervenant dans ce domaine. 1 160 réponses ont ainsi pu être obtenues. Un questionnaire très précis permettait de prendre en compte toutes les difficultés rencontrées de l'enfance à l'âge

adulte : séparations ; relations avec les parents ; placements ; etc. Une large place était également accordée à l'analyse réflexive de l'individu sur sa propre trajectoire.

Parmi les difficultés évoquées le plus fréquemment figurait en premier lieu la chute des ressources, puis la perte du logement, de l'emploi, la rupture du couple, les problèmes de santé, le sentiment d'être dévalorisé, et la perte de confiance en soi. Il était également demandé aux répondants de les classer par importance en termes de gravité. Contrairement aux prévisions des enquêteurs, qui imaginaient que le chômage serait mentionné en priorité, les répondants évoquaient avant tout les ruptures de couple, en particulier les femmes. En deuxième lieu étaient citées les difficultés rencontrées dans l'enfance. Ces processus renvoient donc à une histoire longue.

Enfin, les personnes étaient interrogées sur la difficulté qui à leurs yeux les avait fait basculer. Là encore, la rupture du couple apparaissait en première position, suivie de la perte du logement, de la perte de l'emploi, et des difficultés dans l'enfance.

La méthode consistant à interroger les individus sur leur ressenti a permis de faire ressortir des causes qui n'auraient pas spontanément été envisagées comme les premières responsables d'une situation de pauvreté. La rupture des liens de filiation et de participation élective joue un rôle déterminant dans l'engrenage des difficultés.

La troisième expérience s'est appuyée sur le panel européen des ménages, dont la première vague a été réalisée en 1994. Il s'agissait à l'époque d'une grande première, qui a suscité auprès des chercheurs un grand enthousiasme. Beaucoup d'analyses longitudinales ont été menées à partir de ce panel. La cohorte européenne de ménages était d'une taille conséquente, puisqu'elle comportait 130 000 adultes de 16 ans et plus, résidant dans 12 États membres de l'Union européenne.

Afin d'aborder la problématique de la précarité professionnelle, le chômage et l'exclusion sociale dans le cadre du programme européen coordonné par Duncan GALLIE et Serge PAUGAM, il s'est avéré nécessaire de partir de trois dimensions fondamentales de ce processus : l'entrée dans le chômage ; l'entrée dans la pauvreté ; l'isolement social. La question de la précarité professionnelle était d'ores et déjà posée, mais il était plus difficile de la mesurer que le chômage à partir des données du panel européen.

La problématique posée dans l'article publié dans *European Societies* (Gallie, Paugam, Jacobs, 2003) était la suivante : le chômage a-t-il pour effet d'augmenter la pauvreté et l'isolement social dans les pays européens ? De nombreux progrès ont depuis été réalisés sur la définition de l'isolement. À l'époque, celui-ci était cependant défini à travers trois sphères de sociabilité : les relations à l'intérieur du ménage ; les réseaux sociaux informels au sein de la communauté (voisins, amis, etc.) ; la participation à la vie associative.

Un certain nombre d'indicateurs de l'isolement social ont pu être tirés des données du panel : vivre seul dans le ménage ; ne jamais parler à ses voisins ; ne jamais parler à des amis ou des parents ; ne pas être membre d'un club ou d'une association. Il serait cependant possible aujourd'hui d'en définir d'autres.

L'analyse reposait sur un modèle de durée simple, dans lequel la variable dépendante était la transition du chômage à l'emploi. Elle se référait à tout individu ayant été au moins une fois au chômage au cours d'une période de trois ans, incluant tous les épisodes de chômage. L'analyse portait donc sur des transitions, des événements, et non sur des individus.

Un effet très fort et presque systématique du chômage sur le risque de pauvreté a été observé, avec des variations selon les pays. Néanmoins, cet effet est significatif partout, même dans ceux où l'indemnisation du chômage est la plus importante, même s'il y est moins sensible.

En revanche, cette analyse ne mettait pas en lumière d'effet systématique du chômage sur le risque d'isolement social, en grande partie parce qu'il existe des variations considérables d'un pays à l'autre. Par exemple, la perte de la sociabilité familiale est toute relative, voire inexistante dans les pays du sud de l'Europe. Quand le chômage perdure, un renforcement de la sociabilité familiale peut même être observé. De plus, si le chômage a un effet extrêmement rapide sur les ressources du ménage, la sociabilité se transforme sur un mode plus lent. Cela ne signifie pas qu'il n'induit pas d'effet sur celle-ci, mais des analyses plus élaborées, qui s'appuient sur des données s'étalant sur de plus larges échelles temporelles, sont nécessaires pour le démontrer.

Cette analyse longitudinale est essentielle, car elle permet de dépasser l'analyse des simples corrélations. Néanmoins, elle reste très dépendante de la qualité des données disponibles, qui ne sont pas toujours assez précises, en particulier pour l'étude de l'isolement social. Il est par exemple possible de se sentir isolé tout en étant entouré, et inversement.

Aussi, en préconisant parfois des données strictement objectives, il est possible de passer à côté d'une dimension pourtant essentielle, liée à la perception de soi et au bien-être personnel. La subjectivité n'est ainsi pas prise en compte, alors qu'elle est déterminante dans un parcours de disqualification sociale. Celui-ci s'accompagne par exemple de symptômes de dépressions, qui doivent être pris en compte, ou encore de formes de découragement, qu'il peut parfois être difficile de saisir à partir de la statistique publique.

La faiblesse et la rupture des liens sociaux constituent des éléments fondamentaux dans l'analyse des trajectoires des personnes en situation de pauvreté. Les expériences menées visaient à appréhender statistiquement le caractère cumulatif des ruptures des liens sociaux, dans le cadre d'une approche biographique, avec un calendrier des événements. Se pose du reste

le problème de la mémoire dans cette perspective, qui peut parfois s'avérer difficile à recueillir, en particulier auprès de personnes dont les parcours de vies ont été très difficiles.

La deuxième expérience proposait une approche réflexive sur les trajectoires et leurs facteurs déclencheurs. Cette approche est absolument essentielle à la compréhension des mécanismes de la disqualification sociale.

Enfin, à travers une approche longitudinale, la dernière expérience s'appuyait sur le suivi d'une cohorte sur plusieurs années. Ces études sont précieuses, mais il est nécessaire de poser les bonnes questions, ce qui exige en amont une compréhension assez fine des mécanismes de la pauvreté.

Chaque approche présente des avantages et des limites. Il est important d'étudier les parcours en intégrant une dimension subjective et réflexive, et en introduisant des questions innovantes et approfondies sur les liens sociaux.

Échanges avec la salle

Nicolas DUVOUX souligne la nécessité de distinguer les différents types de liens sociaux. Il convient de conserver à l'esprit le caractère multidimensionnel de ces trajectoires et parcours. En raison de la disponibilité des données, les chercheurs sont incités à les observer du point de vue de la variation des revenus. Celles-ci concentrent l'attention, car les définitions monétaires relatives de la pauvreté se sont imposées dans le débat et la statistique publics. Les travaux de Serge PAUGAM mettent en lumière l'importance de prendre en compte d'autres aspects.

Par ailleurs, bien que cela soit délicat, il apparaît nécessaire d'analyser précisément la question de la rupture conjugale. En observant les trajectoires de pauvretés, une grande insistance est mise sur la rupture professionnelle, et l'épreuve du chômage. Or cette présentation souligne l'importance de la rupture conjugale. L'exposition de certaines catégories de ménages, et notamment les familles monoparentales, à la pauvreté monétaire relative rend d'autant plus importantes ces analyses.

Cet aspect est du reste ambivalent. La rupture conjugale peut être première, mais les analyses de Serge PAUGAM témoignent du fait que le lien familial peut également avoir une fonction de repli par rapport à l'épreuve de la mise à l'écart du marché du travail.

Michèle LELIÈVRE rappelle la distinction entre les personnes en situation de pauvreté transitoire, et celles dont les situations apparaissent plus persistantes ou récurrentes. Le processus de disqualification sociale caractérise-t-il l'ensemble de ces catégories, ou uniquement ces dernières ?

Isolde DEVALIERE s'enquiert des questions auxquelles la statistique publique et l'ensemble des organismes ne prêtent pas suffisamment d'attention, afin de cerner la dimension existentielle des situations de pauvreté et d'exclusion.

Serge PAUGAM indique que la disqualification sociale se rapporte à l'entrée dans des processus d'assistance. Elle concerne naturellement les situations de pauvreté dures et pérennes, mais également des trajectoires d'allers et retours. L'analyse en termes de processus de disqualification sociale permet de prendre en compte également les personnes qui ne sont aidées que de manière ponctuelle par les services d'action sociale et dont la situation se caractérise par une forme de fragilité qui peut concerner une frange nombreuse et extensible de la population.

Le concept de disqualification sociale pourrait être étendu, en prenant en compte les dimensions de la protection et de la reconnaissance. Ces deux dimensions sont fondamentales, et il conviendrait de les croiser et de les décliner. Il s'agit de prendre en compte le déficit de protection que connaissent les personnes en situation de précarité ou de pauvreté, mais aussi leur découragement et leur dévalorisation, qui leur donnent le sentiment de perdre pied dans la société (Paugam, 2016).

Cette dimension subjective est essentielle, car pour comprendre le processus de disqualification sociale, il faut se pencher sur la psyché de ces personnes qui se sentent rejetées et exclues. Il est possible de le mesurer par d'autres moyens que des indicateurs objectifs. La statistique publique a intérêt à s'ouvrir à la question de la subjectivité (Duvoux N., Papuchon, 2018, Paugam, 2020). L'Insee y a été réticent pendant longtemps. Néanmoins, elle est nécessaire pour comprendre la problématique des ruptures des liens sociaux.

Nicolas DUVOUX souligne que la densité humaine, et le vécu des personnes doivent être pris en compte et documentés par les producteurs de connaissance.

Louis-André VALLET rappelle que l'enquête Génération 1998 du Céreq interrogeait un échantillon représentatif des sortants du système éducatif. Elle comportait un volet sur la situation conjugale et résidentielle, et explorait également une dimension subjective.

Jean BEAUJOUAN n'est pas universitaire, mais a consacré des centaines d'heures à enseigner la gestion du budget à des personnes surendettées. Il a inventé un système d'éducation budgétaire et bancaire innovant. Dans ce cadre, il existe au moins une douzaine de causes différentes qui font basculer les individus dans la pauvreté. Il serait intéressant de mener une recherche sur ce point. Une collaboration entre universitaire et acteurs de terrain pourrait être utile pour ce faire.

Nicolas DUVOUX rappelle que le comité scientifique du CNLE permettra de croiser les savoirs, et d'articuler la recherche académique avec les connaissances des acteurs de terrain. Dans ce cadre, il sera possible de prendre en compte ce type d'expériences.

Des enquêtes sont-elles menées sur la période actuelle, qui risque de provoquer de nombreuses trajectoires d'entrée dans la pauvreté et des spirales de disqualification ? Existe-t-il des signaux indiquant que les séquences d'événements analysées par Serge PAUGAM puissent survenir ?

Serge PAUGAM souligne l'augmentation actuelle du chômage, qui aggravera la pauvreté. Les années 1980, alors que ces phénomènes commençaient à être étudiés, connaissaient des phénomènes comparables. Les taux de chômage y étaient du reste bien supérieurs à ce qu'ils étaient avant le début de la pandémie du coronavirus.

La période actuelle voit la conjonction de difficultés cumulatives. Le chômage provoqué par les fermetures d'entreprises ou leurs difficultés à recruter se traduit pour beaucoup de personnes par une diminution de la sociabilité. De même, pendant le confinement, la question de l'isolement relationnel est devenue fondamentale. Ce cumul des ruptures devient un point très important dans la conjoncture. Les analyses présentées, qui peuvent paraître anciennes, peuvent encore être utiles à ce titre.

Des enquêtes ont été menées sur le confinement, mais pour le moment, Serge PAUGAM est engagé dans des recherches internationales sur les mécanismes de l'attachement social et les formes de rupture des liens sociaux.

Bibliographie

Duvoux, N. ; Papuchon, A. (2018), « Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale », *Revue française de sociologie*, 59-4, p. 607-645.

Paugam, S., (1991), *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Presses universitaires de France (huitième édition avec une préface inédite « La disqualification sociale, vingt ans après », coll. Quadrige, 2009).

Paugam, S. ; Zoyem, J.-P. ; Charbonnel, J.-M. (1993), *Précarité et risque d'exclusion en France*, Paris, La Documentation française, coll. Documents du CERC, n° 109, 4^e trimestre 1993.

Paugam, S. ; Cléménçon, M. (2002), *Détresse et ruptures sociales*, rapport de l'OSC pour le Plan urbain Construction et Architecture, février 2002. Publié ensuite dans la série de la Fnars, *Recueils et documents*, n° 17, avril 2002.

Paugam, S. ; Cléménçon, M. (2003), « Détresse et ruptures sociales. Enquête auprès des populations s'adressant aux services d'accueil, d'hébergement et d'insertion », dans *Les SDF : représentations, trajectoires et politiques publiques*, collectif, Paris, PUCA (« Articles de recherche »), 2003, p. 133-161.

Gallie, D. ; Paugam, S. ; Jacobs, S. (2003), « Unemployment, poverty and social isolation: Is there a vicious circle of social exclusion? » (avec Duncan Gallie et Sheila Jacobs), *European Societies*, vol. 5, n° 1, p. 1-32.

Paugam, S. (2016), « Déficit de protection et déni de reconnaissance : la double dimension de la précarité » dans Gérard Aschieri, Jean-Pierre Dubois, Ewa Tartakowski, Pierre Tartakowski (Ligue des Droits de l'Homme) (dir.), *Le monde qui vient. Entre périls et promesses, 2000-2015 : un état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2016, p. 180-187.

Paugam, S. (2020), « Se sentir pauvre. Un indicateur spécifique de l'insécurité sociale ? », *Revue française de sociologie*, 61-2, 2020, p. 107-118.

■ LES INCIDENCES BIOGRAPHIQUES DE LA SÉGRÉGATION. TRAJECTOIRES DES ENFANTS DES BIDONVILLES ET CITÉS DE TRANSIT DE L'APRÈS-GUERRE EN FRANCE

Margot DELON

Centre nantais de sociologie, CNRS – université de Nantes

Margot DELON indique que son propos prolongera les échanges du séminaire sur le poids des histoires longues et sur les multiples dimensions des dynamiques de reproduction de la précarité, de la pauvreté et des inégalités sociales. Cet exposé¹⁸ se concentrera sur la ville de Nanterre lors de la période 1954-1971, dates de l'apparition et de la disparition des bidonvilles, qui ont concerné jusqu'à 10 000 habitants sur le territoire de la commune, à 90 % d'origine immigrée.

La destruction de ces bidonvilles n'a pas empêché la ségrégation, la précarité, et le stigmatisme résidentiel de perdurer. Jusqu'au début des années 1980 existent à Nanterre des cités de transit, ensembles préfabriqués destinés au relogement provisoire des habitants, mais qui se sont pérennisés.

En 2011, Margot DELON a commencé une enquête sur le devenir des enfants et adolescents ayant grandi dans ces bidonvilles. Elle a rencontré une cinquantaine d'habitants, aux trajectoires très diverses. Parmi eux, Hector, né en 1951 au Portugal, est arrivé à Nanterre en 1963. Il déclare : « Il était clair pour tous les profs qu'étant portugais j'allais faire de la maçonnerie. Ça, c'est le destin. On est prédestiné. Vous êtes rom, vous êtes voleur. Vous êtes portugais, vous êtes maçon. Vous êtes violent, vous êtes arabe. Il y a des stéréotypes. »

Hector a ainsi été confronté à des logiques scolaires de classement ethnoracial et de classe. Ces logiques sont prégnantes dans le reste du corpus d'entretien. Hector n'est cependant pas devenu maçon. Après une carrière au CNRS, il est aujourd'hui consultant dans le domaine de l'énergie atomique, et s'il vit toujours à Nanterre, il a quitté ses quartiers les plus ségrégués pour un pavillon de centre-ville dont il est propriétaire.

Plusieurs hypothèses permettent d'expliquer ce parcours. Ses parents n'étaient pas parmi les plus démunies des familles des bidonvilles. Il les décrit comme appartenant à la petite bourgeoisie de leur village au Portugal et souligne leur choc à l'arrivée dans le bidonville. Cette appartenance de classe antérieure à la migration a été porteuse de classements concurrents à ceux véhiculés par l'institution scolaire en France, ce qui a fait naître chez Hector des aspirations aux études suffisamment solides pour résister aux assignations à un territoire – le bidonville –, à un groupe – le monde ouvrier prolétaire –, et à une origine stigmatisée.

Néanmoins, il est possible d'approfondir cette analyse. L'exposé questionnera ainsi les socialisations de ces anciens enfants en situation de mobilité sociale ascendante par rapport à leurs parents. Il se penchera sur les socialisations institutionnelles, notamment scolaires, familiales, et locales qui se sont déployées dans les bidonvilles où ont grandi les 19 enquêtés – 14 hommes et 5 femmes, âgés de 46 à 63 ans. L'exposé n'abordera donc que ponctuellement le cas majoritaire des enquêtés de Nanterre qui se rattachent aux classes populaires, et pour certains, à leur fraction précarisée.

En premier lieu, les bidonvilles ont matérialisé une frontière centrale dans les socialisations, celle qui sépare la ville « propre » de la ville « sale ». Cette frontière est en effet constituée par des marqueurs hygiéniques, techniques, et esthétiques. Les représentants de l'institution scolaire ont contribué quotidiennement au classement des enquêtés du côté de la ville sale. Une enquêtée témoigne par exemple de ce que les enfants des bidonvilles étaient obligés chaque matin par la directrice de l'école de laver leurs chaussures dans les toilettes. Ces interactions répétées quotidiennement créent une inquiétude très forte chez les enfants et participent à l'incorporation d'un sentiment de différence sociale.

Cette frontière est également porteuse d'autres hiérarchies de classe et de race, qui lui préexistaient, mais qui ont trouvé là à se matérialiser avec force. Bien que la plupart des habitants des bidonvilles aient été salariés, et ne pouvaient être confondus avec la figure de l'exclu qui repose sur la privation d'un lien salarial, la charge symbolique de l'habitat nourrit un véritable stigmatisme résidentiel. Celui-ci participe à homogénéiser les populations habitantes et leur mode de vie. La honte de soi ressentie par les habitants est manifeste dans leurs récits et semble avoir eu un fort impact socialisateur.

Ces classements ont été renforcés par des frontières ethnoraciales. L'intensité de la ségrégation au regard du contexte français apparaissait en effet très élevée. Les bidonvilles étaient habités à plus de 90 % par des personnes d'origine immigrée. Il convient

¹⁸ Cette communication présente une partie des résultats publiés dans un article récent : Delon, Margot. 2019, « Aux frontières de la mobilité sociale : Espaces et socialisations dans les bidonvilles et cités de transit de l'après-guerre », *Sociétés contemporaines* N° 115(3):123.

également de souligner la perception racialisée des bidonvilles par les institutions. À Nanterre, la gestion municipale des bidonvilles a été marquée par la constitution progressive d'une indésirabilité des habitants algériens, en raison des très fortes tensions liées à la guerre d'indépendance. Des agents préfectoraux issus des anciennes colonies étaient, du reste, impliqués dans le processus de relogement.

Très peu de logements sociaux étaient ainsi proposés aux familles algériennes et marocaines au sortir des bidonvilles. Relogées dans des cités de transits, elles ont en outre été confrontées à un accompagnement socio-éducatif très stigmatisant. Elles ont enfin été les dernières à quitter les cités de transit, dont le bâti s'était rapidement dégradé.

Les trajectoires des habitants des bidonvilles sont souvent marquées par la reproduction de la précarité, et dans certains cas, la déviance. Ils ont pour beaucoup le sentiment d'appartenir à une génération sacrifiée. Néanmoins, certaines sociabilités ont été porteuses de reclassement, et ont façonné des dispositions au franchissement des frontières sociales.

À Nanterre, des rencontres socialement improbables entre jeunes d'origine algérienne et marocaine et des bénévoles et militants issus de milieux sociaux divers ont favorisé la formation d'habitus propices à la mobilité de classe. De manière directe, ces derniers ont encouragé et appuyé les enfants dans leur trajectoire scolaire, à travers une aide aux devoirs, ou en favorisant des projets d'accès aux études supérieures. Des socialisations plus indirectes ont également pu jouer un rôle par imprégnation, au travers d'activités socioculturelles, et par la fréquentation de ces acteurs, pour la plupart blancs et issus de classes supérieures.

Néanmoins, la mobilité sociale résulte aussi d'une élection. Les acteurs extérieurs, en s'investissant auprès des certains enfants et adolescents, les ont distingués, en atténuant un peu le stigmate résidentiel. Ils les ont de ce fait rassurés, et confortés dans leur trajectoire d'ascension. Ils ont participé à l'incorporation d'un sentiment de légitimité, et d'une aisance à se mouvoir dans des milieux sociaux variés. Les enseignants ont également pu jouer un rôle d'aidant, en particulier pour les familles les plus disposées à la distinction par la réussite scolaire.

Ces socialisations à l'ascension n'ont rien eu de mécanique. Dans certains cas, elles ont suscité des aspirations à un autre monde, et dans d'autres ont été des contextes déclencheurs. Ces rencontres avec des acteurs extérieurs ont ainsi permis d'éviter que soient laissées à l'état de veille ou inhibées des aspirations familiales à l'ascension préexistantes. Elles se sont particulièrement ajustées aux socialisations portées par les familles les plus dotées, qui avaient été déclassées par la migration, et qui ont reporté sur leurs enfants leurs espoirs d'ascension sociale. Ces parents, bien que ne sachant pour beaucoup d'entre eux ni lire ni écrire, ont souvent adopté des pratiques éducatives qui ont participé à l'incorporation de dispositions d'ascèse scolaire. Ils ont ainsi été très réceptifs à tout ce qui venait de l'école, et aux rencontres avec des acteurs extérieurs.

Pour certains parents, le passage par les bidonvilles et les cités de transit est vécu comme un déclassement, dont les coûts ne sont supportés que parce qu'ils s'inscrivent dans un projet migratoire centré sur l'accès aux études supérieures des enfants, qui doivent poursuivre l'ascension sociale entamée par les parents dans le pays d'origine. Certains ont ainsi essayé de contrôler les mouvements de leurs enfants, et les ont encouragés à se distinguer des autres, notamment en surinvestissant la sphère scolaire. Il existe des conduites de distinction ou de rupture avec les normes du groupe, ce qui a contribué à socialiser les enfants au passage des frontières, et à leur faire incorporer un sentiment de démarcation.

L'ajustement heureux entre socialisation familiale et socialisation locale à l'ascension ne se produit pas indépendamment de certaines caractéristiques des enfants. La différence de situation entre un enquêté, titulaire d'une maîtrise, et sa sœur en témoigne. Cette dernière est aujourd'hui au chômage, après avoir exercé des emplois d'auxiliaire de services. Elle est divorcée, et vit avec sa fille unique dans un logement social d'un quartier précarisé de Nanterre. Elle n'a pas poursuivi d'études et n'a bénéficié ni des encouragements parentaux ni de la présence d'acteurs extérieurs.

Deux facteurs la distinguent de son frère, à commencer par sa génération. Plus jeune, son adolescence s'est déroulée non en bidonville mais en cité de transit, où moins de bénévoles intervenaient. L'autre différence significative est son genre. Ces caractéristiques ont été centrales dans l'ajustement des socialisations, et par ricochet, dans les trajectoires ultérieures. Les trajectoires les plus ascendantes ont été poursuivies par les enquêtés les plus disposés à la distinction de soi.

Ainsi, l'espace résidentiel contribue à la formation d'habitus de classe. Il convient de souligner la pluralité des socialisations déployées dans cet espace. En prenant le cas particulier d'une ville et d'un type d'habitants, Margot DELON souhaitait saisir la simultanéité et la succession de ces socialisations, et la façon dont les différentes dynamiques – familiale, locale, institutionnelle – s'articulent les unes aux autres. Dans le cas des bidonvilles et des cités de transit, les rencontres locales avec des alliés de l'ascension sont venues contrecarrer des classements urbains de classe et de race portés notamment par des institutions sur des groupes d'habitants stigmatisés.

Ce constat de pluralité ne doit cependant pas masquer la tendance dominante à la reproduction de la précarité et du racisme structurel ni le fait que ces rencontres ne s'ajustent pas mécaniquement et de façon harmonieuse aux socialisations familiales. Ces rencontres n'avaient pas les mêmes chances de se produire et n'ont pas exercé la même influence socialisatrice selon le genre et la génération des enfants.

Échanges avec la salle

Nicolas DUVOUX souligne que la ségrégation résidentielle produit une forme de souillure sur les personnes qui la vivent et est incorporée par individus. Il convient de souligner que le caractère collectif des mécanismes d'altération va surdéterminer les trajectoires individuelles observées. Le subjectif n'est pas individuel, mais est un mécanisme social. Les frontières urbaines et ethnoraciales sont profondément intériorisées. Il existe néanmoins une difficulté dans l'articulation de ce type de raisonnements, fondés sur un matériau qualitatif, avec les grandes enquêtes de la statistique publique.

Par ailleurs, les enquêtés sont aujourd'hui éloignés de la période d'enfance étudiée, et l'empreinte dont ils témoignent est de très longue durée. Raisonner sur des trajectoires, c'est raisonner sur l'épaisseur de vies entières. La souillure reste présente pendant des décennies. La ségrégation sociale et ethnoraciale va marquer durablement les personnes.

Nadia KESTEMAN s'enquiert du nombre de trajectoires étudiées.

Margot DELON indique que cette présentation s'appuie sur les trajectoires de 19 enquêtés. Néanmoins, elle a rencontré une cinquantaine d'anciens enfants des bidonvilles, et quelques-uns de leurs parents. Elle s'est en outre appuyée sur l'enquête Trajectoires et origines (TEO) menée par l'Ined et l'Insee.

Mauricio ARANDA s'enquiert des bidonvilles tels que celui de Noisy-le-Grand, où se trouvaient très peu de populations d'origine immigrée. Y a-t-il eu une différence d'attitude vis-à-vis des Français et des étrangers résidant en bidonvilles en matière de reclassement ?

Margot DELON n'a pas observé une différence aussi frontale, mais elle en a observé une par exemple entre les habitants originaires d'Algérie et du Portugal. Les projets d'ascension par l'école n'existaient pas de la même manière pour ces deux populations. L'enquête TEO met ainsi en lumière le fait que les personnes d'origine portugaise sont très stables économiquement et du point de vue du rapport à la propriété, mais que leur ascension sociale est beaucoup moins passée par l'obtention de diplôme et l'accès à des emplois de cadre.

Louis-André VALLET a observé ces différences lorsqu'il travaillait sur les parcours scolaires des enfants d'immigrés. Les familles portugaises n'avaient pas les mêmes aspirations pour leurs enfants que les familles algériennes ou marocaines. Cela a évolué depuis, mais la recherche d'une insertion professionnelle rapide était plus importante.

Il serait très important d'étudier assez systématiquement ces aspects dans l'étude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE), dont l'échantillon comporte 18 000 enfants nés en 2011. Ceux-ci seront suivis sur vingt ans. Les chercheurs français devraient s'inspirer des Britanniques en la matière, qui ont mené d'importants travaux sur cette question.

Michèle LELIÈVRE s'enquiert du recrutement des enquêtés.

Margot DELON indique que le recrutement des enquêtés s'est avéré délicat, d'autant qu'il fallait se pencher sur une certaine diversité de trajectoires. Cela ne s'est pas avéré entièrement possible, car une partie des anciens habitants des bidonvilles est rentrée en Algérie, au Maroc, et au Portugal, et il a été difficile de les approcher.

Des points d'entrée institutionnels ou associatifs ont permis de rencontrer les premiers enquêtés qui, par arborescence, ont permis de progresser dans des réseaux d'interconnaissance, tout en prenant soin de les diversifier.

Nicolas DUVOUX évoque les travaux du sociologue américain Patrick Sharkey sur les quartiers paupérisés et racialement ségrégués des États-Unis. Celui-ci souligne notamment que l'échelle temporelle de l'appartenance au ghetto s'étale sur plusieurs générations, avec une incorporation liée à des socialisations de longue portée. Existe-t-il des ressources, des enquêtes ou des lieux permettant de se confronter à cette échelle temporelle ?

Margot DELON souligne que la nouvelle version de l'enquête TEO comportera davantage d'éléments rétrospectifs. Il convient cependant de disposer d'éléments très localisés, en raison des différences qui peuvent parfois s'avérer très importantes dans les politiques publiques selon les territoires. De tels croisements apparaissent indispensables pour approfondir la réflexion sur ces sujets.

■ TRAJECTOIRES DE PRISE EN CHARGE DE FAMILLES IMMIGRÉES AU SEIN DE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE PARISIEN

Pierre ELOY
CRIDUP

Pierre ELOY indique que les récentes études menées en France témoignent d'une augmentation du nombre d'immigrés parmi les sans-domicile depuis la fin des années 1990. Ce phénomène est confirmé par les résultats de l'enquête Sans-domicile conduite en 2012 par l'Insee et l'Ined. La proportion d'immigrés dans cette population est passée de 38 % en 2001 à 53 % en 2012.

La progression des adultes sans domicile immigrés et francophones est estimée à 67 % entre 2001 et 2012, et celle des immigrés non francophones à 207 %, soit respectivement 30 000 et 15 900 personnes supplémentaires en 2012. La progression du nombre d'enfants accompagnés d'adultes est encore plus spectaculaire, atteignant 125 % pour les francophones et 233 % pour les non-francophones. 62 % des 112 300 adultes et enfants sans domicile sont immigrés selon l'enquête de 2012.

À l'échelle de l'Île-de-France, l'observatoire du Samu social de Paris a réalisé l'enquête Enfants et familles sans logement (Enfams) auprès d'un échantillon représentatif de 801 familles hébergées au sein d'un dispositif d'hébergement institutionnel. Plus de 90 % de ces familles étaient immigrées en 2013. 40 % des personnes appelant le 115 à Paris l'étaient également.

Plusieurs éléments peuvent expliquer ce phénomène. Tout d'abord, cette augmentation s'explique par la disparition du logement social de fait, mais aussi des bidonvilles. La disparition du logement social « de fait » s'explique par l'action publique de résorption de l'habitat insalubre notamment engagée par la loi Vivien en 1970. Cette forme d'habitat, très présente dans les quartiers anciens, accueillait les personnes exclues du logement social de droit commun et en particulier de nombreux immigrés (Arbonville, 2000 ; Simon, 1996). Par ailleurs, la crise des années 1970- 1980 a eu un impact significatif sur les immigrés. La restructuration de l'industrie a rendu l'immigration de main-d'œuvre indésirable, et les immigrés déjà présents en France rencontrent trois fois plus de risque d'être chômeur que les non-immigrés. S'associent à cela des difficultés d'accès au logement.

Enfin, les mesures restrictives caractérisant l'évolution des politiques migratoires découlent en partie de ces années : fermeture des frontières aux travailleurs immigrés à partir de 1974 ; suppression du droit au travail pour les demandeurs d'asile en 1991. S'associent à ces effets l'effritement des anciennes solidarités communautaires, ou encore la présence plus limitée de compatriotes pour les vagues migratoires plus récentes.

Ces phénomènes ont conduit à un dépassement du nombre de familles hébergées par le Samu social de Paris par rapport au nombre de personnes isolées dès 2010. Les places en hébergement d'urgence viennent à manquer en raison d'autres facteurs, notamment l'augmentation de la population, et l'impossibilité d'en sortir par le logement ou l'hébergement d'insertion.

L'accès au 115 a été rendu plus complexe par la création de nouvelles filières de l'urgence, en particulier à partir de 2014, mettant en compétition les publics précaires. En 2011, le Samu social de Paris émet le premier refus d'hébergement d'urgence pour une famille. Le nombre de refus est en constante augmentation depuis lors.

Cette présentation repose sur une recherche par méthode mixte, et pour son volet quantitatif, sur l'enquête Enfams de 2013, ainsi que sur la base de données recensant l'ensemble des appels passés au Samu social de Paris par des familles primo-appelantes entre 2010 et 2016. Son volet qualitatif a été réalisé sur un terrain ethnographique, de janvier à mars 2017, au pôle familles de la plateforme d'appel du Samu social de Paris.

Si de nombreuses familles viennent d'arriver en France lorsqu'elles entrent dans des trajectoires de prises en charge, d'autres ont connu des trajectoires résidentielles marquées par une forte précarité (bidonvilles, squats, hébergements chez des tiers). 19 % des personnes ayant recours à l'hébergement institutionnel résidaient en logement privé avant la première rupture résidentielle. Un tiers d'entre elles sont primo-arrivantes.

Les conditions d'installations en France des immigrés sont donc diverses, et tous ne bénéficient pas d'un hébergement chez un tiers. Les immigrés issus de la Communauté des États indépendants (CEI) déclarent à près de 80 % être primo-arrivants. À l'inverse, les ressortissants d'un pays d'Afrique subsaharienne sont plus souvent hébergés par leur réseau de connaissances. Ceux originaires de l'Union européenne, provenant à 90 % de Roumanie et de Bulgarie, sont plus d'un tiers à avoir résidé dans des bidonvilles.

Par ailleurs, près de 21 % des personnes étaient sans-abri au moment de leur rupture. Ces épisodes sont plus marqués pour les ressortissants européens qui ne peuvent bénéficier d'aucune aide de leur réseau, à l'inverse de ressortissants français ou africains. Cette aide se traduit notamment par la possibilité de faire héberger les enfants.

Il existe également une forte hétérogénéité selon les origines en ce qui concerne le temps passé avant la prise en charge. 94 % des ressortissants de pays de la CEI ont passé l'intégralité de leur trajectoire sans domicile, tandis que les ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne ont passé une grande partie de leur temps en France hébergés chez un tiers ou dans un logement.

Ceux-ci ont passé en moyenne près de trois ans sans domicile, et sont ceux qui sont présents en France depuis le plus longtemps. En revanche, les immigrés de la CEI ou de l'Union européenne ont passé respectivement 94 % et 74 % de leur temps en France sans domicile, mais sur une durée plus courte. Leur trajectoire est donc beaucoup plus précaire.

Trois grands motifs d'appel au 115 ressortent, à commencer par le renouvellement d'une demande de prise en charge ou une demande de déménagement. Le deuxième motif regroupe les appels passés par les familles en demande d'hébergement, et qui sont sans domicile, voire pour certaines sans abri¹⁹. Ces appels sont largement majoritaires. Enfin, le dernier motif regroupe l'ensemble des personnes hébergées sollicitant une procédure administrative. La diversité de ces motifs contribue à l'engorgement de la plateforme, qui peut aller jusqu'à décourager certaines familles de la contacter.

Entre 2010 et 2016, la part des familles appelant le 115 pour la première fois, et pour laquelle celui-ci a formulé une réponse, a augmenté de 40 %. 90 % des chefs de famille primo-appelants en 2016 sont nés à l'étranger. Cette population est marquée par une forte précarité, tant administrative qu'économique. La part des personnes sans ressources passe de 45 % à 52 % sur cette période. Selon les pays d'origine, les parents sont entre 60 % et 80 % à ne disposer d'aucune ressource au moment de leur entrée dans le dispositif en 2016. Le taux d'emploi pour les immigrés oscille entre 2 % et 7 % contre 15 % pour les familles françaises. De 1 % à 11 % des immigrés bénéficient d'allocations.

En 2016, le recours au 115 est motivé par le départ du pays pour près de 50 % des appelants, et aux expulsions de chez un tiers pour 33 % d'entre elles. Il existe là encore de fortes disparités en fonction du pays d'origine. L'expulsion de chez un tiers concerne majoritairement les Français et les ressortissants d'un pays d'Afrique. Les familles issues de la CEI et d'un autre pays européen sollicitent le 115 après leur arrivée en France.

La diminution du nombre de places oblige les écoutants sociaux à sélectionner les populations. Quatre catégories permettent d'analyser les propositions d'hébergement : demandes non pourvues pour manque de place ; personnes ne rentrant pas dans le cadre de la prise en charge ; refus d'hébergement par la personne ; autres orientations. Les données issues de la base d'appel administrative du 115 témoignent du fait que 60 % des primo-appelants en 2010 bénéficiaient d'une place en hébergement en 2010. Les refus d'hébergement pour manque de place étaient presque inexistantes.

Néanmoins, à partir de 2011, on constate une rupture dans les propositions d'hébergement, en raison de la baisse du financement par l'État du Samu social, et à une restructuration de ce dernier. La demande ne peut être entièrement absorbée, et la part des personnes refusées augmente d'année en année. En 2016, le Samu social émet davantage d'avis d'hébergement négatifs que positifs. Sur cette période, la part des familles accédant à l'hébergement à l'issue du premier appel a été divisée par deux, et la part des refus pour manque de place a été multipliée par trente.

En 2010, les propositions faites à l'issue des appels étaient majoritairement de l'hébergement dans des centres d'hébergement d'urgence. En 2016, la proposition d'hébergement devient minoritaire, et les refus deviennent majoritaires. Ils le restent jusqu'au quinzième jour suivant le premier appel.

Le type d'hébergement proposé évolue également sur cette période. Le centre d'hébergement d'urgence occupait une place importante dans le type de propositions faites aux familles sans domicile, et est progressivement remplacé par l'hôtel social, qui devient la norme. Enfin, la part des personnes qui arrêtent d'appeler le 115 pendant un ou plusieurs jours, mais qui reviennent par la suite faute de solutions connaît aussi une augmentation.

Il existe quatre parcours types pour les personnes pendant le mois suivant le premier appel au 115 entre 2010 et 2016. La première classe est composée majoritairement de personnes qui rencontrent peu de difficultés à accéder à l'hébergement, principalement dans des hôtels sociaux. La deuxième est composée des personnes accédant à des centres d'hébergement d'urgence pour des durées plus longues. La troisième est constituée de personnes connaissant de nombreuses ruptures de prise en charge par le Samu social. La dernière regroupe les personnes qui le sollicitent de manière plus ponctuelle.

La première classe, correspondant à 68,5 % des situations, se caractérise par une trajectoire majoritairement passée en hôtel social. La durée d'hébergement moyenne sur les trente jours d'observation est de vingt-huit jours. Il s'agit des familles qui rencontreront le plus de difficultés à sortir de l'hébergement d'urgence.

¹⁹ La catégorie sans-domicile fait référence aux personnes sans abri, aux personnes prises en charge par des organismes proposant un hébergement gratuit (ou à faible participation) dans des centres collectifs, des chambres d'hôtel ou des appartements ordinaires. La catégorie sans-abri, plus restrictive, fait référence aux personnes passant une ou plusieurs nuits à la rue ou dans des abris de fortune.

La deuxième classe concerne 18,3 % des familles de l'échantillon. Les familles sont présentes vingt-huit jours en moyenne dans les centres d'hébergement d'urgence. Leurs caractéristiques sont très proches de celles de la première. Elles connaissent peu de ruptures de prise en charge.

La troisième comprend 8,7 % des familles. Leurs trajectoires sont ponctuées par de nombreuses ruptures, causées tant par l'institution que par les familles. Cette classe est plus hétérogène, les familles passant en moyenne quatorze jours en hôtel social et cinq jours en centres d'hébergement d'urgence.

La dernière classe concerne 4,5 % des familles. Sur trente jours, celles-ci ont eu recours au 115 durant neuf jours en moyenne. Ce recours ponctuel renvoie à différentes situations. Certaines peuvent être hébergées chez des tiers, la période où elles sollicitent le 115 traduit une rupture d'hébergement imminente.

En 2010, 93 % des familles primo-appelantes appartenaient aux deux premières catégories. En 2016, elles ne sont plus que 77 %. Cette baisse est particulièrement marquée dans la catégorie, ce qui traduit la baisse importante du nombre de places en centre d'hébergement d'urgence. La troisième classe connaît une augmentation significative, passant de 3,8 % à 18 % sur cette période.

Le premier appel au 115 ne correspond pas aux mêmes étapes des trajectoires résidentielles selon les familles. L'accès à l'hébergement est plus complexe pour un certain nombre d'entre elles. Cela témoigne des conditions dégradées de l'accès à l'hébergement dans la trajectoire de prise en charge, mais aussi du rôle des travailleurs sociaux qui hiérarchisent les demandes.

Aux ruptures d'hébergement chez des tiers ou à l'absence de toit lors de l'arrivée en France s'ajoutent donc les ruptures d'hébergement institutionnel, en forte hausse depuis 2011. La précarité des familles augmente de ce fait, et elles font face à un risque plus important de se retrouver à la rue.

Ces éléments permettent d'envisager de nouvelles perspectives de recherche. Un premier axe porterait sur le rôle de l'entourage pour les personnes ayant des trajectoires séquencées au sein de l'hébergement d'urgence. Un deuxième axe porterait sur la vie en hébergement d'urgence pour les familles qui y restent plusieurs années sans perspectives de sortie. Enfin, un dernier axe porterait sur les sorties de l'hébergement d'urgence vers l'hébergement d'insertion, et l'intermédiation locative.

Échanges avec la salle

Nicolas DUVOUX souligne la nécessité de travailler sur les données exploitées dans le cadre de cette recherche, notamment les données administratives. La population observée occupe une place centrale dans les interrogations du CNLE, mais est presque absente des grandes enquêtes de la statistique publique.

Par ailleurs, il existe un renouvellement de la réalité sociale, ou un renouvellement de la manière dont les chercheurs l'appréhendent, comme en témoigne la prégnance des catégories ethnoraciales et des questions migratoires. La réalité comme la manière de la questionner ont sans doute évolué de concert, mais il n'est plus possible de travailler sur les trajectoires en négligeant cette dimension.

Enfin, ce travail est à la croisée de deux questions centrales, à commencer par celle du logement. Il convient également de souligner l'emprise de la relation d'assistance, qui définit l'identité des personnes, et organise leur existence d'un point de vue matériel comme symbolique.

Quel est le déterminant de la rupture institutionnelle observée à partir de 2011, qui explique la saturation actuelle ? Quels leviers d'action publics pourraient être utilisés pour y remédier ?

Pierre ELOY rappelle que la loi pour le Logement d'abord a été votée en 2011, dans l'objectif de faciliter le passage de l'hébergement vers le logement, notamment pour les populations sans domicile. Néanmoins, cette loi a été votée au détriment de l'hébergement d'urgence, dans l'idée que les familles n'y resteraient que peu de temps. Or bon nombre d'entre elles sont sans-papiers, et ne peuvent de ce fait accéder au logement.

Par ailleurs, le Samu social a connu une restructuration en 2010. Un certain nombre de plateformes, par exemple celle destinée aux sans-papiers s'y sont agrégées. Les populations sollicitant le Samu social sont ainsi devenues plus variées, ce qui a contribué à l'augmentation de la demande.

Il convient également de souligner que les lois prises depuis les années 1970 ont contribué à la paupérisation d'une partie de la population d'origine immigrée, qui se voit ainsi contrainte de recourir davantage à l'hébergement d'urgence. Pour toutes ces raisons, et malgré des investissements réguliers, celui-ci n'est pas en capacité de répondre à l'ensemble des demandes.

Nadia KESTEMAN demande si la prégnance de la question migratoire se pose spécifiquement à la ville de Paris, ou si elle dépasse cette échelle.

Mauricio ARANDA s'enquiert du rôle du soutien familial. Permet-il aux familles de tenir, ou contribue-t-il au basculement dans la grande précarité ?

Pierre ELOY rappelle l'augmentation du nombre de demandes d'asile au cours des dernières années. Néanmoins, il convient avant tout de se pencher sur la manière dont cette augmentation a été traitée par les institutions. La création de places d'hébergement a été assez marginale. Des places auparavant accordées au Samu social ont ainsi été préemptées par la ville. Outre l'augmentation de ces demandes, beaucoup de familles présentes en France depuis très longtemps ont connu des trajectoires de précarisation, par exemple celles ayant été expulsées de bidonvilles, ou celles ayant été hébergées par des tiers pendant longtemps, mais ayant épuisé leur réseau de connaissances.

La définition de la famille au sens de l'institution est très restreinte. N'est considérée comme une famille qu'un homme ou une femme accompagnés de leurs enfants, ou une femme enceinte de plus de trois mois. Au début des années 2000, les familles hébergées par le Samu social étaient majoritairement monoparentales. Au cours de l'année 2010, on constate cependant une augmentation très importante du nombre de familles biparentales. Celles-ci sont aujourd'hui majoritaires au sein de ce type de dispositif.

Isabelle SIFFERT s'enquiert de l'effet de l'accompagnement sur les trajectoires.

Nicolas DUVOUX demande s'il existe des formes de catégorisation ethnoraciale qui pénalisent certains groupes, ou qui segmentent l'offre institutionnelle.

Pierre ELOY souligne que le rôle des aidants dans le Samu social est beaucoup plus faible que dans d'autres circonstances, les marges d'action des écoutants sociaux étant relativement réduites. Néanmoins, dans le cadre de l'accueil de jour, des maraudes, ou de l'action dans les bidonvilles, il existe un rôle significatif des aidants.

Les populations identifiées comme roms font face à beaucoup plus de difficultés, et à une forte discrimination au guichet. Les aidants peuvent contribuer à atténuer l'effet de cette discrimination. Il existe cependant un racisme important vis-à-vis de ces populations.

Nicolas DUVOUX rappelle que l'ensemble des présentations a souligné l'ambivalence du lien conjugal, et l'importance de ne pas perdre de vue ce qui se déroule dans la sphère privée. Par ailleurs, il convient d'intégrer à l'analyse des trajectoires les formes de catégorisation et d'altérisation évoquées dans les deux dernières présentations, et qui structurent la société française comme de nombreuses autres sociétés (Duvoux, 2021). Il existe cependant une spécificité française, car son appareil de mesure est encore en construction, et l'acceptation sociale de l'usage de ces catégories n'y est pas complètement assurée. Des éléments empiriques doivent être produits pour accréditer ces phénomènes.

Une Intervenante (Fatouma, de l'association Petits Frères des Pauvres) souligne l'importance de l'enseignement pour la plupart des familles défavorisées. Celles qui rencontrent le plus de difficultés vont surinvestir cette dimension, malgré les nombreux obstacles rencontrés. Il est ainsi essentiel de leur apporter l'aide nécessaire.

Nicolas DUVOUX rappelle que la démocratisation scolaire a été importante pour desserrer le lien entre origine et destin.

Bibliographie

Eloy, P. (2019), « Héberger les vulnérables, éloigner les indésirables. Trajectoires de prise en charge des familles immigrées sans abri à Paris », thèse de doctorat, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Duvoux, N. (2021), *Les inégalités sociales*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 2^e édition.

CINQUIÈME JOURNÉE

Nouveau régime d'insécurité sociale

■ QUE SAIT-ON SUR LES RÉCURRENCES ET LES GRANDES ÉVOLUTIONS DE TRÈS LONG TERME DANS LES TYPES DE PARCOURS ? UN ÉCLAIRAGE À PARTIR DES ÉTUDES DE TRAJECTOIRES

Axelle BRODIEZ-DOLINO

CNRS, centre Norbert-Elias, comité scientifique du CNLE

En complément des approches économiques et sociologiques sur les parcours de pauvreté, Axelle BRODIEZ apporte l'éclairage de l'historien, celui de la longue durée. Sachant que l'histoire n'utilise pas tant les termes de « parcours », « trajectoires » ou « carrières », que celui de « biographies » – genre commun et hétéroclite, allant de la notice à l'ouvrage.

Dans son appréhension des parcours de pauvreté, l'historien est confronté à un problème d'archives. Les sources directes sont extrêmement rares. Les sources indirectes, quant à elles, proviennent, quand elles sont publiques, de registres ou de dossiers d'institutions, tirés des archives d'état civil, de police, de justice ou d'assistance publique ; quand elles sont privées, d'associations et œuvres diverses. Mais elles posent dans les deux cas un regard partiel, voire partial, sur les situations.

Si des témoignages directs de personnes en situation de pauvreté existent – par le biais de journaux, mémoires, ou articles parus dans la presse –, ils sont rares et ne représentent pas la norme, mais au contraire l'exception. Surmonter l'écueil de cette rareté est difficile pour tous ceux qui tentent l'exercice. *SDF à la Belle Époque, L'univers des mendiants vagabonds au tournant des XIX^e et XX^e siècles*, de Patrick Gaboriau (1998), en reflète parmi d'autres les limites, avec des lacunes importantes sur des informations parfois basiques.

Les archives d'ATD Quart Monde, foisonnantes, recèlent inversement un matériau exceptionnel pour retracer finement des parcours, avec tout à la fois des biographies individuelles conséquentes et des reconstitutions intergénérationnelles. Par le public cible (les familles en situation de grande pauvreté) comme par la constitution du corpus, elles ne sauraient toutefois prétendre à la représentativité de l'ensemble des situations de pauvreté.

Pour mémoire, ATD Quart Monde est une association de taille moyenne, née d'une scission d'Emmaüs sur le bidonville de Noisy-le-Grand – lieu d'accueil de tous les non-relogés de l'hiver 54, et terre de rencontre entre l'Abbé Pierre et Joseph Wresinski, fondateur, lui-même issu de la pauvreté.

Trois principes novateurs fondent l'association :

- la dignité de toute personne, qui conduit à refuser les distributions, alimentaires ou vestimentaires, et prône à la place la création de jardins d'enfants, bibliothèques et formations professionnelles ;
- une immersion permanente des volontaires, qui rédigent un rapport quotidien d'observation ;
- une volonté de faire des études, pour comprendre et faire comprendre, à la France et au monde, les problèmes de la pauvreté, à un moment où les recherches sur le sujet sont en France inexistantes.

Des sociologues (en particulier le français Jean Labbens) et psychologues (le belge Christian Debuyst) associés au projet réalisent ainsi des travaux méthodiques. Du croisement de leurs recherches et des enquêtes quotidiennes des volontaires résultent des études sur la « famille sous-prolétaire » (ou « sous-prolétarienne »), ensuite appelée « quart-monde ». Les observations sont notamment menées par catégories d'âge, approches individuelles et monographies de famille.

La première partie de l'intervention traitera de parcours individuels, ainsi que par genre et groupes d'âge ; la deuxième, des enseignements issus des monographies de famille sur la reproduction générationnelle de la pauvreté ; la dernière, de l'impact politique de ces travaux, avant une conclusion sur les spécificités de la période contemporaine par rapport à la crise des années 1970.

Les biographies individuelles

Au-delà de la description de cas particuliers, les résultats de ces travaux entrepris dans les années 1960-1970, notamment à partir du camp de Noisy-le-Grand, sont d'autant plus importants qu'ils sont alors en France les premiers sur le sujet. Les constats, s'ils ne paraissent pas aujourd'hui très surprenants, sont donc novateurs pour l'époque, et posent des postulats en forte résonance avec la situation actuelle.

Dès la toute petite enfance s'observe un défaut de stimulation, sensorielle et langagière ; nombre de cas de malnutrition ; des conditions de vie inadaptées, qui engendrent des problèmes de santé (dermatoses, otites à répétition génératrices de surdités,

angines, tuberculoses, rachitisme...) ; des difficultés de développement psychique et des retards intellectuels. Rapidement, les enfants sont en situation de retard ou d'échec scolaire, d'autant que les conditions de travail à la maison sont défavorables et que les parents sont dans l'incapacité d'aider. Ils sont souvent, de surcroît, stigmatisés à l'école, du fait de leur lieu de vie ou de leurs conditions d'hygiène ; d'où, en réaction, des comportements qui peuvent être tantôt mutiques ou tantôt violents.

Les placements en orphelinat ou familles d'accueil sont alors fréquents, et réalisés dans des conditions traumatiques pour les parents comme pour les enfants. L'intrusion brutale au domicile, ou le retrait inopiné à la sortie de l'école, sont courants. Les fratries sont régulièrement disséminées dans toute la France, avec une impossibilité pour les parents de venir leur rendre visite. Ce type de ruptures brutales et de vécus traumatiques ont aujourd'hui changé, mais la question de l'aide sociale à l'enfance reste, dans le champ la pauvreté, un point épineux.

Une différence fondamentale avec l'époque actuelle, où le chômage des jeunes est majeur, est la mise au travail précoce des adolescents, consécutive à leur déscolarisation rapide (par échec scolaire et besoin d'argent des familles). Les jeunes sont dès lors quasi mécaniquement condamnés à des emplois sans qualification, mal payés, difficiles et pathogènes, et à la protection sociale précaire. Ils deviennent dès 30-35 ans des adultes usés, au mauvais logement, parfois contraints aux déménagements fréquents pour cause d'impayés de loyers. Le mal-logement est aussi générateur de mauvais sommeil et de fatigue, facteurs d'accroissement des accidents de travail. Pour tenir, la consommation excessive de café et d'alcool, dont résultent des troubles de la santé et des violences conjugales, sont également fréquents. Au fil des années, le rapport de l'individu au travail devient de plus en plus instable et distendu. Quand ils ne trouvent pas d'embauche, hommes et femmes travaillent fréquemment « au noir » ou « à la sauvette », sans protection professionnelle et sociale. D'où, dès la quarantaine, des situations inextricables.

Les jeunes filles témoignent souvent, quant à elles, d'une quête d'épanouissement et d'une fuite dans la maternité. Dans un contexte de large refus de la contraception, la femme est prise dans le cercle vicieux des grossesses à répétition qui usent le corps ; des tâches ménagères et de l'éducation des enfants. Hommes et femmes, exclus du système de santé, ont ainsi tous deux une espérance de vie très faible, ne consultant le corps médical qu'à des stades avancés de maladie – parfois, à la veille de la mort.

Ce panorama pose, dès les années 1960, le « cercle vicieux de la pauvreté », voué à se reproduire quasi mécaniquement de génération en génération. Pour le décrire, ATD forge dès 1964-1965 le terme d'« exclusion sociale », définissant l'intrication des exclusions subies : géographique, économique, sociale et civique ; absence de participation syndicale et associative, de droit de vote (problèmes de domiciliation) ; exclusions aussi dans les domaines sanitaire, religieux (il est fréquent qu'on les refuse à l'église), scolaire.

Les enseignements des monographies pluri-générationnelles

Une deuxième série de travaux est menée par ATD Quart Monde entre les années 1970 et le milieu des années 1980 pour mieux comprendre cette reproduction générationnelle de la pauvreté. L'association développe, pour ce, des « monographies de familles », sur la base d'entretiens individuels et de recherches en archives. Ce matériau s'avère à la fois atypique et exceptionnel, à une époque où les historiens ne travaillent pas sur leur siècle et où les anthropologues ne parviennent pas à recueillir les confidences des familles – en 1979, dans *Ethnologie des banlieues*, Colette Pétonnet décrivait ainsi le « mutisme des gens quant à leur passé familial » (1979, p. 25) : « nous ne saurons rien des générations précédentes, elles ne nous livrent aucun secret, nulle explication » (Pétonnet, 1979, p. 29-30).

Colporteurs et taupiers est l'une de ces monographies remontant sur plusieurs (sept !) générations, paternelles et maternelles, d'une famille du camp de Noisy, aux origines à la fois rurales et urbaines. Côté paternel-paternel, des ouvriers et journaliers agricoles vivaient précairement à la frontière belge avant de rejoindre les mines du Pas-de-Calais, réputées plus riches et moins dangereuses ; mais ils ont fini par devoir se tourner, en 1874, vers le colportage et la mendicité pour survivre. Le basculement – la chute générationnelle – du monde ouvrier vers la grande pauvreté est clairement identifiable. Côté paternel-maternel, des petits métiers ouvriers et agricoles, et une instabilité sociale, finissent également par conduire au colportage. Côté maternel enfin, la famille, très nombreuse (plus de 11 enfants), est issue de journaliers agricoles et de domestiques de ferme, en situation d'extrême pauvreté. L'union de misères.

Ces travaux montrent aussi tous que les familles du camp ne sont pas tombées dans la grande pauvreté, mais n'en sont en fait jamais sorties, stagnant depuis des générations voire des siècles au bas de l'échelle sociale. Au XIX^e siècle déjà, leurs ancêtres étaient parmi les travailleurs les plus démunis – non le prolétariat marxiste, mais ce que Marx appelait précisément le « Lumpenprolétariat », ce « sous-prolétariat » trop peu fortuné, trop peu formé ou de trop faible condition physique pour attraper en marche le train du progrès de la condition ouvrière. Parfois même, la grande pauvreté s'origine dans la période préindustrielle, avec des décrochages par faible constitution physique, vicissitudes familiales, trop petit lopin de terre, etc.

Le terrain d'arrivée (bidonville, cité d'urgence...), au terme d'une histoire séculaire de chutes et/ou de stagnations, ne signifie toutefois pas impossibilité de sortir de la pauvreté – comme en témoignent certains parcours professionnels ascendants, notamment au cours des Trente Glorieuses, grâce à la scolarisation et la formation professionnelle. Mais ces familles restent souvent précaires et vulnérables (« halo de la pauvreté »), avec un risque de basculement au moindre accident de conjoncture.

L'impact politique des travaux d'ATD Quart Monde

Les travaux d'ATD Quart Monde ont eu un impact politique loin d'être négligeable. La sociologie de la pauvreté ne s'est en effet réellement développée en France qu'à partir de la fin des années 1980 (thèses de Serge Paugam (1991) et Olivier Schwartz [1991]), puis dans les années 1990. Avant, le champ sociologique, anthropologique et (pour le XX^e siècle) historique était encore quasi vierge, et toute étude était bonne à prendre.

Ces parcours individuels, familiaux et collectifs appréhendent les facteurs tout à la fois objectifs et subjectifs, et l'exclusion dans sa pluridimensionnalité. Dans les années 1960 à 1980, ATD était en France l'un des rares moteurs de ces approches multidimensionnelles, à une époque où l'administration se caractérisait encore par la faiblesse de ses travaux et par des approches catégorielles, ou « en silos », tandis que les économistes étaient en quête de seuils. Ces travaux ont aussi permis de justifier le terme « d'exclusion sociale », forgé par ATD dès 1964 et très présent, par exemple, dans le rapport de Wresinski de 1987.

Car ATD a parallèlement témoigné d'une influence politique croissante. Elle a été durant quarante-cinq ans présidée par la nièce du général de Gaulle, Geneviève de Gaulle-Anthonioz. Son fondateur et secrétaire général, le père Wresinski, dispose dès 1979 d'un siège au Conseil économique et social ; se montre influent dans les rapports Péquignot de 1978 et Oheix de 1981 ; fait un premier rapport au ministre du Plan, Michel Rocard, en 1982 ; puis son fameux rapport au Conseil économique et social en 1987 nourrira le RMI de 1988 et la loi de 1998 de lutte contre les exclusions.

ATD est aussi de ceux qui ont préparé en France le terrain aux politiques d'investissement social, prônant la nécessité d'agir dès la toute petite enfance pour briser la spirale de reproduction générationnelle. Elle a très tôt milité pour le développement des crèches et écoles maternelles en milieu populaire ; pour le soutien scolaire, l'accès à la culture des enfants ; la formation professionnelle des adolescents ; etc. L'un des principes fondateurs étant d'investir plus et mieux là où les manques sont plus importants – i.e., au bas de l'échelle sociale.

Elle est la seule organisation à se pencher dès les années 1970, aux côtés de la CNAF, sur les dysfonctionnements de la protection sociale, relayés dans le rapport Oheix, et sur l'accès aux droits, bien avant donc que les problématiques de non-recours s'imposent à partir des années 1990.

Elle est enfin aussi la seule à militer très tôt pour des « droits planchers » (revenu garanti, droit à la santé, au logement et à la formation), qui aboutiront à la mise en place du RMI (1988), à la loi Besson sur le droit au logement (1990), à la loi de lutte contre l'exclusion (1998) et à la Couverture Maladie Universelle (1999), soit une refonte en profondeur de la protection sociale française.

Conclusion : les spécificités de l'époque contemporaine

Les analyses de la grande pauvreté des Trente Glorieuses forgées par ATD ont ainsi, quelque peu paradoxalement, décisivement contribué à l'adoption de solutions politiques pour faire face à la « nouvelle pauvreté » des années 1980 et 1990. Les différences entre les parcours de pauvreté que l'analyse historique révèle semblent tout à la fois immenses et limitées. Immenses : les années 1960-1970 connaissent une pauvreté intense, ancrée dans le temps, avec des adaptations générationnelles des modes de vie – voire, pour reprendre la terminologie bourdieusienne, des formes d'habitus de pauvreté. La « nouvelle pauvreté » des années 1980-1990 apparaît au contraire peu ancrée dans le temps. Mais ces groupes sociaux ne sont pas étanches : au sein de chaque agrégat se retrouvent des parcours ascendants et descendants, des entrées et des sorties de la pauvreté. Observées à cette aune, les années 1970-1980 ne voient pas d'abord une « déstabilisation des stables », pour reprendre l'expression de Castel, mais au contraire une déstabilisation des instables, tranches les plus vulnérables et précaires qui basculent, par glissement, vers le chômage – légitimant doublement l'adoption politique des analyses associatives : pour tout à la fois sortir de la pauvreté les couches anciennes, et surtout éviter que s'ancre à son tour dans le temps la « nouvelle pauvreté ».

Questions, discussions

Nicolas DUVOUX note une grande résonance entre l’empreinte de la pauvreté dans la petite enfance sur l’âge adulte, décrite par ATD, et la conception des politiques publiques les plus récentes. Le discours du Président Macron au Musée de l’Homme en septembre 2018 faisait suite à une visite à ATD Quart Monde. Existe-t-il des échos sémantiques dans les prises de position d’Emmanuel Macron, liés à cette visite ?

Axelle BRODIEZ indique que la visite d’Emmanuel Macron et sa rencontre avec Claire Hédon, alors présidente d’ATD Quart Monde France puis devenue en 2020 Défenseure des droits, ont effectivement eu des impacts politiques, mais que les positions défendues de longue date par ATD sont aujourd’hui très largement diffusées et appropriées, notamment par le biais scandinave puis européen. Il est donc difficile de faire la part des choses. Mais plus largement, il est assez remarquable de voir comment cette association, ancrée sur le terrain, dans une posture constante de réflexion et d’observation, est à l’origine de très nombreuses mesures politiques – de la lutte contre l’illettrisme à la journée mondiale de lutte contre la misère.

Nicolas DUVOUX revient sur la densité et la cohérence sociologique des apports d’ATD Quart Monde, ainsi que sur la conceptualisation de la pauvreté, à la fois multidimensionnelle et dynamique. Elle fait écho à la présentation, lors d’une session précédente, de Margot DELON, concernant les trajectoires de vie de personnes issues de bidonvilles à l’après-guerre. Les questions du cercle vicieux de la pauvreté et de sa transmission intergénérationnelle s’y retrouvent, selon un prisme ethnoracial centré sur l’immigration beaucoup plus prégnant qu’à l’époque des Trente Glorieuses. Cette dimension de parcours migratoire et ces processus d’altérisation sont-ils soulignés par les rédacteurs de biographies ?

Axelle BRODIEZ répond que la spécificité du bidonville de Noisy était d’accueillir des populations majoritairement issues de souche française – les populations immigrées se trouvant, à l’époque, dans d’autres bidonvilles de banlieue parisienne ou d’autres régions de France. Le questionnement d’ATD concerne donc au début quasi exclusivement l’existence, en France, de la pauvreté résiduelle, dans l’incapacité de rattraper le « train » de la prospérité et de la protection sociale.

Jeanne LAZARUS part de l’idée répandue selon laquelle la connaissance de l’ascendance généalogique serait l’apanage des familles bourgeoises, les familles pauvres étant souvent coupées de leur généalogie. Les familles rencontrées par ATD Quart Monde avaient-elles conservé des traces généalogiques ou un travail complémentaire de recherche d’archives a-t-il été nécessaire ?

Axelle BRODIEZ souligne deux points importants dans cette question.

Le premier concerne le recueil et les sources des informations : les entretiens répétés et approfondis avec les familles reposent sur leur histoire orale et sur les différents recoupements opérés avec d’autres membres de la même famille. Les comptes rendus d’observation quotidiens d’ATD constituent une seconde source, conséquente et renseignée. Un travail d’archives a complété cette démarche, notamment sur les dates de naissance, avec la volonté de remonter le plus loin possible.

Le deuxième point concerne le rapport à l’histoire : une partie centrale du travail d’ATD est en effet de permettre aux gens de se réapproprier leur histoire, individuelle et collective ; de se réconcilier avec pour aller de l’avant, surtout après un vécu traumatique. Fonder un collectif, « un peuple » avec des points communs, était une des missions revendiquées de l’association. Son postulat était qu’on ne pouvait pas ériger de « peuple du quart-monde » d’un point de vue sociologique sans essayer de créer un groupe social un peu unifié, disposant d’une parole et d’une capacité de pression politiques, à l’instar du prolétariat. Cette mission passait notamment par la reconstitution des histoires individuelles et collectives.

Axelle BRODIEZ répond aux questions issues du fil de discussion lors de la visioconférence :

- ATD tient compte de la mobilité sociale ascendante et s’efforce de conserver le lien entre les personnes sorties du camp, qui auraient une tendance naturelle à le couper, et le reste du groupe. Le leadership fondamental des personnes sorties devient alors moteur dans l’ascension des autres.
- Selon la terminologie de l’association, une personne issue de la pauvreté qui continue à s’investir est un « militant », un bénévole est un « allié », un professionnel engagé est un « volontaire ».
- La dimension familiale reste centrale à ATD, qui s’intéresse peu aux gens isolés – pris en charge, dès l’origine, dans des centres d’hébergement. L’accueil en hébergement des familles n’existe d’ailleurs, sous pression d’ATD, que depuis 1974. L’association s’est volontairement concentrée sur la famille (également recomposées sociologiquement, comme, par exemple, les familles monoparentales).
- Depuis les années 1980-1990 et 2000, des études biographiques sur les situations de pauvreté ont été menées à l’étranger, au Canada, aux États-Unis, au Guatemala, en Thaïlande... et des monographies continuent d’être réalisées. Beaucoup de ces recherches sont financées par la Banque Mondiale, l’ONU et d’autres grandes instances internationales (Unicef, Unesco...).

Nicolas DUVOUX ajoute trois questions recueillies : Existe-t-il une dimension religieuse chez ATD, prégnante dans les accompagnements des alliés ou chez les familles ? La longue durée familiale et la question du logement font-elles l’objet

d'investigations prioritaires pour l'association ? La thèse de Frédéric VIGUIER fait de l'association l'initiateur de transformations récentes de la protection sociale, qui remettent en cause les systèmes précédents, assis sur le salariat. Cette analyse semble-t-elle satisfaisante à l'historienne ?

Axelle BRODIEZ indique que la dimension religieuse est à la fois forte et faible chez ATD : l'association a été créée par un prêtre, beaucoup d'alliés et de volontaires ont des convictions religieuses, mais ATD s'est rapidement positionnée comme interconfessionnelle, acceptant toutes confessions et croyances (et non aconfessionnelle, comme l'est par exemple Emmaüs). La spiritualité y est parfois forte mais relève du for intérieur, sans aucun prosélytisme. Des possibilités d'expression religieuse existent, mais restent discrètes et marginales.

La question du logement reste fondamentale, figurant parmi les « droits planchers », avec la santé et l'éducation. Aucun parcours ascendant n'est en effet possible sans logement décent.

ATD a effectivement joué un rôle central dans les transformations de la protection sociale française qui se sont imposées depuis la fin des années 1980. Mais elle n'a aucunement milité pour l'étiollement de l'assise sur le salariat ; au contraire, elle l'a fortement dénoncé. Mais elle n'a pu in fine qu'en prendre acte – et, en réponse, plaider non pas pour des approches charitables (comme celles des Restos du Cœur, des soupes populaires et des hébergements d'urgence, qui représentent pour elle une indignité), mais pour un maximum de droits fondamentaux (au revenu, au logement, à la santé, à la culture...).

Bibliographie

Gaboriau, P. (1998), *SDF à la Belle Époque. L'univers des mendiants vagabonds au tournant des XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Desclée de Brouwer.

Pétonnet, C. (1979), *On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues*, Paris, Galilée.

Paugam, S. (1991), *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, coll. Sociologies.

Schwartz, O. (1991), *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF, coll. Pratiques théoriques.

■ LA GRANDE POLARISATION ET LA DÉSTABILISATION DU SALARIAT

Bruno PALIER
CNRS, CEE-Sciences Po

Bruno PALIER propose un point de vue global sur l'évolution du marché du travail. Il s'appuie sur un ouvrage collectif qu'il a codirigé (*The age of dualization*, cf. Emmenegger et al., 2012) et cite, sur le thème des trajectoires, le rapport *Face à la précarisation de l'emploi, construire des droits pour tous*, auquel il a également contribué pour *Terra Nova*, en 2013 (Askenazy, Diallo, 2013).

Ce rapport décrit, d'après l'enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP), une typologie de différentes trajectoires, qui révèle notamment :

- l'existence de 22 % de « très précaires », aux trajectoires hachées ;
- 20 % de la population, ayant des trajectoires marquées par la précarisation, avec des interruptions dans leur carrière ou une situation descendante et des conditions professionnelles dégradées ;
- dès 2013, 20 % d'une population dite « menacée », en apparence stable dans l'emploi, mais sans progression de carrière ni de salaire, sans formation professionnelle, susceptible de rupture profonde en cas de licenciement ;
- 30 % de gens qui ont, en France, une trajectoire professionnelle stable, constitués essentiellement de la haute fonction publique, des managers et des cadres.

En s'appuyant sur ces travaux, la présentation simplifiera les choses et sera axée sur la polarisation du marché du travail et de la protection sociale actuelle, ainsi que leurs effets sur les rapports sociaux.

Le monde contemporain, composé à 80 % d'emplois dans les services, nécessite un changement de grilles d'analyses. Celles en vigueur sont marquées par d'anciens modèles obsolètes : les schémas de l'industrialisation et de la période des Trente Glorieuses pour l'économie, pour représenter les classes populaires, le modèle ouvrier de l'usine, Charlie Chaplin en tête, et une conception de la productivité purement quantitative. L'objectif est de comprendre les structures économiques, les modèles d'affaires et les grands clivages sociaux qui caractérisent une économie et une société de services.

En premier lieu, définir la pensée de l'économie de services est indispensable. Pour beaucoup d'économistes, comme William Baumol dans les années 1960, les services ne sont pas susceptibles d'autant de gains de productivité que l'industrie manufacturière. Les sociétés de services, dévalorisées par rapport aux sociétés industrielles, seraient donc incapables de générer de la croissance. Si les services sont immatériels, et, par essence, difficiles à saisir, ils ont cependant une vraie capacité à générer de la richesse, voire à produire des « ultra-riches », comme les entreprises Google ou Amazon et leurs fondateurs, en première ligne dans les classements mondiaux de la richesse actuels.

Un débat d'économistes et de sociologues existe sur les transformations du marché du travail : ses évolutions, marquées par la mondialisation et les délocalisations ainsi que les changements technologiques, sont, pour certains, créatrices d'emplois principalement très qualifiés et destructeurs des emplois pour les moins qualifiés, quand, pour d'autres, ils génèrent en majorité des emplois très et non qualifiés, avec un évidement du milieu, la disparition des emplois dits « routiniers », répétitifs, remplacés par des robots ou des ordinateurs. Au cours des trente dernières années, les emplois créés dans l'échelle supérieure des cadres, des managers et de la fonction publique est essentielle en France. On rejoint l'idée de 30 % de la population active bien rémunérée et à carrière ascendante, une part très éduquée, diplômée de l'enseignement supérieur. Cette population sera appelée, dans la suite de la présentation, « les cerveaux ».

Le cœur du sujet de Bruno PALIER concerne les emplois non qualifiés, mal rémunérés, des services aux autres. Il y fait référence dans « Pourquoi les personnes occupant des emplois essentiels sont-elles si mal payées ? » (2020). Ces professions, appelées « essentielles » sont celles qui ont continué à travailler, pendant le premier confinement de la Covid, parce qu'elles étaient vitales à la survie des hommes et de l'économie. Or, comme le montrent plusieurs rapports, nombre d'entre elles sont très mal rémunérées, avec des conditions d'emploi et de travail atypiques et des horaires spécifiques, ou particulièrement précaires.

Ces emplois appartiennent à trois types de services :

- régaliens – police, armée, pompiers –, plutôt concernés par l'atypisme et des conditions de travail difficiles ;
- logistiques – transports, livraison, collecte des déchets –, concernés par la mauvaise rémunération, voire la précarité ;
- les services aux autres, care en anglais, aux enfants, aux personnes âgées, aux handicapés, auxquels sont associés les métiers de l'éducation et de la santé, par certains économistes du marché du travail.

L'économiste William Baumol, dans une publication de 2012, confirme son analyse sur l'absence de gains de productivité dans les sociétés de services, y compris dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Comment une telle dévalorisation, en termes d'image et de conditions sociales, a-t-elle pu s'opérer pour des emplois qui représentent une part importante des créations d'emplois actuelles, notamment des emplois que l'on pourrait qualifier « d'investissement social ». Une construction économique et sociale de la déqualification de ces emplois existe qui, si elle était inversée, permettrait une reconstruction plus positive. La dévalorisation la plus évidente, selon tous les économistes néoclassiques, tient à l'absence de productivité et au manque de qualification de ces emplois non productifs. En effet, dans une perspective néoclassique du marché du travail, la rémunération est le reflet de la productivité individuelle. Ce modèle suppose donc que ce type d'emplois soit, de façon normale, mal rémunéré. Bruno PALIER espère que ces théories, incapables de reconnaître, et donc de valoriser monétairement, la valeur collective d'un emploi seront mises à mal, après la crise de la Covid-19, à l'heure où leur utilité absolument essentielle vient d'être démontrée. 12 % des emplois de services se trouvent dans les secteurs sociaux et médico-sociaux, et un tiers des emplois actuels en comptant les métiers de l'éducation et des services aux entreprises et aux particuliers.

Parmi les autres dynamiques sociales et économiques qui ont contribué à la dévalorisation, on peut noter le fait que les profils de ces emplois sont majoritairement et historiquement féminins. Depuis l'époque des Trente Glorieuses, beaucoup de ces activités étaient accomplies par des femmes, souvent au foyer, non rémunérées et placées dans une dépendance économique à leur mari. Au moment de la formalisation des emplois de services et de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, dans les années 1960, le même type d'emplois leur a été assigné (notamment prendre soin des autres), les pensées collectives de l'époque considérant la nature féminine adaptée de façon innée. Tout se passe comme s'il n'y avait pas besoin de formation spécifique pour ces emplois « naturellement » dévolus aux femmes, ce qui justifiait l'idée qu'ils étaient peu qualifiés, peu productifs et donc peu rémunérés.

En outre, les politiques vont chercher à réduire le plus possible le coût de ces emplois. À partir des années 1970 à 1980, toutes les politiques économiques prônent que ces services doivent être les moins chers possible. Les entreprises, pour réduire leurs coûts et rester compétitives à l'international, sous-traitent des services autrefois internes, comme le ménage. Pour remporter les appels d'offres, les entreprises de services, réduisent, elles aussi, leurs coûts, au détriment des salaires et de la protection sociale complémentaire.

Dans le même temps, dans les années 1980 et surtout 1990, de nouveaux contrats de travail précaires sont créés ou libéralisés, comme les CDD et emplois courts, l'intérim et le temps partiel. La flexibilité des services aux entreprises induit donc une précarisation de l'emploi.

Le secteur de la logistique a, quant à lui, connu, dans les années 1990, la privatisation, comme de nombreux secteurs publics. Le modèle est identique : baisser les coûts et fournir des services, aux consommateurs et aux autorités locales, dans des conditions moins chères et toujours au détriment des droits sociaux. Le processus de dévalorisation n'est donc pas lié à la productivité intrinsèque, mais aux actions politiques et économiques. De manière générale, la France des années 1980 et 1990 a mis en œuvre une politique de baisse des cotisations sociales sur les bas salaires de façon à pouvoir créer plus d'emplois dans les services.

Cette politique a deux effets pervers.

- Premièrement, les baisses de cotisations sociales, compensées par l'État auprès de la sécurité sociale, provoquent une augmentation de la dépense publique, non pas à destination des employés de services, mais à destination des employeurs, qui bénéficient d'exonérations fiscales. La dépense publique vise à rendre l'employeur « plus riche » pour qu'il puisse employer des personnes dites « non qualifiées » dans ces services. Les « cerveaux » vont ainsi pouvoir employer des « servants » pour leur ménage, leurs courses, leurs enfants...
- Deuxièmement, les baisses de cotisations sociales étant dégressives, elles engendrent des trappes à bas salaires. En effet, une perspective d'augmentation de la rémunération entraînerait une baisse de l'exonération.

Le cumul de ces mécanismes va générer, pour les emplois de service, dévalorisation et mauvaises conditions. La politique de maintien des salaires bas des services est une stratégie globale de compétitivité française. De grands économistes aux rangs desquels Philippe Martin ou Pierre Cahuc, ont expliqué, à de nombreuses reprises que le maintien de la compétitivité de la France exigeait la création d'un environnement de faible coût pour obtenir la modération salariale des producteurs. Cette théorie est très inspirée du modèle allemand, marquée par les réformes de la production sociale menées sous l'impulsion du Chancelier Gerhard Schröder dans les années 2000.

En conclusion, il convient aujourd'hui de dépasser l'idée d'une productivité individuelle faible, défendue par plusieurs théories économiques et sociales de prendre conscience des relations sociales de domination existantes entre les 30 % de « gagnants », les « cerveaux », et leurs « servants », à la fois utiles à leur productivité et rendus bon marché par les politiques fiscales et du marché du travail.

Questions, discussions

Nicolas DUVOUX indique l'importance de l'arrière-plan social, cognitif et politique des trajectoires de pauvreté et d'exclusion des années 2000, fondamental pour une compréhension globale et une reconstruction de trajectoires individuelles ultérieures. La stagnation des salaires et la désintégration de l'existence dans le secteur tertiaire, dues aux horaires atypiques, ainsi que l'évolutivité des conditions d'emploi mettent en lumière un contraste frappant avec le régime fordiste précédent, qui comportait lui aussi des défauts.

Saisir la dimension relationnelle de ces trajectoires, hors du prisme empirique, représente un défi à relever pour la théorie, quel que soit son ancrage disciplinaire : en effet, reconstituer des séquences de vie en dehors de leur dynamique relationnelle poserait une équation incomplète de la situation. L'intervention de Bruno PALIER est une invitation pressante à sortir de cette ornière sociologique majeure et à relier le tiers des personnes privilégiées au quart exclu.

Les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'aide à la personne sont ultra-féminisés et soumis à la sous-traitance, aux horaires décalés et au bon vouloir des employeurs. L'ancrage professionnel des entreprises fordistes et la protection dérivée de la famille dans l'organisation sociale antérieure ont disparu. Dans la théorie des sciences sociales, existe-t-il des outils et des motifs d'espérance permettant de reconstituer une compréhension d'ensemble des dynamiques familiales et professionnelles ? Des éléments de conceptualisation et des cercles vertueux émergent-ils pour sortir de cette déqualification féminine ?

Bruno PALIER répond qu'une remise en cause du processus néoclassique de l'individualisation est indispensable : la valorisation et la monétisation de la productivité vont de pair avec la reconnaissance de la participation de chacun à la prospérité, au bien-être et éventuellement à la croissance. D'autres facteurs peuvent expliquer les bas salaires dans le secteur des services : le rapport entre l'offre et la demande, déséquilibré à cause du chômage, et l'atomisation de ces emplois hors des grands collectifs, donc peu syndicalisés, même si les syndicats essaient de pénétrer ces secteurs.

Intellectuellement, le premier enjeu est de reconnaître la valeur collective de ces emplois et de proposer des formations qualifiantes de qualité, à la hauteur des compétences nécessaires pour les exercer.

Le deuxième enjeu, de cohésion politique, est la remise en place du partage : les gains de productivité dont bénéficient les 30 % de « gagnants » doivent être redistribués autrement qu'en exonérations fiscales.

L'existence d'un dispositif comme la prime d'activité contribue à renforcer l'idée que le salaire ne peut pas être élevé et que l'État doit offrir un complément salarial. Au final, par cumul des aides, près de la moitié du salaire du secteur du service est, aujourd'hui, subventionnée par l'État (qu'il s'agisse d'exonération de cotisations sociales, de prime d'activité etc.). Les économistes néoclassiques du marché du travail estiment tous que le smic, trop élevé, est une des causes du chômage, le coût du travail étant trop élevé par rapport à la productivité réelle de ces emplois. Il faut être capable de réindexer la capacité productive collective de tous les emplois et poser la question de la justification de toutes les rémunérations et pas seulement celles de ce secteur, sous peine d'avoir un débat sur les inégalités qui soit biaisé.

Concernant une question sur la crainte que la France devienne une société de services. L'Allemagne a réussi à sauver son industrie manufacturière, en précarisant les services aux autres : l'Allemagne est « le pays des mini-jobs », qui emploient à 82 % des femmes, payées entre 450 et 800 euros selon le type d'emploi, sans versement de cotisations sociales, donc sans accès à la protection sociale, et en dépendance économique vis-à-vis de leurs maris. Le succès allemand, en termes de chômage et d'exportations, ne doit pas occulter le prix à payer pour sauver l'industrie et la progression de 1,2 million de travailleurs pauvres.

Par ailleurs, le fonctionnement des usines allemandes repose sur la volonté des ingénieurs et des ouvriers très qualifiés d'ajuster la qualité de leur prestation et de leur bien produit, à la demande de la clientèle, ce qui correspond précisément à la notion de « service ». Le modèle industriel allemand se rapproche ainsi de plus en plus de l'esprit de service, orientation déjà reconnue dans les secteurs de luxe, mais pas encore dans ceux des soins apportés aux autres. Pour autant, chacun sait, intuitivement, à quel point il est essentiel d'avoir des personnes qualifiées pour fournir des soins et services de qualité.

Concernant une question sur le smic. Le salaire minimum joue, en France, un rôle essentiel et explique, en partie, pourquoi les inégalités n'ont pas explosé a priori, en excluant les exceptions que sont les statuts de travail à temps très partiel ou d'auto-entrepreneurs. Le seul critère de niveau de rémunération forcée ne suffira cependant pas à réhabiliter les services aux autres.

La protection sociale française est mal outillée pour participer au développement et à la reconnaissance des services aux autres. Quand un besoin de services est manifeste, la protection sociale en France a tendance à fournir une prestation en espèce (du cash) pour que les personnes puissent choisir le type de service correspondant à leur besoin, sous couvert d'un pseudo-libre choix, en fait vecteur d'inégalités sociales et d'accroissement des différences sur le marché du travail. Pour schématiser, les femmes éduquées en emploi mettent leur enfant en crèche, quand les femmes non qualifiées prennent un congé parental. En écho aux trois types de droits existants (acquis par le travail, assistantiels et universels), Bruno PALIER invite à militer pour la mise en place d'un « service d'investissement social public universel », financé collectivement, pour le respect des droits universels de tous les citoyens à l'éducation, la formation, la dépendance.

L'horizon de la politique publique sur le secteur des services est-il dissociable d'une avancée sur la condition féminine ? Si la plupart des pensées d'investissement social ne sont pas égalitaires, Bruno Palier considère qu'aucune conquête de la revalorisation des services n'aboutira sans un combat parallèle pour l'égalité femmes/hommes et une déféminisation du secteur. La mobilisation politique est aussi nécessaire que la prise de conscience de la productivité collective du secteur des services aux autres. La période de confinement liée à la Covid a mis en lumière la nécessité de ces métiers. Les intellectuels doivent, à leur tour, jouer, leur rôle dans la visibilité des enjeux pour ces nouvelles classes sociales, de même que les syndicats, dans leur organisation. Aucun changement, à plus forte raison dans un cadre public essentiellement masculin, n'aura lieu sans cette prise de conscience du secteur sur ce sujet.

Nicolas DUVOUX conclut sur la démarche d'objectivation des trajectoires. Elle devra poursuivre la nécessaire déconstruction cognitive des cadres politiques et d'action publique qui piègent les populations en situation de dégradation de leur condition, de stagnation de leurs revenus et d'usure précoce.

Bibliographie

Askenazy, P. ; Diallo, R. (2013), *Face à la précarisation de l'emploi, construire des droits pour tous*, Terra Nova, avril, https://tnova.fr/system/contents/files/000/000/362/original/Terra_Nova_-_Rapport_Pr_cariat_0.pdf?1432549192

Baumol, W. J. (2012), *The cost disease: Why computers get cheaper and health care doesn't*. Yale University Press.

Emmenegger, P. ; Häusermann, S. ; Palier, B. ; Seeleib-Kaiser, M. (Eds.) (2012), *The age of dualization: The changing face of inequality in deindustrializing societies*, OUP USA.

Palier, B. (2020), « Pourquoi les personnes "essentiels" » sont-elles si mal payées ? » Dans Marc Lazar, Guillaume Plantin, Xavier Ragot, *Le monde d'aujourd'hui. Les sciences sociales face au Covid*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 151-167.

■ LA FABRICATION INSTITUTIONNELLE DE L'INSTABILITÉ

Jeanne LAZARUS
CNRS, CSO-Sciences Po

Les politiques d'inclusion bancaire présentent la difficulté que la population à laquelle elles s'adressent est mal définie. Les pouvoirs publics, les associations et les banques s'accordent pour penser que cette éducation est nécessaire, mais sans réellement préciser les pouvoirs de celle-ci ni les besoins auxquels elle répondrait. L'hypothèse de cette intervention est que ces politiques suscitent un grand espoir car elles promettent de créer de la stabilité dans la vie économique et sociale par ailleurs rendue instable par les évolutions de l'organisation du travail, de la protection sociale et de la finance.

Le projet intellectuel de Jeanne LAZARUS consiste à réfléchir à ce qu'elle appelle les politiques publiques de l'« argent des ménages » (Lazarus, 2019), politiques bancaires et, plus généralement, de protection de l'argent, longtemps centrées sur la protection sociale et les revenus de remplacement. Ce travail s'appuie sur plusieurs hypothèses.

La première hypothèse est que l'État, malgré les mouvements de recul de l'État social et d'affaiblissement des protections sociales, n'a pas renoncé à protéger. Il manifeste encore une volonté forte, qui s'exprime, désormais, dans de nouveaux cadres. La deuxième hypothèse pose que les politiques autour de l'argent des ménages et des banques ne sont pas nouvelles, mais ont acquis une visibilité nouvelle depuis une vingtaine d'années. Une troisième hypothèse est que politiques sociales et économiques sont profondément interdépendantes et qu'il faut les analyser de concert.

L'inclusion bancaire se définit par une série de politiques lancées dans les années 2000 : La première est le microcrédit social, mis en place à partir de 2005 sous l'impulsion du Secours catholique, avec un fonctionnement tripartite, entre les associations, les banques et l'État, représenté par la Caisse des dépôts et le fonds de cohésion sociale. Une autre politique, issue de la loi bancaire de 2013, est la mise en œuvre de l'Observatoire de l'inclusion bancaire, avec une offre bancaire réservée aux clientèles fragiles, point de départ de la stratégie d'éducation financière.

Jusqu'à quel point ces politiques peuvent-elles répondre à la déstabilisation des stables et l'appauvrissement des instables décrits par Axelle BRODIEZ ?

Pour comprendre, il faut revenir sur les piliers de la stabilité économique et sociale du système français, décrits par Robert Castel, que sont le travail salarié stable et les revenus de remplacement, assurés par les assurances collectives. Ce modèle a permis de stabiliser progressivement les revenus des ménages, dans les années 1960-1970, en considérant que l'obtention d'un revenu identique, tous les mois, issu du travail, des assurances sociales ou de la retraite, permettait de planifier les dépenses. L'économie s'est donc construite sur l'illusion collective d'un revenu mensuel éternellement récurrent.

La bancarisation des ménages dans les années 1960 est opérée par le gouvernement d'alors, elle prend pour point d'appui la stabilité du CDI et des revenus de remplacement. De ce fait, elle représente une source de stabilité supplémentaire, par la consommation, outil de multiplication économique, et par les crédits : crédits à la consommation pour s'équiper et crédits immobiliers pour construire un patrimoine. Les crédits, utilisés en soutien à la population en temps de crise, représentent une politique d'aide sociale avec l'avantage d'apparaître comme un contrat marchand garantissant l'autonomie de ceux qui y souscrivent.

L'accès au crédit est rendu possible par la stabilité est garantie par les deux piliers « travail » et « protection sociale ». Il apparaît comme un moyen d'augmenter la richesse de la population à des gouvernements aux couleurs politiques pourtant divergentes. Ainsi, deux ministres de l'économie aussi différents que Pierre Bérégovoy et Nicolas Sarkozy ont promu les crédits immobiliers au début des années 1980 puis au début des années 2000.

Quels sont les effets de la crise économique sur le modèle de stabilité ainsi élaboré ?

En 1988, deux politiques majeures sont mises en place par le gouvernement de Michel Rocard pour répondre aux besoins des « nouveaux pauvres », ces salariés pensés comme stables désormais au chômage ou, en tout cas, déstabilisés : d'une part, le Revenu Minimum d'Insertion, un revenu issu de l'assistance et, d'autre part, la procédure de surendettement, d'abord imaginée pour aider les salariés ayant perdu leurs emplois et ne pouvant plus faire face aux crédits immobiliers souscrits quelques années plus tôt.

Une dizaine d'années plus tard apparaît la notion « d'exclusion bancaire », forgée dans le monde universitaire et associatif. La bancarisation est alors totale et ne pas posséder de compte en banque ou être interdit bancaire pose des problèmes importants dans la vie quotidienne. Les banques, en cours de privatisation, cherchent de leur côté à rentabiliser de plus en plus leur clientèle, avec des frais beaucoup plus importants, auprès de clients souvent déstabilisés dans leur cycle mensuel. Ce faisant, elles appauvrissent encore plus les gens en très grande difficulté.

Dans les périodes plus récentes, une transformation a lieu : le crédit prend de l'ampleur, l'encours de crédit immobilier ne cesse d'augmenter, les taux d'intérêt sont plus faibles et les crédits à la consommation s'envolent. Les catégories de la population qui continuent à avoir des revenus réguliers, comme les cadres et les retraités, accèdent aux crédits, selon des courbes en augmentation constante. Parallèlement, une part croissante de la population en est exclue, n'étant plus éligible aux produits bancaires. Les lois de protection des consommateurs bancaires en France vont d'ailleurs dans le sens de l'exclusion du crédit en cas de fragilités, contrairement à d'autres pays qui fournissent des crédits adaptés aux risques, c'est-à-dire plus chers et avec des taux d'intérêt plus importants.

L'exclusion bancaire prend ainsi de l'ampleur, avec des conséquences réelles sur la vie quotidienne. Dans la perspective de produire des politiques publiques, le terme d'inclusion bancaire remplace celui d'exclusion et englobera des initiatives reposant sur l'idée que la sortie de la pauvreté ne se fera pas seulement par l'aide sociale, mais aussi par la participation économique, en congruence avec le succès de la notion d'activation qui commence se diffuser dans les politiques sociales. Le microcrédit, l'éducation financière ou l'accompagnement budgétaire vont dans cette direction : Il s'agit de former les clients à comprendre les produits bancaires, en complément de la régulation bancaire française qui exclut les produits les plus toxiques.

Un travail en réseau est mis en place, partant des banques et des créanciers (EDF, services téléphoniques, eau...), en première ligne pour observer les problèmes et difficultés des personnes, notamment celles qui ne sont pas suivies par les services sociaux.

L'inclusion bancaire se construit sur et construit une certaine vision de la stratification sociale. Elle ne s'adresse pas uniquement aux plus pauvres, mais aussi à une population vue par les différents acteurs comme intermédiaire et appelée « clientèle fragile » ou, selon la loi, « personne en situation de fragilité financière ». L'utilisation du terme « fragile », aux contours flous, dans une loi peut surprendre. Une des principales missions de l'Observatoire de l'inclusion bancaire est précisément de définir ces critères de fragilité, avec l'enjeu que cette définition représente pour les banques.

Les objectifs des politiques d'inclusion bancaire sont doubles :

- d'une part, augmenter le fonctionnement des services bancaires et l'usage que les personnes en font ;
- d'autre part, apporter la stabilité dans la gestion des budgets et répondre à un écart entre revenus et dépenses. De plus en plus souvent, les revenus obtenus sont insuffisants pour assumer des dépenses correspondant à un revenu jugé normal, comme l'ont montré les travaux sur le revenu de référence.

L'éducation bancaire repose, dans son contenu, sur des mesures concrètes pour aider les gens à gérer leur argent en se protégeant des situations à risque. Le premier instrument est la transmission d'informations, c'est ce que propose par exemple la Banque de France dans la Cité de l'économie, « livre de domotique macro-économique grandeur nature ». Les informations explicatives (sur le découvert, le crédit, etc.) sont complétées par des guides sur les situations de vie et par des sites internet très fréquentés qui offrent des conseils, comme le site académique La finance pour tous, partenaire à part entière de la stratégie nationale d'éducation financière.

Parmi les méthodes concrètes et efficaces d'éducation bancaire, le jeu de l'oie utilisé par l'association Finances et Pédagogie a pour objectif de rendre les gens conscients de leur argent. La planification et l'anticipation, fondamentales dans la gestion des finances, y sont enseignées sous un angle ludique. Dans le même esprit, l'application australienne Track my spend permet de trier ses dépenses et de les classer en « besoin » ou en « désir ». Sans le dire, il s'agit de hiérarchiser moralement les dépenses et de conduire les personnes à se concentrer sur leurs besoins primaires, ce que Marx nommait la « reproduction de la force de travail ». Le message est centré sur les comportements individuels : avec de la rigueur et de la maîtrise de soi, on peut faire face à ses échéances financières.

Une autre approche est centrée sur l'accompagnement budgétaire. Les points conseil budget (PCB) sont expérimentés depuis 2016 et consistent à constituer des réseaux de créanciers, fournisseurs d'énergie, services bancaires, bailleurs, etc., qui repèrent des personnes en retard de paiement et les adressent aux PCB, où ils trouveront un accompagnement à la fois social (par l'ouverture éventuelle de droits) et budgétaire, notamment par la médiation. Il s'agit d'aider les personnes à maintenir le modèle d'une consommation économique minimale et nécessaire.

La question de la stratification sociale est ici centrale : les PCB sont pensés pour des populations qui ne sont pas suivies par les services sociaux mais en difficultés financières. Ils devraient attirer de « nouveaux publics ». Or, les frontières sont loin d'être étanches entre des allocataires de RSA, des chômeurs, des personnes travaillant dans des conditions précaires.

Les PCB ont également donné lieu à une lutte de juridictions. En effet, en faisant de la médiation, ils prennent en charge une prérogative qui était celle de la Banque de France. Celle-ci n'a pas toujours été correctement intégrée à l'expérimentation des PCB et ses représentants ont souligné l'importance de maintenir l'accès à une procédure légale et protectrice, quand les PCB proposent une médiation privée reposant sur la bonne volonté des créanciers. En outre, la Banque de France a contesté une vision selon laquelle la procédure de surendettement serait destinée à des populations uniquement pauvres et exclues, relevant de l'assistance, quand les « classes moyennes » dites fragiles seraient prises en charge par des procédures de médiation privée. En effet, cela ne correspond pas à la sociologie des dossiers de surendettement (qui décrivent une population variée, depuis des allocataires du RSA jusqu'à des personnes aux revenus importants mais ayant trop emprunté et rencontré un

« accident de la vie »). En outre, encore une fois, les frontières entre les groupes sociaux sont trop poreuses pour que de telles dichotomies puissent fonder des politiques publiques.

Reste un sujet qu'aucune politique publique n'a jamais traité : le revenu. Le problème de départ « est ce que ces gens ont assez d'argent ? » n'est pas posé. Un exemple frappant l'illustre : il y a quelques années, à New York, l'entreprise McDonald's, dans un objectif d'éducation budgétaire, a fourni une grille budgétaire à ses salariés. Pour les revenus, la grille indiquait deux emplois. L'aveu était clair et a fait scandale : pour s'en sortir, les salariés de McDonald's doivent avoir deux emplois.

En conclusion, le bilan des politiques d'inclusion bancaire n'est pas nul : les promesses d'amélioration des pratiques quotidiennes et de médiation sans être entièrement tenues, présentent une certaine crédibilité. En revanche, l'inclusion bancaire ne peut pas régler le problème du niveau insuffisant des revenus et encore moins de leur instabilité. En ce sens, l'inclusion bancaire et l'éducation financière ne peuvent être vraisemblablement présentées comme des compensations de l'effritement de l'État social.

Questions-réponses

Nicolas DUVOUX, avant de relayer les questions fait écho aux autres interventions.

Bruno PALIER a expliqué que des exonérations de cotisations ou des déductions fiscales organisent l'instabilité. La mise en perspective d'actions qui, à l'inverse, organisent la stabilité, permet d'avoir une vision globale du paysage social et économique. La réflexion doit inviter à explorer ces pans méconnus et réviser ces schémas. En effet, une représentation émergente de la société se dessine.

Question de Louis-André VALLET et réponse de Jeanne LAZARUS : concernant les types de crédits souscrits en fonction des catégories sociales. Un tableau présenté indique que sur les 45 % des ménages endettés, notamment pour l'achat de leur résidence principale, les cadres et professions intermédiaires libérales sont plus représentés, et les ouvriers qualifiés sous-représentés. Les ouvriers ont un accès plus faible au crédit immobilier, et un accès plus fort aux crédits à la consommation : Les crédits revolving sont davantage pris par les catégories populaires. Il faut noter que, si la réforme de 2012 a rendu l'accès au crédit revolving plus difficile, les classes les plus fragiles se retrouvent malgré tout dans des dossiers de surendettement qui ne sont pas liés aux remboursements des crédits, mais aux impayés de loyers et de factures. Une « débancarisation » des dettes apparaît, l'étape de bancarisation n'ayant plus lieu. L'effet bénéfique de cette loi est de mettre en place un rejet précoce qui n'enfoncé pas les personnes dans une situation encore plus complexe. Cependant, un dossier de surendettement avec des créanciers bancaires est plus simple à gérer, compte tenu des habitudes et processus mis en place au fil du temps entre la Banque de France et les banques. Les médiations et le surendettement se révèlent plus complexes avec des institutions non bancaires et impliquent de réfléchir aux conséquences de la « débancarisation » des dettes.

Michèle LELIÈVRE fait une remarque sur les croyances au sein des élites sur la pertinence de choix macro-économiques. Elle indique que l'utilité de ces outils reste largement méconnue au sein des élites, alors que leur intérêt et leurs limites ont été démontrés dans un contexte de massification des difficultés pour le paiement de postes fondamentaux. Jeanne LAZARUS répond que pendant très longtemps, les élites des hauts fonctionnaires ont eu des fausses représentations et un désintérêt quasi unanime pour ces sujets. Quelques personnes ont porté des réflexions, après le travail du monde associatif, comme le Secours catholique qui a proposé un travail très construit, ne nécessitant pas de la part des politiques d'investissement majeur avant l'adoption de la loi. Des projets nécessitant plus de « main-d'œuvre » comme les PCB, qui dépendent du ministère des Affaires Sociales, n'apparaissent clairement pas comme des priorités au départ. Beaucoup de travail et de concertation restent à entreprendre pour construire un réseau et pour que l'ensemble de ces projets ne soit plus « un petit sujet » pour l'État.

Nicolas DUVOUX demande si la production de données sur les chocs financiers, le rôle du surendettement ou des problèmes financiers dans la spirale existent et constituent des éléments d'objectivation. Jeanne LAZARUS indique que les éléments d'objectivation sont fournis par la connaissance du terrain associatif et leur résonance dans la publication d'articles, rédigés par des membres de ces associations, dans des revues académiques. En parallèle, l'Unaf (Union nationale des associations familiales) a fait des enquêtes pour montrer les méthodes délétères d'application des frais bancaires. Cependant, aucun rapport annuel, sur le modèle des travaux approfondis d'ATD Quart Monde, concernant l'inclusion bancaire n'existe à ce jour. La loi de 2013 avait mis en exergue la volonté de recherches sur les parcours des surendettés et la compréhension de leurs profils, à travers une enquête confiée à la Banque de France puis à IPSOS. Ce document de référence a abouti à une vision très individualisante, axée sur une mauvaise gestion de l'argent et des comportements inadaptés de la part des clients, dans une lecture contraire à ce que les chercheurs identifient aujourd'hui.

Axelle BRODIEZ confirme que le Secours catholique travaille sur une analyse très fine des postes du budget, alors qu'ATD met l'accent sur les droits de l'homme à protéger, et non sur les droits catégoriels.

Nicolas DUVOUX introduit la présentation de Pierre BLAVIER sur l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV), travaux en cours de développement dans le prolongement du séminaire.

Michèle LELIÈVRE interviendra sur les « modestes non pauvres » et les budgets de référence, en lien avec l'analyse des seuils supérieurs du halo de pauvreté, transposition du halo du chômage.

Adrien PAPUCHON et Nicolas DUVOUX proposeront de revenir sur la pauvreté subjective en termes de trajectoires et de procéder à une ouverture à l'échelle européenne en intégrant la notion de patrimoine.

Bibliographie

Lazarus, J. (2019), *Protéger de la finance, protéger par la finance. Les politiques publiques de l'argent des ménages*, université Paris 8.

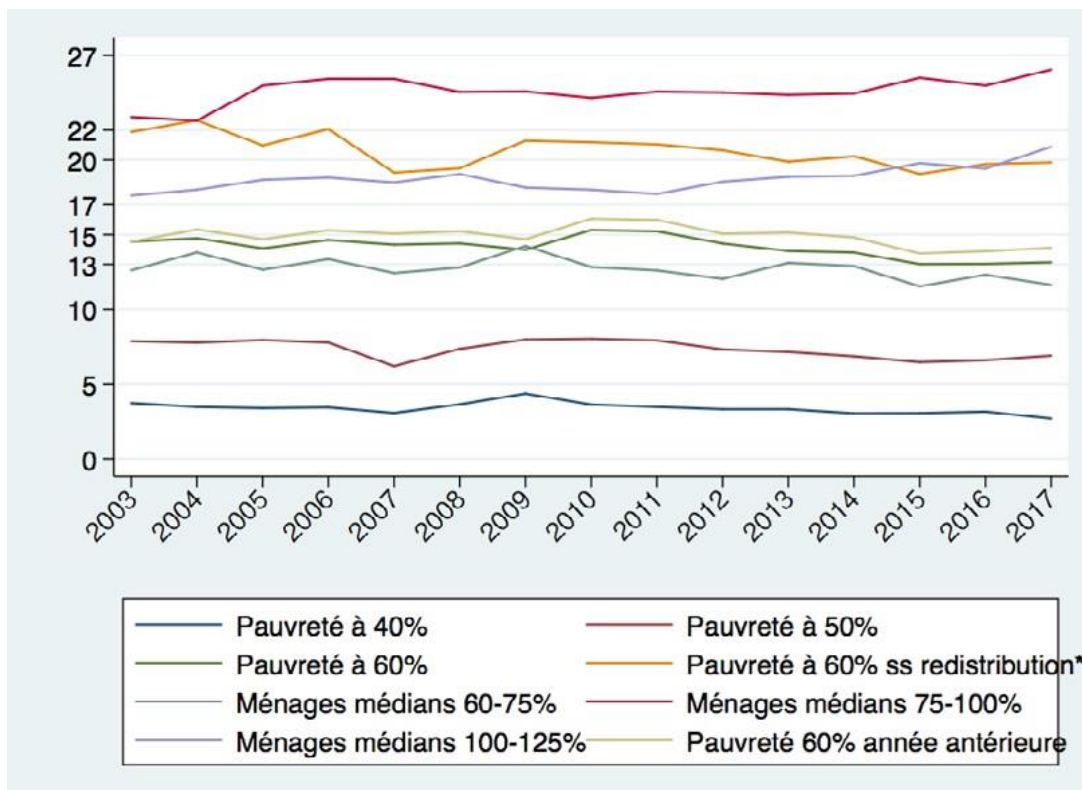
■ ÉTAT D'AVANCEMENT ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPLOITATION SRCV ET DE SILC-SRCV

Pierre BLAVIER
CNRS, Clerisé

En préambule, Pierre BLAVIER indique que sa présentation est issue d'une étude empirique en cours. Il souhaite en présenter les grands résultats, faire toucher du doigt les difficultés rencontrées, et bénéficier des retours et idées des autres participants, pour une maturation de ces premières investigations statistiques.

Un constat paradoxal existe dans la société française contemporaine : d'un côté, en longue durée, depuis le début des années 2000, le taux de pauvreté, sans doute sous l'effet redistributif du système social, reste relativement stable, que ce soit en termes monétaires, de conditions de vie et de pouvoir d'achat, autour de 14 % (graphique 1). Mais d'un autre, les recherches et débats en cours, en lien notamment avec les travaux de Thomas Piketty, suggèrent que de nouvelles populations sont touchées par les problèmes économiques et l'insécurité, comme en témoigne le mouvement social des « Gilets jaunes ». La communauté sociologique rencontre des difficultés à définir les milieux sociaux mobilisés, de niveau modeste, mais n'appartenant cependant pas aux catégories pauvres.

Graphique 1 • Évolution de la pauvreté monétaire parmi les ménages français, de 2003 à 2017



Lecture > En 2004 [année de compilation des revenus, c'est-à-dire année d'enquête 2005], 14 % des ménages français étaient pauvres dans un sens monétaire, c'est-à-dire que leurs revenus totaux (revenus sociaux compris) par unité de consommation (calculée selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE) étaient inférieurs à 40 % (respectivement 50 % et 60 %) de la médiane pour l'ensemble des ménages. Les « ménages médians 60-75 % » sont ceux dont les revenus totaux sont compris entre 0,6 et 0,75 fois la médiane, respectivement entre 0,75 et 1 fois ou entre 1 et 1,25 fois la médiane (PRESSMAN, 2007). (*) La pauvreté à 60 % sans redistribution est un taux de pauvreté à 60 % calculés sur les revenus disponibles des ménages « avant prestations sociales sauf allocation de vieillesse ou pension de survie » (cahier de codes SRCV).

Source > Enquête SRCV, 2004-2018, pondérée.

Partant de ce constat, une des pistes était de considérer les cycles de vie et les trajectoires familiales et professionnelles (chômage, temps partiel, horaires, ruptures conjugales) des populations. L'adoption d'une approche dynamique et longitudinale de la pauvreté peut, en effet, éclairer les situations et s'ancrer dans une littérature déjà constituée, comme l'exploitation de panels internationaux ou européens. La crise de 2008 a provoqué une réactualisation de cette littérature, avec des grilles d'analyse de la pauvreté en coupe, mais aussi de manière longitudinale, considérant les entrées et les sorties.

Parmi les premiers grands résultats, l'enquête montre que la pauvreté longitudinale est décuplée par rapport à sa lecture en coupe : sur une durée de cinq ans, un tiers de la population française a été confrontée à la pauvreté, selon un effet mécanique. La part de citoyens touchée par cette situation est donc beaucoup plus importante que le résultat constaté en coupe.

L'autre apport de la littérature est d'identifier des facteurs d'entrées et de sorties de la pauvreté, outre les déterminants structurels déjà présentés. Trois grands axes déterminent les entrées et sorties dans la pauvreté, selon une analyse longitudinale :

- La composition familiale des ménages ;
- L'évolution des revenus du ménage, notamment l'intensité laborieuse ;
- Les effets de *self dependance*, l'auto-entretien et le maintien de la pauvreté par des mécanismes de surendettement progressif.

Les travaux soulignent également la primauté de la composition du ménage et l'évolution de ses revenus, avec des changements selon les contextes nationaux et institutionnels. La plupart des travaux soulignent l'importance cruciale des parcours professionnels. La littérature considère, en longue durée, le déclin tendanciel de la taille des ménages comme un paramètre décisif pour la période contemporaine, avec notamment l'essor de la monoparentalité, plus favorable à l'apparition de situations de pauvreté. Le diplôme détermine également l'entrée ou la sortie de la pauvreté, même s'il possède d'autres variables « cachées », selon la terminologie économique.

Partant de ce constat, l'objectif du travail était la mise à plat des données, en particulier le panel des neuf années de l'enquête SRCV, particulièrement intéressant de par la longueur de la période de suivi. Trois questions centrales guident les travaux d'analyse :

- Dans quelle mesure la pauvreté est-elle persistante ou passagère ? L'enjeu est de donner des ordres de grandeur entre les types de pauvreté ;
- Peut-on identifier des évolutions depuis le début des années 2000 ? La perspective envisagée se déroule sur plusieurs années, avec un focus particulier sur les effets de la crise de 2008 ;
- Quels sont les déterminants de ces trajectoires ? Et, si des formes de trajectoires de pauvreté existent, certains effets peuvent-ils être reliés ?

Ces observations s'inscrivent dans trois perspectives sociologiques différentes :

- le raisonnement en termes de cumul des difficultés et de zone de vulnérabilité et de dégradation progressive, rattaché aux années 1990 et aux travaux de Robert CASTEL (1995) ou de Serge PAUGAM (1991) ;
- la sociologie des classes populaires, en termes de stratification et de fractions des classes, avec les travaux classiques d'Olivier SCHWARTZ (1991) ;
- sous l'angle subjectif de l'insécurité sociale (Duvoux et Papuchon, 2018), qui sera développé plus tard, avec des questions de peur du déclassement et du futur potentiellement en jeu dans les trajectoires de pauvreté.

L'enjeu était de faire dialoguer les courants de recherche, de définir les terminologies, les qualifications des phénomènes et de produire un cadre théorique harmonisé pour penser la pauvreté et ses zones denses.

La présentation s'attachera, premièrement, aux données mobilisées, déterminantes dans la vision et la compréhension de la pauvreté, puis aux trajectoires de pauvreté identifiées et à leurs ordres de grandeur avant de rendre compte des déterminants de ces trajectoires et d'en proposer une modélisation.

Les données mobilisées

Les données mobilisées concernent l'enquête sur les Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), versant français de l'enquête européenne SILC. Elle a été réalisée par l'Insee et fait suite à l'enquête European Community Household Panel (ECHP) qui existait en Europe occidentale de 1994 à 2001.

Cette enquête de référence sur les conditions de vie des ménages et des individus a l'avantage d'être généraliste avec des variables sociodémographiques ainsi que des variables sur la perception par les ménages de leur situation financière.

Sa vocation longitudinale s'appuie sur un panel rotatif, qui évolue d'année en année. Les personnes sont suivies pendant neuf années de manière tournante, avec des parties de l'échantillon renouvelées. À l'échelle européenne, l'échelle disponible n'est que de quatre ans.

Les effectifs sont très conséquents et l'échantillon, choisi de manière aléatoire, est représentatif de la société française, selon plusieurs paramètres. L'enquête n'inclut pas les personnes vivant en institutions, de même que les immigrés sans papier ou les personnes sans domicile fixe, ce qui lui donne un relief particulier et complémentaire avec les présentations précédentes.

Une des difficultés rencontrées concerne l'existence d'une rupture de série dans la mesure des revenus, à partir de l'enquête de 2008, hélas concomitante à la crise : chaque année, les revenus sont renseignés ainsi que ceux de l'année antérieure. Avant 2008, ils l'étaient de manière déclarative. Après 2008, ils ont été complétés par appariement avec les données administratives, dans un objectif de réduire les erreurs de déclaration, volontaires ou non. Théoriquement, aucun effet majeur n'était anticipé. En pratique, un effet potentiel devra être testé empiriquement et ce point de rupture rester présent au moment de l'interprétation des résultats.

Le principe d'une enquête longitudinale est l'interrogation des individus sur plusieurs années. Un phénomène classique d'absence de réponse au fil du temps, donc de réduction des effectifs, s'opère et se révèle particulièrement lourd dans l'étude de la pauvreté. Des effectifs réduits posent évidemment problème, dans le cadre des statistiques, avec le risque de voir sortir de l'enquête les personnes les plus pauvres. L'enjeu d'attrition, phénomène inverse de la rétention, détermine les résultats et la connaissance des personnes, restantes ou sortantes de l'enquête, est fondamentale. Un taux de 70 % d'attrition est constaté sur la durée des neuf années, ce qui signifie que seulement 30 % des individus initialement interrogés répondent encore au bout de neuf ans.

Un indicateur du caractère sélectif de l'attrition consiste à comparer le taux de pauvreté au cours de la première année de suivi pour les individus qui restent au cours des neuf années de suivi d'une part, et pour ceux qui sortent d'autre part. Ceci permet d'observer que le taux de pauvreté initial pour ceux qui connaissent l'attrition est plus élevé (autour de 20 %) que pour ceux qui restent tout au long du suivi (15 %). Les personnes qui sortent de l'enquête sont donc plus pauvres que les personnes qui restent, au terme de quatre ans comme de neuf ans. L'attrition est donc sélective et concerne bien les personnes les plus pauvres.

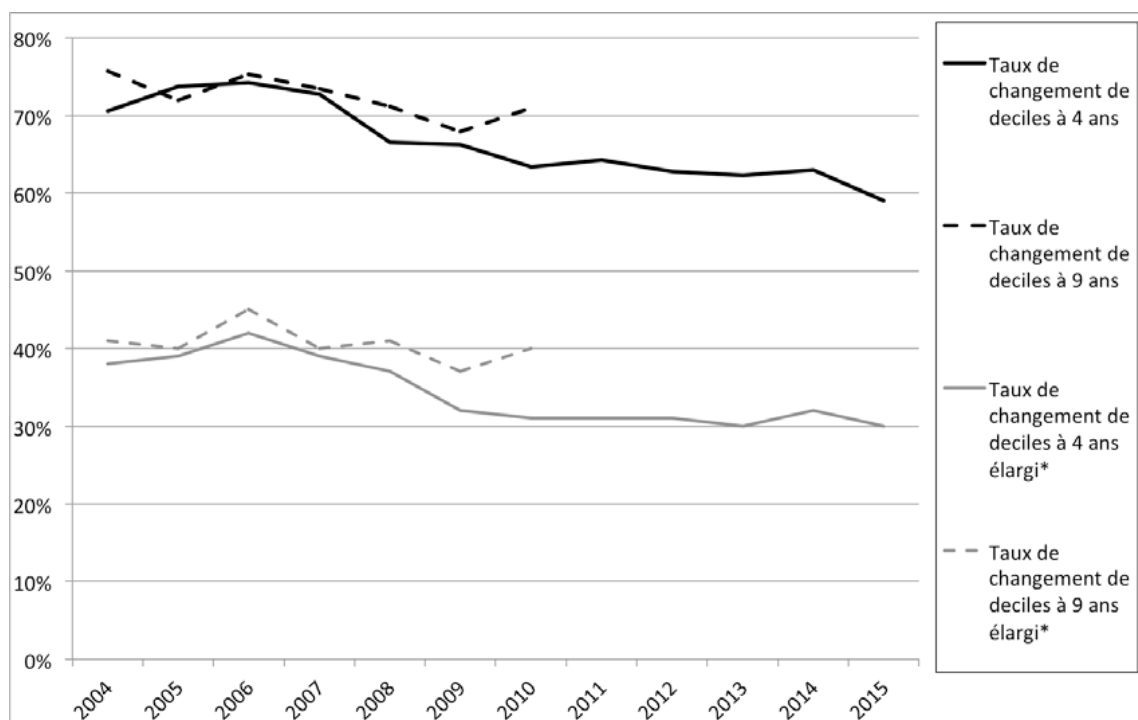
La repondération longitudinale prend en compte une série de paramètres et semble relativement efficace puisqu'elle permet de récupérer en partie les taux constatés en coupe, même si des changements existent selon les variables.

Les indicateurs de mesure de la pauvreté sont soit monétaires, soit en conditions de vie. Les travaux présents s'en tiennent uniquement à la pauvreté monétaire.

L'identification des trajectoires de pauvreté

Le graphique 2 illustre les individus sur neuf années et leur évolution, par décile de la distribution, les plus pauvres étant en décile 1, soit 10 % environ. On constate de nombreux mouvements et changements de déciles qui révèlent crûment la question de la fluidité des revenus des personnes et une évolution dans l'échelle de distribution des revenus.

Graphique 2 • Évolution de la fluidité des revenus, de 2004 à 2017



Lecture > Parmi les individus entrés dans le panel en 2004, 74 % ont changé de décile (* d'au moins deux déciles) de revenus quatre ou neuf ans plus tard. Il existe une rupture de série en 2008 puisqu'à partir de cette année les revenus sont dans une large partie enregistrés par appariement avec des données administratives alors qu'auparavant cela reposait uniquement sur les déclarations des personnes interrogées.

Champ > Ensemble des individus du panel démarrant en 2005 et allant jusqu'au plus tard 2014 (suivi soit neuf ou quatre années).

Source > Enquêtes SRCV, 2004-2018, volet longitudinal, pondéré.

La fluidité des revenus a évolué depuis les années 2000 : les revenus des ménages sont de plus en plus incertains, avec un taux de fluidité important. Selon le graphique, 74 % des gens ont changé de décile, quatre ou neuf années plus tard, soit un taux très important. 40 % des personnes changent d'au moins deux déciles, inférieurs ou supérieurs, ce qui est un taux bien moindre. On note un relatif déclin de la part des personnes qui changent de déciles, donc une stabilisation relative des revenus. Le changement a principalement lieu autour de 2008 et est donc probablement lié au changement de mesure des revenus.

Sur la pauvreté monétaire des personnes au cours des neuf années.

En coupe, le taux de pauvreté est à peu près constant sur la période, autour de 14,5 %. Mais, de manière longitudinale, un suivi de la situation des personnes pauvres montre que la pauvreté touche une plus grande partie de la population au cours des neuf années, puisqu'un tiers des ménages la rencontre à un moment de sa trajectoire, avec un revenu inférieur à 60 % du revenu médian, en tenant compte des unités de consommation. Ces résultats concordent avec les travaux de LABARTHE et LELIÈVRE (2014) avec un taux de 27 % sur huit années, et de GODEFROY et MISSÈGUE (2012) avec un taux plus élevé de 36 % sur cinq années, qui tenait compte de la pauvreté monétaire et en conditions de vie, soit un spectre élargi de la mesure de la pauvreté.

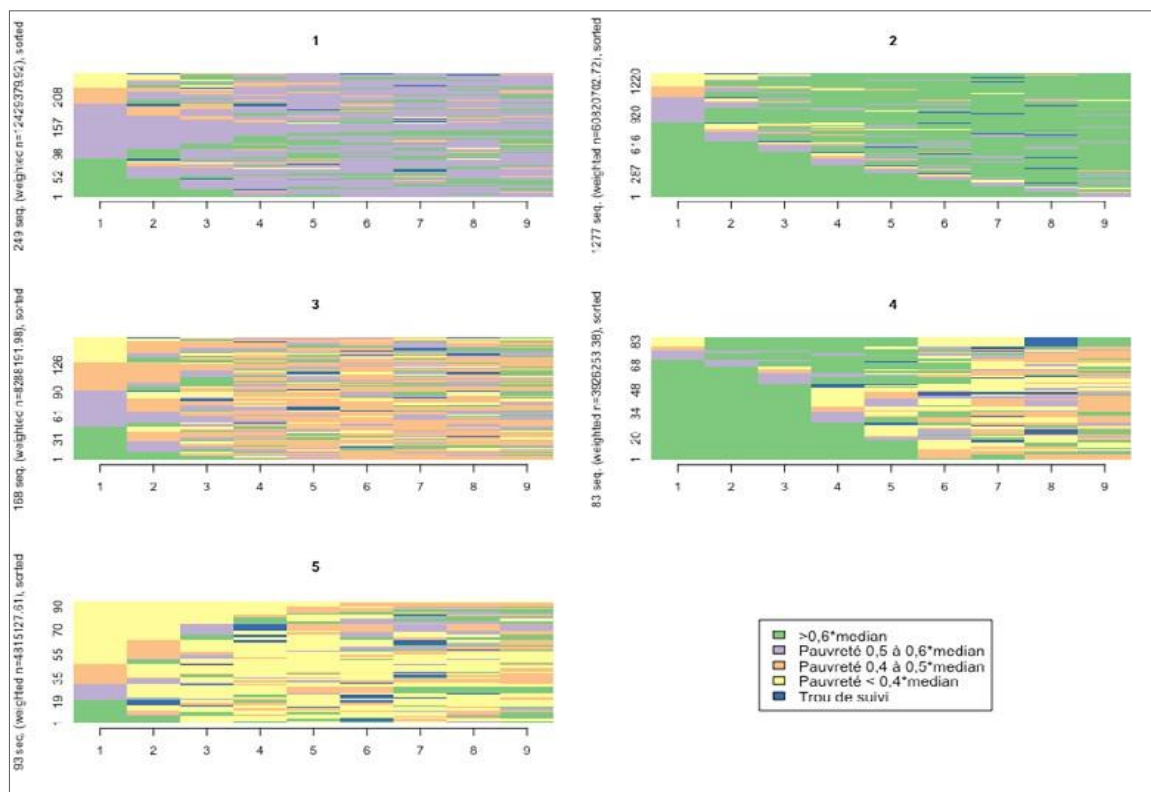
Les individus en pauvreté monétaire pendant au moins deux ans représentent un cinquième des citoyens français suivis pendant neuf ans, ce qui est au-dessus des 14 % du taux en coupe.

En généralisant ce constat aux neuf années, un zoom a été effectué sur les individus ayant connu au moins une année de pauvreté, selon une sélection partielle qui tient compte des déterminants classiques de la pauvreté. L'objectif était de déterminer l'existence de trajectoires de pauvreté particulières. Sur cet échantillon, on observe, selon les années de suivi individuellement, que la pauvreté ne concerne que la moitié d'entre eux. Cela donne une mesure des allers-retours incessants entre des situations de pauvreté et de non-pauvreté.

La méthode de l'optimal matching, déjà utilisée au cours du séminaire (voir les interventions de Claire Ganne et de Luc-Olivier Hervé notamment), permet de produire des classes et formes de trajectoires, de les décrire et d'en donner des ordres de grandeur. Grâce à cette méthode, cinq types de trajectoires ont à ce stade été identifiés qui donnent une idée du parcours des individus (graphique 3). La classe 2 est particulièrement frappante car elle représente les deux tiers des trajectoires de pauvreté connues au cours des neuf années, soit 1 277 individus dans l'échantillon. Cette classe 2 connaît, en moyenne, une année et demie de pauvreté sur les neuf ans de suivi, avec des épisodes clairsemés qu'on pourrait qualifier de pauvreté « transitoire » ou « passagère ». On note également que la pauvreté est à un niveau relativement faible, juste en dessous de 60 % du revenu médian.

Les individus aux trajectoires de pauvreté transitoire ou passagère se distinguent des individus des quatre autres classes, qui représentent un tiers de l'échantillon. La classe 1 concerne des individus de classe intermédiaire, autour de 50 % du revenu médian. La fréquence des épisodes de pauvreté est beaucoup plus grande, avec en moyenne cinq épisodes au cours des neuf années, et la pauvreté durable. Les classes 3 et 5 concentrent environ 15 % des trajectoires avec une pauvreté forte et constante.

Graphique 2 • Tapis de trajectoires de pauvreté monétaire par classes



Note > Attention, la taille des figures est la même pour toutes les classes, indépendamment de leurs effectifs, qui sont pourtant très inégaux.

Champ > Ensemble des individus ayant connu au moins une année de pauvreté monétaire à 60 % du revenu total médian.

Source > Enquête SRCV, volet longitudinal neuf années pondéré, 2005-2013, 2006-2014, 2010-2018, N=1870.

Ces constats corroborent un lien entre durée de la pauvreté et intensité de la pauvreté ainsi que l'existence d'un noyau dur d'individus, installé dans une pauvreté sévère, mais quantitativement restreint.

Les caractéristiques des individus qui composent ces trajectoires ont comme point frappant, selon les variables utilisées, de ne pas permettre une identification claire : le taux de chômeurs au début de la trajectoire est très important dans la classe 5, avec près d'un tiers des individus pauvres dès le début du suivi. L'opposition se fait entre les classes 1, 3, 4 et 5 et la classe 2. Les classes 1, 3 et 5 se rejoignent sur les profils des individus qui les composent, moins diplômés, moins propriétaires, et globalement composés de plus d'immigrés et de femmes.

Dans la classe 1 se trouvent des personnes plus âgées, fréquemment des retraités ouvriers, avec des « petites retraites », en pauvreté stable entre 50 et 60 % du revenu médian. La classe 3 représente quasiment les mêmes caractéristiques que la classe 1, avec une surreprésentation de femmes, aux retraites modestes du fait de l'incomplétude de leurs carrières.

La classe 5 se caractérise par deux points : une incidence du chômage très importante, avec un chômage très durable et des ménages composés soit d'un seul actif soit monoparental. S'y trouve aussi une surreprésentation des agriculteurs alors qu'ils ne représentent que 2 % de l'échantillon total, même si la faiblesse des effectifs rend difficile l'analyse.

Dans la classe 2, les individus sont plus difficiles à caractériser de manière structurelle, plutôt touchés par une pauvreté conjoncturelle, moins liée à des facteurs socio-économiques lourds. Ils sont composés, en grande partie, de ménages avec enfants, de propriétaires et de personnes en emploi au début de leur trajectoire.

Déterminants et modélisation des trajectoires

Pour comprendre les passages par la pauvreté, il convient d'adopter une approche qui inclut des événements biographiques. Les individus des classes 3 et 5 semblent connaître une pauvreté d'origine structurelle, avec cumul de difficultés, en phase avec la perspective de Serge PAUGAM dans les années 1990. Ils sont durablement installés dans la pauvreté. À l'inverse, les individus de la classe 2 font face à une pauvreté conjoncturelle qui suggère des ruptures conjugales, des évolutions de revenus dus au chômage et à la maladie, par exemple.

Une partie des individus de la classe 2 entre dans la pauvreté, une autre en sort et un stock demeure. L'évolution des taux d'entrée et de sortie dans la pauvreté, soit la part des individus qui entre ou sort, à chaque période, dans la pauvreté, connaît

un relatif déclin, avec un maintien dans la pauvreté monétaire assez constant et un léger infléchissement des fluctuations de revenus. Ce constat est consistant avec le déclin de la fluidité des revenus observé précédemment. On ignore si la courbe de 2008 est liée à un effet de mesure ou de récession.

Plusieurs phénomènes sont mis en lumière par le faisceau de questions de SRCV. Ainsi, l'existence d'une séparation conjugale au cours de l'année écoulée correspond pour 9 % des cas à une entrée dans la pauvreté corrélée, alors que le taux d'entrée moyen pour l'ensemble de l'échantillon n'est que de 4 %.

Ce genre d'évènements reste relativement rare à l'échelle d'un individu, même s'il est en croissance par ailleurs dans les dernières années. Parmi ceux qui ont connu une entrée dans la pauvreté, seulement 2 % ont vécu une rupture conjugale, alors que chaque année 1 % de l'échantillon connaît une rupture conjugale d'après l'enquête. La fréquence des évènements doit rester un marqueur d'analyse. Ce constat a été vérifié de manière multivariée et contrôlé par d'autres variables.

Une première synthèse des résultats de ce travail, toujours en cours, met en lumière les déterminants principaux, au rang desquels les ruptures conjugales et leur effet très fort sur les entrées, bien que relativement peu fréquentes. Les enfants qui naissent ou reviennent au ménage n'ont pas d'effet sur les entrées ou sorties de la pauvreté. L'entrée ou la sortie de personnes disposant de revenus a des effets ambigus et peu significatifs.

Les analyses confirment la place prépondérante du travail dans l'entrée dans la pauvreté, notamment l'intensité laborieuse qui est un prédictif parmi les plus pertinents de l'entrée en pauvreté.

Enfin, hélas, comme attendu, la détérioration de la santé est positivement et significativement corrélée au risque d'entrée dans la pauvreté.

En guise de conclusion, le traitement des données SRCV n'indique pas d'augmentation de la variabilité des revenus au fil des années, ce qui contraste avec l'idée intuitive de départ. Ce constat est biaisé par la rupture des mesures en 2008.

Sur un spectre de neuf ans, environ un tiers des Français connaît au moins une année de pauvreté monétaire, à 60 % du revenu médian. Cette mesure importante est à mettre en perspective avec les projections dans le futur et les risques sociaux. Parmi ceux-ci, les deux tiers le sont pour une période relativement courte, entre un et deux ans, qualifiable de « transitoire ». Environ 10 % des Français sont dans une pauvreté plus longue, qu'on pourrait qualifier de « durable » ou « chronique ».

Sur les 14 % des personnes touchées par la pauvreté en coupe, entre un tiers et la moitié, selon les ordres de grandeur encore à affiner, appartiennent à la classe 2. Au moins 45 % sont des personnes issues des autres trajectoires, soit en pauvreté durable.

Questions, discussions

Nicolas DUVOUX note l'intérêt de ces mesures nouvelles pour la société française.

Dominique VIRLOGEUX interroge sur les terminologies et les nuances entre la pauvreté et la précarité. Il pose la question des distinctions entre les situations dans les grandes villes et hors d'elles, prenant l'exemple des prix des loyers et de la période liée à la Covid qui va certainement accroître les difficultés des personnes et la pauvreté.

Pierre BLAVIER approuve cette distinction à approfondir sur la terminologie et les définitions. La précarité intègre une approche dynamique, avec l'idée que le futur n'est pas assuré, renvoie aussi à un ancrage fort sur le marché du travail. Les différences régionales existent effectivement et peuvent changer les formes de la pauvreté. Dans l'enquête SRCV, on ne peut pas connaître de manière précise les différences territoriales, même si on peut distinguer entre le rural et l'urbain. Cette analyse mériterait un travail à part entière. Cette variable compte lourdement et il faut porter attention au clivage territorial qui n'est pas suivi actuellement de manière fine.

Pierre MADEC demande si les étudiants figurent dans l'échantillon, sachant qu'ils sont nombreux au début de leur vie dans le premier décile et ont un pouvoir de mobilité dans les déciles supérieurs ; sa deuxième question porte sur les mouvements mécaniques dans le décile 1 et sur les dynamiques qui y sont liées par les modes de calcul.

Pierre BLAVIER répond que les étudiants sont pris en compte dans l'étude, en tant que personnes majeures, les enfants quant à eux ne sont pris en compte que dans le cadre du calcul par unité de consommation. Les étudiants sont très présents dans la classe 4, assez réduite, seulement 4 % des individus avec environ 20 % d'étudiants. Ils connaissent une entrée dans une pauvreté assez forte, un passage de la pauvreté étudiante au marché du travail. Ce sont des personnes qui n'arrivent pas à trouver un travail après leur sortie du système éducatif. L'analyse spécifique des étudiants seuls reste encore à faire en testant l'hypothèse de la difficulté d'entrée sur le marché du travail.

La faiblesse du graphique présenté repose effectivement sur les effets mécaniques cachés et existants à l'échelle globale, entre déciles. Pour contrer ces effets mécaniques de transitions entre déciles, une solution pourrait être de regarder les niveaux de revenus concernés et voir qui passe sur ou sous la barrière symbolique de 1 000 euros et considérer la valeur absolue

plutôt que la valeur relative. L'intérêt de cette étude, malgré les effets mécaniques inhérents, est de pouvoir analyser les personnes qui montent subitement du premier décile au quatrième, relativement rares, de comprendre leurs chutes et leurs baisses d'un point de vue global. L'hypothèse reste qu'une explication existe à ces trajectoires.

Michèle LELIÈVRE pose une question sur les critères de sortie de la pauvreté et les changements d'état admissibles autour du seuil.

Claire AUZURET pose une question sur la dégradation de l'état de santé à différents moments des trajectoires. Cet état de santé est-il cause ou conséquence à l'entrée de la pauvreté ?

Nicolas DUVOUX, sur la classe 2 et les profils correspondants, cette partie qu'on peut voir aussi dans les minima sociaux est-elle différente des autres classes, comment se place-t-elle par rapport au reste de la société française ?

Pierre BLAVIER répond qu'une analyse fine sur la santé doit être approfondie dans les différentes classes, sur le moment d'apparition des problèmes de santé, en perspective générale sur l'ensemble de la distribution. Le constat est que la détérioration de la situation de santé est corrélée avec l'entrée dans la pauvreté. Cause ou conséquence, c'est encore difficile à dire.

Sur les caractéristiques de la classe 2, Pierre BLAVIER confirme que les individus concernés sont plutôt moins dotés que le reste de la société française. La part de propriétaires dans la classe 2 représente 50 % en propre ou accédants, contre 64 % dans l'ensemble de la société française. Cet effet de sélection sur l'échantillon mérite effectivement d'être souligné.

Pierre BLAVIER indique que la question de la sortie de la pauvreté est un point central de l'étude. Les personnes de la classe 2 sortent de la pauvreté, mais il est possible qu'elles basculent à un niveau très peu supérieur au seuil des 60 % du revenu moyen. Dans cette perspective, leurs revenus augmenteraient finalement très peu. Une analyse plus fine de « capture des basculements » a donc été réalisée pour les individus de la classe 2, en sous-divisant les sorties qui se situent entre 60 et 70 % du revenu médian, entre 70 et 80 %, puis au-delà de 80 % du revenu médian. 40 % des individus de cette classe restent effectivement autour du revenu médian, mais plus de 60 % s'en éloignent en allant au-delà de 70 % du revenu médian. Néanmoins cet ordre de grandeur et cet effet de seuil gagneraient à être précisés en valeurs absolues, comme suggéré par le comité de suivi.

Une question de Julien BLASCO de l'Insee. Les ordres de grandeur donnés sont inhabituels et intéressants et expliquent des visions contradictoires en apparence, notamment sur le fait que la classe 2 soit moins importante en coupe qu'en longitudinal, qui confirme la persistance de la pauvreté intuitive qu'on pourrait en avoir. À quel point les résultats sont dus au choix de la mesure de la pauvreté par le revenu, compte tenu de la variabilité des revenus ? Les résultats de la classe 4, qui compte 40 % de personnes au-dessus du seuil peuvent-ils être faussés par une mesure fiscale du revenu parfois inadaptée comme pour les indépendants, ou les agriculteurs qui en font partie ? Un travail d'analyse similaire avec d'autres mesures, comme la pauvreté en conditions de vie, est-il envisageable, avec, par exemple, l'indicateur de privation matérielle et sociale européen, qui a moins d'items et une tendance à la baisse inférieure aux indicateurs français ?

Pierre BLAVIER note la pertinence de l'argument sur la mesure des revenus d'agriculteurs. Les mesures en conditions de vie vont être réalisées, avec le problème du déclin tendanciel des difficultés en conditions de vie en France étant donné les items pris en compte. En effet, cet indicateur compte 27 items, qui sont impactés par l'évolution de leurs prix. Ainsi, par exemple, le prix relatif des ordinateurs est devenu beaucoup plus accessible au fil du temps, comme de nombreux autres biens (téléphone portable, machine à laver...). L'utilisation de cet indicateur est donc problématique à la fois sur une perspective longue, des années 2000 à 2020, mais également en suivant les personnes sur neuf années. Pour réaliser l'analyse en conditions de vie, l'utilisation de l'indicateur français sera combinée avec celle de l'indicateur européen, qui lui comprend 9 items.

Bibliographie

Castel, R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

Duvoux, N. ; Papuchon, A. (2018), « Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale », *Revue française de sociologie*, n° 4, p. 607-647.

Godefroy, P. ; Missègue, S. (2012), « Pauvretés monétaires et en termes de conditions de vie : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », Insee. *Les revenus et les patrimoines des ménages*, p. 45-55.

Paugam, S. (1991), *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, « Sociologies ».

Pressman, S. (2007), « The decline of the middle class: An international perspective », *Journal of Economic issues*, 41(1), 181-200.

Schwartz, O. (1991), *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF, coll. Pratiques théoriques.

■ SEUILS, TRAJECTOIRES ET HALO DE LA PAUVRETÉ

Michèle LELIÈVRE
Comité scientifique du CNLE

Le propos porte sur la question de l'existence d'un halo de pauvreté au-delà du seuil de pauvreté monétaire, fixé aujourd'hui officiellement en France métropolitaine, à 60 % du niveau de vie médian de la population métropolitaine, soit 1 063 euros en 2018. Ce seuil se situe donc entre le 1^{er} et le 2^e décile de la distribution des niveaux de vie puisque le taux de pauvreté monétaire s'élève à 14,8 % en 2018.

S'intéresser à l'identification d'un halo de pauvreté conduit à s'interroger sur sa pertinence, ses contours et sa limite, thèmes structurant l'intervention. Peu traitée en ces termes, cette réflexion met les experts dans l'embarras. Comment s'y prendre ? Jusqu'où fixer la borne supérieure de son rayonnement ?

Cette gêne est liée au fait que « la première difficulté à laquelle se heurte l'étude de la pauvreté est, aussi surprenant que cela puisse paraître, l'absence de véritable définition : ni les sociologues ni les économistes ne fournissent de définition précise permettant la quantification. D'après le Conseil européen (1984), doivent être considérées comme pauvres les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles ou sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre où elles vivent » (Verger, 2005).

La présentation s'appuie sur une synthèse d'études et de travaux qui déborde l'objet du séminaire. Mais le propos participe à l'esprit de cette 5^e séance qui vise à mettre en évidence le rôle des analyses en trajectoires pour consolider des résultats autour de problématiques lourdes de mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La réflexion n'est pas achevée et sera enrichie des travaux en cours sur les trajectoires de pauvreté, engagés par l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) et soutenus par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) à partir des exploitations de l'échantillon démographique permanent (EDP) et de l'enquête sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) de l'Insee.

Les seuils conventionnels fournissent des éléments d'informations, mais ne peuvent répondre directement à la question du seuil de décence

Qui est pauvre ? Et selon quels critères ? « Sont pauvres ceux qui n'ont pas assez d'argent pour vivre décemment ? Ou ceux qui sont privés de biens d'usage ordinaire et de consommation de base largement diffusés dans la population ? Ou encore ceux qui témoignent de difficultés pour atteindre ce qui leur semble être un degré minimum d'aisance ? » (Lollivier, Verger, 1997)²⁰.

Ces questions renvoient à celles, récurrentes, de la norme et du seuil au-delà duquel les personnes disposent des ressources nécessaires pour mener une vie décente et pour atteindre le degré minimal d'aisance auquel chaque citoyen aspire. Qui est légitime pour fixer cette norme sociale ? Comment la déterminer pour atteindre un consensus ? Les indicateurs usuels de mesure de la pauvreté peuvent-ils constituer le point de départ de cette réflexion ? Oui et non :

- Non, car on a souvent reproché à ces repères, outre leur caractère conventionnel, de ne pouvoir répondre directement et précisément à cette interrogation : au-delà d'améliorations constantes de la mesure des niveaux de vie en France par la statistique publique depuis une vingtaine d'années, les limites des différentes approches de la pauvreté en termes monétaires ou en conditions de vie sont désormais connues dans le débat public.
- Oui, car en étudiant la signification des seuils de pauvreté monétaire et de leurs limites pour capter le phénomène de pauvreté, on dispose d'un certain recul pour avancer dans la réflexion.

La statistique publique consacre, en 1997, un numéro de la revue *Économie et Statistique* de l'Insee, intitulé « Mesurer la pauvreté aujourd'hui », qui dresse l'état du savoir et les marges d'évolution du dispositif statistique de mesure de la pauvreté en France. S'officialise ainsi à l'Insee l'idée que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel, qui doit être saisi par plusieurs approches. La place centrale dévolue à l'approche monétaire demeure cependant avec l'indicateur de pauvreté monétaire relative qui conserve un rôle pivot. Les approches par les privations sont introduites, de même que par la pauvreté subjective. À la même époque, le rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (CNIS, 1998) relatif à la pauvreté, à la précarité et à l'exclusion permet également une avancée en la matière.

²⁰ Page 113.

Les principaux acquis, dressés dans ce numéro spécial, permettent de tirer certains enseignements :

- Les indicateurs de pauvreté monétaires s'apparentent à des indicateurs d'inégalités qui résument une dispersion des niveaux de vie dans la population totale « sans accent particulier mis sur les pauvres ».
- Le seuil de pauvreté monétaire relative est un paramètre essentiel car il signifie à partir de quelle limite de revenus se définit la pauvreté. Cette norme est toutefois conventionnelle, fixée par la statistique publique, sur le principe implicite selon lequel les individus doivent pouvoir bénéficier de l'enrichissement général de la société.
- Ce seuil, ce « point arbitraire de la distribution statistique » pose des difficultés d'interprétation et de lecture des événements. Parmi les plus emblématiques, on peut citer le fait que l'évolution du revenu médian peut faire bouger le seuil sans que la situation réelle des personnes (« classées pauvres ») ait changé. Les indicateurs monétaires de pauvreté, dont le seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian, ne livrent qu'une vision incomplète du phénomène de pauvreté. Celui-ci porte une dimension pluridisciplinaire connue et étudiée, incernable par la méthodologie utilisée.
- Le taux de pauvreté monétaire relative doit donc être complété par d'autres indicateurs monétaires à différents seuils (à 50 % ou 40 %), lesquels renvoient à divers dispositifs de solidarité, et par des indicateurs de pauvreté subjective ou encore illustratifs des conditions de vie.
- En les confrontant, un résultat majeur émerge : si les conditions de vie d'un ménage sont fortement liées à l'état de son revenu, faiblesse du niveau de vie, difficultés matérielles et pauvreté subjective ne se recoupent, en réalité, que très partiellement. Près du quart des ménages présentent au moins un symptôme de pauvreté – monétaire, subjective, en termes de conditions de vie – tandis que seulement 2 % cumulent les trois dimensions de pauvreté et environ 6 % deux d'entre elles.
- Un autre acquis met en évidence l'apport essentiel des analyses en trajectoires par rapport aux approches instantanées, en coupe.

Quelques années plus tard, actualisant (à partir du premier panel européen) une étude de ce numéro consacré à la mesure de la pauvreté, (Fall et Verger, 2005) constatent que la pauvreté monétaire, stable au moment de l'analyse, touche un peu plus d'un ménage sur dix, alors que plus d'un tiers d'entre eux expriment un net sentiment de difficulté d'existence. Plus précisément, 36 % des ménages se sentent en difficulté pécuniaire, avec le sentiment que leur revenu est bien en deçà du revenu qu'il leur semble nécessaire pour faire face aux exigences de la vie courante.

S'il est admis que les situations de pauvreté dans ses différentes dimensions s'observent au-delà du seuil statistique de 60 %, où fixer le curseur délimitant précisément la frontière d'un halo de pauvreté ?

Plusieurs études convergent pour situer les difficultés et les manifestations de la pauvreté jusqu'au voisinage du 3^e, voire du 4^e décile de niveau de vie

Bénéficiant des avancées majeures des systèmes d'information de la statistique publique, des travaux empiriques ont été menés depuis lors pour éprouver ce seuil et interroger cette limite à travers l'étude des situations précaires. Tous ces travaux convergent pour situer un seuil de difficultés sociales au-delà de la limite officielle de 60 % du niveau de vie médian. Sans préjuger de leurs opportunités ou limites méthodologiques, les développements qui suivent retracent les principaux résultats de ces travaux recensés.

Qui sont les personnes non pauvres monétairement aux ressources modestes ?

La DREES a consacré plusieurs études à une catégorie du bas de l'échelle de la distribution des niveaux de vie, rarement étudiée en tant que telle : les personnes aux revenus modestes et qui ne sont pas pauvres sur un plan monétaire. Elles témoignent de situations précaires fréquentes et un risque de pauvreté durable significatif. Combien leur manque-t-il pour « boucler leurs fins de mois » et atteindre un standard de vie décent ?

Le contour de cette population ne faisant pas l'objet d'une définition a priori, la définition de la population est inévitablement conventionnelle : L'acception retenue dans l'étude (Lelièvre, Périgord, 2010) est celle des personnes modestes non pauvres sur un plan monétaire dont le niveau de vie se situe immédiatement au-dessus du seuil de pauvreté à 60 % et jusqu'au 4^e décile de niveau de vie, soit 26 % de la population de France métropolitaine.

Pourquoi ne pas retenir une limite supérieure moins élevée, le 3^e décile par exemple ? En 2010, plusieurs constats plaident en faveur d'un dépassement. D'une part, les ménages du 4^e décile sont souvent plus proches du décile inférieur sur certains critères, comme la catégorie socioprofessionnelle, le diplôme, les pensions, le patrimoine, les impôts, les revenus des indépendants, le minimum vieillesse, le type de contrat, le statut d'occupation du logement pour les plus de 60 ans, l'âge et plus proches de la médiane sur d'autres (les salaires, l'activité). D'autre part, les revenus des ménages du 4^e décile montrent une sensibilité aux évolutions de la conjoncture à l'image de celle des trois premiers. Comparant leurs spécificités en regard des

autres types de ménages, l'étude pointe leur degré d'exposition au risque de pauvreté en conditions de vie, certes moins élevé que pour les pauvres monétaires mais nettement plus fort que les pour les plus aisés.

Quatre ans plus tard, une autre étude de la DREES (Labarthe, Lelièvre, 2014) analyse leurs trajectoires en conditions de vie et en niveau de vie : parmi cette population, près d'un cinquième est pauvre en conditions de vie contre 4 % pour les catégories supérieures. Plus la période examinée est longue, plus le risque de cumuler les difficultés matérielles augmente. 42 % des personnes avec un niveau de vie modeste en 2004 ont été pauvres en conditions de vie au moins une fois entre 2004 et 2011, avec un risque plus élevé pour les moins de 60 ans, alors qu'ils n'étaient que 27 % dans cette situation en population générale (16 % au-delà de la médiane des niveaux de vie). Les personnes modestes mais non pauvres sont également davantage exposées à un risque de pauvreté en conditions de vie durable (récurrente ou persistante). C'est le cas pour près d'un quart de ses effectifs âgés de moins de 60 ans entre 2007 et 2011 (contre 4 % des catégories supérieures ; 47 % des pauvres monétairement).

Par ailleurs, leurs risques d'être pauvre sur un plan monétaire (au seuil de 60 %), dans la durée, sont plus importants que pour les plus aisées. Parmi les personnes ayant un niveau de vie modeste en 2007, un quart d'entre elles le sont devenues au minimum une fois durant les trois années suivantes (6 % pour les catégories supérieures). Pour près de la moitié, leurs trajectoires de niveau de vie débouchent sur des situations de pauvreté monétaire durables.

Plusieurs caractéristiques observées chez les catégories modestes non pauvres recourent celles des populations pauvres :

- La récurrence ou la persistance de la pauvreté matérielle, ainsi que les trajectoires de niveau de vie descendantes (jusqu'à l'atteinte d'un état de pauvreté monétaire), s'observent beaucoup plus fréquemment, notamment chez les chômeurs, les immigrés, les familles monoparentales ou nombreuses et les résidents de l'agglomération parisienne. Les trajectoires de niveau de vie descendantes sont plus souvent liées à la perte d'emploi, au chômage ou au retour d'un enfant au foyer.
- L'absence de placements financiers constitue un autre point commun, qui les distingue des catégories de revenus supérieurs. Face aux aléas de l'existence, cette carence constitue un risque majeur qui peut dans certaines circonstances les précipiter dans un état de pauvreté durable.

Toutefois, même si l'étude témoigne finalement du continuum des situations en deçà et au-delà du seuil officiel de pauvreté, justifiant l'existence d'un halo de précarité dans la limite du 4^e décile de niveau de vie, ces analyses en trajectoires se heurtent à deux écueils : la durée des trajectoires étudiées reste trop courte pour préjuger des résultats sur une période plus longue ; la détermination *ex ante* de la catégorie « modestes non pauvres » reste conventionnelle, même si les résultats ne remettent pas en question la présence d'un halo de précarité.

Plusieurs recherches conduites en pauvreté subjective identifient aussi des populations qui se sentent défavorisées pourtant non pauvres sur un plan monétaire

Différents travaux (pour certains non finalisés) mobilisent l'approche subjective des difficultés d'existence et révèlent des populations qui « se sentent pauvres », défavorisées ou dans des situations de mal-être social.

Une étude commanditée par l'Onpes à partir du baromètre d'opinion de la DREES s'intéresse aux déterminants du sentiment de pauvreté et à ce que recouvre cette notion (Papuchon, 2018). Des investigations plus abouties, menées par Nicolas Duvoux et Adrien Papuchon (2018), sont présentées dans ce séminaire, à la suite de mon intervention. Il ressort de ces études qu'une part significative de la population française se déclare « déjà pauvre » alors que son niveau de vie excède le seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian. Plus précisément, un tiers de la population coche « je suis déjà pauvre » à la question posée : « Pensez-vous que vous allez devenir pauvre au cours des cinq prochaines années ? » Pour un cinquième de ces personnes, leur niveau de vie mensuel atteint 1 250 euros. Cet indicateur de pauvreté subjective repose sur une méthodologie qui cumule plusieurs avantages. Il mesure directement le sentiment de pauvreté et ne repose pas sur un choix arbitraire décidé par l'expert ou sur des questions qui ne portent pas explicitement sur le sujet. Il évite les critiques formulées à l'égard des indicateurs synthétiques (manque de dimensions pertinentes, difficulté d'articulation avec d'autres indicateurs, choix des pondérations). On pourrait déduire de ces résultats une limite du halo de pauvreté au voisinage du 3^e décile de niveau de vie bien qu'elle ne soit pas si tranchée.

D'autres approches entreprises par l'Onpes appréhendent la précarité pécuniaire ou matérielle par le biais des notions d'invisibilité sociale et de soutenabilité sociale, un concept en cours de définition.

Pour formaliser ce ressenti, l'Onpes a notamment, exploité l'enquête 2015 Conditions de vie et aspirations des Français du Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), dans son rapport sur l'invisibilité sociale publiée en 2017. Si cette démarche empirique d'estimation de l'invisibilité sociale ne peut refléter la véritable ampleur du phénomène, elle n'en permet pas moins une caractérisation de la relation que la population entretient avec ce sentiment : la moitié des Français estime avoir rencontré très ou assez souvent « des difficultés importantes que les pouvoirs publics ou les médias ne voient pas vraiment ». Ce ne sont pas les plus pauvres qui se considèrent les plus en proie à ces difficultés, mais

les classes moyennes inférieures²¹ (respectivement 56 % et 58 %), contre 41 % des ménages aux revenus immédiatement supérieurs. Le sentiment d'invisibilité sociale affecte toutes les situations professionnelles, mais il semble plus élevé chez les actifs, et plus particulièrement chez les 49/59 ans. Il touche d'abord les personnes sans emploi : deux tiers des personnes au chômage déclarent être confrontées souvent ou assez souvent à ces difficultés non prises en compte, contre un actif occupé sur deux et moins d'un inactif sur deux.

Pour cette partie de la population française, l'invisibilité sociale serait le produit du double aveuglement politique et médiatique vis-à-vis de nouveaux profils de personnes en situation de vulnérabilité, aggravé par les tendances croissantes au repli sur soi. Les difficultés que les pouvoirs publics ou les médias ne « voient pas vraiment » peuvent être rangées en trois grandes catégories :

- des difficultés de nature matérielle (financières, 22 % ; difficultés d'accès aux droits et aux besoins fondamentaux – emploi, logement, droits sociaux, services publics – pour 19 %) ;
- des difficultés liées à un défaut de solidarité (manque de cohésion sociale, 12 % ; ciblage des aides sociales avec ses effets de seuil, 7 % ; l'absence d'écoute des élites, 6 %) ;
- des difficultés liées à l'environnement quotidien (dégradation de l'environnement proche et lointain, 5 % ; et les mauvaises conditions de travail, 4 %).

Plus qu'un sentiment d'exclusion, le sentiment d'invisibilité sociale refléterait la frustration des personnes dont le revenu ne suffit plus à faire face à l'ensemble des dépenses structurelles et de loisirs. Le taux de sentiment d'invisibilité atteint 70 % parmi ceux dont le budget logement est considéré comme une charge lourde à laquelle ils ne peuvent plus subvenir, 57 % chez ceux qui doivent « serrer régulièrement leur budget », par exemple, ceux qui ne sont pas partis en vacances au cours des derniers mois (55 %).

En définitive, l'enquête du Crédoc confirme que les phénomènes d'invisibilité sociale sont beaucoup plus larges que les situations de pauvreté. Ces résultats marquent l'écart entre ceux qui ont les moyens de participer pleinement à la vie sociale et ceux qui s'en trouvent de plus en plus éloignés.

D'autres travaux engagés en 2020 par l'Onpes sur la soutenabilité sociale, sont encore à un stade exploratoire mais en voie de consolidation. Pour les personnes avec des revenus leur permettant de « sortir » de la pauvreté monétaire, la soutenabilité sociale renverrait à leur degré de confiance/défiance envers les institutions et la justice sociale. Les résultats obtenus à partir de l'enquête 2019 Conditions de vie et aspirations des Français du Crédoc montrent qu'il existe une certaine proximité d'opinions entre les deux premiers déciles de niveaux de vie et les deux suivants (correspondant pratiquement aux niveaux de vie modestes non pauvres), avec plusieurs éléments de rapprochement :

- 61 % des personnes se sentant défavorisées appartiennent aux deux premiers déciles de niveau de vie (les plus pauvres), contre 27 % dans les deux déciles suivants, 10 % se rangeant dans les déciles supérieurs.
- Les quatre premiers déciles partagent une vision inquiète de leur situation économique et de leur futur (état d'esprit qu'on retrouve dans les travaux de Nicolas Duvoux et Adrien Papuchon) ; ils déclarent avoir plus de difficultés à faire face aux imprévus et aux dépenses courantes.
- La préférence pour un accroissement du pouvoir d'achat plutôt que du temps libre est répandue dans la population et plus encore parmi les quatre premiers déciles en lien avec l'accroissement de leurs dépenses contraintes (de logement surtout) et plus généralement avec l'imposition de restrictions budgétaires.
- Les personnes appartenant aux quatre premiers déciles font preuve de plus de compassion à l'égard des pauvres et des chômeurs. Toutefois, la perception de l'aide accordée par les pouvoirs publics aux plus démunis dépend de la sensibilité de ces personnes à l'évolution de leurs propres conditions de vie.
- Les 3^e et 4^e déciles de niveau de vie sont autant, voire plus compréhensifs à l'égard d'actes d'incivilité ou de violence pour faire triompher une cause, que les deux premiers. Leur soutien au mouvement des « Gilets jaunes » est particulièrement manifeste et plus marqué que celui apporté par les plus bas revenus.

D'autres résultats, plus contrastés, témoignent de leurs spécificités, en particulier concernant leur degré de confiance en la justice sociale et envers la société :

- Si les personnes localisées dans les 3^e et 4^e déciles de revenus par UC font preuve d'empathie envers les plus pauvres, elles sont plus enclines à les considérer capables de se contenter des aides sociales, contrairement aux 1^{er} et 2^e déciles (généralement bénéficiaires de ces dispositifs de solidarité) qui considèrent que les aides sociales sont insuffisantes.
- Bien qu'elles portent un regard plus positif sur les institutions, leur souhait de transformation de la société est davantage porté par les catégories de la population situées au-dessus du seuil de pauvreté monétaire.

²¹ Les classes moyennes inférieures se recoupent largement avec la catégorie des populations au niveau de vie modeste non pauvres.

Mais là encore, si on avance pour saisir cette catégorie sociale au niveau de vie modeste, à l'aune des éléments de malaise social et institutionnel qu'elle éprouve et qui la rapprochent bien souvent du bas de l'échelle des revenus, la limite du 4^e décile est, certes en partie objectivée, mais reste fixée a priori.

Un tiers des personnes de la catégorie au niveau de vie modeste se révèlent être pauvres en revenu arbitral

Une étude alternative de la DREES (Lelièvre, Rémila, 2018) réalisée avec l'enquête Budget de famille de l'Insee, met en regard pour la première fois les niveaux de vie des différentes catégories sociales avec leur consommation, en particulier leurs dépenses contraintes (qui constituent un repère normatif).

Cette étude réplique les indicateurs d'inégalité estimés usuellement à partir du niveau de vie, en se fondant sur le niveau de vie dit « arbitral », suivant en cela une recommandation du rapport de la Commission sur le pouvoir d'achat des ménages présidée par Alain Quinet (CNIS, 2008). L'Insee est encouragé à utiliser aussi ce concept au motif qu'il traduirait mieux la perception que les ménages ont de leur pouvoir d'achat que des indicateurs macro-économiques. Sur ce revenu arbitral, les individus peuvent en théorie décider librement des choix de consommation et d'épargne. Pour rappel, selon la définition de l'Insee, le niveau de vie arbitral est égal au revenu arbitral par unité de consommation. Ce dernier correspond à ce qu'il reste au ménage, une fois déduites du revenu disponible les dépenses pré-engagées, c'est-à-dire encadrées par un contrat ou un abonnement difficilement négociables ou résiliables à court terme.

Selon l'Insee, quatre grands postes correspondent à ces dépenses pré-engagées :

- les dépenses de logement (loyer ou remboursement de prêts immobiliers, charges et dépenses d'eau, d'électricité et autres combustibles) ;
- les services de télécommunication et de télévision (abonnements téléphoniques et internet, redevance télévisuelle et abonnements à des chaînes payantes) ;
- les frais de cantine scolaire ;
- les assurances et services financiers.

La liste des dépenses pré-engagées et contraintes est toujours débattue. Y figure dans une étude de la DREES, les dépenses d'alimentation classées, selon le rapport Quinet, dans les dépenses nécessaires (une composante des dépenses contraintes²²). Dans son rapport paru en 2012, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale promeut un champ plus large de dépenses, intégrant des dépenses souvent ressenties comme peu ou pas arbitrales.

Les résultats de l'étude de la DREES révèlent que les inégalités de niveau de vie arbitral sont plus élevées que celles de niveau de vie « usuelles » du fait d'un mouvement descendant vers la pauvreté en revenu arbitral de plus d'un tiers des personnes modestes non pauvres en niveau de vie. La répartition de la population se déforme sensiblement si on soustrait les dépenses pré-engagées du revenu disponible, spécialement sous la médiane du niveau de vie. Le taux de pauvreté (au seuil fixé à 60 %) en niveau de vie est égal à 14 % et s'établit à 23 % en niveau de vie arbitral.

Le concept d'inégalités en niveau de vie arbitral agit finalement comme un traceur en chimie ! Il dévoile, au-dessus du seuil de pauvreté, une frange de la population gênée financièrement par le poids de ses dépenses pré-engagées, en particulier de logement. Ces personnes catégorisées pauvres en niveau de vie arbitral, mais désignées modestes non pauvres en niveau de vie, représentent 8 % de la population métropolitaine. Elles seraient probablement dans la difficulté pour faire face à des événements imprévus au cours de la vie.

On déduit de ces résultats que la limite du halo de pauvreté se situerait entre le 2^e et 3^e déciles. Toutefois, bien que cette mise en cohérence des revenus et de la consommation constitue une avancée et une étape indispensable, elle repose là encore sur des critères normatifs définis conventionnellement, qu'il s'agisse des seuils monétaires de pauvreté retenus (à 60 %) ou de l'inventaire des dépenses contractuelles ou contraintes.

Un contexte favorable pour avancer sur une définition contemporaine de la décence

Ces publics aux revenus modestes représentent une nouvelle catégorie de « pauvres » dans le sens où de nouveaux repères les ont identifiés et ont révélé leur précarité. Mais ils ne sont pas nouveaux dans leur existence vulnérable. Les résultats de ces diverses études convergent vers l'existence d'un halo de précarité surplombant le seuil de pauvreté monétaire officiel,

²² Selon le rapport de la Commission sur le pouvoir d'achat des ménages, les dépenses contraintes regroupent les dépenses pré-engagées ainsi que les dépenses nécessaires plus difficilement cernables.

sans toutefois livrer une limite consensuelle. Pour qu'il en soit ainsi, elle doit être inévitablement assimilable à un seuil de vie décente. Comment légitimer cette césure normative ?

Pour avancer dans la réflexion, il convient de faire un détour afin de contextualiser les événements qui ont débouché sur des recherches appliquées prometteuses. Un débat intense autour de la pertinence des principaux indicateurs de pauvreté, de niveau de vie et de pouvoir d'achat va relancer en France la question de la visée poursuivie par la protection sociale en régime de sous-emploi chronique de la population active. Les discussions abordent frontalement la problématique et sont restituées à partir de (Lelièvre, Vignon, 2020).

Le retour à une vision absolue relative et qualitative de la pauvreté interroge la vie décente

Le débat est initié très tôt par la statistique publique dès la fin des années 1990. En 1997, l'article fécond « Mesurer la pauvreté » de (Fleurbaey, Herpin, Martinez, Verger, 1998) de la revue *Économie et Statistique* de l'Insee, pose bien « l'enjeu de la discussion sur les seuils de pauvreté ». Outre le passage en revue des limites et promesses des différences approches de la pauvreté, les auteurs ouvrent la voie aux futurs travaux empiriques de la statistique publique aboutissant à un système global de suivi et d'observation du phénomène de pauvreté et d'exclusion sociale.

Ils interrogent la prépondérance de l'indicateur de pauvreté monétaire relative à 60 % du niveau de vie médian, majeure en Europe. Revenant à ses fondements rarement évoqués, cet indicateur était pertinent dans un monde de croissance rapide et régulière des revenus moyens observée durant les Trente Glorieuses car il s'agissait de s'assurer de la participation à cet essor général des personnes aux plus faibles ressources. Dans un contexte de ralentissement durable de la croissance et des revenus réels (« les Trente Piteuses ») ne faut-il pas vérifier que les personnes n'éprouvent pas des conditions de vie très dégradées dans l'absolu, sinon indignes ? Autrement dit, la vigilance sociale ne peut pas se contenter de surveiller l'évolution des taux relatifs de pauvreté monétaire, illustratifs des inégalités, elle doit aussi se préoccuper des conditions réelles d'existence, pour suivre non pas seulement les inégalités sociales mais la pauvreté et l'exclusion sociale, et particulièrement, les conditions d'existence des personnes vivant des minima sociaux, groupe approché en général par le seuil de 50 % du niveau de vie médian.

Comme indiqué au début de cet exposé, une diversification des mesures de pauvreté s'impose, en réponse à cette nécessité d'observation sociale renforcée. Ne faut-il pas deux seuils selon les auteurs : le premier « absolu, proche d'un minimum social », le second correspondant au seuil de pauvreté monétaire dont la fonction est désormais mieux connue ? Une attention nouvelle est donnée à des indicateurs mesurant dans l'absolu, par le degré d'accès aux biens essentiels, la situation ressentie par les plus pauvres. Un indicateur « absolu relatif » de la pauvreté devait pouvoir éclairer le pilotage public des minima sociaux : absolu car défini par une liste concrète de biens et services, relatif car lié aux conceptions mouvantes de ce qui est absolument essentiel. L'élargissement de l'approche absolue de la pauvreté aux besoins sociaux rencontrés dans tous les aspects de la vie courante, permettrait d'après les auteurs de définir « un vrai minimum pas un seuil statistique arbitraire ». Par sa nature, ce minimum social ne viserait pas une perspective purement vitaliste d'assurer les conditions de survie pour éviter la mort, mais une ambition de tenir compte de « ce qui est nécessaire, en matière de revenus, de consommation ou de conditions de vie [...] pour mener une vie jugée « décente » dans une société donnée, ce qui renvoie à une idée d'intégration ou d'exclusion sociale ». Il s'agit donc bien pour les auteurs d'une notion « absolue relative » car « la nature sociale du seuil en fait nécessairement une notion relative à l'environnement social et culturel ». Ainsi, s'agit-il « de repérer les éléments de consommation ou de conditions de vie jugés indispensables au regard des opinions et des pratiques de la population prise dans son ensemble ».

Toutefois, deux difficultés apparaissent : qui est légitime pour déterminer le contenu de ce seuil absolu relatif de vie décente ? Comment atteindre un consensus social sur sa définition ?

Le rapport Quinet invite à définir un indicateur de dépenses contraintes, prélude aux investigations sur une norme de vie décente

Dix ans plus tard, les travaux vont s'orienter opportunément vers la détermination d'un « seuil absolu relatif » suite à deux principaux événements propices à sa réflexion et sa mise en œuvre.

La pertinence des indicateurs de niveau de vie allait être de nouveau questionnée à la veille de la récession de 2008, mais cette fois sous l'angle du pouvoir d'achat. En 2006-2007, l'indicateur de l'Insee sur les prix à la consommation est une nouvelle fois vivement contesté par les associations de consommateurs et une partie de la grande distribution pour ne pas refléter le ressenti d'une baisse du pouvoir d'achat des ménages aux revenus modestes. Les recherches pour comprendre ce décalage, menées par la Commission sur le pouvoir d'achat mise en place en urgence et l'Insee, pointent les hausses ayant affecté la partie contrainte des dépenses des ménages réduisant les marges de manœuvre sur les achats courants et variables tels que l'habillement, les loisirs et même l'alimentation.

Car même sans atteinte du pouvoir d'achat individuel dans sa globalité, la diminution effective des dépenses arbitraires, où se joue la liberté de choix de consommation, entraîne un constat de détérioration des conditions d'existence matérielles pour

ceux dont l'épargne est faible ou nulle. Ainsi, suite aux recommandations du rapport Quinet, qui constituent une réponse aux vives contestations des indices officiels, l'observation sociale de la statistique publique s'enrichit de nouveaux concepts, comme les dépenses et revenus contraints *versus* les revenus arbitrables. Le rapport Quinet s'interroge néanmoins sur la faisabilité de produire un indicateur de dépenses contraintes qui comporte deux catégories de dépenses. Si la première, la composante pré-engagée, semble plus aisée à définir, la seconde, qui regroupe les dépenses nécessaires, est jugée plus complexe à appréhender. D'ailleurs, la commission suggère de s'inspirer de « certains travaux [qui] pourraient toutefois offrir des pistes intéressantes, telles que l'analyse de la consommation du premier décile de niveau de vie ou encore les études menées au Canada sur la base d'avis d'experts (nutritionnistes, spécialistes du logement,...) »²³ pour définir une liste de dépenses nécessaires.

Des développements précédents, on retiendra la nécessité de dresser en valeur absolue un inventaire des biens et services jugés indispensables pour vivre. Mais qui doit l'établir ? La statistique publique ayant admis qu'il n'était pas de son ressort de faire de tels choix parce qu'ils ne relèvent pas tant des experts que d'un jugement collectif porté par la société tout entière. C'est ainsi que la responsabilité d'élaborer cette liste et de lui donner une mesure chiffrée par la valorisation de son contenu a incombé à l'Onpes.

Une impulsion européenne décisive

Au même moment, ces conclusions entrent en résonance avec les préoccupations européennes pour la promotion d'un revenu minimum « adéquat » qui s'étaient manifestées durant la décennie 1990. Le débat sur l'adoption d'un tel revenu au niveau européen s'alimente de la crise sociale de 2008 qui laisse des traces, malgré la reprise économique.

La notion de revenu « adéquat » dont il est question à cette époque renvoie à l'approche retenue par la Constitution française de 1958 qui, dans son préambule reprenant la Constitution de 1946, affirme que « tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ».

Dès 2010, la Commission européenne affiche sa volonté de participer à la mise en place d'un système de revenus minimaux décents en accord avec la situation de chaque pays. Le Parlement européen recommande d'établir une méthode commune de calcul. Trois ans plus tard, le « Paquet investissements sociaux » de la Commission européenne invite les États à s'appuyer sur la méthode des « budgets de référence » (déjà présents dans certains pays) pour constituer des paniers de biens et services nécessaires à une famille, d'une taille et d'une composition données, pour vivre à un certain niveau de bien-être et estimer leurs coûts mensuels ou annuels. Ces budgets doivent refléter la diversité des habitudes de consommation et du coût de la vie des États membres, ce qui les distingue des revenus minimaux contemporains.

En juin 2017, une proposition de résolution du Parlement européen sur les politiques en matière de revenu minimum en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté est adoptée. « Le système de revenu minimum doit en outre être intégré à une démarche stratégique pouvant viser l'intégration sociale et, à cette fin, il est recommandé que, parallèlement à sa mise en place, l'on associe des mesures efficaces de protection sociale dans les domaines de la vie des citoyens, tels que la garantie d'un logement, les soins de santé, l'éducation et la formation ». L'avis favorable de la Commission des affaires économiques et monétaires précise que « les budgets de référence peuvent permettre d'établir le niveau de revenu minimum nécessaire pour répondre aux besoins fondamentaux des individus, y compris eu égard aux éléments non monétaires, comme l'accès à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie, l'accès au logement, des services de santé de qualité, les activités sociétales ou la participation civique ».

Que peuvent signifier ces « budgets de référence » dans le cas français ?

C'est dans ce contexte, et sans attendre les résultats de la démarche conduite au plan européen, que l'Onpes lance en 2012 un vaste programme d'études visant à faire émerger une définition consensuelle de l'exclusion sociale et d'un revenu minimum décent pour se sentir intégré dans la société française. Ces travaux sont considérés comme une contribution à l'effort méthodologique européen.

Quelle méthode d'évaluation des besoins ? Quelle définition consensuelle de la décence ?

Entre 2012 et 2019, l'Onpes met en œuvre une démarche inédite en France, à partir d'une méthode d'évaluation des besoins, en collaboration avec le Crédoc et l'Institut de recherches économiques et sociales (Irès). Le choix méthodologique s'appuie sur un modèle britannique, basé sur une appréciation sociale, moins influencée par les experts et dépourvu de limitations

²³ Rapport Quinet déjà cité, page 14.

conventionnelles. C'est une méthode qualifiée de mixte combinant approche participative et normative. Des groupes de discussion composés de citoyens de tous milieux sociaux et d'experts sont réunis pour dégager un consensus éclairé et argumenté sur les biens et services nécessaires pour se sentir effectivement inclus aujourd'hui en France. Le panier de biens et services définis, traduit en montant monétaire, est appelé « budget de référence », avec une nomenclature des dépenses de la vie quotidienne exhaustive, composée d'environ 800 items.

Les budgets de référence ont été élaborés pour six configurations familiales²⁴ résidant dans trois territoires : en ville moyenne, en milieu rural et en métropole du Grand Paris²⁵.

Dans le cadre des travaux pionniers conduits en ville moyenne (Onpes, 2014-2015), la définition consensuelle du revenu minimum décent correspond à un « budget de référence [qui] est le montant nécessaire pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne (se loger, se nourrir, avoir accès à la santé...) et pour participer pleinement à la vie sociale ». Ainsi, les budgets de référence de l'Onpes seront des budgets minimaux mais reliés à la vie décente.

Le coût de la vie décente est plus élevé en métropole du Grand Paris et en milieu rural qu'en ville moyenne

Selon le rapport Onpes, 2020-2021²⁶ (à paraître), pour chacune des six configurations familiales vivant dans les trois localités retenues, ils s'établissent, en 2018, entre 1 363 euros (retraité/rural/propriétaire) et 4 459 euros (couple avec deux enfants²⁷/métropole du Grand Paris/locataire de parc privé). Pour les ménages logés dans le parc social, ils sont plus faibles : de 1 419 euros (actif seul/territoire rural) à 3 586 euros (couple avec deux enfants/métropole du Grand Paris). Pour une location dans le parc privé, ils sont compris entre 1 603 euros (actif seul/ville moyenne) et 4 459 euros.

L'influence du lieu de résidence est décisive sur le risque du manque, dû notamment à la prééminence du budget logement dans le budget de référence, avec des différences majeures selon le statut d'occupation du logement, les situations matrimoniales et le territoire.

S'il n'est pas possible de présenter l'ensemble des résultats, il peut être instructif de rapprocher ces grandeurs absolues des mesures conventionnelles et officielles de la pauvreté conduites en population générale à l'Insee pour revenir sur la question du halo de pauvreté.

La vie décente se situe au-dessus du seuil de pauvreté monétaire officiel

Pour comparer les budgets de référence médians par unité de consommation et le niveau de vie médian sur le même champ, (Pucci-Porte, 2021) impute les montants des budgets de référence aux ménages de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux 2016 de l'Insee (ERFS) répondant aux caractéristiques des configurations familiales, des logements et des zones territoriales retenus pour le calcul des budgets de référence. Le champ de l'analyse porte au total sur 10 millions de ménages²⁸, soit plus d'un tiers de l'ensemble des ménages de France métropolitaine de l'enquête ERFS 2016. Les budgets de référence estimés pour 2018 ont été déflatés de la hausse des prix à la consommation hors tabac pour être comparables aux revenus disponibles de l'année 2016.

Les budgets de référence médians mensuels par unité de consommation s'établissent en moyenne à 84 % du niveau de vie médian de l'ensemble des configurations de ménages examinés. Ils sont donc largement supérieurs au seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Une proportion significative des populations résidant dans ces trois territoires est en « insuffisance budgétaire »²⁹ : la part des individus vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur au budget de référence s'élève à 36 % en moyenne. Les plus insuffisants au niveau budgétaire sont les personnes isolées (actives ou retraitées), en particulier celles qui ont une charge parentale.

Le seuil de décence déductible se situerait au milieu du 3^e et du 4^e décile de niveau de vie sur un champ ample mais plus étroit que la population métropolitaine prise dans son ensemble.

²⁴ 4 configurations types en métropole du Grand Paris qui comporte le cas d'une famille monoparentale n'ayant qu'un enfant à charge âgé de 7 ans.

²⁵ La construction des budgets de référence en métropole du Grand Paris a bénéficié d'un financement et d'une collaboration du centre d'action sociale de la ville de Paris.

²⁶ Le rapport Onpes 2020-2021 *Les budgets de référence en ville moyenne, en milieu rural et en métropole du Grand Paris* sera publié prochainement.

²⁷ L'un est adolescent et l'autre est préadolescent.

²⁸ Finalement, le champ est un peu plus large car des imputations raisonnables ont été effectuées pour des statuts d'occupation ou des tranches d'âge d'enfants des six configurations familiales étudiées qui n'ont pas été retenus par les groupes de consensus (Pucci-Porte, 2021).

²⁹ Concept mobilisé dans l'étude de (Pucci-Porté, 2021).

En guise de conclusion

Cette synthèse recense différentes « stratégies » pour motiver et délimiter un halo de pauvreté à travers plusieurs études, non articulées, aucun système statistique ne permettant de prendre en compte l'ensemble des dimensions explorées. Elle est reconstituée a posteriori et peut paraître parfois artificielle ou non définitive. Les informations sont dépendantes des systèmes d'information existants et mettent au jour l'éclatement du suivi social en France. La discussion sur ce halo de précarité se justifie plus généralement en raison de la mesure complexe du phénomène d'exclusion sociale et a contrario d'inclusion sociale.

L'analyse en trajectoires de pauvreté apporte un éclairage décisif au continuum des situations autour du seuil de pauvreté monétaire, mais n'en constitue qu'un élément parmi d'autres

La mise en regard féconde de la mesure monétaire par les revenus avec la consommation des ménages n'épuise toutefois pas le sujet car on en vient alors à s'interroger sur les contours de la consommation indispensable et donc du revenu décent. La question du halo de pauvreté étiré vers le haut pose ainsi celle d'une vie digne, celle des besoins minimaux pour participer pleinement à la vie sociale dans la France contemporaine. La définition d'un halo de précarité est consubstantielle à l'établissement d'une norme de vie décente admise par tous.

Les enjeux associés sont forts. Il s'agit de :

- ne pas invisibiliser des difficultés sociales du fait de la complexité des mesures de la pauvreté des personnes, au risque d'aboutir à leur non-prise en compte par les politiques publiques et de développer alors de la rancœur sociale ;
- rendre plus intelligible le dispositif d'observation sociale de la pauvreté et de l'exclusion sociale ;
- donner des bons repères de la stratification sociale et délivrer de justes diagnostics des risques de décohésion sociale pour orienter au mieux l'action publique.

Les résultats issus de ces études convergent pour dévoiler une zone de précarité et de risques de pauvreté durable au-dessus du seuil de pauvreté officiel, jusqu'à une extrémité localisée entre le 3^e et 4^e décile. Ce constat est partagé par les budgets de référence qui en délimite précisément la borne supérieure, légitime car rattachée à un consensus sur un revenu minimum décent (tel qu'il se révèle aujourd'hui). Par exemple, les résultats des budgets de référence, moins élevés en ville moyenne que dans les deux autres territoires, proviennent notamment d'une combinaison équilibrée des prix du logement et de la disponibilité de services collectifs. Ce n'est pourtant pas vers la ville moyenne que s'oriente aujourd'hui la dynamique du peuplement des territoires (Lelièvre, Vignon, 2020).

Bibliographie

- Alberola, E. ; Brice, L. ; Guisse, N. ; Hoïbian, S. (2017), *La France des invisibles*, Crédoc, Collection des rapports, 327.
- Blasco, J. ; Gleizes, F. (2019), « Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté, par l'approche monétaire ou par l'approche matérielle et sociale », *Insee Références*, p. 19-52.
- Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), 2012, *Pour une mise en œuvre du droit à des moyens convenables d'existence*. Analyse établie autour du concept de « reste à vivre », juin.
- Duvoux, N. ; Papuchon, A. (2018), « Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale », *Revue française de sociologie*, n° 4, p. 607-647.
- Insee (1997), Mesurer la pauvreté aujourd'hui, *Économie et Statistique*, (1997), n° spécial 308-309-310, octobre.
- Conseil national de l'information statistique, CNIS (2008), rapport de la commission « Sur le pouvoir d'achat des ménages », présidée par Alain Quinet, février.
- Conseil national de l'information statistique, CNIS (1998), *Pauvreté, précarité, exclusion - Pour une meilleure connaissance des situations et des processus*, rapport n° 42, mars.
- Fleurbay, M. ; Herpin, N. ; Martinez, M. ; Verger, D. (1997), « Mesurer la pauvreté », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, p. 23-33.
- Lelièvre, M., Vignon, J. (2020), « Les budgets de référence, ou la pauvreté vécue comme un manque », *Revue de droit sanitaire et social*, n° 2, mars-avril.
- Lelièvre, M., Rémila, N. (2018), « Dépenses pré-engagées : quel poids dans le budget des ménages ? », DREES, *Les Dossiers de la DREES*, n° 25, mars.
- Lelièvre, M., Rémila, N. (2018), « Des inégalités de niveau de vie plus marquées une fois les dépenses pré-engagées prises en compte », DREES, *Études et Résultats*, n° 1055, février.

Labarthe, J. ; Lelièvre, M. (2014), « Les conditions de vie des personnes aux revenus modestes et leurs trajectoires de niveau de vie », *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, DREES, coll. Études et Statistiques, édition 2014.

Lelièvre, M., Périgord, A. (2010), « Les ménages aux revenus modestes de 1996 et 2009. Une catégorie intermédiaire du bas de l'échelle de la distribution des niveaux de vie », *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, DREES, coll. Études et Statistiques, édition 2010.

Lollivier, S., Verger, D., 1997, « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », Insee, *Économie et Statistique*, n° 308-309-310.

Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Onpes (2014-2015), *Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et dans la métropole du Grand Paris* (dir. Lelièvre M.), à paraître.

Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Onpes (2016), rapport *L'invisibilité sociale : une responsabilité collective*, édition 2016.

Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Onpes (2014-2015), *Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale* (dir. Gelot D.), édition 2015.

Papuchon, A. (2018), « Au-delà de la pauvreté monétaire : le sentiment de pauvreté », *Les Cahiers de l'Onpes*, n° 2, octobre.

Pucci-Porte, M. (2021), « La capacité à financer le budget de référence : une autre appréciation des niveaux de vie », rapport Onpes 2020-2021.

Verger, D. (2005), « Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », Insee, *Économie et Statistique*, n° 383-384-385.

■ L'INSÉCURITÉ SOCIALE DURABLE

Nicolas DUVOUX
Université Paris 8, Cresppa-LabToP, comité scientifique du CNLE

Adrien PAPUCHON
DREES

En conclusion du séminaire, Nicolas DUVOUX propose une articulation de deux séries de travaux sur la notion d'insécurité sociale durable, avec la volonté de se donner les instruments de mesure d'une difficulté à se projeter dans le futur, caractérisation empirique majeure de plusieurs indicateurs. C'est un programme de transition qui est présenté ici.

Une recherche sur le sentiment de pauvreté mesuré dans le baromètre d'opinion de la DREES a notamment abouti à la publication, en 2018, d'une publication intitulée « Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale » (Duvoux et Papuchon, 2018). Cette publication a trouvé deux prolongements :

- le premier, d'ordre académique, à travers un débat paru dans la *Revue française de sociologie*, en 2020 (Duvoux et Papuchon, 2020) ;
- le second à l'échelle de la sociologie internationale, que ce soit dans la sociologie anglaise avec une attention aux critères et aux mesures de la pauvreté subjective (pour une revue de littérature, voir Duvoux et Papuchon, 2019), dans les enquêtes, notamment celle du Crédoc « Aspirations et conditions de vie des Français », ou encore dans l'insertion d'un module « insécurité sociale » dans le baromètre d'opinion de la DREES.

Après ce premier chantier, la proposition des travaux de Nicolas DUVOUX et Adrien PAPUCHON est de créer une transition avec la notion de trajectoires en s'intéressant au croisement de la propriété et des caractéristiques de l'inégalité sociale en recourant notamment au registre des classes sociales et de l'appartenance socioprofessionnelle. Un poids croissant du patrimoine vis-à-vis des revenus existe dans les sociétés contemporaines, comme en témoignent les travaux de Thomas Piketty, notamment *Le capital au XXI^e siècle* (2013). Le ratio capital/revenus, soit le stock de capital par rapport aux flux de revenus, augmente. Plusieurs signaux indiquent par ailleurs que le capital pèse dans les inégalités économiques et que les inégalités économiques pèsent dans les inégalités, notamment le capital culturel.

La propriété est une ressource comportant une notion dynamique, temporelle : l'accumulation patrimoniale, ou son contraire, se manifeste tout au long du cycle de vie. Les économistes et les sociologues soulignent cet effet cumulatif du patrimoine, lié aux stocks constitués sur de longue durée. Les revenus sont une indication de la dynamique de la répartition à un moment T. Une réflexion sur la propriété s'inscrit ainsi dans un prolongement presque naturel du travail sur la pauvreté subjective, avec une épaisseur temporelle intrinsèque à saisir.

Parallèlement, un flou relatif existe sur la composition, au sens sociologique, de la classe moyenne patrimoniale, produit d'une évolution structurelle majeure des sociétés européennes au XX^e siècle, selon Piketty. La déconcentration du patrimoine s'est faite au profit exclusif des classes moyennes patrimoniales, situées entre la médiane et le bas du 9^e décile.

Il semble acquis que certaines classes ont bénéficié de l'acquisition de la propriété au détriment des autres. Cependant, la caractérisation des appartenances socioprofessionnelles que recouvrent ces classes définies par des déciles n'a pas été étudiée de manière systématique. En prolongement à la présentation de Bruno PALIER, l'intérêt porté aux inégalités de patrimoine ne doit pas se concentrer sur le sommet de la distribution et doit considérer leur effet structurant pour l'ensemble de la distribution.

Travailler de manière comparative a vocation à confronter les données issues de l'enquête patrimoine de l'Insee et celles rassemblées par la Banque centrale européenne. Cette étude dépasse le double écueil de considérer le patrimoine dans une approche statique et de recourir à l'approche dominante de la trajectoire patrimoniale, en moyenne, au cours d'un cycle de vie indifférencié.

Le programme de transition proposé possède donc deux objets : la pauvreté subjective et la différenciation de classes dans la distribution de la propriété. Il s'inscrit dans une volonté forte d'une approche dynamique de la structure sociale. Il porte une double préoccupation :

- intégrer la problématique du risque et de l'insécurité dans une perspective non individualisante, contrairement à la sociologie du risque ;
- proposer une articulation bidirectionnelle des dimensions objectives et subjectives de la structure sociale en observant les interactions dynamiques entre les conditions matérielles d'existence et les projections des individus et des groupes.

Méthodologiquement, les deux moments sont unifiés avec la démarche de quantification des possibles qui s'ouvrent et se ferment pour les membres des différents groupes, référence aux travaux de Pierre BOURDIEU sur l'avenir de classes et la

causalité du probable (1977). Les données de panel et l'analyse longitudinale ne sont pas utilisées. Il s'agit de « prendre des photos » des données en coupe disponibles et de « faire parler » de manière dynamique les projections possibles ou impossibles en fonction des différentes positions sociales, vécues à un moment T par les individus.

Adrien PAPUCHON poursuit. L'observation de la dimension subjective de la pauvreté permet d'arriver à l'insécurité sociale perçue, comme l'a expliqué Michel LELIÈVRE. Deux aspects particuliers ont motivé l'étude entreprise dans le cadre du séminaire.

Premièrement, la crise de 2008 révèle, au-delà de la multiplication des indicateurs de mesure de la pauvreté et des inégalités, un champ de plus en plus large de la population étudiée. Au fil des années, une extension de la sphère de la population potentiellement vulnérable ou sujette à de nombreuses difficultés s'opère.

Deuxièmement, une dissonance existe entre des indicateurs objectifs, apparemment statiques, et la perception d'une situation qui évolue en termes d'instabilité, d'insécurité.

L'idée de départ consistait à s'intéresser à la vision personnelle des individus sur leurs propres situations. Pourquoi une partie de la population ressent des difficultés à maîtriser ses conditions de vie et se considère dans une situation d'avenir bloqué.

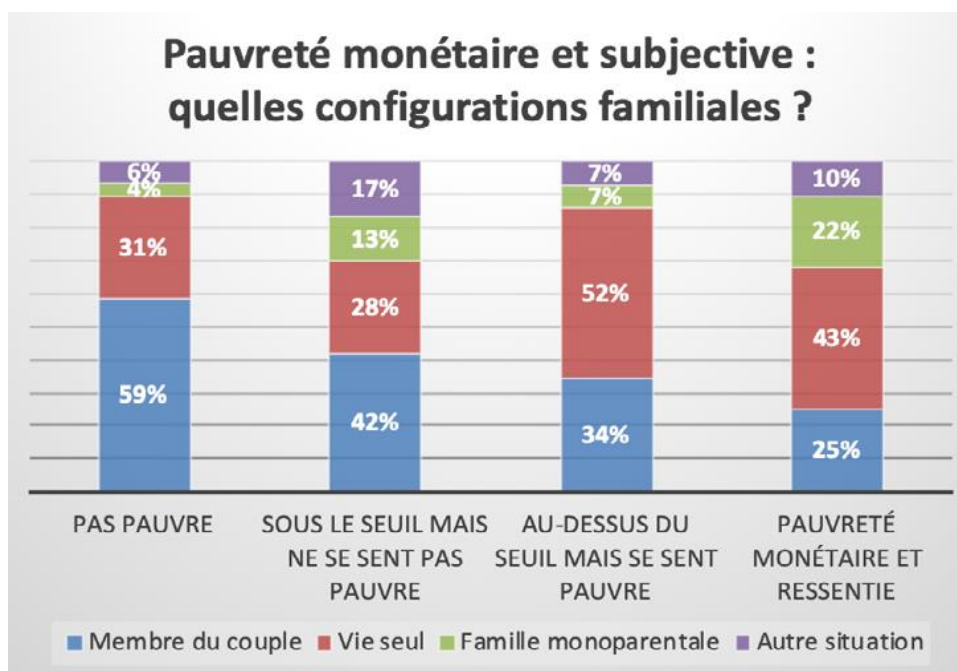
Le baromètre d'opinion de la DREES poussait les individus à se positionner par rapport aux risques dans les cinq prochaines années. L'attention de l'étude s'est portée sur la population se considérant comme « déjà pauvre ».

Les résultats présentés sont le cumul des enquêtes de 2015 à 2019 destinées à des personnes différentes chaque année. Plus de 15 000 personnes ont participé, et environ 1 150 d'entre elles se considèrent comme « déjà pauvres ».

Ces résultats traduisent évidemment l'impact important de l'éloignement de l'emploi sur la probabilité de se déclarer pauvre. Cependant cette situation n'épuise pas la question du sentiment de pauvreté, contrairement à ce que l'effet d'optique sur les questionnements habituels induit. En effet, les questions « comment devient-on pauvre » et « qui est pauvre ? » aboutissent à des résultats différents, au regard des profils des gens qui se revendiquent pauvres. L'image de la pauvreté n'est alors pas la même. Le profit social des gens déclarés pauvres met en évidence que 15 % d'entre eux sont des employés et ouvriers, catégories à la tendance croissante au fil des enquêtes, en contrat précaire, en temps partiel et 17 % des ouvriers et employés à la retraite, 23 % sont en emploi à temps plein et en CDI. Le paysage des gens se sentant pauvres est à la fois divers et très éloigné de personnes principalement au chômage ou en situation dite d'assistance.

La pauvreté subjective, qui conduit à interpréter le sentiment d'insécurité sociale, se repère en particulier au croisement de la pauvreté monétaire et de la pauvreté ressentie. Un graphique détaille la fréquence des différentes configurations familiales dans chacune de quatre situations :

- les gens pauvres ni d'un point de vue monétaire, en référence au seuil de 60 % du niveau de vie médian, ni d'un point de vue subjectif ;
- les personnes sous le seuil de pauvreté, mais n'ayant pas répondu être pauvre dans le résultat de l'enquête ;
- les personnes situées au-dessus du seuil se sentant pauvres ;
- les personnes qui cumulent pauvreté monétaire et pauvreté ressentie.

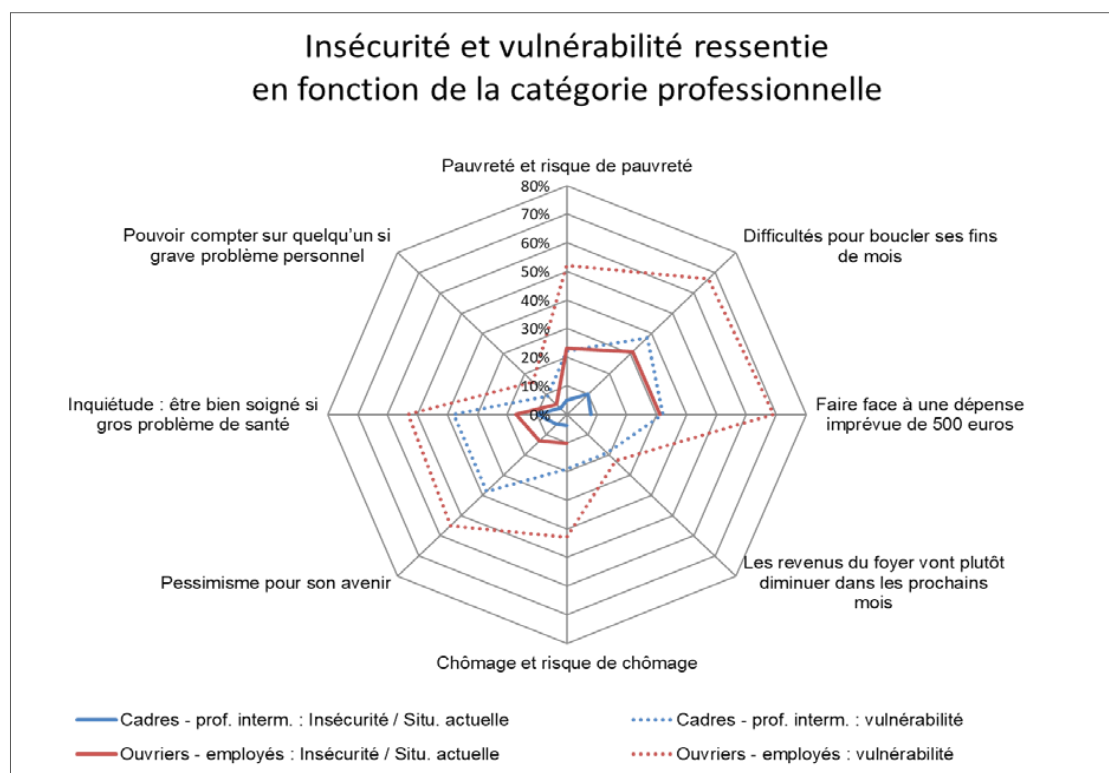


Personnes de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine, Baromètre d'opinion de la DREES, 2015-2019

Le premier trait marquant des résultats est lié au fait d'être le seul adulte du foyer. On note une très forte présence des ménages constitués d'un seul adulte parmi ceux qui se sentent pauvres : 59 % des personnes enquêtées se trouvent « au-dessus du seuil et se sentant pauvres » dont 7 % de familles monoparentales. Dans les situations de pauvreté ressentie, deux tiers des personnes appartiennent à un ménage avec un seul adulte. Dans le cumul des pauvretés objective et subjective, on identifie en particulier la présence massive des femmes.

Un second trait concerne le pessimisme sur son avenir personnel. Le cumul des gens qui répondent « très pessimiste » ou « assez pessimiste » représente un profil remarquable : près de 70 % des personnes qui se sentent pauvres, en situation de pauvreté monétaire ou pas, se disent pessimistes. *A contrario*, 44 % des personnes qui sont en situation de pauvreté monétaire, mais que ne se déclarent pas pauvres, se déclarent pessimistes. On retrouve ce lien avec le sentiment de pauvreté au croisement des gens dans une situation d'assistance et de la pauvreté subjective. Une vraie rupture existe entre ceux qui se sentent pauvres et sont pessimistes et ceux qui se trouvent en situation d'assistance sans s'être déclarés pauvres beaucoup moins pessimistes pour leur avenir.

Le graphique³⁰ présente le sentiment de l'insécurité sociale, à partir de la réponse à une question, confronté aux réponses à de nombreuses questions relatives au sentiment d'insécurité. Il s'agissait de voir si les réponses faisaient écho et d'identifier d'éventuels clivages entre les populations. Une huitaine de questions sur le sujet ont été posées à des cadres/professions intermédiaires et des ouvriers et employés. La part des ouvriers et employés ayant répondu avoir souvent des difficultés à boucler leurs fins de mois s'élève à 30 % à France. Ces résultats confirment que le sentiment d'insécurité concerne une grande part de la population et l'attention portée aux quatre premiers déciles. Des résultats identiques apparaissent à la question sur la difficulté à faire face à une dépense imprévue, avec un grand écart entre les ouvriers et les cadres.



Lecture > 69 % des ouvriers et employés pensent qu'il leur serait très ou assez difficile de faire face à une dépense imprévue de 500 euros, contre 32 % des cadres et professions intermédiaires.

Champ > Population active et retraités, hors agriculteurs et artisans ou commerçants.

Source > Baromètre d'opinion DREES 2018. Publié dans (Papuchon, 2020).

³⁰ Dans le graphique, les lignes pleines (« insécurité ») correspondent aux réponses les plus négatives et les lignes pointillées (« vulnérabilité ») correspondent au cumul des deux réponses négatives proposées. Pour la pauvreté, la modalité en ligne pleine représente la part des personnes interrogées qui se sentent pauvres. Pour le chômage, la modalité en ligne pleine représente la part des personnes interrogées qui déclarent être au chômage. Les personnes interrogées n'ayant le choix qu'entre trois réponses possibles concernant l'évolution prochaine de leurs revenus (plutôt augmenter / plutôt diminuer / plutôt rester stables), cet item figure entièrement dans la catégorie « vulnérabilité ». Seuls les écarts d'au moins 4 points de pourcentage peuvent être considérés comme statistiquement significatifs. Le risque de chômage n'est calculé que pour la moitié de l'échantillon à laquelle on a posé la question spécifiquement sur le risque de chômage pour soi, plutôt que pour soi et son entourage.

Nicolas DUVOUX reprend la parole et indique les prolongements possibles arrivés à cette étape de leur travail.

Le premier consistait à travailler par la confrontation des indicateurs, avec une vision la plus précise possible des sous-groupes. Une autre option consistait à articuler le quantitatif et le qualitatif, mesurer le sentiment de pauvreté induisant de mettre à jour des soubassements psychiques et socialement construits de projection dans l'avenir, avec des conditions matérielles d'existence. Différents travaux, comme la thèse récente de Guillaume LEJEUNE sur les chauffeurs de taxi (Lejeune, 2020), montrent la pertinence à faire ces rapprochements. Néanmoins, le fil de recherche le plus intéressant semblait de redéployer l'intuition originelle en élargissant la focale d'un double point de vue : d'abord des ressources considérées, articulant le patrimoine et la position de classes, ensuite dans un élargissement à la perspective comparative au niveau européen.

Ces travaux en cours d'exploration sont présentés pour donner une idée des enjeux de problématiques et des premiers résultats.

Les enjeux problématiques se retrouvent dans la pluralité des travaux sur la pauvreté subjective, qui génère un sentiment d'insatisfaction par rapport aux différents discours : la sociologie de la pauvreté est très centrée sur la grande pauvreté, la sociologie des classes populaires intervient surtout sur les segments ou les fractions stabilisées, la statistique publique inclut des visions en sous-groupes.

Les catégorisations disponibles de la structure sociale actuelles, à l'échelle européenne, décrivent l'invariance de la tripartition de l'espace social. Deux exemples illustrent ce modèle : les désignations par Thomas Piketty des différentes classes, avec l'idée que les classes supérieures sont le dernier décile, les classes moyennes sont situées entre l'avant-dernier décile et la médiane et les classes populaires recouvrent la moitié inférieure de la distribution. Cette manière de raisonner est la plus intuitive par rapport aux données de ressources économiques, comme les revenus ou le patrimoine. Elle est concurrencée par la sociologie qui considère que l'ancrage socioprofessionnel constitue un indicateur synthétique de la position de classe et selon laquelle une hiérarchisation des différentes classes doit s'établir à partir de cet ancrage.

La démarche entreprise a retenu les nomenclatures des emplois et des statuts socioprofessionnels et a consisté à reconstruire, de manière inductive, des classes de possession ou non-possession dans différents pays européens, en gardant à l'esprit une mutation historique majeure : quels sont les groupes qui composent la classe moyenne patrimoniale, qui ont eu accès à la propriété de la résidence principale ? Quels en sont les exclus ? Il s'agit de décentrer la focale par rapport au sommet de la distribution et d'inclure le poids de la ressource du patrimoine dans la réflexion sur les possibles ouverts aux différentes catégories de la population.

L'accès ou non des classes sociales à des trajectoires d'accumulation et de transmission du capital acquis a guidé le questionnement. Existe-t-il des différenciations au sein des segments supérieurs, entre les managers et entrepreneurs des indépendants et professions libérales ? Avec l'appartenance socioprofessionnelle comme grille d'analyse, quelles catégories ne disposent pas d'amortisseur pour absorber les chocs économiques éventuels ?

Le dispositif empirique – toutes réserves prises sur ces données dénoncées par Thomas Piketty comme sous-représentant radicalement de l'ordre d'un tiers le patrimoine total, et notamment celui du haut de la distribution – rassemblé par la Banque centrale européenne, avec comme source française, l'enquête Histoires de vies et patrimoine de l'Insee, dispose d'un échantillon de 84 000 personnes dans 17 pays de l'Eurozone. Cinq pays avec des échantillons importants ont été sélectionnés pour développer un propos sur chaque pays de manière isolée. Cette enquête donne la possibilité d'appréhender des configurations nationales distinctes à partir des cinq cas choisis, l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la France et l'Irlande. Les renseignements obtenus sur la catégorie professionnelle permettent de mobiliser les nomenclatures internationales des catégories professionnelles.

Le patrimoine sert, là encore, de grille d'analyse des inégalités et de la situation objective des classes sociales. Une stratégie analytique, développée pour modéliser cette approche, transpose au niveau micro le ratio capital/revenus utilisé au niveau macro. À ce niveau, ce ratio établit un rapport entre le stock de capital détenu (patrimoine net) et les revenus (bruts) et fonctionne comme un indicateur de l'importance relative du patrimoine par rapport aux revenus disponibles pour les différentes classes. Ainsi, cet indicateur permet de cerner l'importance relative de la trajectoire d'accumulation vis-à-vis des revenus générés sur le marché du travail, entre les classes, les pays et les groupes.

L'objectif final était d'appréhender les manières dont chaque position sociale et chaque tranche d'âge sont porteuses, dans une distribution en coupe, d'anticipations d'accumulations probables ou possibles pour les individus. Un jeune cadre endetté avec un patrimoine négatif n'a pas le même rapport à son avenir que des personnes inscrites dans des trajectoires de non-accumulation du fait d'un ancrage et d'une stagnation professionnelle.

Adrien PAPUCHON illustre le propos sur le ratio patrimoine net/revenus. Le patrimoine net détenu équivaut à moins d'un an de revenus pour la tranche des 18/34 ans quelles que soient les catégories de salariés considérées. Les salariés les moins qualifiés arrivent à un ratio de deux ans de revenus. Un écart de deux à trois ans de revenus accumulés existe entre les catégories de cadres et de petits entrepreneurs qui parviennent à accumuler une quantité importante de patrimoine, y compris en regard de leurs revenus, et la classe moyenne patrimoniale évoquée par Nicolas DUVOUX.

Les indicateurs du rapport au temps et de l'insécurité sociale reflètent imparfaitement la situation. Vouloir saisir la capacité des individus à fonder leur sentiment de sécurité ou d'insécurité par rapport à leur épargne personnelle ne dépend pas de manière évidente du patrimoine net disponible. Un autre indicateur, avec un mode de fonctionnement identique, consiste à interroger le montant de l'épargne disponible, en temps de revenus, sans que les individus soient obligés de vendre leur maison et leur voiture. Le même ratio est réalisable pour le patrimoine brut, en se basant sur la partie du patrimoine hors résidence principale et autres biens. Un graphique complexe montre les différences de situation selon les pays. Le ratio médian est exprimé en nombre de mois et les intervalles de confiance à 95 % donnent une représentation de la précision de la mesure. Le cas de l'Espagne mis à part, dans tous les pays considérés, sous la catégorie des cadres dirigeants et professions intellectuelles, les personnes disposent de moins de cinq mois de revenus en patrimoine, avec des niveaux très bas d'un mois de revenus pour certaines catégories spécifiques. Les réserves sont faibles. 30 % des ouvriers affirment avoir du mal à faire face à une dépense imprévue ou à boucler leurs fins de mois, ce qui ne représente pas qu'une appréciation, mais se vérifie effectivement dans les faits. L'échelle des temps sociaux se retrouve dans un autre tableau, contenant les données de tous les pays confondus, avec pour la plupart des catégories, un ratio patrimoine/revenus inférieur à trois mois, voire dans certains cas un ratio qui s'exprime en semaines. Ces démonstrations indiquent les clivages existants dans les perspectives de vie, dans une société de l'exposition et du coût de l'exposition des risques sociaux.

| Patrimoine brut (hors Résidence principale) rapporté au revenu | 18 - 34 ans | 35 - 49 ans | 50 - 64 ans |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Petits entrepreneurs | 1 an 9 mois | 2 ans | 3 ans 9 mois |
| Cadres dir., prof. Intell. | 7 mois | 1 an 1 mois | 2 ans 4 mois |
| Professions intermédiaires | 5 mois et demi | 8 mois | 8 mois et demi |
| Employés qualifiés | 2 mois 3 semaines | 4 mois 3 semaines | 9 mois |
| Ouvriers qualifiés | 2 mois et demi | 3 mois et demi | 9 mois |
| Salariés peu qualifiés | 1 mois 1 semaine | 2 mois et demi | 5 mois et demi |
| Chômeurs | 4 semaines | 1 mois et demi | 2 mois 3 semaines |

HFCS vague II (2013-2014). Résultats pour l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la France et l'Irlande. Résultats provisoires.

Nicolas DUVOUX exprime leur volonté d'aller à l'essentiel, partant d'une recherche sur la pauvreté subjective qui est désormais discutée et prise en compte dans les réflexions. L'objectif revendique de faire travailler ensemble des littératures pour étudier le bas de la distribution. Le point d'aboutissement fait écho aux interventions de Michèle LELIÈVRE et Pierre BLAVIER et tend à rapprocher, au-delà des littératures, les mesures, dans un air du temps difficile à objectiver, mais très visible dans les mouvements sociaux, de colère et d'exaspération qui montent dans plusieurs catégories de la population.

Ces tentatives, avec leurs visées intellectuelles et leurs logiques propres, montrent l'importance de l'analyse des trajectoires et des parcours, non seulement sur des balises institutionnelles de parcours de cumuls, d'enchaînements ou de spirales. La problématique commune est l'approche à une échelle élargie de ses parcours pour se donner les moyens de saisir non seulement les points de fixation de la pauvreté durable, mais aussi les passages transitoires dans la pauvreté et les épisodes d'insatisfaction stabilisée en dehors des seuils de pauvreté.

Compte tenu de l'horaire tardif, Nicolas DUVOUX donne clause de revoyure à la publication de tous les résultats. Un compte rendu sera publié avec transcription intégrale des actes du séminaire. Au-delà du tour d'horizon, les travaux de Pierre BLAVIER et de Christine OLM sur l'échantillon démographique permanent sont en perspective dans le prolongement de ces réflexions qui, il l'espère, essaieront dans différentes communautés académiques ou associatives.

Questions, discussions et clôture du séminaire

Dominique VIRLOGEUX demande si les études réalisées tiennent compte de la situation liée à la Covid. Nicolas DUVOUX indique que le temps des sciences sociales n'est pas celui de l'actualité politique et médiatique. Sous le contrôle des intervenants, il a le sentiment que l'horizon de l'actualité avec laquelle ces recherches entrent en résonance est celui de la crise de 2008, grand basculement macro-économique, et de celui des Gilets jaunes, qui a mis à jour des préoccupations sociales et politiques partagées par la communauté des chercheurs et chercheuses. Des travaux seront évidemment menés sur la Covid et ses effets.

Dominique confirme que les propos du séminaire sont éloquents quant aux conséquences possibles de la crise liée à la Covid, en termes de chocs de revenus et de chômage. Le séminaire traite de la période qui précède immédiatement.

Nicolas DUVOUX assure que les actualités potentielles des recherches présentées seront présentes dans la suite des travaux.

Un intervenant remercie pour la journée et l'approche prometteuse développée. Il relève une comparaison intéressante entre la France et l'Allemagne : à catégories socioprofessionnelles identiques, sauf pour les cadres et professions intellectuelles et les chômeurs, le point allemand est plus élevé que le point français. Le nombre de mois de « revenus de subsistance » est plus important. Il aimerait aussi comprendre quelles sont les particularités de l'Espagne.

Adrien PAPUCHON répond que les statistiques par ménage n'ont pas les mêmes composantes en Espagne : par exemple, le départ des jeunes se fait plus tardivement, avec une épargne plus élevée. En tenant compte de ces variations, les écarts entre l'Espagne et les autres pays sont beaucoup moins importants. Ces résultats sont à approfondir. Concernant l'Allemagne, le poids de la propriété de la résidence principale doit être pris en compte, moins élevé en Allemagne que dans les autres pays.

Nicolas DUVOUX remercie les participants et se sent conforté dans l'intérêt de poursuivre ces recherches. Il invite chacun à faire part de ses avancements et développements. Il salue Michèle LELIÈVRE avec qui il a partagé l'organisation de ce séminaire sur une année, ainsi que tous les intervenants des différentes séances, et Fatima GUÉMIA pour l'appui logistique constant. Le capital de ce séminaire est acquis et fructifiera dans les mois à venir.

Bibliographie

Bourdieu, P. (1974), « Avenir de classe et causalité du probable », *Revue française de sociologie*, 15-1, p. 3-42.

Duvoux, N. ; Papuchon, A. (2018), « Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale », *Revue française de sociologie*, n° 4, p. 607-647.

Duvoux, N. ; Papuchon, A. (2019), « Subjective poverty as lasting social insecurity. Lessons from a french survey on poverty, inequality and the welfare state (2015-2018) », LSE International Inequality Institute, *Working Paper* n° 36.

Duvoux, N. ; Papuchon, A. (2020), « L'insécurité sociale comme condition et comme approche. Éléments de réponse à Lilian Lahieyte et Serge Paugam », *Revue française de sociologie*, n° 2, p. 293-304.

Lejeune, G. (2020), *Les chauffeur.es de taxi parisien. Enquête sur un petit métier des transports en crise*, université de Paris.

Papuchon A., 2020, En 2018, une personne sur quatre a souvent du mal à boucler ses fins de mois, *Études et Résultats*, 1149.

Piketty, T. (2013), *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Le Seuil.

Trajectoires et parcours des personnes en situation
de pauvreté et d'exclusion sociale
Actes du séminaire de recherche
comité scientifique du CNLE - DREES

Directeur de la publication
Fabrice Lengart

Responsable d'édition
Valérie Bauer-Eubriet

ISSN
2495-120X

Ministère des Solidarités et de la Santé
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

14 avenue Duquesne - 75 350 paris 07 SP
Retrouvez toutes nos publications sur drees.solidarites-sante.gouv.fr et nos données sur www.data.drees.sante.fr
